

VICTOR DUCASSE

LE SPIRITISME
ET
L'ÉGLISE

Préface

A me frères et sœur de l'île Maurice

Je suis à Sauvillers-Mongival, accueilli par des frères dévoués, M. et Mme Violette, qui vous envoient leurs vœux avec les miens ; je vous adresse cette préface de chez eux (du beau pays de France), si toutefois elle a les qualités requises à cette fin.

J'approuve votre projet de réunir en une brochure la polémique entre Monseigneur l'Archevêque Meurin et notre frère Ducasse, que je tiens pour un vaillant homme, ami de la vérité, qui doit être un noble esprit, ce dont je le félicite ; une poignée de main confraternelle aux rédacteurs du *Journal de Maurice* qui ont inséré cette intéressante controverse d'un prélat et d'un spirite.

Mgr Meurin a parlé *pro domo sua*, ce semble, selon la coutume autoritaire de ses prédécesseurs en théologie scolastique, lesquels ont nié toutes les découvertes nouvelles, tous les progrès, en martyrisant les hommes de génie dont l'humanité est fière à juste titre.

Avec mes hôtes, M. et Mme Violette, je pense qu'il est utile de prouver à vos lecteurs que nos académies, presque toujours en accord avec l'Église, ont réprouvé ce qui n'était pas sanctionné par elles. Rien n'étant plus brutal qu'un fait, voici tout d'abord les actes et gestes des autoritaires ; puis, je donnerai mon avis d'après ma vieille expérience :

Avec les physiciens du commencement du siècle actuel l'Église a condamné la locomotive à vapeur ; avec la Société royale de Londres, au siècle dernier, elle anathématisait le paratonnerre et fut d'accord avec la même société contre la vaccine. Rappelons que la précieuse Académie de Salamanque réprova l'idée diabolique de la sphéricité de la terre et que le tribunal du Saint-Office considérait comme monstrueuse la pensée que notre sphère tournât autour du soleil.

Le célèbre Cuvier, le paléontologue, après avoir retrouvé tout un monde antédiluvien dans les débris fossiles des carrières de Montmartre, à Paris (ce qui prouvait que la vie fut d'une intensité incroyable, il y a quelque cent mille ans), voulut être agréable au monde catholico-romain, à cette fin il déclara que le premier homme fut l'Adam de la Bible ; il nia son antiquité géologique surabondamment prouvée, et commit ainsi une faute capitale, par pure complaisance. L'Église voulut cette hérésie scientifique.

Naturellement, par simple obéissance, l'école de Cuvier fut contre Geoffroy-Saint-Hilaire et sa haute inspiration que certaines espèces d'animaux vivants avaient eu pour ancêtres des espèces d'animaux fossiles ! Ceux qui se souviennent savent que Flourens et Chevreul ont condamné la doctrine entière de Geoffroy-Saint-Hilaire, le grand naturaliste.

Chevreul a certes fait bien des concessions et des rétractations, pour plaire à l'Église.

Les hygiénistes du temps de Parmentier firent de même que Chevreul ; ils conspuèrent la pomme de terre. Plus tard nos académies catholiques condamnaient la vulcanicité des montagnes de l'Auvergne.

L'Église a prophétisé tant de fois, pour ne voir rien se réaliser, qu'on peut sagement dire ce qui suit : Elle a fourni sans cesse des arguments en plus à l'autorité des corps scientifiques et, ensemble, ils ont perdu *toute autorité*, ce mot étant vide de sens quant à eux.

Voici d'autres exemples bien vivants, qui battent en brèche la vieille autorité :

M. Milne-Edwards, le célèbre professeur du Jardin des Plantes et de la Sorbonne, fut l'ennemi des découvertes micrographiques d'Ehrenberg ; il condamna les travaux de M. Thompson sur les métamorphoses du crabe commun.

M. de Valenciennes, émule du grand Cuvier, fut l'ennemi de toute tentative d'acclimatation et de domestication d'animaux et de plantes. Il y eut, à cette époque, d'aimables géographes en chambre qui prirent à partie Jacques Bruce en niant ses voyages en Abyssinie.

Et la génération alternante niée par les zoologistes d'hier ? et ceux d'avant-hier qui ont si bravement vilipendé la génération des marsupiaux ?

Notre grand chimiste Lavoisier fut le contradicteur attitré des aérolithes. Graaf, le célèbre médecin anatomiste hollandais, mourut de chagrin à 32 ans, parce qu'un autre célèbre anatomiste, Swamerdam, auteur de *Biblia naturæ*, méconnaissait ses importantes découvertes.

Elie de Beaumont, le géologue, fut, avec l'Église, l'adversaire de l'homme fossile ; ensemble et avec Blanchard, le naturaliste, ils rejetaient la possibilité de la vie dans les abîmes océaniques, laquelle y fourmille cependant, et y revêt des formes multiples en se manifestant avec des pouvoirs extraordinaires. Les mêmes ont considéré Charles Darwin comme un simple amateur : il n'avait que de la science mousseuse, prétendait allègrement Elie de Beaumont.

Les zoologistes officiels et cléricaux déclarèrent la guerre à la variabilité de l'espèce ; ils la niaient encore, il y a 25 ans.

Le savant astronome Babinet déclarait l'impossibilité d'un câble transatlantique. M. Pouillet, de l'Académie des Sciences, avait les mêmes prétentions contre la télégraphie en général.

Stephenson condamna la première pose d'un câble sous-marin, d'après les plans de Walter Breit, l'ingénieur électricien, entre Calais et Douvres, en 1851. A la même époque, en Russie, une commission officielle de savants réprouva l'emploi des fils télégraphiques aériens proposés par Jacobi.

A Londres, la Société Géographique n'a-t-elle pas prétendu que Du Chaillu n'avait jamais mis les pieds en Afrique ? Plus tard Sir Roderick Murchison n'a-t-il pas affirmé que Stanley n'avait point retrouvé Livingstone ?

Le canal de Suez ne devait-il pas s'ensabler fatalement d'après les calculs infailibles de Stephenson déjà nommé ? Ne sait-on pas que Cuvier fut contre Lamarck, le célèbre naturaliste français et homme de génie ? Velpeau, le grand chirurgien, n'a-t-il pas déclaré illusoires et insensées les opérations sans douleur ?

Les meilleurs physiciens ont déclaré aberration et chimère l'emploi de l'électricité dynamique comme force motrice. Bouillaud, le docteur académicien, sous la coupole de l'Institut, s'emportait vertement à propos du phonographe dû à un simple effet de ventriloquie, prétendait-il !

Nos savants ont considéré comme des canards américains, ou *humbugs* : Le phonographe condamné à rester un joujou inutile par le professeur Jamain, le téléphone de Graham Bell, la métallothérapie du Dr. Burcq dont s'est tant amusé le professeur Robin !!

Humbug fut le magnétisme pour les académies et tous les sacerdoce – le magnétisme aujourd'hui triomphant sous les noms nouveaux d'hypnotisme, de suggestion, d'auto suggestion !

Les faits et gestes des autoritaires auraient besoin d'un gros volume pour être cités et classés.

Les gouvernements, par principe, logent savants et desservants des temples, les payent largement pour faire acte d'autorité arbitraire ; souhaitons une meilleure distribution des ressources dues à l'impôt et la suppression de ces corps hiérarchiquement constitués, puisque l'autoritarisme, jusqu'à ce jour, a nié tout ce qui glorifie l'humanité, tout ce qui forme notre bagage intellectuel ; s'il a accepté les découvertes, c'est contraint et forcé ; lui seul doit être considéré comme le *très vénérable, le très véritable Humbug*.

Depuis 1850, ce monde du véritable *Humbug* enterrant le spiritisme chaque année dans une cérémonie de première classe, il eût été étrange qu'à l'Île de France un archevêque ne suivît pas

ces errements ; nos amis ont à point arrêté ce fossoyeur distingué, lui ont fait nettement saisir que trop se répéter nuit, que le zèle outré peut dépasser la mesure exacte, et cela est bien.

Les gens d'Église sont encore hantés, ce semble, par la manie de la sorcellerie du moyen âge ; il en est qui veulent nous ramener au seizième et dix-septième siècle, au bon temps où des personnes par cent mille furent torturées et brûlées, tout en étant innocentes et supérieures intellectuellement à ceux qui les accusaient ; ils nous feraient reculer jusqu'à ce monde religieux hanté par la croyance au diable, auquel une seule parole suffisait pour taxer le premier venu de sorcellerie et de magie.

Le penseur sait fort bien que l'horreur, la cruauté, l'absurdité de ces persécutions religieuses conduisirent la civilisation d'alors à une réaction telle que les gens intelligents et humains en tirèrent cette conséquence que les soi-disant sorciers, médiums d'alors indignement persécutés, n'avaient que des croyances déraisonnables.

C'était le temps des chercheurs de génie, tels que Keppler, Galilée, Harvey, Bacon, Newton, Bayle, lesquels étudiaient l'univers matériel et ses manifestations ; à côté d'eux l'école de philosophie sceptique s'appuya sur Berkeley, le célèbre métaphysicien, et sur l'auteur du Discours de la Méthode, Descartes, le mathématicien et physicien ; ensemble ces novateurs détournèrent l'esprit humain de la voie ridicule de répression dans laquelle il s'était engagé.

Il n'est pas moins vrai que l'immortalité de l'âme, source de la sorcellerie à cette époque d'ignorance, disparut avec cette dernière comme chose inacceptable.

En supprimant les sorciers, médiums ignorants et inconscients, leurs âmes emportèrent de l'autre côté de la vie la source des phénomènes dont ils étaient les intermédiaires ; comme rien ne se perd, pas un atome de matière, pas un atome de pensées et que tout se reconstitue intégralement, une nouvelle génération de ces mêmes âmes a grandi et, douée médianimiquement, elle enseigne à nouveau la science éternelle et sacrée dans une société mieux préparée, car elle sait davantage, tout en faisant dépendre la vie des phénomènes physico-chimiques de la matière seule.

Pour cette société nouvelle, dans la nature il n'existe pas de place pour l'esprit, à moins qu'il ait des organes matériels dont il doit dépendre absolument.

C'est chez ce monde actuel positiviste et néantiste en grande partie, grossièrement idéaliste, que le spiritisme, visiteur inattendu, s'est présenté en 1850 ; on a voulu l'expulser bien inutilement car, en 1889, au Congrès spirite international, à Paris, il a établi ses assises pendant 8 jours avec plus de 40,000 adhérents représentant plus de 15 millions de serviteurs convaincus des doctrines ressuscitées ; il a pour organes plus de 100 journaux dans toutes les parties du monde, des recrues dans les rangs les plus élevés des corps scientifiques et parmi les têtes couronnées.

Ce visiteur désagréable aux autoritaires, cet affreux spiritisme a convaincu une foule de sceptiques, de néantistes endurcis, et les gnostiques : de la vie éternelle, réelle de l'esprit et de ses vies futures sur la terre à l'aide de la réincarnation, existences toujours plus développées et avancées ; de l'émigration de cet esprit sur les mondes sidéraux où les conditions de la vie prennent d'autres formes adéquates à son avancement intellectuel et moral.

Les chrétiens tels que Monseigneur repoussent le spiritisme en lui disant *Vade retro, satanas !* parce que la vie future, telle qu'ils la conçoivent, est fondée sur une ancienne révélation, bien ou mal interprétée, qu'ils croient vraie : ce semble, les contemporains de l'antique révélation sur laquelle ils s'appuient ont disparu depuis un long temps et ne peuvent atténuer la haute valeur de l'enseignement actuel des esprits dont les témoins nous coudoient en se multipliant chaque jour, à moins que les chrétiens ne se prévalent de leur droit d'ancienneté, force qui est une coutume en train de disparaître dès qu'une autre habitude la remplace.

La routine est une force dont le bon sens à bientôt fait justice dès qu'il est contre elle.

Le bon sens nous dit, avec Jésus, qu'on juge l'arbre à ses fruits, que le démon ne peut être divisé contre lui-même puisqu'il enseigne aux spirites, par l'intermédiaire de tous les médiums, l'amour de Dieu et du prochain, le pardon des offenses, la prière pour les décédés et les âmes souffrantes. Donc, le diable devenu ici le prédicateur de la plus haute morale n'est ni perfide ni mensonger, et c'est le plus brave et le plus honnête homme des diables.

Les miracles de Jésus furent aussi attribués au diable et rien ne nous assure que sa révélation ne fut pas satanique, si ce n'est les âmes égarées qu'elle a ramenées dans la route du bien ; le spiritisme, comme Jésus, y ramène une foule d'âmes tourmentées et égarées par le néantisme.

Il est vrai, l'Église peut argumenter égoïstement que ces âmes ne lui ont pas été rendues et qu'elles sont incapables d'avoir été ramenées au véritable bien ; et qu'y faire ? en tout cas elles sont revenues au spiritualisme, à la religion essentielle, la vraie, puisqu'elles sont dans la vie et en Dieu, et que plus tard elles seront rendues à l'Église, si celle-ci représente réellement l'Église de Dieu, comme elle le prétend.

L'histoire du spiritisme proclame qu'il est le contraire de l'imposture, de l'illusion et de ce qui reste des croyances enfantines et sauvages ; il établit sans conteste qu'il est la plus importante des vérités.

Des hommes tels que le savant Hare et le grand juge Edmonds, aux Etats-Unis ; Varley, Robert Dale Owen, Russel Wallace et William Crookes, en Angleterre ; Zöllner l'astronome, Weber, Feschuer et Carl de Prel, en Allemagne ; Camille Flammarion, Ch. Fauvety, E. Nus, E. Bonnemère, Victorien Sardou, le Président Jaubert, le Dr. Gibier, Allan Kardec, en France ; Aksakoff et Boutleroff, en Russie, tous hommes connus, et la plupart princes de la science, ont écrit des volumes sur cet important sujet : le spiritisme, et chacun doit les lire et en méditer.

Ces chercheurs s'appuient sur leurs expériences suivies et personnelles ; les faits dont ils nous donnent le récit appartiennent exclusivement au domaine de l'investigation suivie et rigoureusement scientifique ; ce qui les caractérise dans leur ensemble, c'est qu'ils se manifestent comme phénomènes naturels par opposition à la caractéristique des phénomènes artificiels ; ils sont variés dans les détails et uniformes comme type général.

Dans toutes les contrées le même phénomène général se présente avec le même degré de perfection, par n'importe quels médiums civilisés, instruits ou ignorants, petits enfants ou grandes personnes de tout sexe ; c'est un fait brutal et indéniable.

Donc les phénomènes spirites sont naturels et produits sous l'action de lois générales qui déterminent entre les mondes matériels et spirituels des rapports réels et exacts, qui prouvent leur accord avec l'ordre existant dans la nature et établissent nettement qu'ils sont essentiellement humain sous forme d'actions humaines ; l'écriture, les dessins, les idées, le langage des esprits, leur logique, leurs communications et leur humour sont humains et varient de caractère comme celui des hommes ; leurs sens, leur visage, leur voix lorsqu'ils parlent ou deviennent visibles en se matérialisant, ne sont point ceux d'êtres différents.

La photographie des esprits ne donne pas des êtres d'espèce étrangère à l'humanité, et les moules en paraffine dans lesquels ils ont consenti à donner la forme d'une partie de leur corps représentent ces parties strictement exactes dans leurs détails les plus minimes ; les mains ou les pieds, par exemple, de personnes qui n'ont pas la caractéristique du médium, et décédés bien connus, sont parfaitement identiques.

Ces manifestations universelles et écrasantes ne sont point surhumaines mais humaines, on ne saurait trop le répéter ; on ne peut en faire deux groupes ou deux classes différentes. Il faut sourire, et passer, en entendant ceux qui représentent les préjugés nous parler d'esprits inférieurs, de Belzebuth, d'esprits élémentaires qui ne furent jamais des hommes. Si l'un de ces représentants

des dogmes antiques nous écrivait de l'Ile de France une lettre signée Elemental ou Satan, lettre très avenante sur papier anglais et en anglais pur, avec de bonne encre d'Albion, devrions-nous en induire que l'île Maurice n'est habitée que par des démons ou des élémentals ?

Il est à remarquer que les esprits de chaque nation se communiquent dans leur langue respective ; un indou parlera un anglais mélangé et ainsi de suite ; si nous avons le contraire, c'est que la communication est donnée en langue connue et comme preuve du pouvoir de l'esprit. S'il en était autrement il faudrait se dire que les esprits inférieurs, élémentals et inconscients, ont plus de puissance que les humains, puisqu'ils peuvent créer à leur gré toutes les langues parlées, savantes ou non.

L'identité des esprits avec les hommes morts n'est plus à prouver, car les faits sont tels qu'il faut être couvert de préjugés, on bien posséder de telles écailles sur les yeux qu'on ne puisse leur accorder une sanction rationnelle.

Les sacerdotés et les savants pourvus de prébendes prétendent que le spiritisme est absurde et que cela ne sert à rien, sans jamais donner à l'appui une raison valable ; les personnes qui condamnent ou discutent ainsi ont tout au plus effleuré cet important sujet d'études : c'est un fait général bien connu.

En somme, le spiritisme éclaire vivement les vieilles questions suivantes qu'il résout : du démon de Socrate, de la croyance du célèbre écrivain Plutarque dans la véracité des oracles, et pourquoi le peuple avisé et affiné de la Grèce ne fut pas toujours trompé ; du pourquoi les hommes restèrent-ils intacts au milieu des flammes et qu'était-ce que l'inscription de Balthazar ? Il rend compréhensibles les théories de Saint Paul sur les dons spirituels, ainsi que l'eau changée en vin et le pain et les poissons multipliés ; il réconcilie la Bible avec une croyance rationnelle en établissant que l'ancien et le nouveau Testament sont pleins de faits spirités et que les miracles des saints sont de cet ordre.

Le spiritisme rend compréhensibles tous les faits de sorcellerie et prouve que celui qui voit partout l'œuvre du démon interprète faussement des faits rationnels et réels, interprétations qui tendraient à nous ramener à l'horreur des persécutions religieuses.

Le spiritisme prouve encore ce qui suit : la réalité de modes d'existence et de matière inacceptable pour celui qui se place au point de vue de la science physique pure ; que les soi-disant morts vivent sans le secours d'un cerveau ; que ces morts sont avec nous, même s'ils sont invisibles ; que ces désincarnés nous donnent directement la certitude d'une vie future, assurance intime, sans prix pour celui qui doute ; et certainement avec les religions actuelles, sur mille personnes une seule a la foi sérieuse, absolue et sans contrôle.

Ce qui précède prouve surabondamment que le spiritisme, cela sert à quelque chose ; ses adeptes en le démontrant et en prouvant le bien-fondé de leur dire avec persistance et esprit de suite font acte d'honnêtes gens.

Oui, Frères de l'Ile Maurice, vous avez le droit et le devoir de donner à vos compatriotes, à vos frères en humanité considérés comme un vil troupeau, cette bonne habitude de raisonner, de tout passer au crible de l'investigation pour acquérir cette consolante et fortifiante certitude que le spiritisme explique le pourquoi de la vie ; qu'il nous donne la conscience de notre libre arbitre ; qu'il établit ce que c'est que la véritable solidarité et le sentiment de la responsabilité selon la raison ; qu'il nous mène ainsi à l'esprit de justice sans lequel tout est fiction et mensonge.

C'est ainsi que vous aurez appris aux Mauriciens à se former chacun une nature mentale et spirituelle bien plus importante pour nous après la mort du corps que pendant notre existence terrestre ; les vies successives sur notre sphère comprises ainsi nous permettront en connaissance de cause nos émigrations futures sur d'autres mondes sidéraux où la vie prend d'autres formes, où

nous travaillerons sans cesse au développement intellectuel et moral de notre moi conscient et de celui de toutes les humanités.

Ces principes, cher frère Ducasse, vous les vulgarisez, et c'est bien ; que d'autres adeptes suivent votre exemple ; ils auront comme vous cette satisfaction d'avoir bien rempli leur journée, et la vie humaine n'est qu'une longue et intéressante journée parmi nos vies successives et éternelles.

P. G. Leymarie

Introduction

La controverse que l'on va lire a été provoquée par Mgr Léon Meurin, S.J., Archevêque de Nisibe, évêque de Port-Louis. Voici dans quelles circonstances :

Dans trois opuscules intitulés *Conférences sur les superstitions*, l'archevêque avait attaqué, en passant, les spirites et leur doctrine. A l'entendre, le spiritisme était une diablerie, l'hypnotisme une fable et le somnambulisme une supercherie.

" Toutes ces INVENTIONS, toutes ces NIAISERIES, disait-il, ne sont pas choses nouvelles dans l'histoire du monde. Nous les avons étudiées depuis des années, et nous sommes à même de vous donner sur elles des éclaircissements qui vous guideront dans le grand combat entre le Bien et le Mal, entre le Ciel et l'Enfer, entre les enfants de Dieu et les esclaves de Satan, combat qui a commencé avec la chute de Lucifer, et ne finira qu'au dernier jugement. "

L'évêque, remarquons-le bien, admettait positivement la réalité des manifestations spirites. Mais comment expliquait-il ces phénomènes ? Par l'intervention exclusive du démon. Ecoutons ce qu'il dit dans sa troisième conférence :

" Messieurs,

La Planters Gazette du 4 avril 1888 nous a raconté un fait mystérieux qui s'est passé à Pondichéry dans une école gratuite située près de l'Hôtel du Gouvernement et la Mairie. Des pierres étaient jetées dans l'école pendant plusieurs jours sans que l'on pût découvrir les auteurs de ce méfait. Le directeur de l'intérieur, le maire, le procureur de la république, le chef du service de santé, le commissaire de police et une trentaine d'autres officiels s'y sont réunis, le 2 mars, à 5h. du soir, pour examiner ce cas merveilleux, lorsqu'une moitié de brique tomba à côté du maire. Le directeur quitta la maison en disant que le diable ne viendrait pas là où lui se trouvait. Et voilà qu'une brique tomba sur la tête de son fils, qui l'avait accompagné, sans cependant lui faire de mal.

Nous n'entrerons pas, pour le moment, dans tous les détails, ni ne parlerons de l'issue de cette affaire ; il nous suffit de constater que la bonne ville de Pondichéry n'a pas manqué d'attribuer ces effets mystérieux à l'agence des démons. Et là-dessus nous nous demanderons si les faits mentionnés qui, d'ailleurs, se sont répétés une centaine de fois dans d'autres localités, peuvent être attribués à l'action des Esprits. C'est la question scientifique qui nous occupe, sans que nous ayons besoin de vérifier ici les faits historiques.

Nous démontrerons donc aujourd'hui que les Purs Esprits¹ ont, par leur nature même, la puissance de mettre des choses matérielles en mouvement ; nous expliquerons comment ils forment des corps fantastiques ; nous prouverons que les âmes des défunts n'ont pas le même pouvoir, et finirons en donnant la raison pour laquelle la Divine Providence permet aux esprits de faire de ces choses extraordinaires devant les yeux des mortels...

Revenons, pour cela, à l'échelle des êtres. Nous trouvons dans la nature inanimée des pierres et des métaux, des fluides et de l'air, plusieurs forces motrices élémentaires, comme l'attraction, le magnétisme, l'électricité et la chaleur – forces dont on traite dans les sciences physiques. Nous ne

¹ Par " Pur Esprit " l'archevêque Meurin comprend les Anges et les Démons c'est-à-dire des êtres immatériels et incorporels, intermédiaires entre la divinité et l'humanité. J. T.

sommes pas capables d'expliquer comment ces forces agissent sur la matière ; nous nous bornons à constater leur action. L'expérience, voilà la preuve de l'existence et des qualités de ces forces naturelles.

La même force motrice se trouve dans les plantes, qui par leurs racines absorbent les sucs de la terre et par leurs merveilleuses structures cellulaires les répandent dans leurs feuilles et leurs branches. Chez les animaux il y a, en outre, une force motrice encore plus élevée, car au moyen de leurs membres ils peuvent se mouvoir selon les besoins de leur nature. Ils ont aussi le pouvoir de communiquer le mouvement local à d'autres choses matérielles. Le chien rapportera ce que vous avez jeté à l'eau, et votre cheval vous portera où vous voudrez.

L'homme possède la même force motrice. Mais en lui il y a une chose à observer qui nous servira d'échelon pour arriver à celui sur lequel se trouvent les purs esprits. Tandis que chez les animaux inférieurs c'est une âme purement sensitive qui anime leurs membres, chez l'homme l'âme vivifiante est une essence spirituelle. Or il y a une différence essentielle entre les facultés sensibles et les facultés intellectives. L'appétit de l'animal est purement sensitif. Montrez au chien un os à ronger, il sera attiré vers lui. L'appétit sensitif ne se meut pas par lui-même ; il est mu. C'est une faculté passive non pas active. Mais l'homme possède, outre cet appétit sensitif qu'il a en commun avec les animaux, un appétit rationnel, la volonté, qu'il a en commun avec les purs esprits. Celle-ci est une faculté active, et non pas passive.

Il est donc évident que la faculté purement spirituelle qui est en nous agit sur notre être matériel, sur notre cerveau, et par lui sur nos nerfs, sur nos muscles, sur nos membres, et par nos membres sur d'autres corps matériels. C'est donc un fait sûr et absolument indiscutable que notre esprit agit sur la matière – notre cerveau étant matériel – et qu'il possède en lui-même une puissance motrice qui donne à notre corps, et par lui aux objets matériels, le mouvement que nous voulons. Il n'est donc pas impossible qu'un esprit agisse sur la matière et la mette en mouvement ; le fait même qui existe en nous-même, en démontre la possibilité.

Et maintenant la conclusion est facile. L'Esprit humain est par sa nature lié à un corps, et pour cette raison ce n'est que par son propre corps qu'il peut mouvoir d'autres corps. C'est une imperfection. Mais les purs esprits ne sont pas, par leur nature, liés à un corps ; leur force motrice n'a donc pas besoin de passer par un corps auquel ils seraient attachés, pour effectuer le mouvement d'un autre corps. Leur force motrice étant plus parfaite que celle de l'homme, s'applique directement et sans intermédiaire, aux corps qu'ils veulent mettre en mouvement...

Mais, me direz-vous, si les purs esprits n'ont pas de corps, comment donc le bon ange Raphaël a-t-il conduit le jeune Tobie pendant tout son voyage, et a mangé et bu avec lui ?

Il n'y a pas de doute que les bons et les mauvais esprits ont souvent apparu aux hommes pour leur parler, et pour agir devant eux d'une façon humaine ou même animale... La difficulté n'est pas là, mais il s'agit d'expliquer la manière dont ces apparitions se font.

La puissance d'assumer des corps appartient aux purs esprits par leur nature même, qui leur est restée même après leur chute. La doctrine commune des théologiens est que ces corps, assumés par les esprits, sont composés de la matière élémentaire, des objets minéraux, végétaux, aériens, des fluides du magnétisme, de l'électricité, etc., enfin, de ces éléments que même la science de l'homme sait isoler, diriger et faire servir à ses fins. Les purs esprits, plus ingénieux et habiles que les hommes savent en faire autant et encore davantage. Etant capables de mettre en mouvement des choses matérielles, et d'appliquer des forces actives à la matière passive, ils ne dépassent nullement la sphère de leurs forces naturelles en formant, avec grande vitesse et dextérité, des fantômes de toutes sortes, en forme d'animaux, d'hommes, de femmes, de monstres, tels que nos

prestidigitateurs peuvent en inventer aussi en les faisant paraître et disparaître avec plus ou moins d'adresse et d'aplomb. Ainsi font les purs esprits ; ils prennent des matières élémentaires, des nuages et des vapeurs, les condensent jusqu'à une certaine solidité, et forment ainsi des corps visibles, qu'ils peuvent avec la même facilité dissoudre de nouveau, et faire disparaître aux yeux tardifs et lents des spectateurs généralement épouvantés et hébétés.

De ce que je viens d'exposer il suit que les corps fantastiques assumés par les purs esprits n'ont pas l'organisation intérieure des corps naturels. Ils sont encore moins animés par des âmes soit animales soit humaines. Il ne faut pas croire non plus que les intelligences, que nous nommons des purs esprits, deviennent comme les âmes de ces corps assumés ; ils sont par leur nature incapables de devenir des âmes de corps matériels. Tout ce qu'ils font, c'est de les mettre en mouvement comme un moteur anime un mobile. Nous avons déjà vu que les Esprits ont par leur nature cette puissance motrice, et cela suffit pour expliquer tout.

Ici nous pouvons nous demander si les âmes des défunts ont le même pouvoir que les purs esprits de mouvoir les choses matérielles, et d'assumer des corps. Cette question se soulève relativement à la superstition de la nécromancie et du spiritisme, qui prétendent pouvoir évoquer et faire apparaître des morts, pour qu'ils nous donnent des renseignements sur la vie d'outre-tombe. Elle se soulève aussi à cause des apparitions des morts dont nous parlent les Saintes Écritures.

Sur l'autorité de l'Évangile nous ne pouvons pas douter de l'apparition de certains saints ; mais nous pouvons attribuer ces faits merveilleux à l'action divine, et non pas à la faculté naturelle de ces âmes humaines. Est-il à la portée d'une âme, séparée de son corps par la mort, d'agir sur la matière, de la mouvoir, et d'assumer un corps quelconque et même son propre corps qu'elle possédait et animait durant sa vie ? Nous devons répondre par la négation : ce n'est pas par leur force naturelle qu'elles peuvent mouvoir même un grain de sable ; parce que la nature de l'âme humaine, qui est entre les esprits la plus infime, veut être unie à son propre corps pour mouvoir une chose matérielle. Elle ne peut le faire que par son corps, comme nous le savons par expérience dans cette vie. Par la séparation de son corps, l'âme humaine n'acquiert pas de nouvelles facultés ; elle ne devient pas plus parfaite : au contraire, elle devient moins parfaite, puisqu'il est de sa nature d'exister dans un corps, de le vivifier, de vivre en union avec lui et avec ses facultés sensibles. La force motrice, qui dans cette vie ne s'étend directement que sur son cerveau, et par lui et ses membres indirectement sur les objets extérieurs, est donc, après la mort, privée de son instrument, le corps, et par conséquent incapable d'atteindre le moindre des corps matériels. De cette considération nous tirerons la conséquence que les apparitions des saints doivent être attribuées à l'action des bons anges ou de Dieu lui-même ; et que les apparitions des morts évoqués par les nécromanciens sont de la supercherie, soit des hommes, soit des démons ; tout au plus, les corps dont les démons se servent pour tromper les hommes, sont des corps de personnes récemment mortes, qu'ils sont capables d'emmener et de mouvoir selon leur faculté naturelle. Il est impossible aux démons, et même aux anges, de ressusciter des corps en leur rendant une âme qui les vivifie. C'est le privilège de Dieu qui ressuscitera tous les corps à la fin des siècles, et leur rendra leurs âmes. Il le fera par la vertu divine qui est propre à Lui seul.

Ne nous étonnons pas que la Providence divine permette au démon de faire usage de tels corps de défunts, ou de former même des matières premières et des vapeurs des corps apparents, pour ses fins malicieuses ; car Dieu ne lui permet jamais de nous tenter ou de nous nuire au-dessus de nos forces, comme nous le voyons dans les paroles que Dieu adressa au démon en lui permettant de tenter la patience de Job. (Job, I. 12 ; II, 13.) Nous voyons là la sagesse divine qui permet à Satan

de tenter les hommes dans les limites de leur force, pour leur donner l'occasion de montrer leur vertu, et de multiplier leurs mérites pour la récompense éternelle."

Telle était la thèse littérale de la 3^{me} conférence de Mgr. Léon Meurin.

Or cette thèse, pouvions-nous consciencieusement la laisser passer sans commentaire, nous qui avons étudié à fond et même contrôlé par la méthode expérimentale, tous les enseignements du Spiritisme ? Evidemment non : quand parler est un devoir, se taire est une lâcheté ; et ici, il s'agissait d'une doctrine régénératrice aussi consolante que morale et aussi morale que vraie – doctrine que l'on vilipendait par intérêt et que Mgr Meurin, en particulier, essayait de combattre par un système ridicule.

Du reste, à ce moment, la question, en Europe, était à l'ordre du jour. A Paris, un congrès international venait d'affirmer la base même du spiritualisme moderne, c'est-à-dire l'immortalité de l'âme et la réalité des communications qui existent entre les vivants de la terre et les soi-disant morts.

D'un autre côté, un jeune savant, le Dr. Paul Gibier, l'élève préféré du célèbre Pasteur, venait d'apporter dans le débat le poids scientifique de son témoignage personnel ; témoignage, qui concluait en faveur des idées spirites, et qu'un critique, M. Emile Gautier, avait analysé *in extenso* dans un article publié, en France, par le *Figaro*, et reproduit ici, à Port Louis, par le *Journal de Maurice*.

Les choses en cet état, et étant donnés surtout l'ignorance et le préjugé créoles en matière spirite, nous résolûmes d'exposer immédiatement, dans une étude sommaire, les grandes lignes de la doctrine des spirites, – de là, la publication de notre premier travail qui n'est, en somme, qu'une œuvre de simple compilation. Ayant à lutter contre le prestige d'un prélat romain qu'on disait être un érudit, nous avons cru devoir, dans la circonstance, adopter de préférence cette forme de composition et cela, afin de bien prouver à nos lecteurs quo notre philosophie avait la sanction des maîtres vénérés.

L'Évêque, ému, nous a répliqué et la polémique s'est engagée.

Les deux premiers opuscules de notre contradicteur ne figurent pas dans ce volume. Comme ils ne touchent au spiritisme qu'incidemment et qu'ils traitent de mille autres choses n'ayant aucun rapport avec la discussion elle-même, nous avons pensé qu'il était sage de les laisser de côté. Leur annexion ici n'aurait constitué, ce nous semble, qu'une superfluité dangereuse en ce sens que ces conférences auraient pu, tout en étant inutiles à la cause de Mgr. Meurin, égarer le lecteur dans des considérations tout-à-fait étrangères au sujet en litige.

D'ailleurs, nous n'avons jamais, au cours de notre controverse, réfuté ou fait allusion au moindre passage de ces deux conférences sans le reproduire au préalable mot pour mot, et les passages ainsi transcrits sont les seuls qui, dans ces mêmes opuscules, touchent de près ou de loin à la question spirite.

Ces observations enregistrées, nous déposons la plume, laissant au lecteur le soin de décider entre l'Evêque et nous.

Mgr. Meurin propose une hypothèse que la raison repousse – nous, nous offrons des faits, et des faits qu'il est facultatif à tous de provoquer et d'analyser. Le contrôle est donc là, sous la main ; qu'on l'exerce si l'on doute et qu'on se prononce ensuite en connaissance de cause.

Jacques Tolérant

Étude sur le spiritisme

I

Voilà les graves mandarins de la Sorbonne bien et dûment mis en demeure, par M. Emile Gautier, de chercher l'X d'un problème effarant, – le Spiritisme ! S'exécuteront-ils de bonne grâce, ou vont-ils escamoter la marchandise, pour la faire circuler plus tard sous une autre étiquette ?... Quoi qu'il en soit, laissons messieurs les savants à leurs doctes réflexions, et essayons d'établir nous-même le bilan de la doctrine nouvelle.

S'il fallait toujours attendre le baptême des académies pour agir, nous serions encore dans l'ornière des préjugés, dans les brouillards de la légende ! Que les esprits forts et les satisfaits, croyant posséder le nec plus ultra des connaissances humaines, rient des novateurs en quête de lumière ; que les timides et les obscurantistes tournent et retournent dans les sentiers battus, c'est là affaire d'appréciation ; mais nous, qui n'acceptons la philosophie de Pangloss que sous bénéfice d'inventaire, et qui estimons que le progrès est une loi de nature, une loi inéluctable aussi bien dans l'ordre physique que dans l'ordre intellectuel et moral, nous parcourons volontiers les horizons nouveaux !

S'il est prudent de se tenir en garde contre les suggestions d'une crédulité puérile, il faut aussi se défier de cette incrédulité de parti-pris qui fait rejeter comme impossible tout ce que la science n'a pas encore ratifié. – Oui, la négation sans contrôle est tout aussi absurde que la foi aveugle ; il y a, dans les deux cas, abdication des deux facultés maîtresses qui caractérisent *l'espèce homo*, la raison et l'intelligence.

La vraie sagesse n'est ni incrédule ni gobe-mouches ; elle est fille de l'étude et du libre examen.

Donc, au lieu de conspuer les chercheurs, creusons plutôt leurs assertions, pour apprécier les vérités qu'elles prétendent contenir ; et si notre raison et notre cœur y trouvent, après tout, leur compte, sans peur et sans honte assimilons-nous leurs idées, car la vérité est une et doit être acceptée de quelque part qu'elle vienne ! – Assez de piétinements sur place ; assez de superstitions ridicules ; regardons en face tous les problèmes !

La question à envisager est brutalement celle-ci :

Y a-t-il des Esprits, et s'il en existe, peuvent-ils entrer en communication avec l'humanité terrestre ?...

Examinons.

Y a-t-il des Esprits ?

Oui, s'il faut croire la tradition : cette croyance est innée chez tous les peuples ; nous la trouvons à toutes les époques, dans l'Occident, dans l'Afrique centrale, dans les déserts du Nouveau Monde, dans les îles de l'Océanie, partout enfin depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. – Sous les noms de mânes, lares, génies, ombres, demi-dieux, Pitris, Mounis, Anitis, Schoulaya, Devas, Kueis ou Manitous, l'histoire profane nous montre les êtres du monde invisible vivant à côté de notre humanité, entretenant avec elle des rapports constants et exerçant sur elle des influences tantôt bienfaisantes, tantôt pernicieuses.

Suivant Empédocle, des forces spirituelles agitent le monde visible ; d'après Thalès, l'univers est rempli de dieux ; selon Posidonius le monde visible est rempli d'esprits ; Pythagore, Socrate et Platon professent les mêmes idées ; quant à Plotin, sa conviction est si bien assise, qu'il écrit un livre sur les esprits familiers. Philon est tout aussi convaincu ; il affirme que les âmes sont les habitants, les animaux de l'air comme les hommes sont les habitants, les animaux de la terre ; et

Cicéron fait dire à Scipion l'Africain : " Ceux-là vivent véritablement dont l'âme dégagée des liens du corps, comme d'une prison, a pris son essor vers les régions supérieures. "

Cette croyance qu'enseignent tour à tour le brahmanisme, le bouddhisme et le mahométisme, nous la relevons encore dans le Christianisme où il est question à chaque instant, aussi bien dans les textes sacrés que dans les dogmes ecclésiastiques, de démons, de saints et d'anges gardiens.

Les penseurs et les littérateurs modernes l'ont acceptée ; Cardan que Bayle appelle " l'un des plus grands esprits de son siècle ", reconnaît pleinement la réalité des êtres incorporels ; Mahomet, Luther et Swedenborg, non contents d'affirmer leur existence, déclarent avoir entretenu avec eux des relations directes ; Fénelon, dans *Télémaque*, fait dire à son héros par Urcésius, grand père d'Ulysse " Ces hommes que tu crois morts, vivent, mon fils ; et c'est la vie qu'on traîne misérablement sur la terre qui n'est qu'une mort ; les noms seulement sont changés. "

Le comte de Maistre déclare que " tout s'explique dans ce monde que nous voyons, par un autre monde que nous ne voyons pas. "

Saint-Augustin, dans ses *Confessions*, nous apprend qu'il avait été ramené à la lecture des Evangiles " par une voix, comme d'un enfant ou d'une jeune fille, qui chantait et répétait en refrain ces mots : – " Prends et lis ! – Prends et lis. "

Pour Lamartine : " Il y a dans le monde deux mondes, le monde qu'on voit et le monde invisible ; l'un est aussi certain que l'autre, quoiqu'il ne tombe pas sous les sens, parce qu'il tombe sous le sens des sens qui est l'intelligence. Je plains, dit-il, sans les condamner, ceux qui ne croient pas au monde invisible. Quant à moi, j'y crois mille fois plus fermement qu'à ce monde visible, car je crois à l'œuvre de l'intelligence, mille fois plus qu'aux phénomènes de la nature. "

II

Si, de la philosophie, nous passons maintenant à l'histoire, nous nous trouvons en présence de faits authentiques qui viennent, par leur nature extraordinaire, renforcer la croyance aux esprits ; témoin les phénomènes qui se produisirent au XVII^e siècle dans le cimetière de Saint-Médard, sur la tombe du diacre Pâris ; témoin les visions des Camisards de Cévennes !

En dehors de toutes ces considérations, fouillons nos propres souvenirs ; qui de nous n'a pas eu, au moins une fois dans son existence, la preuve qu'il agissait sous une influence étrangère bien appréciable sinon analysable ? qui de nous n'a pas eu, tantôt à l'état de veille, tantôt à l'état de sommeil, de ces rêves où des amis, partis depuis longtemps, venaient nous apparaître et soulever à nos yeux un petit coin du voile qui nous dérobe la connaissance de l'avenir, – présages qui, le plus souvent, se vérifiaient plus tard dans la vie réelle de point en point ?... Qui de nous n'a pas assisté aux derniers moments d'un moribond et n'a pas surpris ces conversations effarantes qu'il tient dans l'ombre avec des êtres invisibles, qu'il semble, lui, bien voir et bien entendre ?... Qui enfin niera le pressentiment et l'inspiration ?... Dira-t-on, pour expliquer ces prodiges, que l'être pensant, sous certaines conditions, se dédouble et acquiert, de la sorte une acuité de perception et une puissance de faculté plus considérable que dans l'état normal ?... Soit, ceci donnerait raison – nous le voulons bien – à la double vue, à l'extase et à l'inspiration ; mais le pressentiment qui arrive toujours spontanément et dans l'état normal, comment l'expliquerez-vous ?...

Non, il est impossible de nier l'existence réelle des esprits ; car, aujourd'hui, c'est une vérité philosophique, vérité que l'Église elle-même a ratifiée par le culte des saints.

Si c'était là une erreur, elle n'aurait certes pas prévalu aussi longtemps ; et ce qui constitue selon nous une sanction naturelle à cette partie de la doctrine spirite, c'est de constater dans la civilisation moderne les mêmes convictions, le même idéal spirituel que l'on retrouve chez les

sauvages les plus rudimentaires, chez ces peuples-enfants où le réalisme est si grossier qu'il côtoie presque l'animalité !

Ayant établi sous le point de vue philosophique l'existence des esprits, examinons la seconde partie du problème.

Y a-t-il une relation possible ou réelle entre les vivants et les morts ?...

Sans remonter aux pratiques païennes, aux inspirations de la pythie et de l'oracle antique – toutes choses attribuables au charlatanisme, nous relevons, dans la Bible et les Évangiles, maints témoignages à l'appui de la doctrine des spirites.

Au chapitre XIX de la Genèse, Moïse nous apprend qu'avant la destruction de Sodome, Loth vit distinctement deux anges qui l'invitèrent, lui, sa femme et ses fils, à quitter la ville maudite au plus tôt.

Après son traité avec Laban, Jacob, continuant sa route, rencontre des anges à Mahanajim.

A Moïse, berger de Jethro, qui menait son troupeau derrière le désert, apparaît encore un ange dans une flamme de feu, au milieu d'un buisson (Exode ch. III.)

Et à la femme de Manoah, comme longtemps après Gabriel à Zacharie et à Marie, un ange, missionnaire céleste, prédit la naissance d'un fils ; à ce propos, nous raconte l'auteur du *Livre des Juges* (Ch. XIII), cette femme, tant soit peu effrayée, fit part de l'incident à son mari qui adresse aussitôt à l'Éternel la prière suivante: " Seigneur ! que l'homme de Dieu que tu as envoyé vienne encore, je te prie, vers nous, et qu'il nous enseigne ce que nous devons faire à l'enfant quand il sera né " – et Dieu, nous est-il dit, exauça la prière de Manoah. Ainsi l'ange de Dieu vint encore à la femme comme elle était assise dans un champ ; mais Manoah, son mari, n'était point avec elle. Et la femme courut vite le rapporter à Manoah en lui disant " Voici, l'homme qui était venu l'autre jour vers moi, m'est apparu, " et Manoah se leva et suivit sa femme et venant vers l'homme, il lui dit : " Es-tu cet homme qui a parlé à cette femme-ci ? " Et il répondit : " C'est moi. " – Après quoi, l'ange monta vers les cieux à la vue de Manoah et de sa femme.

Plus tard, sous le règne de Belsazar, pendant un festin (Daniel, Ch. V), sortirent de la muraille des doigts d'une main d'homme qui écrivaient à l'endroit du chandelier, sur l'enduit de la muraille du palais royal, les trois mots, présages de la chute du roi, laquelle se réalise dans la nuit même.

Ne mentionnons que pour mémoire les visions d'Abraham, de Jacob etc., et arrivons au *Nouveau Testament* :

Selon Saint-Luc (Ch. IX, 28 et suiv.) les disciples Pierre, Jean et Jacques, ayant un jour suivi Jésus jusqu'au sommet d'une montagne pour prier, virent apparaître les esprits d'Elie et de Moïse, – deux personnages morts depuis longtemps, et cela, si distinctement qu'ils proposèrent même au maître de construire trois tentes dont une pour Jésus, l'autre pour Moïse et la dernière pour Elie.

Le lendemain de cet événement, poursuit Saint Luc, un homme de la troupe vint supplier Jésus de guérir son fils unique chez qui un esprit immonde avait élu domicile ; et Jésus " censura fortement l'esprit immonde et guérit l'enfant. "

Au Chap. XI des Actes, nous rencontrons les deux versets suivants :

27. – En ces jours-là, quelques prophètes descendirent de Jérusalem à Antioche ;

28. – Et l'un d'eux nommé Agabus se leva et déclara par l'Esprit qu'une grande famine devait arriver dans tout le monde ; et en effet elle arriva sous Claude César. "

Nous croyons inutile de multiplier les citations, le cadre de notre étude ne nous permettant pas des longueurs ; qu'il nous suffise, après les autorités qui précèdent, de constater que les apôtres et les évangélistes, loin de nier la communication des morts avec les vivants, la reconnaissent au contraire d'une façon expresse et positive ; témoin l'exhortation de Saint-Jean : " Mes bien-aimés,

ne croyez point à tout Esprit, mais éprouvez les Esprits pour savoir s'ils sont de Dieu " (Saint-Jean, Épître, Ch. IV – 1, 2, 3.)

Avant le christianisme, l'idée de l'intervention des esprits bons et mauvais dans les affaires humaines, est enseignée par tous les penseurs ; entre autres par Epiménides, contemporain de Solon, par Zénon, Anaxagoras, Bouddha, Hermès, Zoroastre et Confucius.

Socrate avait des rapports constants avec un génie familier qui l'inspirait sans cesse, et Lamartine à ce propos écrit :

" Oui, il était inspiré ; il nous le dit, il nous le répète, et pourquoi refuserions-nous de croire sur parole l'homme qui donnait sa vie pour l'amour de la vérité ! "

" Y a-t-il beaucoup de témoignages qui valent la parole de Socrate mourant ?... Oui, il était inspiré... La Vérité et la Sagesse ne sont point de nous ; elles descendent du ciel dans les cœurs choisis qui sont suscités de Dieu selon les besoins des temps. "

III

De l'antiquité, passons aux temps modernes ; c'est toujours la même croyance que nous relevons partout : – Wallace, de l'Académie Royale de Londres, Cox, Zoellner, l'illustre astronome de Leipzig, le professeur Weber, Vanderyst, Le Baron L. de Guldenstubbé, Talmadge, Lacordaire, Fourier, Bernardin de St-Pierre, Victor Hugo, Camille Flammarion, Victorien Sardou, Victor Meunier, le Dr Gibier etc., tous ont affirmé publiquement la possibilité des rapports entre les vivants et ceux que l'on est convenu d'appeler les morts.

L'illustre William Crookes, après vérification minutieuse des faits, conclut à cet aphorisme : " Je ne dis pas que c'est scientifiquement possible ; j'affirme que cela est. "²

² Voici quels sont les droits de William Crookes au titre de savant – c'est lui-même qui les énumère dans un article publié dans le Quarterly Review en réponse à une chronique où l'auteur l'accusait d'être un spécialiste parmi les spécialistes : " Moi, un spécialiste ! c'est vraiment nouveau pour moi, que j'aie limité mon attention à un seul sujet spécial. Mon chroniqueur serait-il assez bon pour me dire quel est ce sujet ? Est-ce la chimie générale dont j'ai fait des comptes-rendus depuis la création du Chemical News en 1859 ? Est-ce le thallium, au sujet duquel le public a probablement entendu dire tout ce qui pouvait l'intéresser ? Est-ce l'analyse chimique sur laquelle j'ai publié récemment un traité des méthodes choisies, qui est le résultat de 12 ans de travaux ? Est-ce la désinfection, la prévention et la guérison de la peste bovine sur laquelle j'ai publié un rapport qui, on peut le dire, a popularisé l'acide carbonique ? Est-ce la photographie, sur laquelle j'ai écrit de très nombreux articles tant sur la théorie que sur la pratique ? Est-ce la métallurgie de l'or et de l'argent dans laquelle ma découverte de la valeur du Sodium pour le procédé d'amalgamation est à présent largement employé en Australie-, en Californie, et dans l'Amérique du Sud ? Est-ce l'optique, branche pour laquelle je n'ai que la place de renvoyer à mes mémoires sur quelques phénomènes de la lumière polarisée, publiés avant que j'eusse vingt et un ans ; à ma description détaillée du spectroscope et mes travaux avec cet instrument à une époque où il était presque inconnu en Angleterre ; à mes articles sur les spectres solaires et terrestres ; à mes études sur les phénomènes optiques des opales et à la construction du microscope spectral ; à mes mémoires sur la mesure de l'intensité de la lumière et à la description de mon photomètre de polarisation ? Ou bien ma spécialité est-elle l'astronomie et la météorologie, puisque pendant un an j'ai été à l'observatoire Radcliffe à Oxford, où, en plus de ma fonction spéciale de surveiller la météorologie, j'avais partagé mes loisirs entre Homère et les mathématiques à Magdalen Hall ; la chasse aux planètes et les prises de passage avec M. Pogson, maintenant directeur de l'observatoire de Madras, et la photographie céleste exécutée avec le magnifique héliomètre attaché à l'observatoire ?

" Les photographies de la lune, prises par moi en 1855 à l'observatoire de M. Hartnup à Liverpool, ont été pendant plusieurs années les meilleures qui existassent, et la Société Royale m'honora d'une gratification en argent pour poursuivre mes travaux sur ce sujet. Ces faits joints à mon voyage à Oran, l'année dernière en qualité de membre de l'expédition envoyée par le gouvernement pour y étudier l'éclipse, et l'invitation que j'ai reçue naguère de me rendre à Ceylan pour le même but, sembleraient montrer que l'astronomie est ma spécialité. A vrai dire, peu d'hommes de science prêtent moins que moi à l'accusation d'être un spécialiste parmi les spécialistes."

Auguste Vacquerie n'est pas moins convaincu : " Quant à l'existence des esprits, je n'ai jamais eu, dit-il, cette fatuité de race qui décrète que l'échelle des êtres s'arrête à l'homme, je suis persuadé que nous avons au moins autant d'échelons sur le front que sous les pieds ; et je crois aussi fermement aux Esprits qu'aux onagres. Leur existence admise, leur intervention n'est plus qu'un détail : pourquoi ne pourraient-ils pas communiquer avec l'homme par un moyen quelconque et pourquoi ce moyen ne serait-il pas une table ?

Des êtres immatériels ne peuvent faire mouvoir la matière ; mais qui vous dit que ce soient des êtres immatériels ? Ils peuvent avoir un corps aussi, plus subtil que le nôtre et insaisissable à notre regard comme la lumière l'est à notre toucher. " (Vacquerie, *Les Miettes de l'Histoire*).

Écoutons maintenant le P. Pierre Lebrun, de l'Oratoire (*Hist. des Pratiques Superstitieuses*, IV, 358) :

" Les âmes qui jouissent de la béatitude éternelle, toutes abîmées, comme parlent les saints docteurs, dans la contemplation de la gloire de Dieu, ne laissent pas de s'intéresser encore à ce qui regarde les hommes dont elles ont éprouvé les misères ; et comme elles sont parvenues au bonheur des anges, tous les écrivains sacrés leur attribuent le même privilège, de pouvoir, sous des corps aériens, se rendre visibles à leurs frères qui sont encore sur la terre, pour les consoler et leur apprendre les volontés divines. "

Selon Walter Scott :

" Les hommes, presque dès le berceau du monde, ont eu l'esprit préparé à une telle croyance par ce sentiment intime de l'existence d'un monde spirituel, inférant de cette proposition générale la vérité incontestable que tout homme, depuis le monarque jusqu'au mendiant, qui a une fois joué son rôle sur le théâtre de ce monde, peut encore, même étant dépouillé de son corps, si tel est le bon plaisir du ciel, et autant que nous pouvons le savoir, recevoir l'ordre ou la permission de se mêler parmi ceux qui sont encore revêtus de leur enveloppe terrestre. Quiconque croit à une divinité et à la Toute Puissance qui gouverne toutes choses, doit admettre la possibilité des apparitions."

Voici, en dernier lieu, un extrait de l'Ancien Testament que nous avons omis de mentionner au début, et qui, à lui seul, pour les orthodoxes au moins, résout la question d'une façon claire et catégorique. Ici, point d'équivoque possible, c'est bel et bien une évocation de l'esprit d'un mort, faite par un médium – évocation suivie de manifestation intelligente parfaitement caractérisée ; jugez-en plutôt :

(Samuel, Liv. I, chap. XXVIII.)

3. – Samuel était mort, et tout Israël en avait fait le deuil, et on l'avait enseveli à Rama, qui était sa ville ; et Saül avait ôté du pays ceux qui avaient l'esprit de Python et les devins.

4. – Les Philistins rassemblés s'en vinrent, et se campèrent à Sunem ; Saül aussi rassembla tout Israël, et ils se campèrent à Guilboah.

5. – Et Saül voyant le camp des Philistins eut peur, et son cœur fut fort effrayé.

6. – Et Saül consulta l'Éternel ; mais l'Éternel ne lui répondit rien, ni par des songes, ni par l'Urim, ni par les prophètes.

Ajoutons à ce magnifique ensemble de découvertes, celle de la matière radiante qui a soulevé l'enthousiasme du monde entier, et nous aurons une idée exacte de la valeur de William Crookes.

7. – Et Saül dit à ses serviteurs : Cherchez-moi une femme qui ait un esprit de Python, et j'irai vers elle, et je m'enquerrai par son moyen de ce que je dois faire. Ses serviteurs lui dirent : Voilà, il y a une femme à Hendor qui a un esprit de Python.

8. – Alors Saül se déguisa, et prit d'autres habits, et s'en alla, lui et deux hommes avec lui ; ils arrivèrent de nuit chez cette femme, et Saül lui dit : Je te prie devine-moi par l'esprit de Python, et fais monter vers moi celui que je te dirai.

9. – Mais la femme lui répondit : Voici, tu sais ce que Saül a fait, et comment il a exterminé du pays ceux qui ont l'esprit de Python, et les devins ; pourquoi donc dresses-tu un piège à mon âme pour me faire mourir ?

10. – Et Saül lui jura par l'Éternel, et lui dit : L'Éternel est vivant, s'il t'arrive aucun mal pour ceci.

11. – Alors la femme dit : Qui veux-tu que je fasse monter ? Et il répondit : Fais-moi monter Samuel.

12. – Et la femme voyant Samuel, s'écria à haute voix en disant à Saül : Pourquoi m'as-tu déçue ? Car tu es Saül.

13. – Et le roi lui répondit : Ne crains point ; mais qu'as-tu vu ? Et la femme dit à Saül : J'ai vu un dieu qui montait de la terre.

14. – Il lui dit encore : Comment est-il fait ? Elle répondit : c'est un vieillard qui monte, et il est couvert d'un manteau. Et Saül connut que c'était Samuel ; et s'étant baissé, le visage contre terre, il se prosterna.

15. – Et Samuel dit à Saül : Pourquoi m'as-tu troublé en me faisant monter ? Et Saül répondit : Je suis dans une grande angoisse ; car les Philistins me font la guerre, et Dieu s'est retiré de moi, et ne m'a plus répondu par les prophètes, ni par des songes ; c'est pourquoi je t'ai appelé, afin que tu me fasses entendre ce que j'aurai à faire. "

Qu'en pensent nos contradicteurs ?...

IV

En dehors de la tradition et de la philosophie, la doctrine des spirites se recommande par l'examen que l'on peut soi-même faire des faits allégués ; comme les manifestations probantes ne sont pas le privilège des seuls initiés, qu'elles sont au contraire à la portée de tous indistinctement, il est dès lors bien facile de savoir à quoi s'en tenir sur leur authenticité.

La question, du reste, a été déjà, étudiée, scrutée et analysée tantôt sans parti-pris et dans un but purement scientifique par des travailleurs impartiaux, et tantôt, avec prévention, par des adversaires intéressés.

Sans parler de la fameuse pétition présentée aux Chambres américaines, en avril 1854, par 14,000 personnes réclamant la nomination d'une commission de gens compétents pour approfondir la cause de certains phénomènes extraordinaires lesquels, affirmaient les pétitionnaires, étaient bien réels et étaient provoqués par un agent invisible mais intelligent, nous signalerons en premier lieu les recherches de ceux qui n'ont pas eu peur du ridicule et qui, froidement et scrupuleusement, ont envisagé les choses en véritables savants :

Après dix années d'enquêtes, M. P. Barkas, membre de la Société géologique de Newcastle, affirme sincères et véritables les phénomènes spirites. Voici sa conclusion :

“ Les simples faits de tables frappant et se remuant, épelant les noms, indiquant l'âge, l'heure des montres ou le montant de l'argent qui se trouve dans la poche des assistants, etc., peuvent être expliqués, à la rigueur, par l'influence magnétique ou hypnotique, comme on la nomme maintenant. Mais comment expliquer les faits supérieurs qui se produisent fréquemment, tels, par

exemple, que de donner le montant d'une série de pièces de monnaie qu'une personne remet à une autre, sans que ni l'une ni l'autre en sachent le compte de communications écrites de diverses manières, sans que personne s'approche du crayon ou du papier ; de livres feuilletés et d'importants passages indiqués sans que nul touche les livres ; de la production d'une musique très compliquée et parfaitement belle, sortant de pianos, de guitares et d'accordéons, sans que personne ait la main sur les cordes ou les touches ?...

Ces faits, et d'autres de même espèce, prouvent l'existence d'agents invisibles et intelligents, d'une espèce quelconque. Je suis poussé à cette affirmation par la circonstance que je n'ai pas été capable de trouver aucune loi, physique ou psychologique, qui rendît un compte satisfaisant de ces phénomènes."

Qui peut déterminer les limites du possible, limites que la science et l'observation reculent chaque jour ? Examinons, doutons, mais ne soyons pas assez hardis pour nier la possibilité de pareilles occurrences."

Lisons maintenant le rapport de la commission désignée par la *Dialectical Society* dans le but d'anéantir ce qu'elle regardait comme un préjugé, les prétendus phénomènes spirites :

" Messieurs,

Votre comité, après avoir reçu les dépositions orales ou écrites d'un grand nombre de personnes qui ont décrit les phénomènes dont elles ont déclaré avoir fait l'expérience, convaincu qu'il était de la plus grande importance de vérifier les phénomènes en question par des expériences et des épreuves personnelles, s'est divisé en sous-comités, ce qui a paru le meilleur moyen d'arriver à ce résultat.

En conséquence, six sous-comités ont été formés.

Tous ont envoyé des rapports d'où il résulte qu'une grande majorité des membres de votre comité sont devenus les réels témoins de diverses phases des phénomènes, sans l'aide ou la présence d'aucun médium de profession, quoique la plus grande partie d'entre eux aient commencé leurs investigations dans des dispositions d'esprit ouvertement sceptiques. Ces rapports, ci-joints, se confirment l'un l'autre en substance et paraîtraient établir les propositions suivantes :

1°. Des bruits de nature très variée, provenant en apparence des meubles, du parquet ou des murs de la chambre, accompagnés de vibrations qui sont souvent perceptibles au toucher, se présentent sans être produits par l'action musculaire ou par un moyen mécanique quelconque.

2°. Des mouvements de corps pesants ont lieu sans l'aide d'appareils mécaniques d'aucune sorte, et sans un développement équivalent de force musculaire de la part des personnes présentes, et même fréquemment sans contact ou connexion avec personne.

3°. Ces bruits et ces mouvements se produisent souvent au moment voulu et de la façon demandée par les personnes présentes, et par le moyen d'un simple code de signaux, ils répondent aux questions et écrivent des communications cohérentes.

4°. Les réponses et les communications obtenues sont, en grande partie, d'un caractère trivial ; mais quelquefois, elle donnent des faits et des renseignements qui ne sont connus que d'une personne présente.

5°. Les circonstances dans lesquelles les phénomènes se présentent sont variables. Le fait le plus saillant est que la présence de certaines personnes semble nécessaire à leur production et que celles d'autres personnes leur est généralement contraire ; mais cette différence ne paraît dépendre ni de la croyance, ni de la non-croyance aux phénomènes.

Les témoignages oraux ou écrits reçus par votre comité, affirment, non seulement des phénomènes de même nature que ceux dont les sous-comités ont été témoins, mais, en outre, des phénomènes d'un caractère plus varié et plus extraordinaire, tels que :

1°. Corps pesants s'élevant dans l'air (dans certains cas des hommes) et y restant quelque temps, sans support visible ou tangible.

2°. Apparitions de mains et de formes n'appartenant à aucun être humain, mais semblant vivantes par leur aspect et leur mobilité. Ces mains ont été quelquefois touchées et saisies par les assistants convaincus, par conséquent, qu'elles n'étaient point le résultat d'une imposture ou d'une illusion.

3°. Exécution de morceaux de musique très bien joués sur des instruments, sans qu'aucun agent constatable eût joué de ces instruments.

4°. Exécution de dessins et de peintures, produits dans un temps si court et dans des conditions telles, que toute intervention humaine était impossible...

En présentant leur rapport, les membres de votre comité, prenant en considération la haute réputation et la grande intelligence de la plupart des témoins des faits les plus extraordinaires, le degré de confirmation que donnent à leur témoignage les rapports des sous-comités, et l'absence de toute preuve d'imposture ou d'illusion pour une grande partie des phénomènes ; de plus, ayant égard au caractère exceptionnel de ces phénomènes et au grand nombre de personnes de toutes conditions répandues sur toute la surface du monde civilisé qui sont plus ou moins influencées par la croyance à leur origine surnaturelle et considérant, en même temps qu'aucune explication philosophique n'en a encore été obtenue, les membres de votre comité se croient obligés de déclarer que, dans leur conviction, le sujet mérite d'être examiné avec une attention plus sérieuse et plus minutieuse que celle qui lui a été accordée jusqu'à ce jour. "

N'oublions pas que, dans ce comité de la Société Dialectique se trouvaient des hommes choisis pour la plupart à cause des idées hostiles qu'ils professaient à l'égard du spiritisme et, circonstance qui a sa valeur, des trente-trois membres actifs dont se composaient la commission, vingt-quatre ont, plus tard, reconnu officiellement la réalité des communications entre incarnés et désincarnés, et même plusieurs d'entre eux, non les moins illustres, publièrent la relation détaillée de ce qu'ils avaient vu et bien vu.

V

Parmi les membres du comité chargé par la Société Dialectique de Londres d'étudier les phénomènes du spiritualisme moderne, figurait le grand naturaliste anglais, Alfred Russell Wallace, l'émule et le collègue de Darwin ; au nombre des témoins entendus, se trouvait le professeur Auguste de Morgan, président de la Société mathématique de Londres, secrétaire de la Société Royale astronomique, et le physicien C. F. Varley, ingénieur en chef des Compagnies de télégraphie internationale et transatlantique, l'inventeur du condensateur électrique, de la télégraphie sous-marine et, plus tard, membre de l'Académie Royale de Londres.

M. Russell Wallace, convaincu de la réalité de ce qu'il avait vu, a fait sa profession de foi dans son livre : *Miracles and modern spiritualism*, d'où nous extrayons le passage suivant :

" Les faits me convainquirent. Ils me forcèrent de les accepter comme faits longtemps avant que je puisse en admettre l'explication spirituelle."

M. Oxon, professeur à l'Université d'Oxford, a constaté plus d'une fois le phénomène de l'écriture directe, i. e. de l'écriture obtenue directement des Esprits, sans aucun intermédiaire quelconque.

Le baron L. de Guldenstube a fait, nous affirme-t-il, dans son traité sur *La réalité des Esprits*, de 1856 à 1869, plus de deux mille expériences en présence de témoins tels que M. Delamarre père,

alors rédacteur du journal la *Patrie*, M. Matter, membre de l'Académie de Paris, M. Choisselat, ancien rédacteur de *l'Univers*, M. de Frémery, savant hollandais de l'Université de Groningen, le prince Léonide Galitzin, la comtesse Dash, le comte d'Ourches etc. ; et toutes ces expériences ont eu pour résultat d'établir d'une façon irréfragable la réalité des communications d'outre-tombe. Un jour, nous dit l'auteur, " c'était le 1er août 1856, l'idée me vint d'essayer si les esprits pouvaient écrire directement, sans l'intermédiaire d'un médium. Connaissant l'écriture directe et merveilleuse du Décalogue, selon Moïse, et l'écriture également directe et mystérieuse durant le festin du roi Belsatzar, suivant Daniel ; ayant en outre entendu parler des mystères modernes de Stratford en Amérique, je voulus constater la réalité d'un phénomène dont la portée serait immense, s'il existait réellement.

" Je mis donc un papier à lettres et un crayon taillé dans une petite boîte fermée à clef, en ayant soin de prendre la clef que j'emportais avec moi ; – j'attendis durant 12 jours en vain, sans remarquer la moindre trace d'un crayon sur le papier ; mais quel fut mou étonnement, lorsque je remarquai, le 13 août 1856, certains caractères mystérieux, tracés sur le papier ; à peine les eussé-je remarqués que je répétai dix fois pendant cette journée à jamais mémorable la même expérience, en mettant toujours, au bout d'une demi-heure, une nouvelle feuille de papier blanc dans la même boîte. L'expérience fut couronnée chaque fois d'un succès complet.

Le lendemain, je fis de nouveau une vingtaine d'expériences, en laissant la boîte ouverte et en ne la perdant pas de vue ; c'est alors que je voyais que des caractères et des mots dans la langue Estonienne se formèrent ou furent gravés sur le papier sans que le crayon bougeât. "

Dans ses *Recherches sur le spiritualisme*, William Crookes, l'illustre savant déjà cité, a obtenu, après expériences, des faits extraordinaires ; ainsi : " 1°. Il pèse avec une balance sensible à un poids mille fois plus petit qu'un grain, la force inconnue qui intervient ; cette force psychique enlève jusqu'à 50 et 100 kilos, tout invisible qu'elle est ; 2°. Il constate l'altération du poids des corps ; aussi l'exécution d'airs de musique sur un instrument, et sans l'intervention possible du contact d'une force humaine directe ; 3°. Mouvements de corps pesants, avec et sans contact ; 4°. Phénomènes de percussion et autres sons de même nature ; 5°. Apparitions lumineuses ; 6°. Apparitions de mains en pleine lumière, au grand jour ; parfois " la main, parfaitement faite, semble animée et très gracieuse ; les doigts se meuvent et la chair semble être aussi humaine que celle de toutes les personnes présentes ; au bras, elle devient vaporeuse et se perd dans un nuage lumineux " ; 7°. Écriture directe ; 8°. Formes et figures de fantômes ; " l'une d'elles s'avançant d'un coin, dans la chambre, alla prendre un accordéon, et ensuite glissa dans l'appartement en jouant de cet instrument ; elle fut visible pendant plusieurs minutes ; le médium, en même temps, était aussi vu par tous les assistants ; le fantôme s'approcha d'une dame, et celle-ci le fit disparaître en poussant un cri " ; cas semblant indiquer l'action d'une " intelligence extérieure " ; 9°. Manifestations diverses d'un caractère composé. " Une apparition lumineuse planait sur un bouquet de fleurs placé au milieu d'une table ; à la vue de tout le monde une tige d'herbe de Chine, de quinze pouces de long, qui faisait l'ornement du centre du bouquet, s'éleva lentement au milieu des autres fleurs, et ensuite descendit sur la table et passa droit au travers ; nous la vîmes bien jusqu'à ce qu'elle l'eût traversée. "

Pour clore notre série de citations, nous donnerons quelques extraits du livre de M. l'abbé Poussin, professeur au séminaire de Nice. Voici ce que pense et écrit cet ecclésiastique dans *Le Spiritisme devant l'histoire et devant l'Église* :

" Nous croyons pouvoir affirmer qu'en faisant des concessions nécessaires à la supercherie, aux hallucinations et au charlatanisme, l'examen des faits nous force de conclure à leur réalité. En

d'autres termes, pour bien établir notre proposition, il nous paraît difficile, sinon impossible, de nier aujourd'hui l'ensemble des faits extraordinaires que s'attribue le spiritisme. En effet, un grand nombre ont pour eux des témoins nombreux, souvent très graves, qui ne peuvent être ni trompés ni trompeurs.

1°. Personne ne peut contester le nombre des témoins...

2°. ...Un grand nombre de ces témoins sont graves. Des théologiens, des ecclésiastiques distingués et prévenus contre les faits ; des hommes aussi remarquables par la science que par la vertu, s'accordent de toutes parts à admettre certains faits extraordinaires du spiritisme comme incontestables ; les hommes les plus sérieux qui ont étudié spécialement ces matières peuvent bien varier encore sur l'interprétation des faits, mais nul d'entre eux n'ose plus les contester.

3°. Malgré ces attestations si graves, et en présence de ces récits de témoins oculaires, plusieurs savants se retranchent dans un scepticisme absolu ; tout y est pour eux hallucination ou jonglerie...Aujourd'hui, devant la multitude presque innombrable de témoins de tous pays, de toutes religions, qui se posent comme ayant vu de sang-froid, examiné avec toute la rigueur d'un esprit incrédule, il est à peu près impossible de s'arrêter à une pareille hypothèse. Nous ne nions pas sans doute que certaines expériences n'aient été surfaites ; le charlatanisme, le goût du merveilleux, la persuasion préalable qu'on allait se trouver transporté dans un monde de prodiges, ont pu assurément faire illusion à plusieurs. Mais, en défalquant tout ce qui peut raisonnablement être attribué à de semblables causes, il reste encore un nombre considérable de faits dont nous ne saurions nier la réalité sans renoncer à tous les principes de la certitude historique... "

Plus loin, l'auteur ajoute :

" Les autres effets prodigieux ne peuvent être attribués qu'à une cause intelligente et nullement aux forces de la nature. Sont-ce des tables de bois ou de marbre qui proposent les questions et en attendent les réponses ? Non, évidemment. Qui pourrait soutenir une pareille folie ! Aussi, la persuasion générale, c'est que l'affaire se passe avec les Esprits qui meuvent les tables et sont pour cette raison appelés Esprits frappeurs. "

En présence de tous ces témoignages, dont la plupart émanent de personnages prévenus, est-il raisonnable de conspuer le Spiritisme et de considérer ses adeptes comme des échappés de Bedlam ou de Bicêtre ?...

Vous criez au surnaturel et vous concluez à l'absurde ?... Mais, demande Allan Kardec : Qu'entendez-vous par Surnaturel ? – Ce qui est contraire aux lois de la nature. – Vous connaissez donc tellement bien ces lois qu'il vous est possible d'assigner une limite à la puissance de Dieu ? Eh bien ! alors prouvez que l'existence des Esprits et leurs manifestations sont contraires aux lois de la nature ; que ce n'est pas, et ne peut être une de ces lois. Suivez la doctrine spirite, et voyez si cet enchaînement n'a pas tous les caractères d'une admirable loi, qui résout tout ce que les lois philosophiques n'ont pu résoudre jusqu'à ce jour. La pensée est un des attributs de l'Esprit ; la possibilité d'agir sur la matière, de faire impression sur nos sens, et par suite de transmettre sa pensée résulte, si nous pouvons nous exprimer ainsi, de sa constitution physique ; donc il n'y a dans ce fait rien de surnaturel, rien de merveilleux. Qu'un homme mort, et bien mort, revive corporellement, que ses membres dispersés se réunissent pour reformer son corps, voilà du merveilleux, du surnaturel, du fantastique ; ce serait là une véritable dérogation que Dieu ne peut accomplir que par un miracle, mais il n'y a rien de semblable dans la doctrine spirite.

" Pourtant, dira-t-on, vous admettez qu'un Esprit peut enlever une table, et la maintenir dans l'espace sans point d'appui ; n'est-ce pas une dérogation à la loi de gravité ? Oui, à la loi connue ; mais la nature a-t-elle dit son dernier mot ? Avant qu'on eût expérimenté la force ascensionnelle

de certains gaz, qui eût dit qu'une lourde machine portant plusieurs hommes pût triompher de la force d'attraction ? Aux yeux du vulgaire cela ne devait-il pas paraître merveilleux, diabolique ? Celui qui eût proposé, il y a un siècle, de transmettre une dépêche à 500 lieues, et d'en recevoir la réponse en quelques minutes, eût passé pour un fou ; s'il l'eut fait, on aurait cru qu'il avait le diable à ses ordres, car alors le diable seul était capable d'aller si vite. Pourquoi donc un fluide inconnu n'aurait-il pas la propriété, dans des circonstances données, de contrebalancer l'effet de la pesanteur comme l'hydrogène contrebalance le poids du ballon ? "

Au reste, les faits sont là et peuvent être constatés par tous ceux qui voudraient les produire.

VI

Le spiritisme a provoqué, dès son apparition, une véritable levée de boucliers ; chacun l'a combattu d'après ses idées et ses préventions personnelles ; de là, plusieurs systèmes de négation que l'auteur du *Livre des médiums* a déjà mis en relief et réfutés ; nous ne pouvons mieux faire que de lui céder la plume :

Système du Charlatanisme. – Parmi les antagonistes, beaucoup attribuent les effets constatés à la supercherie, par la raison que quelques-uns ont pu être imités. Cette supposition transformerait tous les spirites en dupes, et tous les médiums en faiseurs de dupes, sans égard pour la position, le caractère, le savoir et l'honorabilité des personnes. Si elle méritait une réponse, nous dirions que certains phénomènes de la physique sont aussi imités par les prestidigitateurs, et que cela ne prouve rien contre la véritable science. Il est d'ailleurs des personnes dont le caractère écarte tout soupçon de fraude, et il faut être dépourvu de tout savoir-vivre et de toute urbanité pour oser venir leur dire en face qu'elles sont complices de charlatanisme. – Est-ce à dire pour cela que jamais il n'y a eu d'abus ? Il faudrait, pour le croire, admettre que les hommes sont parfaits. On abuse de tout, même des choses les plus saintes ; pourquoi n'abuserait-on pas du spiritisme ? Mais le mauvais usage qu'on peut faire d'une chose ne peut rien faire préjuger contre la chose elle-même ; le contrôle qu'on peut avoir touchant la bonne foi des gens est dans les motifs qui les font agir. Où il n'y a pas spéculation, le charlatanisme n'a rien à faire.

Système de la folie. – Quelques-uns, par condescendance, veulent bien écarter le soupçon de supercherie, et prétendent que ceux qui ne font pas des dupes sont dupes eux-mêmes ; ce qui revient à dire qu'ils sont des imbéciles. – Quand les incrédules y mettent moins de formes, ils disent tout simplement qu'on est fou, s'attribuant ainsi sans façon le privilège du bon sens. C'est là le grand argument de ceux qui n'ont point de bonne raison à opposer. Du reste, ce mode d'attaque est devenu ridicule à force de banalité, et ne mérite pas qu'on perde son temps à le réfuter. Les spirites, d'ailleurs, ne s'en émeuvent guère ; ils prennent bravement leur parti, et se consolent en songeant qu'ils ont pour compagnons d'infortune assez de gens dont le mérite ne saurait être contesté. Il faut en effet convenir que cette folie, si folie il y a, a un bien singulier caractère, c'est qu'elle atteint de préférence la classe éclairée, parmi laquelle le spiritisme compte jusqu'à présent l'immense majorité de ses adeptes. Si, dans le nombre, on rencontre quelques excentricités, elles ne prouvent pas plus contre cette doctrine que les fous religieux ne prouvent contre la religion ; les fous mélomanes, contre la musique ; les fous mathématiciens, contre les mathématiques. Toutes les idées ont trouvé des fanatiques exagérés, et il faudrait être doué d'un jugement bien obtus pour confondre l'exagération d'une chose avec la chose elle-même.

Système des causes physiques. – Ici nous sortons du système de la négation absolue. La réalité des phénomènes étant avérée, la première pensée qui est naturellement venue à l'esprit de ceux

qui les ont reconnus, a été d'attribuer les mouvements au magnétisme, à l'électricité, ou à l'action d'un fluide quelconque, en un mot, à une cause toute physique et matérielle. Cette opinion n'avait rien d'irrationnel, et elle aurait prévalu si le phénomène se fût borné à des effets purement mécaniques. Une circonstance même semblait la corroborer : c'était dans certains cas, l'accroissement de la puissance en raison du nombre des personnes ; chacune d'elles pouvait être ainsi considérée comme un des éléments d'une pile électrique humaine. Ce qui caractérise une théorie vraie, c'est de pouvoir rendre raison de tout ; mais si un seul fait vient la contredire, c'est qu'elle est fautive, incomplète ou trop absolue. Or, c'est ce qui n'a pas tardé d'arriver ici. Ces mouvements et ces coups ont donné des signes d'intelligence, en obéissant à la volonté et en répondant à la pensée ; ils devaient donc avoir une cause intelligente. Dès lors que l'effet cessait d'être purement physique, la cause, par cela même, devait avoir une autre source ; aussi le système de l'action exclusive d'un agent matériel a-t-il été abandonné, et ne se retrouve que chez ceux qui jugent a priori et sans avoir vu le point capital est donc de constater l'action intelligente, et c'est ce dont peut se convaincre quiconque veut se donner la peine d'observer.

Système du reflet. – L'action intelligente une fois reconnue, il restait à savoir quelle était la source de cette intelligence. On a pensé que ce pouvait être celle du médium ou des assistants, qui se réfléchissait comme la lumière ou les rayons sonores. Cela était possible : l'expérience seule pouvait dire son dernier mot. Mais, d'abord, remarquons que ce système s'écarte déjà complètement de l'idée purement matérialiste ; pour que l'intelligence des assistants pût se reproduire par voie indirecte, il fallait admettre en l'homme un principe en dehors de l'organisme.

Si la pensée exprimée avait toujours été celle des assistants, la théorie de la réflexion eût été confirmée ; or, le phénomène, même réduit à cette proportion, n'était-il pas du plus haut intérêt ? La pensée se répercutant dans un corps inerte et se traduisant par le mouvement et le bruit, n'était-ce pas une chose bien remarquable ? N'y avait-il pas lieu de quoi piquer la curiosité des savants ? Pourquoi donc l'ont-ils dédaignée, eux qui s'épuisent à la recherche d'une fibre nerveuse ?

L'expérience seule, disons-nous, pouvait donner tort ou raison à cette théorie, et l'expérience lui a donné tort, car elle démontre à chaque instant, et par les faits les plus positifs, que la pensée exprimée peut être, non-seulement étrangère à celle des assistants, mais que souvent elle y est entièrement contraire ; qu'elle vient contredire toutes les idées préconçues, déjouer toutes les prévisions ; en effet, quand je pense blanc et qu'il m'est répondu noir, il m'est difficile de croire que la réponse vienne de moi. On s'appuie sur quelques cas d'identité entre la pensée exprimée et celle des assistants ; mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que les assistants peuvent penser comme l'intelligence qui se communique ? Il n'est pas dit qu'ils doivent toujours être d'opinion opposée. Lorsque, dans la conversation, l'interlocuteur émet une pensée analogue à la vôtre, direz-vous pour cela qu'elle vient de vous ? Il suffit de quelques exemples contraires bien constatés pour prouver que cette théorie ne peut être absolue. Comment, d'ailleurs, expliquer par la réflexion de la pensée l'écriture produite par des personnes qui ne savent pas écrire, les réponses de la plus haute portée philosophique obtenues par des personnes illettrées, celles qui sont données à des questions mentales, ou dans une langue inconnue du médium, et mille autres faits qui ne peuvent laisser de doute sur l'indépendance de l'intelligence qui se manifeste ? L'opinion contraire ne peut être que le résultat d'un défaut d'observation.

Si la présence d'une intelligence étrangère est prouvée moralement par la nature des réponses, elle l'est matériellement par le fait de l'écriture directe, c'est-à-dire de l'écriture obtenue spontanément, sans plume ni crayon, sans contact, et nonobstant toutes les précautions prises pour se garantir de tout subterfuge. Le caractère intelligent du phénomène ne saurait être révoqué en doute ; donc il y

a autre chose qu'une action fluidique. Ensuite, la spontanéité de la pensée exprimée en dehors de toute attente, de toute question proposée, ne permet pas d'y voir un reflet de celle des assistants.

Système somnambulique. – D'après ce système, toutes les communications intelligentes ont leur source dans l'âme ou esprit du médium qui devrait son aptitude à traiter des sujets en dehors de ses connaissances, à une surexcitation momentanée de ses facultés mentales, à une sorte d'état somnambulique ou extatique qui exalte et développe son intelligence. Certes, on ne peut nier, dans certains cas, l'influence de cette cause ; mais il suffit d'avoir vu opérer la plupart des médiums pour se convaincre qu'elle ne peut résoudre tous les faits, et qu'elle forme l'exception et non la règle. On pourrait croire qu'il en est ainsi si le médium avait toujours l'air d'un inspiré ou d'un extatique, apparence qu'il pourrait d'ailleurs parfaitement simuler s'il voulait jouer la comédie ; mais comment croire à l'inspiration, quand le médium écrit comme une machine, sans avoir la moindre conscience de ce qu'il obtient, sans la moindre émotion, sans s'occuper de ce qu'il fait, et tout en regardant ailleurs, riant et causant de choses et d'autres ? On conçoit la surexcitation des idées, mais on ne comprend pas qu'elle puisse faire écrire celui qui ne sait pas écrire, et encore moins quand les communications sont transmises par des coups frappés ou à l'aide d'une planchette ; du reste, les faits où l'intelligence étrangère se révèle par des signes incontestables sont si nombreux et si évidents qu'il n'y a pas de doute possible à cet égard. Le tort de la plupart des systèmes est d'avoir tiré des conclusions générales de quelques faits isolés.

VII

Il est un dernier système d'antagonisme que nous réfuterons maintenant, non è. cause de sa nature que nous jugeons peu sérieuse en vérité, mais à cause du caractère même de ceux qui ont cherché et qui cherchent encore à le faire prévaloir.

Ce système, nous le retrouvons dans le passage suivant de la deuxième conférence de l'Archevêque Meurin, page 15 :

" Il y a encore, dit le vénérable prélat, une troisième preuve de l'existence des esprits immatériels. Ce sont de nombreux faits détestables du spiritisme, de l'hypnotisme, du mesmérisme, et de tout ce monde démoniaque dont nous parlerons ; des faits qui ne pouvant être attribués ni à l'homme, ni à la nature inintelligente, ni à Dieu, doivent l'être exclusivement à des démons, c'est-à-dire à de malins esprits. Il y a donc des Esprits."

Tout d'abord, prenons acte de deux admissions l'existence des esprits et la réalité des rapports entre le monde visible et le monde invisible ; car après tout, que les Êtres qui se communiquent soient des démons ou des anges, ils ne sont pas moins pour cela des êtres intangibles, en dehors de l'humanité incarnée ; donc, admettre la manifestation des démons, c'est toujours admettre la relation du terrestre avec l'ultra-terrestre !

Ceci noté, nous dirons au savant conférencier que, si ses prémisses sont justes, sa conclusion, pour être trop hâtive, est erronée. En effet, s'il existe des Esprits, et que ces Esprits sont les uns bons, les autres mauvais ; si les faits détestables du spiritisme ne peuvent absolument s'expliquer que par l'intervention des êtres incorporels, il s'en suit, comme conséquence logique, que ces faits doivent être attribués à l'espèce immatérielle en général, c'est-à-dire aux Esprits, et non pas exclusivement aux seuls démons, lesquels ne sont, au dire même du conférencier, que de malins Esprits, c'est-à-dire la fraction malsaine de la population invisible.

Quel motif plausible peuvent bien nous donner nos contradicteurs, pour limiter aux seuls démons la faculté de pouvoir se communiquer aux vivants ?

Est-ce par impuissance, ou librement, que les bons Esprits ne se manifestent pas ? – Si c'est par impuissance, les prérogatives célestes sont donc en raison inverse de la pureté des êtres ; dans ce cas, il serait absurde d'être un juste, de se conformer aux enseignements chrétiens, puisque le mal rapporterait plus que le bien ; si, au contraire, les bons peuvent se communiquer, et si c'est volontairement qu'ils ne le font pas, ils contreviennent évidemment à la loi d'amour et de charité, puisqu'ils abandonneraient l'incarné aux suggestions malsaines sans lui donner l'assistance bienfaisante qu'ils sont à même de lui fournir pour le conduire finalement à la vérité et au salut ; or, le manque de charité étant une imperfection, et le mal étant l'imperfection du bien, ces anges seraient donc imparfaits, ce qui est contraire à l'assertion orthodoxe et contraire à la raison.

Donc les bons esprits doivent aussi se communiquer.

De plus, si l'agent des phénomènes spirites n'est toujours que le diable, de deux choses l'une : ou le diable se communique avec l'autorisation du créateur ou contre son gré ; si c'est contre son gré, c'est que le diable est plus puissant que Dieu ; et comme la puissance infinie est un des attributs essentiels de l'Être Suprême, si le diable est plus puissant que Lui, c'est la négation du Dieu Bon et la proclamation du Diable-Dieu ; si d'un autre côté, c'est avec sa volonté que le diable agit, pourquoi Dieu, dans sa bonté infinie, ne permettrait-il pas aux bons esprits d'intervenir dans les affaires humaines, ne serait-ce que pour neutraliser l'influence des rebelles ? Est-il admissible qu'Il laisserait ses enfants à la merci des tentateurs, à la merci du mal et qu'Il leur interdirait de voir ceux qui peuvent leur être utiles et leur prêcher le bien ? Ce qu'un bon père, un homme, ne ferait pas, est-il possible que Dieu le fasse ?

Donc, les bons Esprits doivent aussi se communiquer.

Le diable étant le mal, Dieu étant le bien, et le mal étant l'adversaire naturel du bien, il est clair que si la communication spirite n'était que l'œuvre exclusive du démon, l'on n'y trouverait absolument aucun enseignement chrétien, aucun précepte évangélique pouvant mener l'humanité au progrès et à l'épuration finale. Or, de l'aveu de tous les expérimentateurs, certaines productions médianimiques se distinguent par une grande sagesse et une haute portée philosophique et morale ; c'est ainsi qu'elles conseillent à l'incarné de subir sans murmurer les épreuves et les tribulations de la vie; de n'ambitionner ni les honneurs ni les richesses terrestres ; de subordonner la matière à l'esprit et de n'avoir en vue que le bien-être spirituel qu'on obtient par la seule et constante pratique de l'amour et de la charité pour tous. C'est ainsi qu'elles prêchent encore l'égalité, la fraternité et la solidarité humaine ; qu'elles recommandent la prière et les bonnes œuvres ; et qu'elles mettent l'homme en garde contre l'entraînement de ses passions, en lui faisant voir que le mal ne produit que la souffrance après la désagrégation du corps. Dira-t-on que c'est le démon qui formule de telles pensées ?... Il faut convenir alors qu'il n'est guère malin, puisqu'il serait assez maladroit pour fournir des armes contre lui-même ; le Christ l'a dit aux Pharisiens : " Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit ; et toute ville ou maison divisée contre elle-même ne subsistera pas ; si donc, Satan s'élève contre lui-même, il ne peut subsister et il a une fin. "

Donc, en bonne logique, de pareilles communications émanent de bons esprits ;

Donc, les bons esprits se manifestent à l'occasion !

Cela est si vrai, qu'en dehors des manifestations de l'Esprit de Moïse, d'Elie, de Gabriel et de tant d'autres esprits supérieurs que mentionnent les Evangiles, nous trouvons dans la Canonisation des Saints du Pape Benoit XIV " qu'une révélation privée ne doit pas être jugée une ruse infernale par la raison qu'on y révèle quelque mystère non expressément déclaré par l'Écriture et la tradition ; il ajoute qu'on ne saurait borner la puissance de Dieu ; ce grand théologien, dans son 3^{me} livre, chap.

XLIII, caractérise les signes d'après lesquels l'on doit reconnaître la bonne origine d'une communication et dit : S'il n'y a rien dans ces révélations et ces visions qui éloignent de Dieu ; si tout se rapporte à lui seul, on ne doit plus douter que ces révélations ne soient surnaturelles et divines. "

Sainte Brigitte, au tome II de ses *Révélation*s, dit que la marque distinctive des révélations " c'est le fruit, ce sont les effets qu'elles produisent selon la règle tracée par l'Évangile : vous les connaîtrez à leurs fruits. "

Sainte Thérèse, dans son livre *De la perfection*, réfute ceux qui ont toujours peur des démons, quand il s'agit des visions ou des apparitions ; elle dit : " Admirez l'aveuglement de ceux qui, ne sachant pas même ce que c'est que de prier, remplissent de crainte l'esprit des autres, touchant les apparitions et les révélations surnaturelles. En vérité, c'est une belle imagination à ceux qui se laissent ainsi abuser, de croire que, pour se garantir du mal, il faut éviter de faire le bien ; je ne crois pas que jamais le diable se soit avisé d'un meilleur moyen pour nuire aux hommes. Ah ! mon Dieu, vous voyez comme ou explique vos paroles à contre-sens ; défendez votre propre cause, et ne souffrez pas de telles faiblesses en des personnes consacrées à votre service. "

Voilà bien des autorités pour combattre nos contradicteurs ! Nous faudra-t-il invoquer encore le culte tout particulier de l'Église à Notre-Dame, – culte qui est en contradiction flagrante avec la théorie orthodoxe sur le spiritisme puisqu'il repose sur des apparitions suivies de communications orales d'un Pur Esprit, d'une Sainte à La Salette et à Lourdes.

Donc les prétendus démons ne sont pas les seuls qui se manifestent aux incarnés !

Ceux qui soutiennent l'assertion contraire, n'ont en vue, croyons-nous, que d'éloigner leurs coreligionnaires de la pratique médianimique, à cause des mauvaises communications que l'on est parfois exposé à recevoir ; – leur intention est peut-être louable ; mais leur but est manqué, car le diable, comme Croquemitaine, n'effraie plus que les petits enfants. Est-il raisonnable d'édicter une prohibition radicale là où un simple avertissement suffirait pour prévenir toute éventualité fâcheuse ? serait-il raisonnable de défendre toute relation sociale parce que l'on rencontre dans la société des méchants et des fourbes ?

Non, le diable, en tant que puissance infernale, n'existe pas, pour la bonne raison que, le mal absolu³, comme l'a très bien dit l'Archevêque Meurin, n'existe pas. Il n'y a que de mauvais Esprits, c'est-à-dire des esprits imparfaits mais perfectibles, de même qu'il y a sur terre des hommes mauvais mais perfectibles ; tout, dans la nature, aussi bien dans l'ordre matériel que dans l'ordre spirituel, tout est soumis à la loi inéluctable du progrès.

Il n'y a que Dieu qui soit immuable, parce qu'Il est infini dans son Être, infini dans ses perfections. Voilà ce que l'on doit révéler à la masse pour lui arracher ses superstitions ; dites-lui la vérité d'abord, et ensuite, enseignez-lui la prudence en répétant avec l'apôtre Saint Jean : " Mes bien-aimés, ne croyez point à tout esprit, mais éprouvez les esprits, pour savoir s'ils sont de Dieu ; – connaissez à cette marque l'Esprit de Dieu : Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu en chair est de Dieu. "

VIII

³ Dans sa 2^{ème} Conférence p. 5, Mgr Meurin avait écrit ceci : " Tout être, en tant qu'il est, est bon ; car le mal n'est que la privation du bien, comme la cécité est la privation de la vue. L'Être Suprême est aussi la bonté Suprême. Le mal suprême serait par conséquent l'absence de tout être. Ce serait le néant. Donc il n'y a pas de mal absolu."

Nous avons vu que les phénomènes du spiritisme existent comme faits, et qu'ils sont produits par une intelligence bien caractérisée, tout-à-fait étrangère à celle du médium ou des assistants. Quelle est cette intelligence, où prend-elle sa source, et comment se manifeste-t-elle ?...

Cette intelligence, répondent les spirites, c'est le principe indestructible qui survit à l'homme ; c'est l'âme des prétendus morts qui a conservé, malgré la désagrégation charnelle, son individualité, son moi, au moyen d'une enveloppe fluïdique, semi-matérielle, nommé " pèrisprit ". Pendant l'incarnation, le pèrisprit serait le trait-d'union entre l'esprit et le corps, le véhicule de toutes les sensations perçues par l'esprit, l'intermédiaire par lequel l'âme transmettrait sa volonté à l'extérieur et agirait sur les organes matériels ; en un mot et pour nous servir d'une comparaison déjà faite, le pèrisprit serait, pendant l'existence terrestre, le fil électrique conducteur qui sert à la réception et à la transmission de la pensée ; tandis qu'après la mort, le pèrisprit constituerait à l'âme un corps fluïdique, un nouvel organisme lui conservant son individualité humaine et lui permettant à l'occasion d'entrer en relation avec les incarnés.

Cette doctrine est-elle vraisemblable, est-elle exacte ?

C'est ce que nous allons voir.

Il est certain que dans la nature rien de ce qui est créé ne saurait être anéanti ! La matière elle-même se modifie, se transforme, acquiert de nouvelles propriétés, mais, en tant que principe, elle n'est jamais détruite. Or, si telle est la loi dans l'ordre matériel, telle, à plus forte raison, doit être la loi dans l'ordre spirituel. Donc, puisque l'intelligence et la conscience, attributs de l'être spirituel, existent chez l'homme pendant la vie terrestre, il est dès lors évident que l'âme elle-même, qui en est le principe, doit survivre après la mort du corps. Conséquemment, l'âme est immortelle et consciente, la philosophie nous l'indique et nos propres aspirations nous le prouvent. Etant immortelle, et étant quelque chose, il faut bien qu'elle soit quelque part après sa sortie du corps ! – Où donc est-elle ? Est-ce dans un lieu déterminé, circonscrit : aux Enfers, au Paradis, au Purgatoire ?... Mais où se trouvent ces différentes sphères ?... On affirmait autrefois que le ciel était en haut et l'enfer en bas ; mais, comme l'a très bien dit Allan Kardec, " où est le haut, où est le bas dans l'univers, depuis que l'on connaît la rondeur de la terre, le mouvement des astres qui fait que ce qui est le haut à un moment donné devient le bas dans douze heures, l'infini de l'espace dans lequel l'œil plonge à des distances incommensurables ? Il est vrai que par lieux bas on entend aussi les profondeurs de la terre ; mais que sont devenues ces profondeurs depuis qu'elles ont été fouillées par la géologie ? Que sont également devenues ces sphères concentriques appelées ciel de feu, ciel des étoiles, depuis que l'on sait que la terre n'est pas le centre des mondes, que notre soleil lui-même n'est qu'un des millions de soleils qui brillent dans l'espace, et dont chacun est le centre d'un tourbillon planétaire ? Que devient l'importance de la terre perdue dans cette immensité ? Par quel privilège injustifiable ce grain de sable imperceptible, qui ne se distingue ni par son volume, ni par un rôle particulier, serait-il seul peuplé d'êtres raisonnables ? La raison se refuse à admettre cette inutilité de l'infini, et tout nous dit que ces mondes sont habités. S'ils sont peuplés, ils fournissent donc leur contingent au monde des âmes ; mais, encore une fois, que deviennent ces âmes, puisque l'astronomie et la géologie ont détruit les demeures qui leur étaient assignées, et surtout depuis que la théorie si rationnelle de la pluralité des mondes les a multipliées à l'infini ? La doctrine de la localisation des âmes ne pouvant s'accorder avec les données de la science, une autre doctrine plus logique leur assigne pour domaine, non un lieu déterminé et circonscrit, mais l'espace universel ; c'est tout un monde invisible au milieu duquel nous vivons, qui nous environne et nous coudoie sans cesse. Y a-t-il à cela une impossibilité, quelque chose qui répugne à la raison ? Nullement ; tout nous dit, au

contraire, qu'il n'en peut être autrement. Mais alors, que deviennent les peines et les récompenses futures, si vous leur ôtez les lieux spéciaux ? Remarquez que l'incrédulité à l'endroit de ces peines et récompenses est généralement provoquée parce qu'on les présente dans des conditions inadmissibles ; mais dites, au lieu de cela, que les âmes puisent leur bonheur ou leur malheur en elles-mêmes ; que leur sort est subordonné à leur état moral ; que la réunion des âmes sympathiques et bonnes est une source de félicité ; que selon leur degré d'épuration elles pénètrent et entrevoient des choses qui s'effacent devant les âmes grossières, et tout le monde le comprendra sans peine ; dites encore que les âmes n'arrivent au degré suprême que par les efforts qu'elles font pour s'améliorer et après une série d'épreuves qui servent à leur épuration ; que les anges sont les âmes arrivées au dernier degré que toutes peuvent atteindre avec de la bonne volonté ; que les anges sont les messagers de Dieu, chargés de veiller à l'exécution de ses desseins dans tout l'univers, qu'ils sont heureux de ces missions glorieuses, et vous donnez à leur félicité un but plus utile et plus attrayant que celui d'une contemplation perpétuelle qui ne serait autre chose qu'une inutilité perpétuelle ; dites enfin que les démons ne sont autres que les âmes des méchants, non encore épurées, mais qui peuvent arriver comme les autres, et cela paraîtra plus conforme à la justice et à la bonté de Dieu que la doctrine d'être créés pour le mal et perpétuellement voués au mal. Encore une fois, voilà ce que la raison la plus sévère, la logique la plus rigoureuse, le bon sens, en un mot, peuvent admettre. "

Or si les esprits sont, de par la logique, partout dans l'espace, ils sont dès lors tantôt à nos côtés et tantôt ailleurs ; s'ils sont à nos côtés, pourquoi ne pourraient-ils pas se communiquer à nous ? Dès l'instant qu'il est avéré que l'homme n'est qu'un esprit emprisonné dans un corps charnel et que l'esprit n'est, de son côté, qu'un homme libéré de cette enveloppe grossière, il y a identité entre les deux : l'identité de nature emporte l'identité de faculté ; donc, si d'incarnés à incarnés il y a communication et relations constantes, la même chose doit se produire entre incarnés et désincarnés, et réciproquement, au moins par la pensée ! – Cela est si vrai, qu'entre incarnés même, cette communication de la pensée, sans l'intermédiaire de la parole, a lieu très fréquemment.

En effet, ne voit-on pas souvent deux personnes émettre spontanément, sans entente préalable et sans motif appréciable, la même pensée, la même idée au même moment et presque sous la même forme et s'étonner elles-mêmes de la simultanéité et de la similitude de leurs expressions ?... Comment expliquer ces coïncidences, sinon par le rapport de deux esprits dont la pensée rayonne de l'un à l'autre ! Le hasard, direz-vous ? mais qu'est-ce donc que le hasard ? rien ; comment donc peut-il produire quelque chose, et quelque chose d'intelligent ?...

Aussi bien, s'il pouvait y avoir doute sur ce que nous disons, ce doute ne serait plus possible en présence de certains rêves ; car il est certain que nous revoyons pendant le sommeil ceux qui sont partis pour l'au-delà ; ils nous parlent, nous les comprenons ; et ce qu'ils nous disent, la plupart du temps nous en vérifions plus tard l'exactitude d'une façon si précise dans la vie réelle, qu'il nous est impossible, tout-à-fait impossible, de mettre ces révélations sur le compte de l'hallucination. Or, ce n'est pas au moyen de la parole articulée que ces relations s'effectuent ; donc elles ont lieu d'âme à âme, de pensée à penser, d'incarné à désincarné. – Tel étant le cas, pourquoi ces relations ne seraient-elles pas plus étendues ; et pourquoi, sous certaines conditions et avec l'assistance de certains auxiliaires, l'esprit ne pourrait-il pas manifester ses idées sous une forme plus matérielle ?...

Ceci nous conduit à l'examen du périsprit, au moyen duquel l'esprit agirait sur la matière, d'après l'affirmation des spirites.

IX

Nous avons dit que les esprits et les hommes, étant des êtres semblables, sont, par le fait même de leur identité, aptes à correspondre au moins par la pensée.

Les spirites vont plus loin. Ils affirment que les morts peuvent, dans certaines conditions, agir sur la matière, et communiquer ainsi leurs pensées, sous une forme tangible, à leurs frères incarnés. Ils expliquent la possibilité de ce phénomène par l'action d'un fluide matériel, quoique subtil, dont dispose l'esprit dans sa nouvelle sphère, – fluide formant le corps aérien de l'âme désincarnée et qu'ils dénomment " pèrisprit. "

Y a-t-il quelque chose de vraisemblable dans ce système ?

Si l'universalité d'une croyance n'est pas nécessairement la preuve d'un fait, elle ne constitue pas moins une forte présomption en faveur de la réalité du fait lui-même ; car il est difficile, sinon impossible, de supposer qu'une erreur puisse s'accréditer et s'affirmer dans les centres les plus divers et pendant une longue suite d'années, sans jamais soulever la réprobation des penseurs ou le bon sens des masses.

Or, nous retrouvons chez tous les peuples et chez tous les philosophes la croyance à la corporéité de l'âme désincarnée. Dans l'Inde, les Brahmanes enseignaient que les âmes étaient revêtues d'un corps subtil qui, s'enfermant à son tour dans une enveloppe grossière, les accompagnait dans toutes leurs transmigrations, et conservait de la sorte leur individualité. Au Japon, de même que dans les contrées du Malabar, du Calicut, du Cochin, du Balaguata, de Cambare, de Guzarate, la foi commune est que les âmes peuvent apparaître aux vivants, enveloppées d'un corps aérien. Suivant les Perses, les esprits possèdent un *Ferouër* – principe mixte, sorte de corps spirituel ou d'âme corporelle, qui après la mort, demeure uni à l'âme. En Chine, Confucius attribuait à l'âme une enveloppe semi-matérielle, un corps aéiforme. D'après Zénon, l'âme humaine ne peut être privée de corps, puisqu'elle est et agit ; mais ce corps, dit-il, est d'une pureté, d'une ténuité extrême. Platon prétendait que l'âme possédait deux substances, l'une spirituelle, l'autre corporelle.

Pour expliquer l'union de l'âme immatérielle avec le corps terrestre, les Anciens avaient reconnu la nécessité de l'existence d'une substance mixte, désignée sous le nom d'*ochêma* qui lui servait d'enveloppe et que les oracles appelaient le *véhicule léger*, le *véhicule lumineux*, sorte de corps lucide, éthéré, aromal, qui conserve, disaient-ils, l'empreinte et l'image apparente du corps terrestre. Cette croyance nous est transmise par Hiéroclès dans son commentaire sur les derniers *vers dorés* de Pythagore.

Au dire d'Origène, les âmes à l'état d'esprits, avant de retomber dans la matière et pendant cette vie transmondaine qui remplit l'intervalle de leurs diverses incarnations, possèdent une sorte d'enveloppe, d'auréole lumineuse, qui, semblable à l'*ochêma* de Platon et à l'*ocheumata* des néoplatoniciens, les entoure et les représente extérieurement. Selon Porphyre, disciple de Plotin, les âmes revêtent des corps aériens. Les Pères de l'Église grecque professaient la théorie de la corporéité des âmes à l'état d'esprits ; pour eux, ces âmes avaient des corps subtils qui assuraient leur identité et leur personnalité ; à ce propos, " je pourrais, dit M. Guizot (*Hist. de la Civilisation en France*, I. 160) multiplier à l'infini les citations ; toutes prouveraient que la matérialité de l'âme était, dans les premiers siècles, une opinion non seulement admise mais dominante. "

Saint Paul semble reconnaître la nécessité de cette enveloppe quasi-matérielle de l'âme, lorsqu'il dit dans sa 1^{ère} Epître aux Corinthiens (Chap. XV - 44) : " L'homme est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera en un corps spirituel ; car, de même qu'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel. "

Avant lui, Job et Isaïe avaient fait mention du lien fluidique qui unissait l'âme au corps charnel pendant l'existence terrestre, et qui la suivait après la désincarnation pour lui servir de corps dans son nouvel état. Ou ne trouvera pas, il est vrai, la confirmation de cette assertion, ni dans la traduction latine de la Bible qui n'est elle-même que la traduction d'une première traduction, ni à plus forte raison dans les traductions françaises ; mais, dit M. Bellemare dans son livre *Spirite et Chrétien*, elle va ressortir du texte hébreu :

Ouvrons le Livre de Job, et comparons le texte original du chapitre XXVII, versets 2, 3 et 4, avec la traduction française de ces versets, conforme d'ailleurs à la Vulgate :

C'est Job qui parle :

*Traduction
d'après la Vulgate*

2.— Le Dieu fort qui a mis mon droit à l'écart et le Tout-Puissant qui a rempli mon âme d'amertume est vivant,

3.— Que tout le temps qu'il y aura du souffle en moi et que l'Esprit de Dieu sera dans mes narines,

4.— Mes lèvres ne prononceront rien d'injuste et ma langue ne dira pas de chose fausse.

*Traduction
d'après l'Hébreu*

Le Dieu vivant a différé le jugement du coupable l'affligeant d'abord dans son Esprit terrestre (*nephech*) parce que l'âme intelligente (*nichma*) est en moi unie à l'Esprit divin (*rouah*).

Voici maintenant un texte d'Isaïe (LVII, 16) :

*Traduction
d'après la Vulgate*

Je ne disputerai pas sans fin avec le coupable, et ma colère ne durera pas toujours parce que les Esprits sont sortis de moi et que j'ai créé les âmes.

*Traduction
d'après l'Hébreu*

Je ne punirai pas éternellement et je ne serai pas irrité sans fin. Mais l'âme sortira de mes mains et je lui donnerai une *nephech* qui unira l'âme au corps pour son incarnation.

Il résulte de ces textes que les Hébreux partageaient sur l'existence du périsprit l'opinion générale, opinion acceptée du reste par les autorités ecclésiastiques, ainsi que le prouve le passage suivant de Saint Jean de Thessalonique⁴ lu au second concile de Nicée (787) :

" Sur les Anges, les Archanges, et sur les Puissances, et j'ajoute aussi sur les âmes, l'Église décide que ces êtres sont à la vérité spirituelle, mais non pas complètement privés de corps, ainsi que le pensent les païens, et doués au contraire d'un corps ténu, aérien, ou igné. Nous savons que c'est ainsi que beaucoup de Saints Pères ont pensé, parmi lesquels Basile, surnommé le Grand, le bienheureux Athanase, et Méthodius, et ceux qui sont placés auprès d'eux. Il n'y a qu'un Dieu seul

⁴ Ici, lors de la publication de cette *Etude*, au lieu de Jean de Thessalonique le typographe avait écrit par inadvertance : " Jean de Thessalourgue. "

qui soit incorporel et sans forme. Quant aux créatures spirituelles, elles ne sont nullement incorporelles."

Donc, la doctrine spirite sur l'existence du périsprit n'a rien de très nouveau ; elle s'appuie, au contraire, sur la tradition et la philosophie de tous les âges, – ce qui constitue une forte présomption en sa faveur !

Maintenant faisons abstraction, si l'on veut, de ces diverses considérations ; examinons la chose par nous-même et voyons si notre bon sens y trouve après tout son compte :

Puisque l'homme pense et raisonne, et que ce n'est pas à coup sûr son corps qui pense, il y a donc évidemment chez lui deux principes : l'un matériel et inintelligent, l'autre spirituel, c'est-à-dire intelligent et conscient. Ces deux principes sont distincts l'un de l'autre, puisque l'un peut agir sans le concours de l'autre ; l'arbre vit sans penser ; le cœur fonctionne sans la volonté, et la volonté existe sans l'action.

D'un autre côté, le bon sens nous indique que l'essentiellement spirituel – l'âme – ne saurait avoir d'action directe possible sur la matière absolument grossière – le corps ; – de même que la pensée – une abstraction – n'a point par elle-même d'action directe possible sur les choses extérieures. Par conséquent, puisqu'il y a chez l'homme le matériel grossier uni au spirituel, l'âme unie au corps, il est juste de conclure qu'entre ces deux principes contraires, si prodigieusement dissemblables, il doit exister un lien d'une nature mixte, i.e. participant en même temps de l'un et de l'autre, et pouvant de la sorte leur servir de trait-d'union. La matière n'est pas toujours compacte et grossière ; à côté du minéral et de la chair putréfiable, nous voyons la lumière et l'électricité, qui elles aussi sont matières, mais matières impalpables, quintessenciées et subtiles. Or, si dans l'ordre naturel connu, nous constatons une telle diversité d'états dans un même principe, pourquoi n'existerait-il pas dans la création un fluide particulier, comme le périsprit des spirites, lequel tiendrait de la spiritualité par sa subtilité et de la matière par son origine ?... Faut-il nier l'existence d'un pareil agent parce qu'il n'aura pas encore été étiqueté dans le laboratoire de la science moderne ou surpris dans le corps humain par le scalpel des matérialistes ? Mais, à ce compte-là, il faudrait prétendre que nous avons atteint l'ultime limite du progrès humain ; alors que, pauvres ignorants, nous ne connaissons même pas la nature de certaines forces que nous employons pourtant journellement, comme l'électricité et tant d'autres !

Oui, entre le corps et l'âme, il y a certainement un autre agent comme trait-d'union, et cet agent, l'âme en se désincarnant l'emporte dans sa nouvelle sphère. Tout le dit, tout le prouve. En effet, étant immortelle, l'âme doit avoir une existence individuelle ; car l'immortalité sans l'individualité, c'est l'anéantissement virtuel de l'être. Maintenant, pour rester individuelle, il faut nécessairement que l'âme désincarnée soit un être concret et limité, et non pas une abstraction. Il nous est impossible de rien comprendre, de rien nous représenter, sans forme ; or, qui dit forme, dit aussi quelque chose de réel, de défini, de matériel, quelque peu que ce soit. Donc l'âme, essence spirituelle et abstraction par elle-même, doit avoir, pour conserver son individualité, son " moi conscient " – qui est la conséquence forcée de son immortalité, l'âme doit avoir, disons-nous, à l'état d'esprit, une forme, et partant, un corps composé d'une substance quelconque ; ainsi le veut la logique, ainsi le veut la raison !

Et ce qui prouve, une fois de plus, la matérialité de cette forme, c'est le phénomène, aujourd'hui incontestable, des apparitions spirites. Comment, par exemple, William Crookes et les membres du Comité de la Société Dialectique de Londres, auraient-ils pu, non-seulement voir, mais palper et saisir tantôt la main et tantôt le corps des fantômes apparus, si cette main et ce corps n'existaient pas réellement et s'ils n'étaient pas faits d'une substance matérielle et pourtant spéciale, puisqu'elle se constituait en ensemble tangible et se décomposait à volonté !

X

Nous avons établi, par le raisonnement, la nécessité d'un corps fluïdique quelconque pour l'âme désincarnée ; et l'existence de ce " përisprit ", comme l'appellent les spirites, de même que la réalité de son action sur la matière ; résulte, avons-nous dit, des nombreux faits d'apparition constatés par tous les expérimentateurs dignes de foi.

Mais comment, demandera-t-on, les Esprits peuvent-ils être les agents de phénomènes matériels ? " Nous allons l'indiquer, écrit encore M. Bellemare, et de nos explications ressortira la preuve qu'il n'y a rien de surnaturel dans les phénomènes spirites puisqu'ils reposent sur une loi générale. Est-ce à dire que nous ayons la prétention de faire connaître le comment intime de cette loi ? Nullement, et nous ajouterons que nous refusons à qui que ce soit le droit de nous le demander avant qu'il ait pu expliquer lui-même le comment d'une seule des choses de la création.

Voici une fleur : Comment dégage-t-elle son odeur et comment la percevez-vous ?

On répondra : parce qu'il s'en dégage des molécules odorantes qui viennent frapper les papilles nerveuses de l'un de mes sens ; ce qui ne m'apprendra pas grand-chose.

Mais comment cette fleur dégage-t-elle des molécules différentes suivant les espèces ? Comment les papilles nerveuses de mon cerveau perçoivent-elles ces molécules si ténues que le microscope le plus puissant n'a jamais pu les apercevoir, et comment peuvent-elles les différencier d'autres molécules de même nature ayant une autre odeur ?... C'est ici qu'il faut s'arrêter, car là commence le mystère. – Tel étant l'état des choses, pourquoi voulez-vous nous demander le comment intime des phénomènes spirites ?...

Ces observations n'ont pas pour but d'éviter les explications. Ces explications, nous vous les donnerons tout autant que vous pouvez nous donner celle des phénomènes qui tombent journellement sous nos sens. Ce que nous vous dénions seulement, c'est le droit de nous demander plus.

Nous savons que l'être que nous nommons Esprit n'est pas seulement formé d'une âme ; il est encore, ne l'oublions pas, matière, matière fluïdique, quintessenciée, impalpable, mais enfin matière.

Voici une pile électrique qui dégage un courant invisible qu'elle projette instantanément à des milliers de kilomètres. Ce courant invisible n'en est pas moins incontestablement matière, puisqu'il produit un effet matériel sur l'appareil qui le reçoit, – puisqu'il donne une lumière étincelante et peut même déterminer une sensation de brûlure. S'il est matière, il peut constituer une enveloppe et former un corps.

Ceci posé, admettons (et nous verrons bientôt cette supposition se changer en certitude), admettons que le corps përispritique de l'âme, son organisme, soit constitué à l'aide d'un fluide analogue au fluide appelé magnétique : voici un être raisonnable doué en même temps d'un corps matériel. Or, si nous voyons les fluides électrique et magnétique produire des effets si puissants, il est évident que du moment où la partie matérielle de l'esprit sera d'une nature analogue à celle des deux premiers, il n'y aura rien de surnaturel à ce que le corps përispritique de l'âme produise des effets analogues à ceux que l'on obtient à l'aide des fluides électrique et magnétique.

Mais pour la production des phénomènes spirites, l'Esprit a besoin d'un auxiliaire ; car, de même que pour la communication par l'appareil télégraphique, il faut, d'un côté, un appareil émetteur et, de l'autre, un appareil récepteur ; de même, dans ce que nous pouvons appeler l'appareil spirite, il faut un Esprit pour émettre le courant përispritique et un Esprit pour le recevoir.

Nous connaissons l'appareil émetteur : l'Esprit ; examinons l'appareil récepteur : l'homme ; et voyons comment le courant fluïdique agira sur lui.

L'homme, avons-nous dit, n'est qu'un esprit, plus le corps. Il est donc formé : 1°. D'une âme en qui réside la raison ; 2°. D'un périsprit, ou corps fluidique de cette âme ; 3°. D'un corps grossier, prison temporaire de l'esprit.

Cette prison, cette chair empêcheront-ils le périsprit de l'esprit non incarné d'agir sur le périsprit de l'esprit incarné ? Nullement. Ne conserve-t-il pas, dans cette situation transitoire, bien qu'affaiblies peut-être par le contact de la matière, ses facultés d'esprit !

Quel obstacle pourrait s'y opposer ? Le corps !

Mais ne voyons-nous pas certains fluides traverser la matière avec la rapidité de la foudre ? Comment le fluide périspritique, plus épuré, ne jouirait-il pas de la même faculté ?

S'il en est ainsi, rien n'empêche deux Esprits, l'un incarné, l'autre désincarné, de se mettre en contact et d'échanger leurs pensées presque aussi facilement que s'ils étaient tous deux désincarnés. Voilà pour le simple échange de la pensée.

Maintenant, comment l'esprit désincarné agira-t-il sur les organes de l'homme pour lui faire exécuter des actes matériels, notamment pour le faire écrire ? Examinons :

Afin de bien comprendre ce qui se passe dans le principal phénomène spirite, celui de l'écriture, rendons-nous compte tout d'abord comment le même phénomène se produit dans l'écriture ordinaire, en d'autres termes comment il se fait qu'en ce moment ma main arrive à tracer des caractères qui donnent une forme visible à ma pensée conçue par le principe immatériel qui est en moi.

Nous répétons ici, en l'appliquant à l'esprit incarné, ce que nous disions, tout à l'heure, de l'esprit non incarné : lorsque je crée une idée, mon âme seule est en activité ; mais, lorsque je veux communiquer cette idée, je suis obligé de lui donner une forme et, par conséquent, de recourir à un agent, puisqu'elle a besoin d'un acte pour la représenter.

Lorsqu'il s'agit d'écriture, l'agent est le corps. Ainsi, en écrivant ces lignes, je fais un acte double qui se décompose en une pensée et en un mouvement imprimé à mes doigts, mouvement qui est mis en concordance avec ma pensée. Mon âme crée la pensée, et mes doigts lui donnent instantanément la forme matérielle qui permet à votre âme, à l'aide de signes de convention, de la concevoir à son tour. Mais comment ce mouvement peut-il s'opérer ? Comment une chose incorporelle, comme l'âme, peut-elle exercer son influence sur une chose aussi grossièrement matérielle que le corps ?

Comment ? par l'intermédiaire du fluide périspritique qui pendant la période de non-incarnation, constitue l'organisme de l'âme, lui permet d'agir, et sert à celle-ci, pendant la période d'incarnation, à transmettre télégraphiquement sa volonté aux organes charnels auxquels elle est obligée de recourir. L'âme n'agit donc pas directement sur le corps ; son essence est trop pure pour cela. Elle agit sur le périsprit qui, plus matériel que l'âme, moins matériel que le corps auquel il donne la vie, se prête à devenir l'intermédiaire entre l'âme et le corps.

Ce fluide trouve dans notre corps les nerfs, véritables fils conducteurs qui servent à le transmettre instantanément à nos muscles, lesquels, en se distendant ou en se raccourcissant sous son influence, donnent à notre âme la faculté de faire produire au corps les mouvements qu'elle veut lui imprimer et, entre autres, le mouvement qui est nécessaire pour provoquer l'écriture.

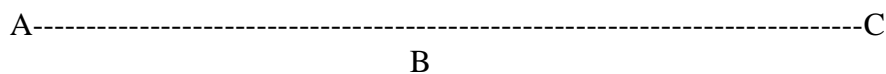
Ainsi donc, lorsque je trace ces lignes avec la volonté de les écrire, ma pensée est formée par mon âme et traduite par mon périsprit qui la transmet à mes doigts par le canal de mes nerfs afin qu'elle reçoive une représentation matérielle.

Cette explication du phénomène qui se passe en moi lorsque je traduis en mots une pensée qui est la mienne, va nous servir à comprendre ce qui arrive lorsque, au contraire, l'écriture reproduit la

pensée de l'esprit non incarné, sans autre participation de la part du médium que de prêter sa main au phénomène.

Afin de rendre cette explication plus intelligible, nous l'appuierons sur une comparaison tirée de la télégraphie électrique.

Figurons-nous un fil télégraphique A C unissant les deux extrémités d'une ligne ; au point B se trouve une station en communication avec A et avec C.



Si la station A veut entrer en communication avec la station C, la station B, à l'aide d'un petit instrument appelé commutateur, donnera la communication, et le courant émanant de A arrivant en C mettra l'appareil en mouvement.

Voici l'explication : B représente le médium, C les doigts du médium, A l'esprit non incarné. Si celui-ci veut faire agir les doigts du médium tenant par exemple un crayon, il lui demandera la communication avec C. Alors l'esprit, à l'aide de son périsprit propre, agira sur les doigts du médium, comme un instant auparavant le médium (station B) faisait agir ses doigts (station C) sous l'influence du courant périspritique mis en mouvement par la volonté de son âme. En d'autres mots, l'esprit disposera d'une main pour écrire. "

Donc, pour la communication ordinaire comme pour la communication spirite, c'est toujours le périsprit qui est l'instrument d'action ; seulement, pendant l'incarnation, l'homme transmet sa pensée en faisant agir ses organes matériels sous l'impulsion directe de son périsprit ; tandis qu'après la désincarnation, l'esprit, pour manifester ses idées, fait mouvoir la matière inerte ou les organes du médium, selon le cas, en combinant son propre périsprit au fluide animalisé de ce médium. Par conséquent, le fait d'un esprit faisant écrire un vivant, n'est pas plus surnaturel que celui d'un homme se servant de la main d'un autre pour écrire sa propre pensée.

XI

Au début de notre série d'articles, nous avons promis d'établir le bilan de la doctrine nouvelle. Nous croyons avoir tenu parole. La croyance aux Esprits, avons-nous démontré, est aussi vieille que l'humanité ; et la communication spirite a toujours existé ; nous en avons relevé les preuves partout : dans l'histoire ancienne, dans le moderne, dans la littérature et la philosophie de tous les peuples et de tous les âges, et surtout dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

Si nos pères n'ont pas tiré de la connaissance du Spiritisme tous les enseignements qui en découlent ; s'ils n'ont pas compris la haute portée philosophique de cette révélation d'outre-tombe, c'est qu'ils ne possédaient pas encore les éléments d'appréciation voulus. Leur science, relativement bornée, leur faisait considérer comme merveilleux ce qui n'était en réalité qu'une loi de nature ; et, comme cela s'est toujours pratiqué, les plus avancés d'entre eux, ceux-là qui, sous le rapport intellectuel, formaient l'élite de leur civilisation, au lieu de les désabuser en les initiant à la véritable cause des choses, entretenaient au contraire chez eux la superstition et l'ignorance, afin de les dominer et de les exploiter plus commodément. Là est le secret du prestige constant de la classe sacerdotale à toutes les époques ! Mais depuis, le progrès a fait son œuvre, l'intelligence humaine s'est peu à peu développée et, lorsqu'elle a été jugée digne, par le Dispensateur de toutes les vérités, de s'assimiler des connaissances plus étendues, il s'est produit spontanément, et sur tous les points du globe à la fois, certains faits dont la nature extraordinaire devait

irrésistiblement stimuler l'étude en éveillant l'attention des masses et la curiosité des penseurs. Les phénomènes se révélèrent d'abord en Amérique :

" En décembre 1847, raconte Mme Emma Hardinge dans son *History of modern American Spiritualism*, une famille du nom de Fox vint demeurer dans le village d'Hydesville. Cette famille était composée du père, M. John D. Fox, de mistress Fox, la mère, et de trois filles, dont les deux plus jeunes, Marguerite et Kate, étaient âgées, la première de quinze, la seconde de douze ans. Quelques jours après leur installation dans la maison, des faits étranges s'y passèrent. Cela commença par des coups frappés qui semblaient généralement venir de la chambre à coucher, ou du cellier situé au-dessous.

Mme Fox attribua d'abord ces bruits à un cordonnier, son voisin ; mais elle fut forcée de reconnaître que sa propre maison en recélait la cause, quand le mystérieux frappeur se mit à agiter les meubles et à imprimer des mouvements d'oscillation au lit dans lequel dormaient les enfants. Parfois les bruits ressemblaient à des pas sur le parquet, parfois encore les enfants se sentaient touchés par quelque chose d'invisible, semblable à une main froide.

En février 1848, les bruits devinrent si distincts et si continus, que le repos de la famille était troublé toutes les nuits. M. et Mme Fox s'épuisèrent en vains efforts pour en découvrir la cause.

Le vendredi 31 mars, la famille se sépara plus tôt que de coutume, fatiguée des troubles de la nuit précédente. La mère avait bien recommandé aux enfants de dormir tranquilles et de ne faire aucune attention aux bruits accoutumés. Mais, comme pour narguer cette détermination, les coups frappés retentirent bientôt plus forts et plus obstinés que jamais, rendant tout sommeil impossible. Les enfants appelèrent et se dressèrent sur leur lit pour écouter. M. et Mme Fox, accourus au bruit, firent jouer pour la centième fois les fenêtres et les portes afin de s'assurer que le tapage ne venait pas de là : les coups frappés, comme par moquerie, imitaient le bruit produit par les volets qu'agitait M. Fox. A la fin, la plus jeune des filles, Kate, qui dans sa naïve innocence, s'était familiarisée avec l'invisible frappeur, à tel point qu'elle s'amusait beaucoup plus qu'elle ne s'alarmait de sa présence, fit claquer gaiement ses doigts, et s'écria : Ici, monsieur Pied-Fourchu ! faites comme moi ! – L'effet fut instantané ; M. Pied-Fourchu fit entendre aussitôt les mêmes claquements de doigts, en nombre pareil. L'enfant fit en l'air un certain nombre de mouvements avec ses doigts et son pouce, mais sans bruit, et son étonnement joyeux redoubla, quand elle entendit frapper un nombre de coups égal à celui des mouvements silencieux qu'elle avait faits...

– Mère, s'écria-t-elle, écoute ! il voit aussi bien qu'il entend.

La mère, aussi émerveillée que sa fille, tenta plusieurs expériences avec succès ; elle demanda entre autres choses " Etes-vous un homme, vous qui frappez ? " aucune réponse ne lui fut faite ; mais à cette question : " Etes-vous un Esprit ? " il fut répondu par des coups nets et rapides. Enfin à cette autre demande : – " Voudriez-vous frapper, si j'appelais des voisins ? " des coups répondirent, et elle envoya son mari chercher une dame du voisinage, Mme Redfield, qui après avoir questionné de la même façon et obtenu des réponses nombreuses et toujours correctes, s'en fut, grandement troublée, appeler d'autres voisins. Pendant presque toute la nuit, on procéda aux mêmes expériences, avec le même succès. "

Les mêmes faits se manifestèrent bientôt en Angleterre, en France et dans toute l'Europe. On n'y trouva d'abord qu'un simple sujet d'amusement ; mais, en présence de l'intelligence invisible et indépendante qui caractérisait évidemment les réponses médianimiques obtenues, l'on arriva peu à peu à conclure qu'il existait peut-être, au fond de tout cela, quelque chose de plus utile pour le bien-être humain ! Les travailleurs se mirent donc hardiment à l'œuvre ; et, de leurs études

combinées, de leurs observations notées et passées au crible de la raison et du contrôle, est sortie une doctrine régénératrice, aussi consolante que vraie : le spiritisme !

Oh ! ce n'est pas sans efforts que les promoteurs de l'idée nouvelle ont réussi à la faire prévaloir ! Nié par la science officielle, ridiculisé par la presse, anathématisé par les religions, exploité par les charlatans, le spiritisme a eu à subir tous les sarcasmes et toutes les injures ; il n'en est pas moins sorti vainqueur de la lutte et aujourd'hui ses adeptes se comptent par millions. Le spiritisme seul explique à l'homme l'économie de son organisation et de son existence ; seul, il lui donne une notion exacte de la souveraine justice et de l'amour infini ; par ses enseignements, nous savons qu'il n'y a dans la vie transmondaine ni peines irrémissibles pour le pêcheur ni contemplation béatifique mais inutile pour l'élu ; nous savons, au contraire, que la souffrance spirituelle n'est que la conséquence directe et naturelle des passions dont l'Esprit a conservé le principe dans son nouvel état et qu'il est toujours loisible à cet esprit, en utilisant sa volonté, de faire disparaître l'effet en détruisant la cause ; nous savons qu'ici comme là-bas le repentir est toujours efficace, jamais inutile, mais que s'il ouvre la voie à la miséricorde et atténue l'angoisse, il ne suffit jamais seul pour purger entièrement la faute du coupable ; car après le repentir, il faut la réparation, laquelle ne peut s'effectuer que dans le cours d'une nouvelle existence mondaine. C'est par la réincarnation que l'esprit rachète ses erreurs et gravite vers le progrès final, qu'il atteindra toujours, mais plus ou moins vite, selon l'usage qu'il fera de son libre arbitre ; ainsi les conditions si inégales dans l'ordre moral, matériel et social, au point de vue des maux qui affligent l'humanité, ont leur raison d'être et leur justification, car elles ont pour cause les existences antérieures. Les conditions de l'homme sur la terre ne sont donc ni l'effet du hasard, ni le résultat de l'imprévoyance du Souverain Maître, mais bien l'application d'une justice et d'une sagesse éternelles et infinies.

Tout est en ordre dans ce vaste échiquier de la scène du monde, où chacun vient compléter, corriger, épurer ses existences antérieures. Toutes les conditions, toutes les infirmités, toutes les souffrances physiques et morales trouvent leur cause dans la violation de la loi de Dieu, dans l'abus du libre arbitre, et la part de chacun est toujours selon ses œuvres.

Vous qui combattez la doctrine de la réincarnation, dites-nous alors comment, avec l'unité d'existence – étant admises la bonté et la justice de Dieu – vous expliquerez la naissance de l'idiot à côté de celle de l'homme de génie ! – la naissance de l'aveugle, du sourd-muet ou du paralytique à côté de celle de l'individu dont l'organisme est complet et les facultés normales ?...

Le spiritisme précise chez l'homme la croyance et la foi.

L'immortalité de l'âme n'est plus pour lui une simple hypothèse, une vague espérance, c'est une certitude absolue, mathématiquement prouvée par la correspondance médianimique ; par la connaissance des principes qui relient les morts et les vivants, l'homme comprend bien la solidarité qui relie tous les êtres ; la charité et la fraternité deviennent dès ce moment pour lui une nécessité sociale ; avec de telles idées il ne peut que s'améliorer ; car ce qu'il ne faisait jadis que par devoir, il va maintenant le faire par conviction et il le fera mieux. A l'aide de la révélation spirite, l'homme connaît encore aujourd'hui les éléments constitutifs de son être, il sait qu'en dehors de son âme et de son corps charnel, il y a chez lui un fluide – le périsprit, lequel pendant l'incarnation est le trait d'union qui relie son âme à son corps et sert à celle-là de véhicule pour transmettre sa pensée à l'extérieur, tandis qu'après la désincarnation, ce périsprit suit l'âme dans sa nouvelle sphère où il lui constitue un organisme qui lui permet de conserver son individualité, son moi ; – le périsprit joue un rôle si important dans l'organisme et dans une foule d'affections, qu'il se lie à la physiologie aussi bien qu'à la psychologie ; par l'observation des propriétés de ce

fluide, la science a devant elle tout un vaste sujet d'études ; bientôt la superstition et le merveilleux – résultats de l'ignorance – disparaîtront entièrement de la scène terrestre ; chacun saura que tout dans la création repose sur des lois immuables, peut-être inconnues ou mal comprises, mais toujours naturelles.

Le spiritisme constitue donc, comme on le voit, toute une philosophie, toute une science. Jusqu'ici on l'a toujours considéré à Maurice comme une doctrine ridicule enfantée par la folie ou la mystification ; on a eu tort. Espérons que notre étude aura pour effet de détruire cette prévention imméritée ; nous le souhaitons ardemment.

Réfutation de MGR Meurin

Les erreurs du spiritisme, IVe conférence

Un pseudonyme, Jacques Tolérant, a publié dans le *Journal de Maurice* une série d'articles sous le titre *Le Spiritisme*, avec l'espérance – je crois, mal fondée – de pouvoir remplacer dans les esprits des Mauriciens la doctrine chrétienne par ce qu'il appelle " une doctrine régénératrice, aussi consolante que vraie, le spiritisme ", une idée nouvelle devant laquelle bientôt la superstition et le merveilleux – le Christianisme – résultat de l'ignorance, disparaîtront entièrement de la scène terrestre, " la superstition et l'ignorance, que l'élite de la civilisation de nos pères entretenaient chez eux, afin de les dominer et de les exploiter plus commodément ". Là est le secret " dit-il, " du prestige constant de la classe sacerdotale à toutes les époques ".

Exposons d'abord le système du spiritisme, et puis nous le réfuterons.

Jacques Tolérant, qui évidemment ne tolère pas la classe sacerdotale, nous avoue que son travail est plutôt une œuvre de compilation qu'autre chose. C'est facile à croire : on voit clairement quels sont les passages qui sont de sa propre composition. En effet, on ne trouve dans aucun ouvrage un pareil amalgame de choses absolument diverses. Selon sa manière de voir, les anges sont des âmes de personnages morts ; les démons sont des morts ; les doigts qui écrivaient le Mane, Thecel, Phares, sur la muraille du palais de Balthasar étaient ceux d'un mort ; même Dieu le Saint-Esprit, qui parla par la bouche des prophètes (Actes XI), était un homme mort ; les divers esprits des hommes, leurs dispositions mentales, que Saint Jean nous exhorte à éprouver pour savoir s'ils sont de Dieu, (I. Jean IV, 1.) pour lui sont des morts ; celui qui apparut à Moïse dans une flamme de feu au milieu d'un buisson, était un homme mort ; l'archange Gabriel qui apparut à Zacharie et à la Sainte Vierge Marie était l'esprit d'un homme mort ; tout comme Elie et Moïse, vus à la transfiguration de N.-S. J.-C., étaient " deux personnages morts depuis longtemps ". Selon lui, il faudra dire aussi que le serpent qui séduisit les premiers hommes, et Satan qui tenta Notre-Seigneur dans le désert, étaient deux personnages morts depuis longtemps.

D'après le système du spiritisme, préconisé par M. Jacques Tolérant, il n'y a d'autres esprits que les âmes des hommes. Ils existaient avant d'être incarnés, ou plutôt incarnés, dans des corps matériels. Suivant son auteur, Bellemare : " L'homme n'est qu'un esprit plus le corps. Il est donc formé : 1°. D'une âme, en qui réside la raison ; 2°. D'un périsprit, ou corps fluide de cette âme ; 3°. D'un corps grossier, prison temporaire de l'esprit ". Par conséquent " il n'y a dans la vie transmondaine ni peines irrémissibles pour le pécheur " (négation de l'enfer) ! " ni contemplation béatifique, mais inutile pour l'élite " (négation du ciel). " Dans l'autre monde, comme en celui-ci, le repentir est toujours efficace, jamais inutile ; mais, s'il ouvre la voie à la miséricorde et atténue l'angoisse, il ne suffit jamais seul pour purger entièrement la faute du coupable, car après le repentir, il faut la réparation, laquelle ne peut s'effectuer que dans le cours d'une nouvelle existence mondaine " (négation du purgatoire et assertion de la transmigration des âmes de corps en corps).

" Les âmes (des morts) n'arrivent au degré suprême d'épuration que par les efforts qu'elles font pour s'améliorer, et après une série d'épreuves qui servent à leur épuration ; les anges sont les âmes (des morts) arrivées au dernier degré ". "Les démons ne sont autres que les âmes des méchants, non encore épurées, mais qui peuvent arriver comme les autres". " L'homme n'étant qu'un esprit emprisonné dans un corps charnel, et l'esprit, de son côté, n'étant qu'un homme libéré

de cette enveloppe grossière, il y a identité entre les deux " ; donc il doit y avoir " communication et relations constantes entre incarnés et désincarnés et réciproquement, au moins par la pensée". Cette communication se fait au moyen du périsprit par lequel l'esprit agit sur la matière.

Qu'est-ce que le périsprit ?

" C'est une enveloppe fluidique, semi-matérielle, au moyen de laquelle l'intelligence, le principe indestructible et survivant de l'homme, l'âme des prétendus morts, conserve, malgré la désagrégation charnelle, son individualité, son moi." " Pendant l'incarnation, le périsprit est le trait-d'union entre l'esprit et le corps, le véhicule de toutes les sensations perçues par l'esprit, l'intermédiaire par lequel l'âme transmet sa volonté à l'extérieur et agit sur les organes matériels, tandis que, après la mort, le périsprit constitue à l'âme un corps fluidique, un nouvel organisme, lui conservant son individualité, et lui permettant à l'occasion d'entrer en relation avec l'incarné.

Voici maintenant la preuve, d'après les spirites, de la nécessité d'admettre ce périsprit : " Puisque l'homme pense et raisonne, et que ce n'est pas, à coup sûr, son corps qui pense, il y a évidemment chez lui deux principes, l'un matériel et inintelligent, l'autre spirituel et conscient. Ces deux principes sont distincts l'un de l'autre puisque l'un peut agir sans le concours de l'autre... D'un autre côté, le bon sens nous indique que l'essentiellement spirituel – l'âme – ne saurait avoir d'action directe possible sur la matière absolument grossière – le corps – Par conséquent, puisqu'il y a chez l'homme le matériel grossier uni au spirituel, l'âme unie au corps, il est juste de conclure qu'entre ces deux principes contraires, si prodigieusement dissemblables, il doit exister un lien d'une nature mixte, i. e. participant en même temps de l'un et de l'autre, et pouvant de la sorte leur servir de trait-d'union.... Pourquoi n'existerait-il pas dans la création un fluide particulier, comme le périsprit des spirites, lequel tiendrait de la spiritualité par sa subtilité et de la matière par son origine... Ce trait-d'union, cet agent, l'âme en se désincarnant l'emporte dans sa nouvelle sphère... pour conserver son individualité – son *moi conscient* – Pour rester individuelle, il faut nécessairement que l'âme désincarnée soit un être concret et limité, et non pas une abstraction. Il nous est impossible de rien comprendre, de rien nous représenter sans forme ; or, qui dit forme, dit aussi quelque chose de réel, de défini, de matériel, quelque peu que ce soit. Donc, l'âme, à l'état d'esprit, doit avoir une forme, et partant un corps composé d'une substance quelconque ; ainsi le veut la logique, ainsi le veut la raison. "

Voilà, Messieurs, selon M. Jacques Tolérant, la substance du raisonnement des spirites et la force entière de leur système. Avec leur preuve de l'existence de ce qu'ils nomment le périsprit, toute cette nouvelle doctrine ou tiendra debout ou tombera. Aussi M. Jacques Tolérant, ce défenseur des spirites, s'est-il efforcé de rendre l'existence de cette soi-disant enveloppe fluidique aussi plausible que possible.

Puisqu'il s'agit de substituer cette nouvelle doctrine, " consolante " parce qu'elle abolit l'enfer, à la doctrine de l'Église chrétienne, la charité nous oblige à démontrer la fausseté du raisonnement qui veut l'établir, pour ramener à la saine raison, par la logique qu'il invoque, M. Jacques Tolérant et ceux que ses articles auraient pu séduire.

1. Disons donc, en premier lieu, que celui qui a inventé le mot de périsprit, n'était pas fort en linguistique. Le mot est barbare. On ne lie des prépositions grecques qu'avec des mots grecs. Péri en grec veut dire *autour de*. *Péricarde* p. e. est le sac membraneux qui enveloppe le cœur. *Kardia*, en grec, veut dire le *cœur*. Si donc on veut un nom grec pour " enveloppe de l'esprit "

qu'on joigne à péri le mot grec pour Esprit, et non pas le mot *sprit*, qui ne se trouve dans aucune langue. Je ne pense pas qu'il existe un dictionnaire qui ait admis ce barbarisme de *périsprit*.⁵

2. C'est une erreur de dire que le bon sens nous indique l'impossibilité dans laquelle se trouverait l'âme d'agir directement sur le corps. Notre dernière conférence " sur la force motrice des purs esprits " a prouvé le contraire⁶. Il est bien vrai que l'esprit et l'âme sont " deux principes contraires et prodigieusement dissemblables, " mais, où est la preuve que l'un ne peut pas agir directement sur l'autre ? La seule assertion de M. Jacques Tolérant ne nous suffit pas pour que nous admettions cette théorie tout-à-fait nouvelle. Dieu aussi est un esprit, et entre lui et la matière la dissemblance est encore beaucoup plus prodigieuse qu'entre les esprits créés et la matière. Le créateur de la matière aurait-il donc besoin d'un *péridieu* comme trait d'union entre lui et la matière, qui serait en même temps divin et matériel, pour que Dieu puisse agir par lui sur la matière ? Vous voyez comme cette nouvelle doctrine mène à l'absurde.

3. Mais elle se dément aussi elle-même. Que peut donc être cette " nature mixte " du périsprit, qui participe en même temps de ces " deux principes contraires et si prodigieusement dissemblables " dont l'un est intelligent, l'autre inintelligent, l'un simple, l'autre composé ? Franchement, la logique a fait défaut à M. Jacques Tolérant, en lui assurant que ce principe pouvait être en même temps intelligent et inintelligent, en même temps simple et composé. Il n'y a pas de milieu entre deux contradictoires : une chose ne saurait être en même temps et ne pas être. Affirmer le contraire est absurde. M. Jacques l'affirme implicitement du périsprit des spirites, qui doit être une telle nature contradictoire en elle-même.

4. Dira-t-il, peut-être, que ce périsprit est lui-même une chose composée, dont une partie est intelligente et simple, et l'autre inintelligente et composée ? S'il en est ainsi, nous lui répondrons que la difficulté à laquelle il voulait échapper reparait : comment donc la partie intelligente et simple du périsprit peut-elle agir directement sur sa partie inintelligente et composée ? Ne lui faudra-t-il pas un trait-d'union, un lien qui participe en même temps de la nature de la partie intelligente et de celle de la partie inintelligente de son périsprit ? Le principe énoncé demande un périsprit du périsprit etc. etc. M. Jacques voudra-t-il aller à l'infini pour trouver enfin un périsprit de la partie intelligente d'un périsprit non composé, qui serait le pont par lequel l'esprit pourrait passer pour agir sur la matière ? Hélas, la logique le lui défend. Qu'il renonce donc à l'idée d'un périsprit, à cette invention peu spirituelle des spirites, qu'il renonce à l'erreur que l'esprit ne saurait agir directement sur la matière !

5. Ne voit-il pas que le fluide imaginé par les spirites, qui " tiendrait de la spiritualité par sa subtilité, et de la matière par son origine, " s'il existait, détruirait son assertion selon laquelle l'esprit et la matière sont tellement dissemblables que l'esprit ne saurait agir directement sur la matière ? Comment établir cette dissemblance, si le procès de la subtilisation de la matière peut

⁵ Mgr Meurin se fait volontairement moins " fort en linguistique " qu'il ne doit l'être. Il ne peut pas ignorer que cette expression de périsprit qu'il qualifie de " barbarisme " dérive du préfixe grec *peri* et du substantif latin *spiritus* et qu'elle signifie *autour de l'Esprit*. C'est un mot hybride comme il en existe dans toutes les langues dérivées. De plus, Mgr Meurin le trouvera dans plus d'un dictionnaire et notamment dans le *Nouveau Dictionnaire Universel* de Maurice de la Châtre. J. T.

⁶ Cette " dernière " conférence dont parle l'Archevêque Meurin est celle dont le texte est reproduit verbatim dans notre Introduction. Quant à la " preuve " qu'elle est censée contenir, le lecteur la cherchera un vain ; elle ne s'y trouve nulle part. J. T.

graduellement l'élever à la spiritualité, le composé graduellement à la simplicité, l'extension de la ligne graduellement à un point mathématiquement inextensible ?

D'après l'assertion de M. Jacques Tolérant, le périsprit, s'il existait, prouverait que non seulement l'esprit et la matière ne sont nullement " prodigieusement dissemblables, " mais encore qu'à un certain point ils s'amalgament dans cette substance du périsprit qui est en même temps matériel par son origine, et spirituel par sa subtilité ! Où se trouve donc la logique de M. Jacques Tolérant ? La nouvelle doctrine des spirites n'est pas conséquente avec elle-même. Notons que M. Jacques Tolérant admet que la science moderne n'a pas encore découvert ce fluide. Elle ne le découvrira jamais ! Qu'elle explique les phénomènes du spiritisme autrement que nous l'avons fait dans notre troisième conférence.

6. M. Jacques Tolérant cite un passage de William Crookes, qui vient confirmer ce que nous avons dit sur la force motrice des purs esprits, par laquelle ils sont capables de causer des apparitions quelconques en condensant différentes vapeurs de la terre. En parlant des apparitions de mains, l'auteur cité raconte que parfois " la main, parfaitement faite, semble animée et très gracieuse ; les doigts se meuvent et la chair semble être aussi humaine que celles de toutes les personnes présentes ; au bras elle devient vaporeuse, et se perd dans un nuage lumineux. " Le fluide inconnu des spirites qu'ils appellent périsprit, n'expliquera jamais les phénomènes de cette nature. Il est donc du nombre des conjectures qui ne suffisent pas à la science, qui cherche la raison de tout ce qui existe et apparaît.

7. Puisqu'il invoque la logique, M. Jacques Tolérant doit connaître la différence entre la substance et l'accident. La substance dénote ce qui subsiste en soi-même, et l'accident ce qui subsiste dans un autre sujet., soit substance, soit accident. Or, les fluides, le calorique, le magnétisme, l'électricité, l'attraction, la lumière etc., ne subsistent point en eux-mêmes, mais dans certains sujets. Nous pouvons accumuler l'électricité et les autres fluides dans du métal, dans l'air, ou dans d'autres substances ; mais nous ne pouvons les isoler en eux-mêmes, et dire : voici une nouvelle substance, c'est la lumière par essence, l'électricité subsistant en elle-même et non pas en un sujet quelconque. Les sujets en qui résident ou subsistent ces fluides sont des substances exclusivement matérielles. M. Jacques Tolérant, qui reconnaît expressément cette vérité en disant que l'électricité est une disposition de la matière, voudrait-il donc nous expliquer comment les âmes des morts, qu'il appelle désincarnés, et qu'il dit être des esprits (ce qu'elles sont en effet), peuvent être en même temps des sujets matériels dans lesquels ce fluide inexploré, le périsprit, réside ? J'avoue, Messieurs, que, si je comprends comment un corps matériel peut être électrisé, chauffé, magnétisé, etc., je ne puis aucunement concevoir comment il faudrait faire pour galvaniser un esprit qui est immatériel. La théorie des spirites est contraire à toutes les lois physiques.

8. Notre philosophe me répondra peut-être : le périsprit est uni avec l'âme désincarnée tout comme le corps est uni avec l'âme incarnée. Voyons donc s'il peut se réfugier dans ce coin psychologique.

La philosophie, considérant les transformations continues dans le monde matériel, soit par les différentes combinaisons chimiques des éléments, soit par la végétation, dont les fruits consommés entrent en composition avec les corps des animaux, la philosophie, dis-je, distingue dans les êtres matériels la matière et la forme, la matière première constituant la base pour les diverses formes,

qui en font du métal, des plantes, des animaux, etc. La forme, qui ainsi individualise la matière et en fait de différentes substances ; s'appelle forme substantielle, pour la distinguer de la forme accidentelle, qui s'appelle aussi figure, rondeur, grandeur, etc. Les formes substantielles sont minérales, aériennes, fluides, végétales ou animales. Par exemple, la forme substantielle qui fait de la matière première de l'or, est différente de celle qui en fait de l'eau, ou une rose, ou un cheval, ou un homme. Les formes substantielles qui possèdent des forces vitales, s'appellent aussi âmes. Les plantes ont une âme végétative ; les animaux une âme sensitive douée en même temps de forces végétatives ; et les hommes une âme intellectuelle douée en même temps de forces sensibles et végétatives. Toutes ces âmes sont appelées en philosophie formes substantielles, et elles le sont en réalité.

Toutes les formes substantielles, depuis les plus infimes, depuis la forme de la poussière, jusqu'à la plus élevée, la forme de l'homme, sont liées à la matière directement et sans aucun lien intermédiaire. Elles n'en ont pas besoin, parce qu'elles sont créées pour être elles-mêmes le lien de tous les éléments matériels qui entrent dans la constitution de chaque être selon son espèce. Ni philosophe, ni chimiste n'a jamais découvert une troisième chose qui servirait de trait-d'union entre la forme substantielle, par exemple d'une pierre, et la matière première qui en est le sujet, entre l'âme végétative, par exemple d'un arbre, et les éléments matériels qui lui sont incorporés, entre l'âme sensitive d'un oiseau, et le corps qu'elle s'est formé par ses facultés inhérentes. De la même manière, disent encore les philosophes, l'âme humaine est unie immédiatement, et sans aucun lien intermédiaire, au corps qu'elle vivifie, et dont elle contient, agit et emploie tous les éléments matériels par ses facultés végétatives, sensibles et intellectuelles. Comme dans les animaux il n'y a pas deux âmes, l'une sensitive, l'autre végétative, ainsi il y a dans l'homme, non pas trois âmes, mais une seule ; mais cette âme est douée des trois facultés qui distinguent les plantes, les animaux et l'homme intelligent.

Seule l'âme humaine est douée de facultés intellectives, et partant elle seule sur la terre est un esprit. Est-ce que cette circonstance la rendrait inapte à être une âme créée pour vivifier un corps, et capable de réunir en sa substance les trois facultés énumérées ? Quelle en serait la raison ? Aucun philosophe n'en a découvert une seule jusqu'aujourd'hui. Seul M. Jacques Tolérant en a trouvé une. Et elle est péremptoire : " L'esprit ne saurait agir directement sur la matière ? " Qu'un inférieur, dans une certaine échelle, ne puisse accomplir tout ce que son supérieur peut, nous le comprenons ; mais que le supérieur soit incapable de faire ce que peut faire son inférieur, nous ne voyons de cela aucune preuve tant soit peu raisonnable. Si, dans l'échelle des êtres, l'âme de la brute peut animer un corps, il n'y a rien qui empêche qu'un esprit soit doué du même pouvoir. Louons le Créateur qui a voulu qu'entre le monde matériel et le monde spirituel l'homme soit comme le trait d'union, participant par son corps au monde matériel, et par son âme intelligente au monde spirituel. L'esprit humain, étant au dernier degré de l'échelle spirituelle et lié à un corps, la Providence a limité sa faculté d'agir directement sur la matière en la restreignant sur son propre corps. Sans cette restriction, le but de l'union d'un esprit avec un corps aurait évidemment été frustré. Dieu a donc sagement ordonné que l'esprit de l'homme n'agisse directement que sur son propre corps, avec lequel il constitue une nature spécifique, c'est-à-dire, la nature humaine, et que sur la matière en dehors de lui il exerce son influence par l'intermédiaire des membres de son corps.

Il est donc inexact de dire que l'esprit humain, en tant qu'il anime son corps et en est partant l'âme et la forme substantielle, ait besoin d'un lien quelconque pour être uni à la matière dont ce corps

est composé. Par conséquent, M. Jacques Tolérant, qui a invoqué la logique et le bon sens pour prouver son erreur, a été abandonné par le bon sens et par la logique.

9. " Qui dit forme, dit aussi quelque chose de réel, de défini, de matériel, quelque peu que ce soit" Si M. Jacques Tolérant veut nous faire croire qu'il n'y a pas de forme substantielle qui ne soit quelque chose de matériel, il se trompe. L'esprit humain, qui est la forme substantielle du corps humain, n'est rien de matériel, pas même " quelque peu que ce soit ". M. Jacques Tolérant lui-même en convient. Les âmes végétatives des plantes et les âmes sensibles des animaux, n'ayant aucune action en dehors de leurs corps, ne subsistent, par conséquent, pas en elles-mêmes, mais exclusivement dans la matière. Après la mort de la plante ou de l'animal leurs formes disparaissent : elles sont bien les formes substantielles de ces êtres, mais elles ne sont pas des substances subsistant en elles-mêmes.

Autre chose est l'âme humaine, qui, par son intelligence, a une action indépendante de la matière. Elle est donc une forme substantielle subsistant en elle-même, tout comme celle des anges. Pour continuer son existence après la mort de son corps, l'âme humaine n'a donc pas besoin d'un autre corps, comme le veut M. Jacques Tolérant.

10. " L'âme, en se désincarnant, emporte le périsprit dans sa nouvelle sphère... pour conserver son individualité... son moi conscient ". Encore une erreur ! L'individualité suit naturellement l'existence d'une substance. Quand l'âme humaine, après la mort, persiste dans son existence, elle reste un être individuel. Elle n'a pas besoin d'un corps pour cela. Il n'y a donc aucune nécessité d'un périsprit pour lui conserver son individualité. Il est évident que M. Jacques Tolérant n'a jamais étudié ces questions philosophiques.

11. Pour terminer la considération philosophique du périsprit, permettez-moi, Messieurs, de relever encore l'erreur contre la logique commise par M. Jacques Tolérant dans son attaque dirigée contre moi. Après avoir cité un de mes arguments pour l'existence des esprits immatériels, il me dit que, "si mes prémisses sont justes, ma conclusion, pour être trop hâtive, est erronée... Si les faits détestables du spiritisme ne peuvent s'expliquer que par l'intervention des êtres incorporels, il s'ensuit comme conséquence logique, que ces faits doivent être attribués à l'espèce immatérielle en général, c'est-à-dire aux Esprits, et non pas exclusivement aux seuls démons... Quel motif plausible peuvent bien nous donner nos contradicteurs, pour limiter aux seuls démons la faculté de pouvoir se communiquer aux vivants " ? – Notre philosophe aurait dû suivre plus attentivement mon argumentation. Nulle part je n'ai limité aux seuls démons la faculté de pouvoir se communiquer aux vivants. Au contraire, j'ai amplement parlé des communications de la part des bons anges. Mais, ne raisonnant que sur les données de l'intelligence et de l'expérience humaines, en dehors de la Révélation divine, j'ai démontré que les communications des bons anges pouvant être attribuées à Dieu même, ne sauraient prouver péremptoirement l'existence des purs esprits, tandis que les manifestations détestables des démons, qui ne peuvent être attribuées ni à Dieu, ni l'homme, fournissaient une preuve certaine de l'existence des purs esprits. Si donc dans cette discussion il se trouve quelque chose d'hâtif et d'erroné, c'est le blâme que M. Jacques Tolérant a cru pouvoir jeter sur mon raisonnement. Non seulement il n'a pas saisi la force de mon argument, mais il en a tiré une conséquence tout-à-fait illogique, qu'il n'a pas craint de m'attribuer. Ce n'est pas ainsi que se font les discussions sérieuses.

12. Outre son raisonnement philosophique, l'auteur des articles sur *Le Spiritisme* nous a soumis un grand nombre d'autorités tant religieuses que profanes, pour soutenir la thèse de l'existence d'un périsprit. Suivons-le, pour apprécier la valeur de ces arguments.

J'avoue que j'ai été surpris du respect avec lequel l'auteur cite l'Écriture Sainte des Chrétiens, lorsqu'il défend une doctrine essentiellement antichrétienne. Quel a pu être le but de cette phrase : " L'Église elle-même a ratifié par le culte des Saints la vérité philosophique de l'existence réelle des Esprits " ? Si l'autorité de l'Église est assez grande à ses yeux pour qu'il lui attribue le droit de ratifier une doctrine, pourquoi ne se soumet-il pas à toutes les doctrines approuvées par l'Église ? Veut-il, par hasard, éblouir les simples chrétiens peu instruits, et leur faire accepter sa " doctrine nouvelle " en invoquant l'autorité de l'Église elle-même ?

Le culte des Saints n'est pas une ratification de la doctrine de l'existence des Esprits, à moins qu'on ne range au nombre des Saints aussi les Anges et les Archanges, dont l'Église célèbre la fête. M. Jacques Tolérant, nous l'avons vu, n'admet pas d'autres Esprits que les âmes désincarnées, les hommes morts. Il ne peut admettre, et il nie positivement, que St. Michel, St. Gabriel, St. Raphaël et les Anges Gardiens soient des Esprits entièrement spirituels, sans avoir un périsprit qui leur ait servi lors de leur incarcération dans un corps humain. Sous sa plume, la phrase citée a donc un autre sens que dans l'esprit des chrétiens. Il faut toujours être sur ses gardes quand des " doctrines nouvelles " viennent se recommander – surtout quand elles veulent remplacer le Christianisme,

13. Quelles sont donc les preuves de M. Tolérant tirées des Saintes Écritures des Chrétiens ? Après avoir cité plusieurs apparitions d'anges, ainsi que celle de Dieu à Moïse dans une flamme de feu, au milieu d'un buisson, celle d'Elie et de Moïse lors de la transfiguration de notre Seigneur, le fait de la possession d'un jeune homme par un esprit immonde, la prophétie d'Agabus, qui déclara par l'Esprit qu'une grande famine devait arriver, il finit sa liste par l'exhortation de St. Jean : " Mes bien-aimés, ne croyez point à tout Esprit, mais éprouvez les Esprits pour savoir s'ils sont de Dieu ", et il en tire cette conséquence : " les Apôtres et les Évangélistes, loin de nier la communication des morts avec les vivants, la reconnaissent au contraire d'une façon expresse et positive. "

Evidemment M. Jacques n'a pas fait de cours d'exégèse ; autrement il aurait su que seuls Samuel, Elie et Moïse méritent son témoignage que c'étaient " des personnages morts depuis longtemps. " Le personnage, qui apparut à Moïse dans le buisson brûlant, dit à Moïse : " Je suis le Dieu de votre père... Je suis Celui qui est..." ; ce n'était donc pas un personnage mort depuis longtemps ! Ni l'Esprit, par lequel Agabus prophétisa, n'était un tel personnage mort depuis longtemps, puisque c'était le Saint-Esprit, la troisième personne de la Sainte Trinité. " Le Saint Esprit, dit Decumenius, a voulu que cette famine fût prédite par des prophètes chrétiens, pour empêcher les payens de l'imputer au christianisme, comme si à cause de lui les dieux offensés l'avaient envoyé au monde. "

" L'esprit immonde ", " l'esprit malin", qui fut chassé du corps de cet enfant, était un démon (n'en déplaise à M. Jacques Tolérant !) un de ceux qui avaient péché dès le commencement, longtemps avant la création d'Adam et d'Eve. Ce n'était pas non plus un personnage mort depuis longtemps ; il vit encore dans la nature qu'il reçut le jour de sa création.

St. Jean qui nous exhorte : " Ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez si les esprits sont de Dieu", ajoute immédiatement : " car plusieurs faux prophètes se sont élevés dans le monde ". Il parle donc des hommes encore vivants, et nullement de personnages morts depuis longtemps.

Voilà pour les faits tirés de la Sainte Écriture.

14. Maintenant M. Jacques Tolérant nous offre ses pièces de résistance : la doctrine explicite et expresse de l'Écriture Sainte, qui, selon lui, confirme la "nouvelle doctrine consolante" des spirites. St. Paul, Job et Isaïe nous parleront.

" St. Paul, dit M. Jacques Tolérant, semble reconnaître la nécessité de cette enveloppe quasi-matérielle de l'âme, lorsqu'il dit dans sa 1^{ère} Épître aux Corinthiens (Chap. XV, 44) : " L'homme est mis en terre, comme un corps animal, et il ressuscitera en un corps spirituel, car de même qu'il y a un corps animal il y a aussi un corps spirituel ".

St Paul ne dit pas ce que M. Tolérant lui fait dire. Il ne dit pas que l'homme est mis en terre, mais que le corps de l'homme est semé corruptible comme celui d'un animal ; et St. Paul ne dit pas que l'homme ressuscitera en un corps spirituel (ce qui est la doctrine de M. Tolérant), mais que le corps de l'homme ressuscitera incorruptible comme les esprits. Parlant de la résurrection de la chair à la fin du monde, l'Apôtre fait la comparaison du corps terrestre, tel que nous le portons dans ce monde, avec le corps glorifié, tel qu'il sera constitué dans le ciel. Il dit : " Le grain semé doit mourir dans la terre, pour qu'il puisse revivre dans la plante... Il en est de même de la résurrection des morts : le corps est semé dans la corruption, il ressuscitera incorruptible ; il est semé dans l'ignominie : il ressuscitera dans la gloire ; il est semé dans la faiblesse : il ressuscitera dans la force ; il est semé corps animal (mortel) : il ressuscitera corps spirituel (immortel.) Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il est écrit : le premier homme Adam a été fait âme vivante, le dernier Adam (le Christ) esprit vivifiant : non d'abord ce qui est spirituel, mais ce qui est animal, ensuite ce qui est spirituel ; le premier homme formé de la terre, terrestre, le second homme, venu du ciel, céleste. "

Qui ne voit qu'il s'agit ici de la différence entre notre corps présent, mortel, et notre corps futur, immortel ? Et qui, excepté M. Jacques Tolérant, aurait trouvé dans la doctrine de St. Paul la "nouvelle doctrine", que le corps incorruptible, glorieux, vigoureux, spirituel, céleste, est précisément le périsprit des spirites, un fluide encore inconnu, semi-matériel, et semi-spirituel ? Voilà St. Paul devenu un spirite ! Quel résultat de la falsification de son texte !

15. Job sera aussi classé parmi les disciples de la nouvelle doctrine consolante, et aura aussi enseigné l'existence d'un périsprit fluidique ! Écoutons M. Jacques Tolérant : "Avant lui (St. Paul) Job et Isaïe avaient fait mention du lien fluidique qui unissait l'âme au corps charnel pendant l'existence terrestre, et qui la suivait après la désincarnation, pour lui servir de corps dans son nouvel état. On ne trouvera pas, il est vrai, la confirmation de cette assertion ni dans la traduction latine de la Bible, qui n'est elle-même qu'une traduction d'une première traduction, ni, à plus forte raison, dans les traductions françaises ; " mais, dit M. Bellemare dans son livre *Spirite et Chrétien*, elle va ressortir du texte hébreu. "

"Ouvrons le livre de Job, et comparons le texte original du Chapitre XXVII, versets 2, 3 et 4, avec la traduction française de ces versets, conforme d'ailleurs à la Vulgate :

" C'est Job qui parle :

“ C'est Job qui parle :

“ Traduction d'après la Vulgate :

- 2.—Le Dieu fort qui a mis mon droit à l'écart et le Tout-Puissant qui a rempli mon âme d'amertume est vivant,
- 3.—Que tout le temps qu'il y aura du souffle en moi, et que l'Esprit de Dieu sera dans mes narines,
- 4.—Mes lèvres ne prononceront rien d'injuste, et ma langue ne dira pas de choses fausses.”

“ Traduction d'après l'Hébreu :

Le Dieu vivant a différé le jugement du coupable, l'affligeant d'abord dans son Esprit terrestre (*nephech*) parce que l'âme intelligente (*nichma*) est en moi unie à l'Esprit divin (*rouah*).”

Je ne dirai pas que M. Jacques Tolérant, le compilateur, a falsifié ce texte, tout comme celui de St. Paul, mais, qu'il s'est fait la dupe de M. Bellemare, ce qui l'excuse d'avoir voulu tromper ses lecteurs. Voici ce texte hébreu en caractères latins avec la signification de chaque mot et la traduction latine, incriminée par M. Bellemare comme fausse. Le seul changement que je fais, est d'écrire ce texte de la gauche à la droite au lieu de la droite à la gauche, comme on le fait en hébreux :

Job, chap. XXVII, v. 1, 2, 3, 4.

Et ajouta <i>Addit quoque</i> Vajaseph	Job <i>Job</i> Job	en continuant <i>assumens</i> seth	sa parabole <i>parabolam suam</i> mechalo
et dit : <i>et dixit :</i> vayomar:	Par le Dieu vivant <i>Vivit Deus,</i> Khaï-el,		qui a enlevé <i>qui abstulit</i> hésir
ma justification, <i>judicium meum</i> michpati,	et le Tout-Puissant <i>et Omnipotens</i> vechaddai		qui a rempli d'amertume <i>qui ad amaritudinem adduxit</i> hemar
mon âme <i>animam meam</i> naphechi	Tant que (restera) <i>Quia donec superest</i> ki-kol-yod		mon haleine en moi. <i>halitus meus in me,</i> nichmati bi,
et le souffle <i>et spiritus</i> verouakh	de Dieu <i>Dei</i> elohha		dans mes narines <i>in narribus meis</i> beappi :
ne parleront <i>non loquentur</i> im-tédabbernah	mes lèvres <i>labia mea</i> sephataï		(rien) d'injuste, <i>iniquitatem</i> yavela,
et ma langue <i>et lingua mea</i> ouleshoni	ne méditera pas <i>non meditabitur</i> im-yeheghé		le mensonge. <i>mendacium</i> remiyyah

Le principal moyen employé par la poésie hébraïque est le parallélisme, c'est-à-dire la répétition de la même pensée en d'autres mots. On n'a qu'à lire les Psaumes pour s'en apercevoir. Dans les quatre vers cités nous remarquons les suivants :

Job ajouta – et continua sa parabole.

Par le Dieu vivant – et le Tout-Puissant

Qui m'a enlevé ma justification – et a rempli mon âme d'amertume ;
 Tant que mon haleine sera en moi – et le souffle de Dieu dans mes narines
 Mes lèvres ne parleront rien d'injuste – ni ma langue ne méditera le mensonge.

La traduction proposée détruirait ce parallélisme. Ensuite, les trois mots sur lesquels M. Bellemare s'appuient, pour faire de Job un spirite, sont *nephech*, *nichma* et *rouakh*. Or *nephech* désigne la respiration, et en conséquence l'âme. Le verbe correspondant se trouve dans le 23^e chap. v. 12 de l'Exode : " Vous travaillerez durant six jours, et le septième vous ne travaillerez point, afin que votre bœuf et votre âne se reposent, et que le fils de votre servante et l'étranger aient quelque relâche (Respirent : *yinnaphech*). *Nichma* veut dire âme, et ne se dit que de l'âme humaine ; et dans un sens plus large aussi : haleine, respiration. C'est le mot employé dans la Genèse chap. II v. 7 : " Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre ; il répandit sur son visage un souffle de vie (*nichmat khayyim*), et l'homme devint vivant et animé ". *Rouakh* est le mot pour esprit, vent, (souffle, Eccles. chap. XII, v. 7.) " Que la poussière rentre en la terre d'où elle avait été tirée, et que l'esprit (*harouakh*) retourne à Dieu qui l'avait donné ". *Rouakh* signifie aussi un grand vent véhément (I Reg. XIX v.11) et au pluriel : les quatre vents du ciel. (Dan : VII, v. 2 ; Jerem. II, v. 36.) Dans notre texte *rouakh* dit la même chose que *nichmat*, qui lui aussi est attribué aux narines : (Isaïe, III, v. 1.) Ce passage est une allusion à la Genèse, chap. II, v. 7, que je viens de citer. Aucun de ces trois termes ne signifie, pas même de loin, un fluide quelconque correspondant au périsprit des spirites. *Rouakh* est l'esprit immortel, qui, après son union avec le corps, exerce sur lui ses facultés sensibles, et en est ainsi son *nichma*, son âme vivifiante ; tandis que *nephech*, la respiration, en est l'effet et le signe visible de la vie corporelle. Job n'avait aucune idée d'un lien fluidique entre l'esprit et le corps, qui suivrait l'esprit après la mort du corps.

Comparons maintenant la traduction française de M. Bellemare avec la traduction littérale de l'hébreu :

L'hébreu :	Par le Dieu vivant	qui a enlevé ma justification
M. Bellemare :	le Dieu vivant	a différé le jugement
...		
du coupable	et le Tout-Puissant	qui a rempli d'amertume
... l'affligeant
...	...	
d'abord dans son	Esprit terrestre	mon âme; tant que mon haleine (est) en moi
...		parce que l'âme intelligente est en moi
...		
unie	et le souffle	de Dieu
	à l'esprit	de Dieu
	dans mes narines	
...

Les mots " coupable ", " d'abord dans son ", et surtout le mot " unie ", ne se trouvent pas dans l'hébreu ; tandis que les mots " *et Le Tout-Puissant* " ont été traduits par "du coupable", et les mots " *dans mes narines* " sont omis dans la traduction de M. Bellemare. On n'a qu'à considérer tant soit peu le texte Bellemare, pour se persuader qu'il n'a pas même le sens commun. Selon les spirites il existe un lien fluidique entre le corps et l'esprit intelligent. Quelle est donc celle des trois expressions : " l'âme terrestre ", " l'âme intelligente " et l'Esprit divin ", qui doit désigner ce

fluide semi-matériel ? Probablement " l'Esprit divin ", puisque " l'âme intelligente " lui est unie. Or, si l'on ajoute à " l'Esprit divin " les mots expressément omis : " dans mes narines ", on se demande, quel est le fluide que M. Bellemare a pu découvrir dans les narines de l'homme ? C'est pour éviter le ridicule qu'il a supprimé ces mots ?

J'ai pensé que peut-être la Bible hébraïque dont s'est servi cet écrivain contenait en cet endroit une variante, mais la liste de toutes les variantes que j'ai sous mes yeux n'en montre pas une seule dans tout le chapitre XXVII de Job. Il n'y a donc pas de doute : par des omissions et par des additions on a falsifié la traduction de ce passage, évidemment pour en imposer aux lecteurs qui ne connaissent pas l'hébreu.

16. On doit dire de même de la traduction du passage invoqué de la prophétie d'Isaïe, chap. LVII, v. 16 :

Car ne pas éternellement je disputerai, Nam non in sempiternum litigabo, <i>ki lo leyolam arib,</i>	ni neque <i>velo</i>	pour toujours usque ad finem <i>lanétsakh</i>
je serai en colère ; irascar ; <i>éketsoph ;</i>	parce que quia <i>ki</i>	l'âme spiritus <i>ruakh</i>
devant ma face a facie mea <i>millephanai</i>	s'évanouira egredietur <i>yayatoph</i>	et le souffle et flatus <i>ounechamot</i>
moi ego <i>ani</i>	je le ferai. faciam. <i>yasiti.</i>	

Le prophète prêche aux Israélites la miséricorde de Dieu, comme on peut le voir dans le contexte. Il répète l'idée, très fréquente dans l'Ancien Testament, que Dieu est le maître de la mort et de la vie. Voyez I. Rois, ch. II, v. 6. " C'est le Seigneur qui ôte et qui donne la vie ; c'est lui qui abaisse et qui élève ". Ezech. ch. XVII, v. 24 : " C'est moi le Seigneur, qui ai séché l'arbre vert, et qui ai fait reverdir l'arbre sec ".

Comparons encore la vraie traduction de l'hébreu avec la fausse interprétation de M. Bellemare :

L'hébreu : M. Bellemare :	Parce que Mais	l'âme l'âme	devant ma face dans mes narines
sortira, sortira	et le souffle (nichma) et une nephech	je le ferai. je lui donnerai	
?	?	?	?
qui unira	l'âme au	corps pour	son incarnation.

Remarquez d'abord que M. Bellemare met le mot hébreu *nephech* là où en hébreu il y a le mot *nichma*. Secondement, au lieu de traduire je ferai, il traduit : *je lui donnerai*. Enfin il ajoute toute une phrase qui n'existe pas dans l'hébreu : "*qui unira l'âme au corps pour son incarnation*". C'est la doctrine du *périsprit*, inventée par les spirites, que ce Monsieur à l'audace d'interpoler dans un texte d'Isaïe, pour faire croire aux chrétiens que son erreur est une vérité révélée.

Je n'accuse pas M. Jacques Tolérant d'avoir voulu tromper les lecteurs du *Journal de Maurice*, mais je l'invite à se méfier des données qu'il a trouvées dans les livres des spirites, et à étudier la question des Esprits à fond ; il ne manquera pas de rentrer dans le giron de L'Église, qui seule enseigne la vérité infaillible.

On trouve dans les articles sur le spiritisme, signés Jacques Tolérant, encore des preuves tirées des anciennes religions et des philosophes payens. Mais, faute de citations de textes, nous n'entrerons pas dans la réfutation de l'assertion suivante : " Nous retrouvons chez tous les peuples et chez tous les philosophes, la croyance à la corporéité de l'âme désincarnée ". Quoiqu'il en soit de ces diverses croyances, nous n'y avons jamais rencontré l'idée nouvelle et consolante des spirites, que c'est précisément un lien fluïdique qui unit l'âme au corps dans son état d'incarcération.

L'idée de l'âme étant unie à un corps comme dans une prison, est une résurrection de l'ancien gnosticisme, produit de plusieurs systèmes payens, et dès l'origine l'adversaire acharné du Christianisme. Cette erreur funeste s'unit dans le troisième siècle avec le manichéisme et fut la source de plusieurs sectes analogues, par exemple, des Priscillianistes, des Pauliciens, des Bogomiles, des Albigeois, des Cathares, source encore féconde de sectes jusque dans les temps modernes. Sous des aspects nouveaux cette erreur revient toujours avec un nouveau langage et une nomenclature appropriée aux temps. De nos jours le gnosticisme et le manichéisme se cachent sous le nom de spiritisme. M. Jacques Tolérant se trompe beaucoup en nommant la doctrine qu'il préconise, " une doctrine nouvelle ". S'il a raison de dire que " le Progrès est une loi inéluctable aussi bien dans l'ordre physique que dans l'ordre intellectuel et moral ", il tombe lui-même dans la catégorie des " obscurantistes qui tournent et retournent dans les sentiers battus. " Nous ne sommes plus dans les temps où il est permis de ranger sur la même ligne " le Brahmanisme, le Bouddhisme, le Mahométisme et le Christianisme, " ni " Mahomet, Luther, Swedenborg, Fénelon, St Augustin et Lamartine. " Swedenborg est le seul que M. Jacques Tolérant pourrait invoquer comme favorisant ses erreurs. Ce visionnaire était le spirite de son temps. Aussi s'est-il placé en dehors du christianisme en niant la Trinité des personnes en Dieu.

Nous pourrions encore nous étendre sur la métempsycose préconisée par M. Jacques Tolérant, afin de montrer qu'elle n'est pas davantage une " doctrine nouvelle ". Qu'il nous suffise de citer le jugement qu'en fait Lactance (L. VII, c. 12) : " L'idée de la transmigration des âmes appartient aux fous ; et puisqu'elle est ridicule et plus digne des histrions que des hommes instruits, elle ne mérite pas même d'être réfutée. Celui qui la réfute semble craindre que quelqu'un n'y croie." Si jamais M. Jacques Tolérant réussit à faire adopter les erreurs fantastiques des spirites par nos créoles, nous aurions bientôt à ajouter aux superstitions de ce pays celle dont nous avons fait mention au commencement de cette conférence. Nous ne le craignons pas même pour M. Jacques Tolérant ; car il a dit avec beaucoup de sagesse, que " la vérité est une, et doit être acceptée de quelque part qu'elle vienne ; " ajoutons : surtout si elle vient de Dieu lui-même qui daigne nous révéler cette vérité une. La sainte foi la lui montrera, s'il veut bien " creuser " les preuves de la réalité historique de sa révélation. " La vraie sagesse n'est ni incrédule ni enthousiaste ; elle est fille de l'étude et du libre examen." Et alors qu'après une étude profonde et un examen consciencieux " sa raison et son cœur y auront trouvé après tout leur compte," il l'embrassera " sans peur et sans honte."

Réponse de Jacques Tolérant

I

Dans une *quatrième conférence*, Mgr Meurin, Archevêque de Nisibe, Évêque de Port Louis, a réfuté la série d'articles que nous avons récemment publiés ici même sur le spiritisme.

A notre tour, examinons sa critique, et voyons quelle en est la valeur.

Pour que le lecteur puisse bien juger la controverse, nous allons exposer en substance la doctrine spirite affirmée par nous, et les assertions contraires mises en avant par le docte prélat.

Il existe, avons-nous dit, deux mondes : celui que l'on voit, et celui que l'on ne voit pas ; le monde des vivants et le monde des morts. Entre les deux, la relation est constante, et la communication des esprits, incarnés et désincarnés, est non seulement occulte, mais encore dans bien des cas appréciable et sensible. Par la voie médianimique, c'est-à-dire par l'entremise de certains auxiliaires appelés médiums, il nous est possible de correspondre soit par l'écriture, soit par la parole ou les coups frappés, avec ceux qui sont déjà partis pour l'au-delà. Cette communication, loin de constituer un fait anormal ou miraculeux, est d'autant plus naturelle, qu'elle est la conséquence de l'économie et de l'organisation même de l'être humain. En effet, l'homme n'est pas une dualité composée seulement d'une substance spirituelle et d'une substance corporelle ; il y a en lui trois choses bien distinctes : son âme – principe intelligent, immortel et impalpable, source des facultés qui permettent la pensée, le sentiment, la volonté ; son corps, principe matériel, résistant et essentiellement périssable ; et, entre ces deux contraires, son périsprit – principe fluide, éthéré, impondérable, quoique matériel et toujours attaché à l'âme.

Le périsprit est, pendant l'incarnation, le trait d'union qui relie l'âme au corps, et le véhicule dont se sert l'âme pour transmettre sa volonté et le mouvement aux organes corporels au moyen du système nerveux ; et, pendant la désincarnation, il constitue l'organisme de l'âme dont il conserve ainsi la personnalité et l'individualité. L'âme enveloppée de son périsprit forme l'être que nous appelons Esprit, comme l'Esprit, pourvu de son appareil charnel, constitue l'homme.

L'âme n'agit pas directement sur le corps, son essence est trop pure pour cela ; elle agit sur le périsprit qui, plus grossier que l'âme, mais moins matériel que le corps auquel il donne la vie, est naturellement apte à servir d'intermédiaire entre les deux substances.

L'homme n'étant qu'un esprit plus le corps, il existe par conséquent entre lui et le désincarné identité d'origine, identité de nature ; la raison démontre donc, du moment où nous reconnaissons qu'il s'agit d'êtres semblables, qu'il n'y a rien que de normal et de naturel dans la communication d'Esprit non incarné à Esprit incarné, et vice versa au moins par la pensée.

Or, s'ils peuvent par la pensée se mettre en contact, pourquoi le désincarné ne représenterait-il pas ses idées à l'homme son frère sous une forme plus positive et plus sensible ?... Pourquoi, par exemple, ne lui parlerait-il pas ou ne lui écrirait-il pas ?... Que lui manque-t-il pour produire ce phénomène ? seulement un organisme charnel ; or si cet organisme est mis à sa disposition par un tiers, la difficulté disparaissant, le phénomène se produit naturellement.

Que fait l'homme, ou plutôt l'âme humaine, pour écrire ou articuler sa pensée ? Elle fait mouvoir ses organes corporels par le-moyen de son périsprit agissant sous l'impulsion de sa volonté ; l'esprit, ayant aussi son âme et son périsprit, fera donc la même chose ; une fois d'accord avec son médium, il lui empruntera momentanément les organes matériels nécessaires ; et ces organes, il les mettra alors en activité à l'aide de son propre périsprit combiné avec celui du médium dont la

volonté fera ainsi place à la sienne ; et, ceci effectué, il manifestera ses idées aussi facilement que nous le faisons nous-mêmes à chaque instant !

L'existence d'un troisième principe chez l'homme, ou d'un corps fluïdique pour l'âme désincarnée, a été acceptée et enseignée par la philosophie de tous les âges ; par les Hébreux, les Perses, les Brahmanes ; par Confucius, Zénon, Platon, Origène, les néo-platoniciens, par Porphyre, disciple de Plotin ; par Saint Paul, les Pères de l'Église Grecque, et même par les orthodoxes, entre autres Saint Jean de Thessalonique, dont l'opinion a été de plus consacrée par le second concile de Nicée.

En dehors de la tradition et de la philosophie ; en dehors de la révélation spirite, l'existence du périsprit résulte d'une façon indiscutable des mille et une apparitions constatées par des savants de la valeur de William Crookes et par les autorités ecclésiastiques elles-mêmes.

Du reste, avons-nous ajouté, la seule raison nous indique que l'essentiellement spirituel – l'âme – ne saurait avoir d'action directe possible sur la matière absolument grossière – le corps ; de même que la pensée, une abstraction, n'a pas par elle seule d'action directe possible sur les choses extérieures. Par conséquent, puisqu'il y a chez l'homme le matériel grossier uni au spirituel, l'âme unie au corps, il est juste de conclure qu'entre ces deux principes si prodigieusement dissemblables, il doit exister un lien d'une nature mixte i.e. participant en même temps de l'un et de l'autre, et pouvant établir une communication entre eux.

La matière n'est pas toujours grossière et compacte ; à côté du minéral et de la chair putréfiable, nous voyons la lumière et l'électricité, qui elles aussi sont matières, mais matières impalpables, quintessenciées et subtiles. Or, si dans l'ordre naturel connu, nous constatons une telle diversité d'état dans un même principe, pourquoi n'existerait-il pas dans la création un fluide particulier, comme le périsprit des spirites, lequel tiendrait de la spiritualité par sa subtilité et de la matière par son origine ?... Faut-il nier l'existence d'un pareil agent, parce qu'il n'aura pas encore été étiqueté dans le laboratoire de la science moderne ou surpris dans le corps par le scalpel des matérialistes ?...

A cette doctrine, l'évêque répond :

" Il est faux qu'il existe dans l'homme trois principes, et que l'âme n'agit pas directement sur le corps. C'est le contraire qui est vrai ; car l'âme a, sur le corps, avec lequel elle est en conjonction immédiate, une action absolument directe. Elle est de sa nature à la fois végétative, sensitive et raisonnable ; elle est unie à la matière première du corps humain dont elle est la forme, mais c'est une forme substantielle. Toutes les formes substantielles, depuis les plus infimes, jusqu'à la plus élevée, la forme de l'homme, sont liées à la matière directement et sans aucun lien intermédiaire. Elles n'en ont pas besoin, parce qu'elles sont créées pour être elles-mêmes le lien de tous les éléments matériels qui entrent dans la constitution de chaque être selon son espèce.

La forme substantielle de l'homme, qui est son esprit, n'a rien de matériel. L'âme humaine, ayant par son intelligence une action indépendante de la matière, est une forme substantielle subsistant en elle-même ; et pour continuer son existence, après la mort de son corps, elle n'a nullement besoin d'un autre corps !

Les âmes sensibles des animaux, n'ayant aucune action en dehors de leurs corps, ne subsistent, par conséquent, pas en elles-mêmes mais exclusivement dans la matière ; après la mort de ces animaux, leurs formes disparaissent ; elles sont bien les formes substantielles de ces êtres, mais elles ne sont pas des substances subsistant en elles-mêmes.

Le périsprit n'est donc qu'une invention peu spirituelle des spirites ; et, en faire justice, c'est faire crouler du même coup toute leur doctrine qui a la prétention de venir aujourd'hui remplacer le christianisme. "

Là-dessus, contestant la plupart des autorités produites par nous (sauf cependant les apparitions rapportées par William Crookes, lesquelles notre contradicteur explique par l'intervention des purs esprits, et excepté encore le témoignage de Swedenborg, " ce visionnaire qui s'est placé en dehors du christianisme en niant la Trinité des personnes en Bien et qui était le spirite de son temps"), l'Évêque répudie complètement la doctrine des spirites qu'il qualifie de superstition, et conclut en nous invitant à, rentrer dans le giron de l'Eglise, qui seule enseigne la vérité infaillible !

Avant de suivre son conseil, que notre contradicteur nous permette de vérifier la justesse de ses assertions et le bien-fondé de sa critique.

II

L'âme, affirme notre contradicteur, agit sur le corps directement et sans aucun intermédiaire.

" Nous trouvons, dit-il, dans la nature inanimée des pierres et des métaux, des fluides et de l'air, plusieurs forces motrices élémentaires, comme l'attraction, le magnétisme, l'électricité et la chaleur. Nous ne sommes pas capables d'expliquer comment ces forces agissent sur la matière ; nous nous bornons à constater leur action. L'expérience, voilà la preuve de l'existence et des qualités de ces forces naturelles. La même force motrice se trouve dans les plantes, qui par leurs racines absorbent les sucs de la terre et par leurs merveilleuses structures cellulaires les répandant dans leurs feuilles et leurs branches. Chez les animaux, il y a, en outre, une force motrice encore plus élevée, car au moyen de leurs membres ils peuvent se mouvoir. Ils ont aussi le pouvoir de communiquer le mouvement à d'autres choses matérielles. L'homme, l'animal le plus parfait, possède la même force motrice. Mais en lui, il y a une chose qui nous servira d'échelon pour arriver à celui sur lequel se trouvent les purs esprits. Tandis que chez les animaux inférieurs, c'est une âme purement sensitive qui anime leurs membres, chez l'homme, l'âme vivifiante est une essence spirituelle. Or, il y a une différence essentielle entre les facultés sensibles et les facultés intellectives. L'appétit sensitif ne se meut pas lui-même ; il est mu. C'est une faculté passive, non pas active. Mais l'homme possède, outre cet appétit sensitif qu'il a en commun avec les animaux, un appétit rationnel, la volonté, qu'il a en commun avec les purs esprits. Celle-ci est une faculté active, et non pas passive.

Il est donc évident que la faculté purement spirituelle qui est en nous agit sur notre être matériel, sur notre cerveau, et par lui sur nos nerfs, sur nos muscles, sur nos membres, et par nos membres sur d'autres corps matériels. C'est donc un fait sûr et absolument indiscutable que notre esprit agit sur la matière – notre cerveau étant matériel – et qu'il possède en lui même une puissance motrice qui donne à notre corps et, par lui, aux objets matériels, le mouvement que nous voulons."

Permettez, Monseigneur ; affirmer n'est pas prouver ! Vous constatez certains effets connus dont personne du reste ne songe à contester l'existence ; et sans plus de soucis, vous concluez ! Vous nous promettez une preuve ; et vous nous servez une pétition de principe ! Ce n'est pas sérieux.

La volonté est une puissance active – nous l'admettons ; chez l'homme, elle se manifeste au dehors d'une manière aussi constante qu'appréciable – nous l'admettons encore ; mais de cet état de choses s'ensuit-il, comme conséquence nécessaire, que l'être de qui émane cette volonté, cette force, soit en contact direct avec le corps sur lequel cette force agit ?... Ne pourrait-il pas tout aussi bien se faire qu'il existât entre l'âme et le corps un fluide impondérable, par les ondulations

duquel celle-là transmettrait à celui-ci et sa volonté et le mouvement ? En quoi votre argumentation démontre-t-elle l'impossibilité d'une semblable hypothèse ? Est-ce qu'une substance fluide est, de par sa nature, incapable de servir de véhicule à la transmission d'une force ? Evidemment non ; puisque c'est par l'éther et l'air atmosphérique—deux fluides—que nous percevons la chaleur, la lumière et le son ; si bien que, sans l'intervention de ces agents, en supposant que la vie fût encore possible, nous ne pourrions ni voir ni entendre et encore moins nous faire comprendre par nos semblables.

Maintenant, si nous poursuivons nos investigations et pénétrons plus avant dans l'économie humaine, que voyons-nous ? encore un fluide – le fluide nerveux – qui est répandu dans tout le corps aussi bien dans les membres et le tronc que dans le cerveau lui-même. Sans ce fluide, la matière quoique vivante est inerte ; la preuve : c'est que tout mouvement corporel cesse aussitôt que cet agent ne circule plus et cela a lieu notamment dans certains cas de maladie ou lorsque, par suite d'accident, une section quelconque est opérée dans certains nerfs. Dans ces circonstances, la volonté a beau faire, sa force est impuissante à réagir contre l'inertie de la matière. Celle-ci pourtant possède encore la vie, puisqu'elle ne se décompose pas ; et elle possède même encore la faculté de se mouvoir, puisque, sous l'action de l'électricité, elle va tout de suite retrouver l'activité qu'elle avait naguère complètement perdue. Donc, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, les forces peuvent évoluer et évoluent en fait par l'entremise fluide, c'est-à-dire par des ébranlements vibratoires se propageant de proche en proche jusqu'au but qui doit être atteint.

Par conséquent, l'assertion spirite qui veut que l'âme agisse sur le corps, non pas directement, mais au moyen du fluide périsprital, n'a rien en soi d'in vraisemblable ; tout, au contraire, dans l'observation scientifique, concourt à prouver que c'est bien de la sorte que les choses se passent.

Mais il y a mieux ! – Les faits mis en relief par l'évêque, loin d'établir sa proposition, prouvent précisément le contraire de ce qu'il avance.

En effet, il existe dans l'homme un moteur incontestable sans l'assistance duquel l'âme ne peut jamais se manifester. Ce moteur, c'est la vie ; – que la vie cesse d'arriver dans le cerveau, et le cerveau cesse immédiatement de fonctionner ! Donc, notre volonté – notre âme, n'agit pas directement sur notre matière, puisqu'elle a besoin pour produire son action et même pour rester dans ce corps, d'un auxiliaire indispensable – la vie.

Notre contradicteur nous répondra sans doute que l'âme c'est la vie elle-même ; – nous l'attendions ici.

Si l'âme est la vie elle-même, la vie est donc intelligente et consciente, puisque l'âme, elle, a pour attributs ou plutôt pour facultés essentielles l'intelligence et la conscience. D'autre part, si l'âme c'était la vie, non seulement l'une ne saurait exister sans l'autre, puisqu'elles constitueraient le même principe, mais encore il n'y aurait pas entre elles indépendance d'action.

Or, l'expérience est là ; et voici ses enseignements : La vie peut exister sans l'âme—témoin le végétal qui pousse et qui meurt, mais qui ne pense pas. La vie est inconsciente : c'est malgré nous et sans la moindre participation de notre volonté, que notre foie secrète et que notre doigt blessé se referme ou se cicatrise de travers. Cela est si vrai, qu'opposant à la perpétuelle mobilité de l'âme l'inaltérable immobilité des phénomènes vitaux qui semblent produite par des lois fatales, Barthès, le célèbre médecin, s'écrie : Non, non, il n'est pas admissible que des effets si différents peuvent provenir d'une cause unique !

" Le moi, dit le philosophe Jouffroy, se sent absolument étranger à la production des phénomènes de la vie ; ils arrivent non-seulement sans qu'il ait la moindre conscience de les engendrer, mais sans qu'il ait la moindre connaissance et soit même averti qu'ils se produisent."

Et M. Barthélemy Saint Hilaire ajoute à cette proposition que nous n'intervenons pas plus dans notre nutrition, au point de vue volontaire, que dans celle de la plante.

Ce n'est pas tout : L'âme est indépendante de la vie ; et les phénomènes de l'anesthésie le constatent. Il est aujourd'hui reconnu que le patient qui subit une opération chirurgicale, pendant le sommeil provoqué, éprouve la plupart du temps des sensations agréables et non pas douloureuses. " Les chairs, écrit le docteur Sédillot, peuvent être froissées, meurtries, divisées ; l'opéré ne sent pas, son esprit plane dans des régions inconnues, franchit des espaces sans fin, accomplit en quelques minutes les événements de plusieurs années ; ou bien est plongé dans des extases et des rêves souvent accompagnés d'un vif sentiment de bien-être et de bonheur."

Donc, en dehors de la vie animale, il y a dans l'homme un autre élément, un *moi* distinct et indépendant qui existe, pense et agit par lui-même ; et cet autre principe, cet ego individuel, c'est l'âme.

Par conséquent, lorsque l'Évêque s'appuie sur la manifestation journalière de notre volonté pour affirmer que la " faculté purement spirituelle qui est en nous agit sur notre corps directement et sans le secours d'aucun autre agent," il est en contradiction flagrante avec lui-même, – puisque, nous le répétons, les faits qu'il invoque prouvent que l'âme ne peut rien faire sur le corps à moins d'y trouver un agent : la vie !

A quoi se résume alors toute l'argumentation de l'évêque ?... Qu'a-t-elle démontré ? qu'a-t-elle réfuté ? Rien !

Notre contradicteur, en désespoir de cause, va recourir aux moyens extrêmes :

" Voyez, dit-il, comme la doctrine spirite mène à l'absurde ! Dieu aussi est un esprit, aurait-il donc besoin d'un péridieu pour qu'il puisse lui aussi agir sur la matière ? "

Mais, Monseigneur, nous vous l'avons déjà, dit : le périsprit est l'intermédiaire entre l'âme et le corps ; et Dieu, vous l'enseigniez vous-même, est incorporel et sans forme. Comment donc pourrait-il alors avoir besoin d'un péridieu ? Serait-ce pour faire agir un corps qu'il n'a pas ?

III

Jusqu'ici nous l'avons vu, l'Évêque n'a pas réussi à faire tenir debout sa proposition : L'âme agit sans intermédiaire et directement sur le corps. Sera-t-il plus heureux dans sa critique sur le périsprit ?... C'est ce que nous allons voir. Écoutons-le :

" La doctrine spirite se dément d'elle-même. Que peut donc être cette " nature mixte " du périsprit, qui participe en même temps de " ces deux principes si prodigieusement dissemblables " dont l'un est intelligent, l'autre inintelligent ; l'un simple, l'autre composé ? Franchement, la logique a fait défaut à M. Jacques Tolérant en lui assurant que ce principe pouvait être en même temps intelligent et inintelligent, en même temps simple et composé. Il n'y a pas de milieu entre deux contradictoires : une chose ne saurait être et en même temps ne pas être. Affirmer le contraire est absurde. M. Jacques Tolérant l'affirme implicitement du périsprit des spirites, qui doit être une telle nature contradictoire en elle-même.

Dira-t-il, peut-être, que ce périsprit est lui-même une chose composée, dont une partie est intelligente et simple et l'autre inintelligente et composée ? S'il en est ainsi, nous lui répondrons que la difficulté à laquelle il voulait échapper, reparaît : comment donc la partie intelligente et simple du périsprit peut-il agir directement sur sa partie inintelligente et composée ? Ne lui faudra-t-il pas un trait d'union, un lien qui participe en même temps de la nature de la partie intelligente et de celle de la partie inintelligente de son périsprit ? Le principe énoncé demande un périsprit du périsprit etc. etc. M. Jacques Tolérant' voudra-t-il aller à l'infini pour trouver enfin un périsprit de la partie intelligente d'un périsprit non composé, qui serait le pont par lequel l'esprit

pourrait passer pour agir sur la matière ? Hélas, la logique le lui défend. Qu'il renonce donc à l'idée d'un périsprit, à cette invention peu spirituelle des spirites ; qu'il renonce à l'erreur que l'esprit ne saurait agir directement sur la matière.

Ne voit-il pas que le fluide imaginé par les spirites, qui " tiendrait de la spiritualité par sa subtilité, et de la matière par son origine," s'il existait, détruirait son assertion, selon laquelle l'esprit et la matière sont tellement dissemblables que l'esprit ne saurait agir directement sur la matière ?

D'après l'assertion de M. Jacques Tolérant, le périsprit, s'il existait, prouverait que non seulement l'esprit et la matière ne sont nullement prodigieusement dissemblables, mais encore qu'à un certain point, ils s'amalgament dans cette substance du périsprit qui est en même temps matériel par son origine et spirituel par sa subtilité ! Où se trouve donc la logique de M. Jacques Tolérant ? La nouvelle doctrine des spirites n'est pas conséquente avec elle-même. "

Entendons-nous, Monseigneur ! Vous nous prêtez là des idées que nous n'avons jamais eues. A défaut d'arguments pour détruire ce que vous appelez une doctrine anti-chrétienne, vous ne trouvez rien de plus commode que de nous faire dire ce que nous n'avons jamais écrit. Le moyen est assurément fort habile sinon loyal ; mais ne trouvez pas mauvais que nous rétablissions les choses telles qu'elles étaient à l'origine. Le lecteur pourra de la sorte apprécier en connaissance de cause et décider entre nous.

Voici littéralement le texte de nos premiers articles sur la question en litige :

" La seule raison, avons-nous dit, indique que l'essentiellement spirituel – l'âme – ne saurait avoir d'action directe possible sur la matière absolument grossière – le corps ; de même que la pensée, une abstraction, n'a pas, par elle-même, d'action directe possible sur les choses extérieures. Par conséquent, puisqu'il y a chez l'homme, le matériel grossier uni au spirituel, l'âme unie au corps, il est juste de conclure qu'entre ces deux principes contraires et si prodigieusement dissemblables, il doit exister un lien d'une nature mixte, c'est-à-dire participant en même temps de l'un et de l'autre, et pouvant de la sorte leur servir de trait d'union. La matière n'est pas toujours grossière et compacte ; à côté du minéral et de la chair putréfiable, nous voyons la lumière et l'électricité, qui elles aussi sont matières, mais matières quintessenciées et subtiles. Or, si dans l'ordre naturel connu, nous constatons une telle diversité d'état dans un même principe, pourquoi n'existerait-il pas dans la création, un fluide particulier, comme le périsprit des spirites, lequel tiendrait de la spiritualité par sa subtilité et de la matière par son origine ".

Il est donc évident que nous n'avons jamais soutenu que l'Esprit ne pouvait agir directement sur la matière, puisque, d'après nous-même, le périsprit, qui est matière, serait pendant l'incarnation l'agent dont se servirait l'âme pour transmettre sa volonté au dehors.

Ce que nous avons affirmé, et ce que nous maintenons jusqu'à preuve du contraire, c'est que l'âme, par elle-même, n'a pas d'action immédiate sur le corps avec lequel elle se trouve associée durant l'existence en ce monde, non pas parce que le corps est matière, mais parce que cette matière est une matière trop grossière et trop compacte pour pouvoir s'unir directement avec un principe purement spirituel.

Notre contradicteur voudrait-il nous dire quelle est l'affinité qu'il trouve entre une substance résistante, pondérable et corruptible comme le corps humain et celle de l'âme dont la nature est aussi subtile qu'indestructible et immuable ?

N'admet-il pas lui-même, avec nous, que ce sont là deux éléments contraires et dissemblables ?...

Comment donc s'allieraient-ils ensemble ? Voilà ce qu'il oublie de nous enseigner ! A vrai dire, ce n'est pas là pour lui chose facile, car c'est la pierre d'achoppement de la doctrine qu'il soutient ;

aussi préfère-t-il éluder la difficulté pour se lancer dans des considérations plus que fantaisistes sur la nature du périsprit.

Mais où donc, Monseigneur, avez-vous pris que le périsprit était un principe intelligent et inintelligent, en même temps simple et composé ?...

Citez-nous un seul passage de notre étude motivant une semblable interprétation !

Direz-vous qu'en affirmant qu'il devait logiquement exister entre l'âme et le corps un lien d'une nature mixte, nous avons conclu par le fait que ce lien, le périsprit, est à la fois spirituel et matériel, c'est-à-dire intelligent et inintelligent ? Nous avons pris, cependant, la précaution d'expliquer bien nettement notre pensée ; n'avons-nous pas ajouté que le périsprit tenait de la spiritualité par sa subtilité et de la matière par son origine ?... C'est donc, en tant que matière incoercible, éthérée et insaisissable, qu'il a une certaine analogie, ou plutôt un, certain point de contact, avec la substance animique qui, elle aussi, est subtile, impondérable et intangible ; c'est par ses propriétés, et non, comme vous voudriez le faire accroire, par ses facultés que le périsprit se rapproche de l'âme ! Si, comme nous l'avons du reste déclaré, il est matière par son origine, comment aurions-nous pu raisonnablement le supposer intelligent, puisqu'à l'état actuel des connaissances humaines, la matière est de sa nature inintelligente, voire inerte ?...

Non, Monseigneur, le périsprit n'est pas plus intelligent que le corps humain lui-même ; la seule différence qui les caractérise, c'est que l'un est fluide et prend sa source dans l'éther universel tandis que l'autre est composé de matières terrestres ; celui-ci est transitoire, en ce sens qu'il est mortel, et celui-là est inséparable de l'âme avant comme après la désincarnation.

Maintenant que nous avons rétabli les assertions que nous avons faites et que l'Évêque avait à plaisir rendues confuses, nous sommes autorisés à nous demander ce que devient l'argumentation de Monseigneur Meurin ?

IV

La science moderne, s'écrie notre contradicteur, ne découvrira jamais et pour cause le fameux fluide périsprital des spirites.

Qu'en savez-vous, Monseigneur ? – Certes il n'a pas dépendu des vôtres que la science marchât ; souvenez-vous de Galilée, de Bacon, de Copernic, de Descartes, de Campanella et de Jordano Bruno ; de celui-ci surtout qui fut brûlé vif à Rome pour " l'hérésie de la nouvelle science du monde." Rappelez-vous le jésuite Fabri qui fut incarcéré parce qu'il avait osé dire que, " le mouvement de la terre une fois démontré, l'Église devrait dès lors interpréter dans un sens figuré les passages de l'Écriture qui y sont contraires. " N'est-ce pas le R. P. Le Cazre, recteur du collège de Dijon, qui, essayant de détourner Gassendi de la croyance au mouvement de la terre et à la pluralité des mondes, lui écrivait entre autres choses " Tu vois donc combien il est dangereux de répandre ces croyances dans le public. Ce n'est pas sans raison que dès le temps de Copernic l'Église s'est toujours opposée à cette erreur, et que tout dernièrement encore, non pas quelques cardinaux, comme tu dis, mais le chef suprême de l'Église, par un décret pontifical, l'a condamnée dans Galilée, et a très saintement défendu de l'enseigner à l'avenir, de vive voix ou par écrit ? "

Heureusement pour l'humanité que l'on ne bâillonne pas longtemps le Progrès ; tôt ou tard il se fait entendre et le périsprit, n'en déplaît à Mgr Meurin, comptera plus tôt qu'il ne croit parmi les vérités acceptées ! Déjà William Crookes a découvert la matière radiante, laquelle, dit-il, " par quelques-unes de ses propriétés, est aussi matérielle que la table placée devant moi, tandis, que, par d'autres propriétés, elle présente presque le caractère d'une force de radiation — J'ose croire,

ajoute-il, que les plus grands problèmes scientifiques de l'avenir trouveront leur solution dans ce domaine inexploré."

Déjà les physiologistes et les médecins reconnaissent l'existence, dans le corps humain, d'un fluide qu'ils dénomment fluide nerveux, lequel serait contenu dans les différents appareils du cerveau, de la moelle épinière et des nerfs, et serait l'agent qui servirait à transmettre les impressions des organes. Ce n'est là qu'un effet dont la cause une fois trouvée ne sera autre chose que le périsprit.

Déjà le docteur Gibier a saisi le monde savant des phénomènes spirites ; qui sait quel en sera le résultat ? L'hypnotisme et le magnétisme animal n'ont-ils pas aujourd'hui reçu le baptême des académies, bien que notre contradicteur les classe encore parmi les productions démoniaques !

Loin de craindre la lumière, le spiritisme la réclame ! – Nous sommes des progressistes et non pas des obscurantistes ou des rétrogrades !

Si nous croyons au périsprit, c'est qu'en dehors de la révélation spirite, il existe des faits qui en prouvent surabondamment la réalité. A mesure que l'on procède à une étude plus approfondie du fonctionnement vital chez l'être humain, les considérations d'ordre rationnel, justificatives de l'action toujours présente du périsprit, deviennent tellement nombreuses et convaincantes, qu'il est impossible de conserver la moindre incertitude sur l'existence de cet agent.

L'idée d'un intermédiaire entre l'âme et le corps a été de tout temps intuitifs chez l'homme.

Les Anciens avaient reconnu la nécessité de ce lien qu'ils désignaient sous le nom d'ochêma.

Le célèbre Paracelse a professé la même doctrine.

Parmi les modernes plus d'un a partagé cette opinion, entre autres le docteur Pointer, Charles Bonnet, disciple de Leibnitz et le célèbre Newton.⁷

Cudworth a soutenu qu'entre l'âme et le corps, il y avait quelque chose qui n'était ni âme ni corps, mais de la nature des deux—ce médiateur, disait-il, servait de moyen terme pour les unir et rendre possible leur action réciproque.

De nos jours, les physiologistes de l'école de Montpellier professent une doctrine analogue. " Toute action, disent-ils, soit continue et inconsciente, soit intermittente et volontaire, de l'âme sur la matière pondérable du corps, s'exerce par certaines ondulations du fluide impondérable, ondulations qui ont pour conducteur le système nerveux, tant cérébro-spinal que ganglionnaire."

Henri Martin partage absolument ces vues ; et non seulement il admet, entre l'âme et la substance corporelle, l'action intermédiaire du fluide universel, mais il déclare encore qu'il est très possible que, suivant l'hypothèse des néo-platoniciens modifiée par Leibnitz, l'âme humaine, après la mort, demeure unie à un organisme invisible, intangible et impondérable dont elle maintiendrait, par une excitation nécessaire et inconsciente, l'individualité et l'identité, et par lequel elle pourrait même rester en communication avec le monde visible.

S'il fallait désigner toutes les autorités qui sont favorables aux mêmes idées et analyser surtout leurs théories, c'est un volume et non un simple article de journal qu'il faudrait écrire.

La philosophie scolastique, que défend actuellement l'Archevêque, s'est placée sous un point de vue trop exclusif pour apprécier sainement et résoudre avec certitude le problème en question. Elle s'est cantonnée dans la psychologie pure, alors qu'elle aurait dû prendre en sérieuse considération les faits qui résultent de la physiologie expérimentale. En effet, l'âme et le corps

⁷ Newton, à la fin du livre III des Principes mathématiques de la philosophie naturelle, parle de l'existence d'un esprit très subtil, universel, qui pénètre à travers tous les corps solides et dans l'organisme humain ; ce fluide est caché dans leur substance, et c'est par cet invisible et très subtil agent que notre volonté peut exciter et mettre en mouvement les membres de notre corps. Or, si au mot volonté on substitue celui de périsprit, l'on aura tout entière la conception spirite.

étant pour ainsi dire solidarisés dans l'être humain, on ne peut déterminer l'action de l'une sur l'autre qu'à la condition de scruter et d'examiner tous les phénomènes de la vie à mesure qu'ils se produisent, afin de s'en rendre compte à l'aide de la raison pure détachée de toute idée superstitieuse et de toute prévention dogmatique.

C'est par cette méthode rationnelle que la nouvelle école spiritualiste procède de nos jours ; aussi a-t-elle conclu, à la majorité des voix, que l'action de l'âme sur le corps s'effectue, non pas directement, mais bien par l'entremise du fluide impondérable : l'éther universel.

Les spirites ne disent pas autre chose !

Nous avons écrit que l'Église elle-même, par le culte des Saints, ratifiait la vérité philosophique de l'existence réelle des esprits, et que de plus on relevait dans les Écritures Saintes certains passages d'où ressortait la preuve du périsprit.

A cela, que répond l'évêque ? Il est tout d'abord surpris du respect que nous professons pour les Évangiles, alors que nous défendons, allègue-t-il, " une doctrine essentiellement " anti-chrétienne" et il ajoute : " Quel a pu être le but de l'auteur en invoquant l'Église ? Si l'autorité de l'Église est assez grande à ses yeux pour qu'il lui attribue le droit de ratifier une doctrine, pourquoi ne se soumet-il pas à toutes les doctrines approuvées par l'Église ? Veut-il, par hasard, éblouir les simples chrétiens peu instruits et leur faire accepter sa doctrine nouvelle en invoquant l'autorité de l'Église elle-même ? Le culte des Saints n'est pas une ratification de la doctrine de l'existence des Esprits, à moins qu'on ne range au nombre des saints aussi les Anges ou les Archanges dont l'Église célèbre la fête. M. Jacques Tolérant, nous l'avons vu, n'admet pas d'autres Esprits que les âmes désincarnées, les hommes " morts."

En premier lieu, nous sommons ici l'Archevêque Meurin de nous dire en quoi le spiritisme est anti-chrétien ?... Il ne suffit pas, Monseigneur, d'alléguer un fait ; il s'agit de le prouver ! – Trouvez dans les enseignements spirites, un seul précepte, un seul, entendez-vous, qui soit contraire à la morale du Christ, et nous nous avouons vaincu !

Oui, quoi que vous en disiez, nous sommes profondément chrétiens mais chrétiens dans le sens vrai du mot ; notre signe de ralliement, c'est la charité ; non pas la charité mesquine qui n'évolue que dans un certain cercle et parmi les seuls adeptes d'une même foi religieuse, mais la charité sublime qui veut que l'on fasse pour autrui tout ce que l'on voudrait qu'autrui fît pour soi ! – Certes, en dehors de la doctrine chrétienne telle qu'elle a été prêchée par le fils de Marie, tout n'est qu'illusion, vanité, convention ! Et voilà pourquoi, en admirant l'œuvre, nous vénérons celui qui l'a vulgarisée.⁸

En citant l'Église pour établir l'existence réelle des esprits, notre but n'était pas, comme vous le pensez si charitablement, " d'éblouir ou de tromper " qui que ce soit ; nous n'avons, nous spirites, jamais exploité l'ignorance des masses pour asseoir notre domination et satisfaire notre orgueil. En invoquant son témoignage, nous voulions simplement démontrer que la croyance aux esprits est universelle et qu'on la rencontre partout, aussi bien dans l'antiquité la plus reculée, que dans les doctrines les plus modernes. N'avons-nous pas aussi invoqué à cet égard le paganisme, le Brahmanisme et le Mahométisme ?... Faudrait-il prétendre que nous acceptons pour cela les enseignements de ces diverses sectes religieuses dans leur ensemble, et que dès lors nous devons nous soumettre à toutes les exigences de leurs doctrines ? C'est pourtant la logique de notre contradicteur, puisque, d'après lui, ayant cherché l'appui de l'Église pour prouver un fait, nous

⁸ L'Église romaine affirme qu'elle représente le christianisme. Quelle prétention ! Comme si les agissements et les dogmes de la Cour de Rome étaient en harmonie avec les actes et les paroles du Christ !

devons, pour rester conséquent avec nous-mêmes, accepter d'ores et déjà tous les dogmes qu'elle proclame !

" Le culte des saints n'est pas une ratification de la doctrine des esprits, à moins qu'on ne range au nombre des saints aussi les Anges et les Archanges dont l'église célèbre la fête. M. Jacques Tolérant n'admet pas d'autres esprits que les âmes désincarnées, les hommes morts. "

Est-ce bien sérieusement que vous écrivez ces choses, Monseigneur ? – Mais ne célébrez-vous pas tous les ans la fête de St Joseph, de St Antoine de Padoue, de St Louis, de St Pierre, de St Paul ?... Tous ces saints n'ont-ils pas vécu de notre vie humaine ? Ne sont-ce pas des hommes morts, des esprits désincarnés ?... Comment alors pouvez-vous dire que le culte des saints n'est pas une ratification de l'existence des esprits ? Mais vous croyez si bien à la réalité des esprits qu'ils représentent pour l'Église le plus clair de ses revenus ; ne faites-vous pas journallement dire des messes pour les trépassés et les âmes du Purgatoire ? Pourquoi donc nous chercher noise parce que nous avons déclaré que l'Église sanctionne la doctrine de l'existence des Esprits ?

Pour terminer, vous dites que nous n'admettons pas d'autres Esprits que les âmes désincarnées, les hommes morts.

Ce n'est pas là absolument notre pensée.

Nous n'admettons pas, il est vrai, l'existence des anges, c'est-à-dire de créatures privilégiées, en dehors de l'humanité ; et nous prétendons que tous les esprits, sans exception aucune, appartiennent à l'humanité. Mais ils ne sont pas tous pour cela nécessairement des âmes désincarnées, des hommes morts ; l'incarnation, excepté dans les cas de mission, n'étant à notre point de vue, imposé à l'esprit qu'à titre d'épreuve et comme moyen de réhabilitation et de progrès, il doit certainement exister des êtres qui n'ont jamais eu à subir d'incarnation.

Ce n'est pas qu'ils aient été à cet égard le moins favorisés par Dieu ! Non, car tous partent du même point pour arriver au même but ; seulement, ayant utilisé leur libre arbitre dans la pratique exclusive du bien et n'ayant encouru par le fait aucune déchéance, ils n'ont eu en conséquence rien à racheter. De là vient leur existence purement spirituelle qui est alors le fruit de leur propre mérite, de leurs seuls efforts et non le résultat d'une faveur, d'une grâce spéciale.

V

Afin de prouver l'existence réelle du périsprit, nous avons cité le phénomène de l'apparition où le corps fluide de l'Esprit se manifeste à l'homme d'une manière aussi appréciable que sensible.

L'évêque, dont la doctrine consiste à soutenir que l'Esprit n'a pas de corps, embarrassé par ce témoignage d'autant moins récusable que l'Eglise elle-même l'a maintes fois accepté, l'évêque, disons-nous, imagine l'explication suivante :

" Il n'y a pas de doute, dit-il, que les bons et les mauvais esprits ont souvent apparu aux hommes pour leur parler, et pour agir devant eux d'une façon humaine ou même animale. Mais cette faculté d'assumer des corps n'appartient seulement qu'aux purs esprits – anges ou démons. En vertu de leur puissance motrice, ils prennent des matières, de ces éléments que même la science de l'homme sait isoler, diriger et faire servir à ses fins ; ils les condensent jusqu'à une certaine solidité et forment ainsi des corps visibles qu'ils peuvent, avec la même facilité, dissoudre de nouveau et faire disparaître. Ces corps ainsi composés n'ont pas l'organisation intérieure des corps naturels et ils sont encore moins animés par des âmes soit animales, soit humaines. Il ne faut pas croire non plus que ces intelligences que nous nommons Purs Esprits, soit des anges, soit des démons, deviennent comme les âmes de ces corps assumés ; ils sont par leur nature incapables du devenir des âmes de corps matériels. Tout ce qu'ils font, c'est de les mettre en mouvement comme un moteur anime un mobile.

Quant aux *âmes des défunts*, elles n'ont certainement pas le même pouvoir. Il leur est impossible après la mort, une fois séparées de leurs corps, d'agir sur la matière, de la mouvoir et d'assumer des corps quelconques ; parce que la nature de l'âme humaine, qui est entre les esprits le plus infinie, veut être unie à son propre corps pour mouvoir une chose matérielle. Elle ne peut le faire que par son corps, comme nous le savons par expérience dans cette vie. Par la séparation de son corps, l'âme humaine n'acquiert pas de nouvelles facultés ; elle ne devient pas plus parfaite : au contraire, elle devient moins parfaite, puisqu'il est de sa nature d'exister dans un corps, de le vivifier, de vivre en union avec lui et avec ses facultés sensibles. La force motrice, qui dans cette vie ne s'étend directement que sur son cerveau, et par lui et ses membres indirectement sur les objets extérieurs, est donc, après la mort, privée de son instrument, le corps, et par conséquent incapable d'atteindre le moindre des corps matériels."

Donc, d'après Mgr Meurin, voilà qui est positif : – Affranchie de l'orbite terrestre, dégagée des entraves charnelles, l'âme humaine, au lieu de jouir de la plénitude de ses facultés, deviendrait au contraire moins parfaite en ce sens qu'elle perdrait l'exercice de certaines prérogatives qui ne lui auraient été dévolues par le Créateur qu'en vue seulement de son existence matérielle !

La perspective n'est pas consolante assurément ; et dans ces conditions l'on pourrait se demander si Dieu est vraiment l'Amour et la Sagesse infinis. – Quoi ! la vie terrestre est moins qu'un jour, comparée à la vie spirituelle qui est l'éternité ; et Dieu, en créant l'âme humaine immortelle, ne lui aurait donné que des facultés transitoires, subordonnées au corps matériel dont la destinée est essentiellement périssable ? mais alors, la plénitude du bonheur est sur terre et non pas dans le ciel ? Et notre contradicteur voudrait que nous acceptions sa doctrine comme une vérité infaillible ?... N'y comptez pas ; car nous n'admettrons jamais que l'âme incarnée puisse être plus parfaite que l'âme libre et désincarnée ! Nous aimons mieux croire que " le corps qui se corrompt appesantit l'âme, et que cette habitation terrestre abat l'Esprit capable des plus hautes pensées " (Sagesse IX,15) et qu'après sa résurrection l'âme devient, ainsi que l'a affirmé le Christ, absolument " comme les anges de Dieu dans le ciel. "

L'âme humaine, dites-vous, est par sa nature de tous les esprits le plus infime, et n'a été créée que pour être associée à son corps terrestre ? Mais qu'en savez-vous, Monseigneur ?... Dieu vous a-t-il initié au secret de l'œuvre créatrice ?... Où trouvez-vous dans les Ecritures la preuve de ce que vous avancez avec tant de certitude ?... Dieu, s'il faut croire la Genèse, créa l'homme au contraire à son image et à sa ressemblance ; le Messie pour son incarnation choisit le type humain ; est-ce là une présomption en faveur de l'infériorité essentielle que vous attribuez à l'âme humaine ?

Et la distinction que vous établissez entre l'âme et les purs esprits, sur quoi la basez-vous, et d'où la prenez-vous ?... Il ne s'agit pas ici de vos théologiens – nous révoquons leur compétence – la seule autorité, en dehors de la raison pure, que nous accepterons, sera un texte des livres saints où il sera écrit que l'ange, comme être et comme nature, est une création distincte, à part et en dehors de l'humanité. Or, nous vous défions de trouver quoi que ce soit de semblable aussi bien dans l'Ancien Testament que dans les Evangiles et les autres livres du Nouveau Testament !

Le Pur Esprit, dites-vous, est incorporel, et par sa nature incapable d'être uni à un corps ? Mais, d'après certains Pères de l'Église dont l'autorité vous est certainement opposable, c'est Satan lui-même qui doit s'incarner directement dans la personne de l'Antéchrist ; donc le Pur Esprit peut s'incarner à l'occasion, donc sa nature n'est pas essentiellement ce que vous prétendez qu'elle est ! Le mot " ange " ne détermine qu'une fonction, et non pas la nature distincte d'un être spécial. Cela est si vrai que, dans l'Ancien Testament, il est attribué à Moïse et à d'autres prophètes et même aux prêtres (Malachie II, 7).

L'ange, aussi bien que l'âme humaine, est esprit ; l'Église elle-même est de cet avis – donc leur création doit être identique et leurs facultés similaires, au moins en principe ! Par conséquent, si les Purs Esprits peuvent assumer des corps, il n'y a pas de raison pour qu'à l'état désincarné, l'âme humaine ne puisse en faire autant.

Moïse et Elie, que nous sachions, n'étaient pas de purs esprits ; c'étaient deux hommes ; – ne sont-ils pas cependant, sur la foi de tous les Évangélistes, apparus après leur mort sous des corps visibles à Pierre, à Jean et à Jacques, lors de la transfiguration de Jésus sur le Thabor ?

C'est là un fait indéniable et tellement contraire à la doctrine soutenue par l'évêque, que notre contradicteur essaie d'échapper à la difficulté en attribuant ces manifestations " à l'action des bons anges ou de Dieu lui-même. "

Pour ce qui concerne l'action divine, elle est incessante ; et rien dans la création, rien, absolument rien n'échappe à son influence. Mais, comme Dieu a pour attributs essentiels, non seulement la Toute-Puissance, mais encore la Sagesse et la Justice, ses lois ne peuvent être qu'immuables et les mêmes pour tous. Conséquemment, le phénomène qui se produit sous l'influence de cette action divine ne peut en aucun cas constituer un miracle ; car le miracle suppose une dérogation aux lois établies, laquelle dérogation implique elle-même nécessairement ou un manque de sagesse ou un acte de favoritisme de la part du Législateur Suprême – ce qui est inadmissible. Donc, si Moïse et Elie sont apparus sur la montagne, les autres Esprits de leur nature, c'est-à-dire les âmes désincarnées, peuvent aussi se manifester sous des corps apparents !

Examinons maintenant la dernière hypothèse de notre contradicteur :

Si c'est un Ange qui a condensé par sa force motrice les fluides ambiants pour représenter Moïse et Elie, ces corps n'auraient contenu, d'après l'Évêque, aucune âme vivante, pas plus celles des prophètes que celle de l'ange. Mais Moïse et Elie, nous dit St Luc (IX. 30, 31.), parlaient avec Jésus et parlaient de sa mort, qu'il devait souffrir à Jérusalem. Donc, de deux choses l'une : ou Jésus savait à quoi s'en tenir sur la nature de ces corps apparus, ou il ne le savait pas. S'il ne le savait pas, que devient son omniscience ? Et s'il le savait, il s'est alors rendu complice d'une double comédie – d'abord en s'entretenant avec des ombres, et puis, en laissant ses disciples sous l'impression d'une erreur manifeste, car eux croyaient si bien à la réalité de l'apparition que Pierre dit à Jean : " Il est bon que nous soyons ici ; faisons-y, si tu veux, trois tentes, une pour toi, une pour Moïse et une pour Elie. "

Or le Christ avait précisément pour mission de combattre l'erreur et d'éclairer l'humanité ; de plus, il ne manquait jamais d'instruire ceux qui l'écoutaient, aussitôt que l'occasion se présentait. Par conséquent, si l'apparition du Thabor était due à la seule intervention d'un tiers, d'un pur Esprit, Jésus n'eut certainement pas manqué d'en faire part à ses disciples ; et comme il ne l'a pas fait, il faut conclure que c'est bien Elie et Moïse qui se sont manifestés sur la montagne avec leurs corps spirituels, en d'autres mots avec leurs périsprits.

VI

Saint Paul, avons-nous dit, semble reconnaître l'existence du périsprit lorsqu'il écrit aux Corinthiens : " L'homme est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera en un corps spirituel ; car de même qu'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel. "

" Non, réplique l'archevêque, non, Saint Paul n'enseigne pas ce que M. Tolérant lui fait dire. Il ne dit pas que l'homme est mis en terre, mais que le corps de l'homme est semé corruptible comme celui d'un animal ; et Saint Paul ne dit pas que l'homme ressuscitera en un corps spirituel, mais

que le corps de l'homme ressuscitera incorruptible comme les esprits. Parlant de la résurrection de la chair à la fin du monde, l'Apôtre fait la comparaison du corps terrestre, tel que nous le portons dans ce monde, avec le corps glorifié, tel qu'il sera constitué dans le ciel. Il dit : " Le grain semé doit mourir dans la terre, pour qu'il puisse revivre dans la plante... Il en est de même de la résurrection des morts : le corps est semé dans la corruption, il ressuscitera incorruptible ; il est semé dans l'ignominie : il ressuscitera dans la gloire ; il est semé dans la faiblesse : il ressuscitera dans la force ; il est semé dans corps animal (mortel) : il ressuscitera corps spirituel (immortel). Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel selon qu'il est écrit : le premier homme Adam a été fait âme vivante, le dernier Adam (le Christ) esprit vivifiant : non d'abord ce qui est spirituel, mais ce qui est animal, ensuite ce qui est spirituel ; le premier homme, formé de la terre, terrestre, le second homme, venu du ciel, céleste. »⁹

Donc d'après notre contradicteur, nous avons perverti l'enseignement de l'Apôtre. Est-ce exact ? Examinons :

Pour commencer, existe-il, en tant qu'idée, une divergence quelconque entre le texte cité par nous : " L'homme est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera en un corps spirituel ; car de même qu'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel " – et le texte cité par Mgr Meurin : " Le corps de l'homme est semé corps animal, et il ressuscitera corps spirituel... Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel ? "

N'est-ce pas substantiellement la même version, identiquement la même idée énoncée à peine différemment ? Où donc alors se trouve ici la « falsification » dénoncée par l'archevêque-évêque ?

En réalité, de cette Epître de Saint Paul nous ne voulions et n'entendons jusqu'à présent retenir qu'une assertion, celle-ci : " que comme il y a un corps animal IL Y A AUSSI UN CORPS SPIRITUEL." Ce témoignage se suffisait, comme il suffit encore, à notre proposition ; il suffit pour démontrer que dans la question controversée, Saint Paul partageait absolument nos vues. Et qui s'en étonnerait ? Est-ce que les Juifs ne reconnaissaient pas de la manière la plus formelle l'existence du périsprit ? Et Saint Paul ne connaissait-il pas à fond la tradition judaïque pour l'avoir étudiée auprès du pharisien Gamaliel, " un des membres les plus influents du Sanhédrin et le Docteur de la loi le plus célèbre et le plus écouté ? " Mieux que cela : Saint Paul n'avait-il pas vu, dans des apparitions, vu de ses propres yeux, que les morts possédaient une forme éthérée ? Comment donc, dans ces conditions, aurait-il pu enseigner autre chose aux Corinthiens ?

Quelle est, du reste, l'expression employée par Saint-Paul pour caractériser la nature de ces corps célestes ? C'est celle de *soma pneumatikon* qui serait certainement mieux rendue par les mots de corps fluide que par ceux de corps spirituel que l'on trouve dans les versions françaises. La

⁹ Cette citation de l'Archevêque Meurin est tant soit peu tronquée. Elle n'est conforme à aucun des textes français que nous connaissons ; pas plus à la version de Lemaître de Sacy, qu'à celles d'Ostervald, de David Martin et des autres. Malgré cela, nous l'acceptons ; car le témoignage de l'Apôtre reste, au fond, toujours le même. En effet, qu'affirme saint Paul ? Que le corps de l'homme est semé dans la corruption, l'ignominie et la faiblesse ; qu'il est semé corps animal ; mais qu'il ressuscitera corps spirituel, fort, incorruptible et glorieux. Que dit le spiritisme ? Que l'incarné est composé de trois éléments : de l'âme, du périsprit et de l'enveloppe charnelle – que le périsprit est le véritable corps du moi humain, puisque c'est sur ce double fluide que viennent s'incorporer une à une les molécules de la substance terrestre ; qu'en conséquence, pendant l'incarnation, le périsprit est animalisé, c'est-à-dire associé à la chair et au sang, lesquels par leurs tendances et leur nature sont l'image exacte de la corruption, de l'ignominie et de la faiblesse – mais qu'après la mort, se dégageant de ces entraves grossières, le périsprit surgit ensemble avec l'âme dans la vie transmondaine, incorruptible et radieux. N'est-ce pas là et l'esprit et la lettre de l'enseignement de saint Paul ?

preuve, dit M. Bellemare, " que Saint Jérôme en rédigeant la Vulgate a compris comme nous, c'est qu'ayant à rendre le mot grec *pneumatikon* il ne s'est pas servi du mot *spirituale*, mais qu'il a créé un néologisme en se servant du mot *spiritale*. Les traducteurs ont rendu *spiritale* par *spirituel* sans faire attention à la suppression de la lettre qui constitue précisément le néologisme."

S'il faut croire l'Archevêque Meurin, Saint Paul, en parlant du corps spirituel, aurait entendu, non pas le périsprit des spirites, mais le corps " ressuscité " que l'homme est censé devoir revêtir au jugement dernier.

Nous répudions cette interprétation pour plusieurs motifs :

1° Parce que nous n'acceptons pas la fin du monde et le jugement dernier tels qu'ils sont admis par l'orthodoxie romaine, c'est-à-dire à la lettre ; en analysant les dogmes de L'Église, nous aurons bientôt l'occasion de nous expliquer là-dessus.

2° Parce que la résurrection de la chair dans le sens dogmatique est une *impossibilité absolue, une impossibilité scientifiquement reconnue* ; – nous l'établirons en temps et lieu.

Et finalement, parce que, pour nous servir d'une phrase de Mgr Meurin, " cette doctrine se dénie d'elle-même ". En effet, que nous déclarent à ce sujet les autorités ecclésiastiques ? Que les corps ressuscités soient identiquement les mêmes que ceux que nous aurons eus pendant la vie terrestre : – le Christ, nous disent-ils, est ressuscité, avec son propre corps. Cette assertion à peine formulée, qu'est-ce que ces mêmes ecclésiastiques ajoutent ? Que les corps ressuscités des morts seront différents des corps terrestres ; qu'ils ressusciteront avec un aspect transformé à l'exemple du corps ressuscité de Jésus ! Conséquemment, de par les données de l'Église, les corps ressuscités seront identiques et en même temps dissemblables aux corps terrestres, ce qui revient à soutenir qu'une table, par exemple, peut être à la fois ronde et carrée, entièrement en fer et aussi tout en bois. Est-ce possible ? Est-ce croyable ? L'Evêque va se charger de la réponse : " Il n'y a pas, écrit-il dans sa quatrième " Conférence (supra p. 60) il n'y a pas de milieu entre deux contradictoires une chose ne saurait être et en même temps ne pas être. Affirmer le contraire est absurde. " Donc, il n'y a pas à dire, par la propre logique de l'archevêque Meurin, la résurrection de la chair est une absurdité !

Il faut que, pour rester d'accord avec son raisonnement, Mgr Meurin choisisse entre ces deux alternatives : ou admettre que les corps " ressuscités " seront les mêmes que les corps terrestres, ou reconnaître qu'ils seront tout-à-fait différents. S'il opte pour l'identité, il est en opposition manifeste avec l'enseignement de Saint Paul, puisque celui-ci parle de corps incorruptibles et glorieux, alors que les corps charnels sont, eux, essentiellement corruptibles et grossiers, et s'il opte pour le corps céleste, comme l'était le corps de Jésus " ressuscité, " alors il admet de fait le périsprit, puisque l'enveloppe corporelle du Christ " ressuscité " était fluïdique ainsi que le prouve sa soudaine apparition aux disciples dans une maison dont les ouvertures étaient toutes closes et bien fermées (Jean xx, 19).

L'idée de la résurrection de la chair est tellement ridicule, que Saint Paul la qualifie positivement de croyance insensée dans cette même épître aux Corinthiens ; écoutons-le :

" Comment ressusciteront les morts, et en quels corps viendront-ils ?

" Ô fou ! ce que tu sèmes n'est point vivifié, s'il ne meurt ;

" Et quand tu sèmes, tu ne sèmes point le corps qui naîtra, mais le grain nu....

" Mais Dieu lui donne un corps comme il veut...

" Toute chair n'est pas la même chair : autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes et autre celle des poissons ou des oiseaux.

" Il y a aussi des corps célestes, et des corps terrestres ; mais autre est la gloire des célestes, et autre celle des terrestres.

" Voici donc ce que je vous dis mes frères, c'est que LA CHAIR ET LE SANG ne peuvent point hériter le royaume de Dieu, et que LA CORRUPTION n'hérite point l'INCORRUPTIBILITÉ. "

Nous le demandons, que signifient ces paroles, sinon que notre corps charnel, une fois détruit, ne pourra plus se renouveler, et que notre âme possédera à l'état d'esprit un corps particulier, une enveloppe impérissable et subtile que Saint Paul appelle " corps spirituel " et les spirites périsprit ?

Notre contradicteur n'aime pas M. Bellemare : il le traite de haut, avec mépris ; pour lui c'est un imposteur. " Ce monsieur, dit-il, pour faire accroire aux ignorants que sa doctrine est une vérité révélée, a eu l'audace d'interpoler son invention du périsprit dans deux passages bibliques : dans le livre de Job et dans la prophétie d'Isaïe. Sa traduction est un faux. "¹⁰

Un faux ! Voilà, Monseigneur, un gros mot bien vite et bien légèrement tombé d'une bouche évangélique ! Avant de le prononcer, n'auriez-vous pas dû vous souvenir du huitième commandement de Dieu et des préceptes du Christ ? Rien ne vous eût été aussi facile que de ne pas attenter maladroitement à la réputation d'autrui.

Avant de porter contre M. Bellemare une accusation aussi infamante, vous n'aviez qu'à aller aux sources. Vous deviez chercher à le prendre en flagrant délit de falsification de textes, et, pour cela, il eût été indispensable que vous lissiez son livre Spirite et Chrétien. C'eût été de l'honnêteté. Or, vous n'avez pas même parcouru d'un œil distrait le remarquable ouvrage dont l'auteur n'est pour vous qu'un faussaire. Nous nous bornons à l'affirmer, car nous rappelant, nous, ce huitième commandement que vous avez méconnu, nous ne voulons pas vous accuser de mauvaise foi.

A la page 26 de l'œuvre que vous condamnez comme émanant d'un faussaire, on peut lire une note de M. Bellemare dans laquelle il déclare que les versions françaises des textes d'Isaïe et de Job cités par lui, sont empruntées à la Pluralité des existences de l'âme, de Pezzani.

M. Bellemare, en écrivain probe et consciencieux, fait mieux : non content de désigner la source à laquelle il puise, il indique la page du livre de Pezzani où l'on pourra trouver les textes reproduits par lui, et, conséquemment, vérifier par soi-même s'il a été un fidèle transcripteur.

Mgr Meurin aurait donc pu – et il aurait dû se livrer à un travail de bénédictin, contrôler Bellemare par Pezzani. Il a préféré n'en rien faire et conclure une bonne fois que M. Bellemare est un faussaire ! De tels procédés de critique sont condamnables ; et c'est le moins qu'on en puisse dire.

Nous référant, nous, à la fois aux livres de Bellemare (pp. 27 et 28) et de Pezzani (pp. 180 et 133), nous constatons que Bellemare a, mot pour mot, reproduit les versions françaises des textes d'Isaïe et de Job rapportées par Pezzani.

Nous transcrivons ces deux textes français et nous les mettons l'un vis-à-vis de l'autre pour que le lecteur puisse bien constater qu'ils sont absolument identiques.

¹⁰ La fin de cet article n'est pas, comme tout ce que contient ce volume, la reproduction de la polémique publiée dans le Journal de Maurice. Nous avons voulu laisser à M. Bellemare personnellement le soin de démantibuler l'accusation dirigée contre lui par l'Archevêque Meurin. Mais, comme nous avons appris dans l'intervalle que M. Bellemare était mort, nous avons dû nous charger nous-même de la défense de sa traduction – nous le devons à sa mémoire aussi bien qu'au lecteur.

BELLEMARE*ISAÏE, chap. LVII verset 16.*

Je ne punirai pas éternellement et je ne serai pas irrité sans fin. Mais l'âme sortira de mes mains, et je lui donnerai une *nephech* qui unira l'âme au corps pour son incarnation.

PEZZANI*ISAÏE chap. LVII verset 16.*

Je ne punirai pas éternellement et je ne serai pas irrité sans fin. Mais l'âme sortira de mes mains, et je lui donnerai une *nephech*, c'est-à-dire un souffle vital qui unira l'âme au corps pour son incarnation.

BELLEMARE*JOB, chap. XXVII versets 2, 3, 4.*

Le Dieu vivant a différé le jugement du coupable, l'affligeant d'abord dans son esprit terrestre (*nephech*), parce que l'âme intelligente (*nichma*) est en moi unie à l'esprit divin (*rouah*).

PEZZANI*JOB, chap. XXVII versets 2, 3, 4.*

Le Dieu vivant a différé le jugement du coupable, l'affligeant dans son esprit terrestre (*nephech*), parce que l'âme intelligente (*nichma*) est éternellement en moi, unie à l'esprit divin (*rouah*).

Ce simple examen suffit à démontrer que M. Bellemare n'a RIEN traduit, puisqu'il n'a fait que reproduire et qu'il reproduit scrupuleusement Pezzani.

Donc en le traitant PERSONNELLEMENT de faussaire, Mgr Meurin a forfait à tous les devoirs d'un critique honnête !

La traduction française du texte d'Isaïe, incriminée par Mgr Meurin et reproduite par M. Bellemare d'après Pezzani, n'est pas non plus l'œuvre de M. Pezzani. Elle émane de la plume des premiers hébraïsants du monde, lesquels – notons-le bien – n'appartiennent nullement à l'école spirite. M. Pezzani le prouve surabondamment. Écoutons-le :

" Les textes de l'Ancien Testament ne sont pas, dit-il, très explicites sur les réincarnations de l'esprit ; nous en avons donné la raison. Il y a un texte d'Isaïe, chapitre LVII, qui fait pourtant exception à cette règle générale, c'est au verset 16 de ce chapitre. Jéhovah dit : Je ne disputerai pas éternellement avec le coupable, et ma colère ne durera pas toujours, parce que les esprits sont sortis de moi et que j'ai créé les âmes. (La Vulgate, traduite par de Sacy). Dieu donne donc pour motif à la non-éternité des peines de l'enfer, que c'est lui qui a créé les âmes et que les esprits sont sortis de lui. C'est comme s'il disait : J'étais parfaitement libre de créer ou de ne créer pas ; puisque j'ai créé tels ou tels, ce n'est pas pour leur malheur éternel. La raison est déjà très bonne, et ce texte même, dans la Vulgate, est digne d'être cité ici ; mais voici qui est plus fort : DE TRÉS REMARQUABLES HÉBRAÏSANTS TRADUISENT AINSI, COMME NOUS L'ASSURE M. ADOLPHE BERTHET (Apocalypse de saint Jean, p. 151) : Je ne punirai pas éternellement et je ne serai pas irrité sans fin. Mais l'âme sortira de mes mains, et je lui donnerai une *nephech*, c'est-à-dire un souffle vital qui unira l'âme au corps pour son incarnation." Et nous pensons en effet que cette traduction EST BIEN PLUS " CONFORME AU TEXTE HEBRAÏQUE. Ce qu'il y a à remarquer, c'est que M. Adolphe Berthet n'est pas pour les réincarnations, dont il ne dit pas un mot, pas plus que les autres hébraïsants qui ont donné cette version, laquelle acquiert donc par là une valeur considérable. Nous voyons, en effet, la première expiation dans les ténèbres de l'abîme, puis le moyen de réparation et de redressement permis et voulu de Dieu, la réincarnation de l'âme, qui est revêtue du souffle vital, c'est-à-dire de l'enveloppe fluidique de la nature du

monde où elle va s'incarner et subir une nouvelle épreuve. Tout est vrai, clair et formel dans ce beau texte ainsi traduit SELON LE GÉNIE DE LA LANGUE HÉBRAÏQUE. "

La version du livre de Job est l'œuvre d'un lauréat de l'Institut, c'est-à-dire de M. André Pezzani lui-même. Il l'a faite après avoir au préalable interprété en français le passage de la Genèse auquel notre contradicteur fait allusion dans sa critique contre M. Bellemare.

" Pénétrons, continue l'auteur cité, pénétrons dans le cœur même de la question, dans les profondeurs de la linguistique hébraïque, car étudier la langue d'un peuple, c'est mettre à nu ses croyances les plus intimes. Nous nous bornerons à citer deux textes antiques de la Bible, qui nous dévoileront suffisamment les opinions secrètes de Moïse et de l'auteur du livre de Job.

La Genèse, Chap. 11, Verset 7 :

**Et celui qui Est, a été et sera
les Dieux,
conçut en la pensée et parfit et modela comme un potier le corps
terrestre, le corps grossier (le vase et la prison de l'âme)
qui est la poussière (la terre, le limon)
tirée de l'humus (terre cultivable)
et inspira dans les organes matériels
l'âme intelligente et libre (le Je ou Moi), l'être personnel
le centre du microcosme (Nichema) à laquelle s'adjoignait
le (Rouah) souffle divin, l'esprit céleste,
des vies, des existences, de tous les modes successifs de l'âme
et fut (fut lié, adjoint à l'âme, au moi humain) le corps terrestre,
par le souffle animal (principe de la vie terrestre, l'esprit astral, nephesch)
indispensable à la vie (d'ici-bas, à la station terrestre.)**

Voilà le mot à mot. Voyons le français un peu moins littéral :

Et Jéhovah fit pour l'homme un corps grossier tiré des éléments de la terre. Et il unit à ces organes matériels l'âme intelligente et libre portant déjà avec elle le souffle divin, l'esprit qui le suit dans toutes ses vies (spiritus vitarum) et le moyen de cette union de l'âme avec le corps grossier fut un souffle vital (esprit astral de ce globe.)

" Il résulte donc de l'hébreu ÉTUDIÉ DANS TOUTES SES RACINES, SANS QU'AUCUNE D'ELLES SOIT NÉGLIGÉE, que Moïse distinguait, outre le corps matériel, instrument de la vie d'ici-bas :

1°. L'âme qui est le moi (Nichma) ;

2°. L'esprit des vies, des existences, des transmigrations de cette âme, la force plastique et virtuelle, le souffle céleste (Rouah) ;

3°. L'esprit astral, l'enveloppe formée avec le principe de la vie terrestre, le lien actuel de l'âme et du corps (Nepesch).¹¹

Cette grandiose androgénésie est la vérité, et nous verrons que, pour l'avoir oubliée, quelques philosophes sont tombés dans l'erreur.

Nous allons retrouver identiques les mêmes croyances dans un texte du livre de Job :

¹¹ D'après Mgr. Meurin, les mots nepesch, nichma, rouah ont tous la même signification : ils signifieraient âme. C'est tout simplement la théorie de la forme substantielle que notre contradicteur veut faire entrer de vive force dans les textes de l'Ancien Testament.

Chapitre XXVII, Versets 2 et 3 du Livre de JOB

**Et le Dieu vivant
a fait différer le jugement (de l'âme coupable),
Et le Tout-Puissant Maître et Seigneur
a rempli d'amertume
l'esprit astral et terrestre (Nepesch) en l'affligeant
pendant de longs jours
parce que
en tout et pour tout
temps futur (à venir),
le moi, l'âme rationnelle et intelligente (Nichema)
est en moi (et sera toujours)
et que le (Rouah) l'esprit céleste, le souffle divin
lui est uni et restera éternellement avec elle,
dans mon cerveau et dans ma pensée.**

En français :

Et le Dieu vivant a différé le jugement du coupable, l'affligeant dans son esprit terrestre, parce que l'âme est éternellement en moi, unie à l'esprit divin.

" C'est une affirmation positive de l'immortalité, de la punition de l'âme à sa sortie du corps dans son périsprit terrestre¹² et dans l'atmosphère, en vue de son pouvoir de durer éternellement et d'aller avec l'esprit divin (spiritus vitarum) subir toute autre existence régénératrice, afin de se rapprocher de Dieu."

Nous trouvons conséquemment dans le livre de M. Pezzani, la preuve de l'exactitude absolue des deux versions incriminées par Mgr Meurin.

S'il fallait d'autres autorités à l'Archevêque, nous n'aurions que l'embarras du choix. Vingt textes du Zohar, " ce livre éminemment chrétien, ce recueil des traditions juives les plus pures et les plus anciennes, " ainsi que l'appelle M. de Mirville, l'apologiste de la religion catholique et romaine, – vingt textes du Zohar, reconnaissent dans l'être humain, outre le corps grossier, les mêmes éléments que reconnaissaient Moïse, Isaïe et l'auteur du livre de Job.

Nous pourrions encore renvoyer notre contradicteur à la savante et rare dissertation d'un écrivain très estimé et tout-à-fait désintéressé : nous avons nommé M. Schütz et son œuvre, *Le génie de Moïse*. M. Schütz n'est pas spirite. Que l'Archevêque Meurin ouvre cet ouvrage (pages 336 et suiv., 344 et 345 ; *Mém. de l'Académie de Stanislas*, 1859) et il verra, comme dit M. Pezzani, "la justification tout entière de la traduction que nous avons faite, CONFIRMÉE ET ADOPTÉE PAR UNE FOULE D'INTERPRÉTATIONS. "

Il y a loin, comme on voit, de ce fait au fameux faux allégué par Sa Grandeur l'Évêque...

Ayant ainsi placé sous les yeux du lecteur des preuves établissant d'une façon nette et indiscutable la pureté des versions françaises des textes d'Isaïe et de Job, reproduites par Bellemare ; ayant démontré, de plus, qu'elles émanent de lettrés compétents, d'hébraïsants distingués, il ne nous reste plus qu'à examiner la valeur de la traduction que Mgr Meurin oppose à ces versions.

¹² " Le périsprit, écrit M. Pezzani, est une expression contemporaine correspondant exactement à la *Nephech*. On peut voir sur ce point, ajoute-il, *Aeloïm ou les dieux de Moïse* par Lacour, et le *Génie de Moïse* par Schütz. "

Cette note répond à cette question de Mgr Meurin : " Quelle est donc celle des trois expressions – l'âme terrestre, nephech, l'âme intelligente, nichma, et l'esprit divin, rouah, qui doit désigner ce fluide semi-matériel le périsprit ? "

Par quoi notre contradicteur cherche-t-il à justifier l'accusation qu'il a lancée contre l'auteur de Spirite et Chrétien ? Uniquement par la traduction d'une traduction que les orthodoxes eux-mêmes ont reconnue fautive. Nous nous expliquons :

L'Archevêque Meurin a traduit en français la version de la Vulgate, qui n'est elle-même que la translation latine de la bible hébraïque. Cette traduction déposée, l'Évêque la compare à celle que nous avons rapportée et de ce qu'elles diffèrent entre elles, il n'a rien de plus pressé que de crier au faussaire. Est-ce concluant ? Est-ce seulement sérieux ? On en jugera.

L'œuvre de Saint Jérôme, la Vulgate, est – chacun le sait – pleine de contre-sens, remplie de fautes ; c'est une des traductions les plus contestables que l'on connaisse. Mgr Meurin doit d'autant moins l'ignorer que ses théologiens n'ont pas hésité à le déclarer.

" Le décret du concile de Trente, affirme le cardinal de Pallavicini, ne rend pas la Vulgate infaillible et absolument exempte de fautes, puisque le même concile ordonna qu'on la CORRIGERAIT, et que ceux qui l'ont corrigée n'ont été ni prophètes, ni inspirés de Dieu ; à quoi l'on peut ajouter QUE LES PÈRES DU CONCILE DE TRENTE N'ONT PAS EXAMINÉ CETTE TRADUCTION SELON LES RÉGLES D'UNE CRITIQUE EXACTE, POUR JUGER SI ELLE ÉTAIT ENTIÈREMENT CONFORME A L'ORIGINAL ; mais qu'ils ont suivi la coutume ordinaire de l'Église, qui autorise, et dans ces circonstances, ce qui est le plus ancien et le moins suspect d'erreur.

Le Père Simon est plus catégorique encore :

" Nous voyons, dit-il, que Saint Jérôme DOUTE SOUVENT dans ses commentaires, DE LA VÉRITABLE SIGNIFICATION DES MOTS HÉBREUX ET QU'IL N'EST PAS UNIFORME DANS SA TRADUCTION. "

Et il ajoute :

" Pas de zèle ! Le concile de Trente a déclaré la Vulgate authentique. Soit ; mais elle ne l'est pas seule ; la version des Septante l'est à égal titre ; et il en est de même de toute version faite de bonne foi sur le texte original. La Vulgate est authentique, mais elle n'est pas infaillible, PUISQU'ELLE A BESOIN DE CORRECTIONS, et qu'on a dû décider qu'elle serait corrigée."

Et c'est la Vulgate de Saint Jérôme que l'Archevêque ose nous offrir comme une autorité ! C'est sur la traduction d'une pareille version qu'il a l'audace de s'appuyer pour diffamer un honnête homme ! Allons donc, Monseigneur, vous plaisantez sans doute ? Une démonstration du genre de celle que vous proposez n'est admissible qu'à la condition expresse que le document produit comme pièce de comparaison, fasse par lui-même pleine foi de ses énonciations, autrement il n'y a pas de vérification qui tienne : vous le savez aussi bien que nous. Si donc, de l'aveu des docteurs de votre propre église, la Vulgate a besoin de corrections ; si Saint Jérôme, qui en est l'auteur, confesse lui-même qu'il a souvent douté du sens véritable des expressions qu'il avait à traduire ; et s'il ressort, enfin, de son texte qu'il n'est pas toujours uniforme dans sa traduction ; comment pouvez-vous, en bonne conscience, prendre son travail pour critérium et déterminer sur une traduction de ce texte la valeur de notre version à nous ? N'est-ce pas le comble de l'illogisme que de prétendre condamner une œuvre par une autre qui vaut moins qu'elle ? Et, par rapport à la traduction de M. Pezzani, que la critique indépendante a jugée parfaite, quelle est, nous demandons encore, le degré de confiance qu'on peut raisonnablement accorder à la version de la Vulgate ? Aucune, en vérité puisque celle-ci est non seulement contestable mais encore contestée ! Donc, avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de considérer comme une raison probante la comparaison proposée par l'Archevêque Meurin.

Pour en finir avec Saint Jérôme et son œuvre, citons à présent quelques extraits de ses préfaces. Ils sont instructifs sous plus d'un rapport.

D'un ancien ouvrage, écrit-il en s'adressant au pape Damase, vous m'obligez à en faire un nouveau (la Vulgate). Vous voulez que je me place en quelque sorte comme arbitre entre les exemplaires des Écritures qui sont dispersés dans le monde, et, comme ils diffèrent entre eux, que je distingue ceux qui sont d'accord avec la vérité grecque. C'est là un pieux labeur, mais c'est aussi une périlleuse hardiesse de la part de celui qui doit être jugé par tous, de juger lui-même les autres, de vouloir changer la langue d'un vieillard et de ramener à l'enfance le monde déjà vieux. Quel est, en effet, le savant ou même l'ignorant qui, lorsqu'il aura en main un exemplaire (nouveau), après l'avoir parcouru seulement une fois, voyant qu'il est en désaccord avec celui qu'il est habitué à lire, ne se mette aussitôt à pousser des cris, prétendant que je suis un sacrilège, un faussaire, parce que j'aurai osé ajouter, changer, corriger quelque chose dans les livres anciens. (*Me clamitans esse sacrilegum qui audea m aliquid in veteribus libris addere, mutare, corrigere.*) Un double motif me console de cette accusation. Le premier, c'est que vous, qui êtes le souverain pontife, m'ordonnez de le faire ; le second, c'est que la vérité ne saurait exister dans des choses qui diffèrent... "

Voilà certes un aveu dépouillé d'artifice : Saint Jérôme, pour établir la Vulgate, a dû corriger, changer, ajouter quelque chose dans les livres anciens, et c'est pourtant M. Bellemare, qui n'a rien traduit, que l'Évêque Meurin accuse d'avoir " falsifié les textes par des omissions et par des additions " !

Autre chose maintenant. Notre contradicteur reconnaît expressément qu'il existe de nombreuses variantes de la Bible hébraïque. Il l'admet, et, feignant de nous faire constater la prétendue fraude de M. Bellemare, il ne nous cite qu'un texte ! De sorte qu'en supposant, même pour l'argumentation, que sa traduction soit véritable, rien, absolument rien dans tout ce qu'il a écrit, ne saurait justifier l'accusation qu'il a lancée.

En effet, qui peut nous assurer que ce n'est pas une leçon différente de son texte que M. Pezzani a traduite ? Et, dans cette hypothèse qui n'a rien d'in vraisemblable en soi, sur quoi se baserait-on pour décider positivement que notre version est un faux ? Serait-ce sur la confrontation qu'il a faite ? Impossible ! On ne juge pas, le bon sens l'indique, la translation d'un texte par la version d'une variante ; car, quelque correctes qu'elles puissent être toutes deux, ces traductions, mises en regard, ne peuvent nécessairement que différer l'une de l'autre. Donc, étant données l'exactitude du document qu'on nous oppose et l'existence des variantes bibliques, il aurait fallu, pour que la démonstration de Mgr. Meurin fût acceptable, il aurait fallu que nous eussions aussi la preuve que c'est bien le mémo original traduit par lui que nos hébraïsants ont à leur tour interprété.

Mais cette preuve, notre contradicteur l'a-t-il jamais produite ? Non ; il s'est contenté de nous affirmer que la liste de toutes les variantes qu'il a sous les yeux, n'en montre pas une seule dans tout le chapitre XXVII du livre de Job.

Or, comme, d'une part, il peut exister de par l'univers d'autres manuscrits et d'autres éditions de l'Ancien Testament qui ne se trouvaient pas, lors des recherches de l'Archevêque, " sous ses yeux " comme, d'autre part, c'est à notre adversaire qu'incombe ici le devoir de produire des preuves, attendu que c'est lui qui a qualifié publiquement M. Bellemare de faussaire ; et comme enfin l'identité des textes dont nous venons de parler est la clé de voûte de toute l'argumentation de Mgr Meurin ; que cette identité, l'Évêque ne l'a pas établie, pas plus qu'il n'a essayé de prétendre que seul son texte est authentique, il faut bien reconnaître que sa démonstration n'en est pas une, sous quelque point de vue qu'on l'examine !

Conséquemment son accusation contre M. Bellemare reste ce que nous avons prouvé qu'elle est : une calomnie, et rien de plus.

VII

Pour établir l'impossibilité de l'existence du périsprit, l'Évêque imagine la théorie suivante :

" L'âme, dit-il, est unie à la matière première du corps humain dont elle est la forme ; mais c'est une forme substantielle qui peut exister en elle-même sans le corps ; de telle sorte qu'après la mort, elle n'a nullement besoin d'un autre corps. Persistant dans son être, dans sa substance, elle continue son existence et conserve par cela même son identité et son individualité. "

Cette proposition a, pour notre contradicteur, un double désavantage : elle est, d'abord, en contradiction flagrante avec l'opinion de la plupart de ses propres théologiens, et de plus, elle lui est inutile dans la question qui nous sépare, en ce sens qu'elle n'est pas incompatible avec la doctrine spirite sur le périsprit.

En effet, d'une part, d'après St Hilaire, " il n'est rien de créé qui ne soit corporel, ni dans le ciel, ni sur la terre, ni parmi les visibles, ni parmi les invisibles : tout est formé d'éléments ; et les âmes, soit qu'elles habitent un corps, soit qu'elles en sortent, ont toujours une substance corporelle. "

Tertullien déclare, lui, que la corporalité de l'âme éclate dans les Évangiles : " Corporalitas animae in ipso Evangelio relucescit ; " car, dit-il, *si l'âme n'avait pas un corps, l'image de l'âme n'aurait pas l'image du corps.*

Et quant à St Jean de Thessalonique dont les vues ont été, comme nous l'avons dit, adoptées par le second concile de Nicée, voici comment il résume la question : " Sur les anges, les archanges, et sur les puissances, et j'ajoute aussi sur les âmes, L'ÉGLISE DÉCIDE que ces êtres sont à la vérité spirituelle, MAIS NON COMPLÈTEMENT PRIVÉS DE CORPS, ainsi que le pensent LES PAIENS, et doués au contraire d'un corps ténu, aérien ou igné. Nous savons que c'est ainsi que beaucoup de Saints Pères ont pensé, parmi lesquels Basile, surnommé le grand, le bienheureux Athanase, et Méthodius, et ceux qui sont placés auprès d'eux. Il n'y a qu'un Dieu seul qui soit incorporel et sans forme. Quant aux créatures spirituelles, elles ne sont nullement incorporelles. "

Donc, voilà qui est clair : ces Docteurs de l'Église professaient, eux, la corporalité de l'âme désincarnée, tandis que, selon Mgr Meurin, l'Esprit est au contraire incorporel. – De ces deux systèmes contraires, procédant d'une même source proclamée infaillible, lequel exprime la vérité ?... Notre contradicteur va sans doute nous l'apprendre en nous édifiant surtout sur l'unité des enseignements dogmatiques de son Église.

D'autre part, admettons, mais seulement pour le besoin de l'argumentation, la doctrine des formes substantielles, telle qu'elle résulte du décret suivant du concile de Vienne, rappelé plus tard par le 5ème concile général de Latran et en 1857 Par le pape Pie IX :

" La substance de l'âme raisonnable est vraiment par elle-même et essentiellement la forme du corps humain."

Cette doctrine est-elle opposée à l'existence d'une matière fluidique, d'un organisme subtil, d'un périsprit enfin dans l'être humain ?

Un philosophe catholique, M. Henri Martin, à qui nous cédon la plume, va répondre pour nous :

" Je sais bien, écrit-il, que certains scolastiques de nos jours prétendent que le mot forma, employé dans le décret du concile de Vienne et répété dans les décisions postérieures, contient implicitement et impose à la croyance des catholiques toute la doctrine thomiste *des formes*

substantielles. Mais ces scolastiques mêmes reconnaissent la nécessité de nous faire plusieurs concessions importantes, qui, comme nous allons le voir, nous donnent le droit de rejeter leurs prétentions dans tout ce qu'elles ont d'excessif.

D'une part, ils avouent que, cette doctrine thomiste ne se trouvant qu'implicitement dans le décret, ceux qui ne l'y aperçoivent pas tout entière échapperont par leur bonne foi à la note d'hérésie, tant que l'Église n'aura pas déclaré expressément l'incompatibilité du décret avec toute la doctrine plus ou moins différente de celle-là. Mais, s'il plaît à ces scolastiques de supposer que cette incompatibilité sera déclarée un jour par l'Église, nous avons bien le droit de supposer qu'elle ne sera jamais. En effet, nous croyons que, si les conciles de Vienne et de Latran n'ont pas déclaré cette incompatibilité prétendue, c'est qu'il ne l'ont pas voulu, et il nous semble qu'ils ont eu pour cela une excellente raison, qui dure encore et qui durera toujours : cette raison, c'est que les décisions dogmatiques des conciles ont pour objet essentiel les questions de foi religieuse, et qu'elles n'ont pas plus pour objet les questions de pure philosophie que les questions d'astronomie, de physique ou de chimie.

Les termes du décret concernant la nature de l'âme ne contiennent ni implicitement ni explicitement ce qu'on voudrait y voir. Ces termes sont empruntés à la philosophie du temps, mais aussi bien au système de Duns Scot qu'à celui de Saint Thomas, comme ces scolastiques eux-mêmes sont forcés d'en convenir.

En effet, d'autre part, ils avouent que le décret n'implique pas nécessairement la condamnation de la doctrine de Duns Scot sur les rapports de l'âme et du corps, doctrine que seulement ces scolastiques thomistes déclarent insoutenable en philosophie. Certes, je ne me chargerais pas de défendre en tout point la théorie du docteur subtil ; mais, outre que le décret ne la condamne pas même implicitement, il me semble que, sur un point capital, elle est parfaitement acceptable en elle-même et bien plus conciliable que celle du docteur angélique avec les progrès modernes des sciences. En effet, ni le décret du concile de Vienne, ni les deux décisions postérieures ne disent que dans le corps humain il n'y ait absolument qu'une matière première entièrement indéterminée et une âme qui en soit la forme unique. Il nous est donc permis d'admettre, avec Duns Scot, que la matière première du corps humain a reçu d'abord une forme de corporéité, qui l'a constituée en une matière seconde imparfaitement déterminée, et que cette forme imparfaite l'a préparée à recevoir, comme forme essentielle, l'âme raisonnable, qui seule et par elle-même la constitue comme corps humain vivant. Cette doctrine de Duns Scot est obscure et vague : il n'est pas défendu, sans doute, de la compléter et de l'éclairer par une doctrine plus nette et plus précise, que notre temps réclame.

Nous allons voir quelle est cette doctrine réclamée par l'état présent des sciences : il me semble que ce n'est pas du tout celle des thomistes, même de ceux du XIXe siècle.

" Cependant, ils veulent bien encore nous concéder qu'on peut sans hérésie, et même sans erreur philosophique, admettre que dans la matière inorganique les molécules et les atomes existent, et qu'ils ont pour formes les propriétés physiques et chimiques qui leur sont attribuées par la science moderne. Mais ils veulent absolument que, dans les combinaisons chimiques, les éléments combinés cessent d'exister, et que la matière de ces éléments prenne une nouvelle forme unique, sauf à reprendre, par la décomposition chimique, les formes diverses dont les parties de cette matière s'étaient dépouillées en entrant dans la combinaison. Mais surtout ils ne veulent pas que les éléments de la matière inorganique persistent dans les corps vivants. Par exemple, suivant eux, dans les substances que le corps humain s'assimile par la nutrition, la forme périssable qui les constituait comme substances corporelles cesse d'exister, et leur matière première, qui seule subsiste et qui ne peut pas exister un seul instant sans forme, a désormais pour forme unique l'âme raisonnable, qui les constitue à la fois comme substances corporelles et comme parties du

corps humain. Il en est de même, suivant eux, dans tout corps vivant : la matière première, étant par elle-même absolument indéterminée, n'a suivant eux, dans ces corps, aucune propriété autre que celles que l'âme lui donne, et cette matière n'y est pas même une substance corporelle, si ce n'est par cette âme végétale, animale ou humaine, qui en même temps la constitue plante, animal ou homme. Suivant ces mêmes thomistes du XIXe siècle, chaque âme humaine n'est créée qu'une quarantaine de jours après la conception ; alors seulement l'âme vient, dans le produit de la conception, se substituer à une forme antérieure, forme provisoire et périssable, qui constituait le fœtus non encore élevé à la dignité humaine. Suivant eux, les causes naturelles ou violentes qui amènent la séparation de l'âme et de la matière première du corps produisent dans cette matière, à l'instant de la mort, une forme périssable, qui, se substituant soudainement à l'âme raisonnable, constitue cette matière à l'état de cadavre, jusqu'à ce que d'autres formes, résultant de la décomposition, la fassent passer à l'état de matière inorganique. Telle est la doctrine que certains scolastiques de notre temps nous imposeraient volontiers comme seule orthodoxe !

J'avoue que mon esprit se refuse à accepter ces formes sans lesquelles la matière n'est rien, et dont cependant elle change comme de vêtements, avec la facilité de les quitter et de les reprendre. J'avoue que je ne goûte pas davantage les subtilités à l'aide desquelles on s'efforce de concilier ce point spécial de la doctrine thomiste avec les sciences physiques telles que la méthode expérimentale les a faites. Sur ce point spécial, j'aime mieux la doctrine de Duns Scot, d'après laquelle l'âme raisonnable, sans aucun concours d'une autre âme, est bien par elle-même et essentiellement la forme du corps humain, mais sans en être la forme unique. C'est cette doctrine vague de Duns Scot qu'il s'agit de préciser scientifiquement. Cette forme subalterne de corporéité, dont Duns Scot affirme l'existence dans le corps humain, et qui dispose, suivant lui, la matière première de ce corps à recevoir l'âme, cette forme préparatoire, qu'il ne définit pas, peut être considérée par nous, disciples des sciences modernes, comme contenant, outre les propriétés générales de la substance corporelle, telles que la physique nous les montre, certaines propriétés spéciales que la physiologie nous montre dans la matière organisée, propriétés qui, dans l'âme humaine, ne suffisent pas pour constituer un corps humain vivant, mais dont l'étude entre pour une grande part dans la science des phénomènes de la vie. Je ne vois pas en quoi cette doctrine, avec cette explication, pourrait être contraire aux décisions dogmatiques dont nous avons parlé, ni en quoi elle peut contrarier la foi catholique. Je ne vois pas davantage ce qu'on peut gagner à mutiler et à obscurcir les découvertes des sciences modernes, pour les faire entrer de vive force dans le cadre et dans les formules de la physique d'Aristote, revue par Saint Thomas.

De nos jours, il me semble qu'il y a toute une théorie nouvelle à construire dans le sens d'un animisme non exclusif et en tenant compte de toutes les données de la philosophie et des sciences. J'ai déjà dit que cette tâche est au-dessus de mes prétentions comme de mes forces. Je vais donc me borner à quelques aperçus inspirés par des réflexions philosophiques sur les données de l'observation psychologique et de l'observation physiologique.

Il me paraît probable que toute action, soit continue et inconsciente, soit intermittente et volontaire, de l'âme sur la matière pondérable du corps, s'exerce par l'intermédiaire de certaines ondulations du fluide impondérable, ondulations qui ont pour conducteur le système nerveux tant cérébro-spinal que ganglionnaire.

Je pense que, dans les forces vitales de l'âme, soit seules, soit plutôt jointes à celles de l'organisme humain, consiste le principe de l'identité spécifique et individuelle du corps au milieu du renouvellement perpétuel qui s'opère dans la matière des organes, et même dans toutes les parties du système osseux, tant qu'elles sont vivantes. Le corps ne meurt que lorsqu'il cesse d'être apte aux fonctions essentielles de la vie organique, et lorsqu'ainsi, l'action continue de l'âme pour exciter ces fonctions devenant impossible, l'union intime de l'âme et du corps se trouve

rompue. Mais cette action et l'union qu'elle suppose peuvent survivre à la perte temporaire de tout pouvoir de la volonté sur le corps et à la cessation temporaire de toute transmission des impressions sensibles à l'âme, par exemple, dans certaines léthargies, après lesquelles le corps peut revenir à la santé. La mort ne peut pas être un fait directement volontaire, puisque l'action vitale de l'âme est indépendante de la volonté : celle-ci ne peut tuer le corps qu'indirectement, en y détruisant par des actes volontaires, ou bien par l'abstention prolongée d'actes volontaires indispensables, les conditions de la vie.

Après la mort il est possible que, suivant l'hypothèse des néoplatoniciens modifiée par Leibnitz, l'âme humaine demeure unie à un organisme invisible, intangible et impondérable, dont elle maintienne par une excitation nécessaire et inconsciente l'individualité et l'identité, et par lequel elle puisse même rester en communication avec le monde visible. "

Que vous semble-t-il, Monseigneur, de cette appréciation de M. Henri Martin ? N'est-elle pas un véritable plaidoyer en faveur du spiritisme, bien que l'auteur ne soit pas un de nos adeptes, niais, au contraire, un anti-spirite déclaré ?... Et Duns Scot n'affirme-t-il pas dans l'homme l'existence d'une matière seconde entre l'âme et le corps ? N'est-ce pas absolument la conception spirite ? Et comment répudier un pareil témoignage ? Il émane d'un de vos théologiens les plus accrédités !

VIII

L'âme, avons-nous affirmé, n'est jamais à nu. Avant, pendant, comme après l'incarnation, elle est toujours recouverte d'une enveloppe fluidique, toujours revêtue d'un corps subtil quoique matériel ; et c'est cette enveloppe, ce corps qui constitue ce que nous appelons le *périsprit*.

Par conséquent, si nous réussissons à démontrer que l'homme, pendant même son existence terrestre, peut se dédoubler, et si, dans ces circonstances l'on voit – d'un côté – son corps réel, et – de l'autre – la reproduction exacte de ce corps, mais fluidique, il est certain que le doute ne sera plus permis, et que nous aurons prouvé par un fait palpable et tangible l'existence réelle de ce périsprit.

Eh ! bien oui, la *bicorporité humaine* n'est pas une création de la folle du logis ; c'est un phénomène aujourd'hui acquis à la science et reconnu par l'Église. Et pour que l'on ne puisse pas douter de notre assertion, nous emprunterons, non pas aux adeptes du spiritisme, mais à nos adversaires, le récit de ces manifestations surprenantes pour le vulgaire mais naturelles et incontestables pour tous ceux qui se sont livrés à l'étude, même superficielle, de la physiologie et de la psychologie.

Voici, à ce sujet, ce que raconte M. Gouguenot de Mousseaux :

" Sir Robert Bruce, de l'illustre famille écossaise de ce nom, est second d'un bâtiment ; un jour il vogue près de Terre Neuve, et, se livrant à des calculs, il croit voir son capitaine assis à son pupitre, mais il regarde avec attention et celui qu'il aperçoit est un étranger dont le regard froidement arrêté sur lui le surprend. Le capitaine, près duquel il remonte, s'aperçoit de son étonnement, et l'interroge :

– Mais qui est donc à votre pupitre ? lui dit Bruce,

– Personne.

– Si, il y a quelqu'un, est-ce un étranger ? ... et comment ?

– Vous rêvez on vous raillez ?

– Nullement, veuillez descendre et venir voir.

On descend et personne n'est assis devant le pupitre, le navire est fouillé en tous sens ; il ne s'y rencontre aucun étranger.

– Cependant celui que j'ai vu écrivait sur votre ardoise ; son écriture doit y être, dit Robert Bruce. On regarde l'ardoise, elle porte ces mots : *Steel to the Northwest*, i, e. Gouvernez au nord-ouest.

– Mais cette écriture est de vous ou de quelqu'un du bord ?

– Non.

Chacun est prié d'écrire la même phrase et aucune écriture ne ressemble à celle de l'ardoise.

– Eh bien ! obéissons au sens de ces mots, gouvernez le navire au nord-ouest ; le vent est bon et permet de tenter l'expérience.

Trois heures après, la vigie signalait une montagne de glace ; y attendant, un vaisseau de Québec, démantelé, couvert de monde, cinglant vers Liverpool et dont les passagers furent amenés par les chaloupes du bâtiment de Bruce.

Au moment où l'un de ces hommes gravissait le flanc du vaisseau libérateur, Bruce tressaillit et recula, fortement ému. C'était l'étranger qu'il avait vu traçant les mots de l'ardoise. Il raconte à son capitaine le nouvel incident.

– Veuillez écrire : *Steer to the Northwest* sur cette ardoise, dit au nouveau venu le capitaine, lui présentant le côté que ne recouvre aucune écriture.

L'étranger trace les mots demandés.

– Bien ; vous reconnaissez-là votre main courante, dit le capitaine, frappé de l'identité des deux écritures.

– Mais vous m'avez vu vous-même écrire, vous serait-il possible d'en douter ?

Pour toute réponse, le capitaine retourne l'ardoise, et l'étranger reste confondu, voyant des deux côtés sa propre écriture.

– Auriez-vous rêvé que vous écriviez sur cette ardoise ? dit à celui qui vient d'écrire le capitaine du vaisseau naufragé.

– Non, du moins je n'en ai nul souvenir.

– Mais que faisait à midi ce passager ? demande à son confrère le capitaine sauveur.

– Etant très fatigué, ce passager s'endormait profondément, et autant qu'il m'en souvient, ce fut quelque temps avant midi. Une heure au plus après, il s'éveilla et me dit : " Capitaine, nous serons sauvés aujourd'hui même ! " ajoutant : " J'ai rêvé que j'étais à bord d'un vaisseau et qu'il venait à notre secours. " Il dépeignit le bâtiment et son grément ; et ce fut à notre grande surprise, lorsque vous cinglâtes vers nous, que nous reconnûmes l'exactitude de sa description. Enfin ce passager dit à son tour : " Ce qui me semble étrange, c'est que ce que je vois ici me paraît familier, et cependant je n'y suis jamais venu ! "

Faisons ici quelques observations. Nous constatons d'abord que le double fluide aperçu par Robert Bruce sur le navire dont il est le second, reproduit identiquement les traits de l'individu qu'il rencontre longtemps après à bord du bâtiment naufragé ; – cela est si vrai qu'il le reconnaît à première vue ; ensuite notons cette particularité que le naufragé était endormi au moment même où son âme voyageait au loin – et, en dernier lieu, n'oublions pas que nous retrouvons chez ce personnage revenu à son état normal une réminiscence assez nette de tout ce qu'il a vu pendant l'accomplissement du phénomène à bord du bateau sauveur.

Ceci retenu, continuons nos citations :

" Robert Dale-Owen était ambassadeur de la République des Etats-Unis à Naples. En 1845, raconte ce diplomate, existait en Livonie le pensionnat de Neuwelke, à douze lieues de Riga et une demi-lieue de Wolmar. Là se trouvaient quarante-deux pensionnaires, la plupart de familles nobles, et parmi les sous-maîtresses figurait Émilie Sagée, Française d'origine, âgée de trente-deux ans, de bonne santé, mais nerveuse, et de conduite méritant tous les éloges. Peu de semaines après son arrivée, on remarqua que, quand une pensionnaire disait l'avoir vue dans un endroit,

souvent une autre affirmait qu'elle était à une place différente. Un jour les jeunes filles virent tout à coup deux Émilie Sagée exactement semblables et faisant les mêmes gestes ; l'une cependant tenait à la main un crayon de craie et l'autre rien.

Peu de temps après, Antoinette de Wrangel faisant sa toilette, Émilie lui agrafa sa robe par derrière ; la jeune fille vit dans un miroir, en se retournant, deux Émilie agrafant ses vêtements, et s'évanouit de peur. Quelquefois aux repas la double figure paraissait debout, derrière la chaise de la sous-maîtresse, et imitant les mouvements qu'elle faisait pour manger ; mais les mains ne tenaient ni couteau ni fourchette. Cependant la personne dédoublée ne semblait imiter qu'accidentellement la personne réelle ; et quelquefois, lorsque Émilie se levait de sa chaise, l'être dédoublé paraissait y être assis. Une fois, Émilie étant souffrante et alitée, mademoiselle de Wrangel lui faisait la lecture. Tout à coup la sous-maîtresse devint raide, pâle, et parut près de s'évanouir. La jeune élève lui demanda si elle se trouvait plus mal ; elle répondit négativement, mais d'une voix faible. Quelques secondes après, Mlle de Wrangel vit très distinctement la double Émilie se promener çà et là dans l'appartement.

Mais voici le plus remarquable exemple de bicorporité que l'on ait observé chez la merveilleuse sous-maîtresse, Un jour, les quarante-deux pensionnaires brodaient dans une même salle au rez-de-chaussée, et quatre portes vitrées de cette salle donnaient sur le jardin. Elles voyaient dans ce jardin Émilie cueillant des fleurs, lorsque tout à coup sa figure paraît dans un fauteuil devenu vacant. Les pensionnaires regardèrent immédiatement dans le jardin, et continuèrent d'y voir Emilie ; mais elles observèrent la lenteur de sa locomotion et son air de souffrance ; elle était comme assoupie et épuisée.

Deux des plus hardies s'approchèrent du double, et essayèrent de le toucher, elles sentirent une légère résistance, qu'elles comparèrent à celle de quelque objet en mousseline ou en crêpe. L'une d'elles passa au travers d'une partie de la figure ; et après que la pensionnaire eut passé, l'apparence resta la même quelques instants encore, puis disparut enfin, mais graduellement... Ce phénomène se produisit de différentes manières aussi longtemps qu'Émilie occupa son emploi, c'est-à-dire en 1845 et 1846, pendant le laps de temps d'une année et demie ; mais il y eut des intermittences d'une à plusieurs semaines. On remarqua d'ailleurs que plus le double était distinct et d'une apparence matérielle, plus la personne réellement matérielle était gênée, souffrante et languissante ; lorsque, au contraire, l'apparence du double s'affaiblissait, on voyait la patiente reprendre ses forces. Emilie, du reste, n'avait aucune conscience de ce dédoublement, et ne l'apprenait que par ouï-dire ; jamais elle n'a soupçonné l'état dans lequel il la jetait. Ce phénomène ayant inquiété les parents, ceux-ci rappelèrent leurs enfants et l'institution s'écroula. " Ici encore une observation : remarquons avec le narrateur que plus le double fluïdique se matérialise et acquiert de la densité, plus le corps réel de la sous-maîtresse devient faible et languissant. Au contraire le périsprit devient-il plus vaporeux, aussitôt l'organisme matériel reprend ses forces ordinaires ; cette circonstance démontre surabondamment la connexion intime qui existe entre le corps et le périsprit.

IX

La bicorporité humaine n'était pas inconnue des Anciens : voici ce que raconte Tacite :

" Pendant les mois que Vespasien passa dans Alexandrie pour attendre le retour périodique des vents d'été et la saison où la mer devient sûre, plusieurs prodiges arrivèrent par où se manifesta la faveur du ciel et l'intérêt que les dieux semblaient prendre à ce prince.

Ces prodiges redoublèrent dans Vespasien le désir de visiter le séjour sacré des dieux, pour les consulter au sujet de l'Empire. Il ordonna que le temple fût fermé à tout le monde. Entré lui-

même et tout entier à ce qu'allait prononcer l'oracle, il aperçoit derrière lui un des principaux Égyptiens nommé Basilide, qu'il savait être retenu malade, à plusieurs journées d'Alexandrie. Il s'informe auprès des prêtres si Basilide est venu ce jour-là au temple ; il s'informe auprès des passants si on l'a vu dans la ville ; enfin il envoie des hommes à cheval et il s'assure que, dans ce moment-là même, il était à quatre-vingts mille de distance. Alors il ne douta plus que la vision ne fut réelle, et le nom de Basilide lui servit d'oracle. "

Un fait analogue est rapporté dans l'Analyse des choses, par le docteur Gibier qui le tient de la personne même à qui l'accident est arrivé :

" Depuis la publication de mon livre sur le spiritisme, dit l'auteur, j'ai reçu de tous côtés des avalanches de documents plus ou moins importants, mais cet ouvrage m'a attiré également des lettres où même la visite personnelle de nombreuses personnes qui m'ont demandé des renseignements sur tel ou tel incident de leur vie, qu'elles ne s'expliquaient pas.

Voici l'une de ces observations :

M. H... est un grand jeune homme blond, d'une trentaine d'années, dont le père était Écossais et la mère Russe. C'est un artiste graveur de talent. Son père était doué de facultés "médiannimiques" très puissantes. Sa mère était également médium. Bien que né dans un milieu spiritualiste, il ne s'est pas occupé de spiritisme et n'a éprouvé rien d'anormal jusqu'au moment où il a subi ce qu'il appelle l'accident au sujet duquel il vint me consulter au commencement de 1887.

" Il y a peu de jours, me dit-il, je rentrais chez moi, le soir, vers dix heures, lorsque je fus saisi tout à coup d'un sentiment de lassitude étrange que je ne m'expliquais pas. Décidé, néanmoins, à ne pas me coucher de suite, j'allumai ma lampe et la laissai sur la table de nuit, près de mon lit. Je pris un cigare, le présentai à la flamme de mon carcel, et j'en aspirai quelques bouffées, puis je m'étendis sur une chaise longue.

Au moment où je me laissais aller nonchalamment à la renverse pour appuyer ma tête sur le coussin du sofa, je sentis que les objets environnants tournaient, j'éprouvai comme un étourdissement, un vide ; puis, brusquement, je me trouvai transporté au milieu de ma chambre. Surpris de ce déplacement dont je n'avais pas eu conscience, je regardai autour de moi, et mon étonnement s'accrut bien autrement.

Tout d'abord, je me vis étendu sur le sofa, mollement, sans raideur, seulement ma main gauche se trouvait élevée au-dessus de moi, le coude étant appuyé, et tenait mon cigare allumé dont la lueur se voyait dans la pénombre produite par l'abat-jour de ma lampe. La première idée qui me vint fut que je m'étais, sans doute, endormi et que ce que j'éprouvais était le résultat d'un rêve. Néanmoins, je m'avouais que jamais je n'en avais eu de semblable et qui me parût si intensivement la réalité. Je dirai plus : j'avais l'impression que jamais je n'avais été autant dans la réalité. Aussi, me rendant compte qu'il ne pouvait être question d'un rêve, la deuxième pensée qui se présenta soudainement à mon imagination fut que j'étais mort. Et, en même temps, je me souvins d'avoir entendu dire qu'il y a des Esprits, et je pensai que j'étais devenu Esprit moi-même. Tout ce que j'avais pu apprendre sur ce sujet se déroula longuement, mais en moins de temps qu'il n'en faut pour y songer, devant ma vue intérieure. Je me souviens très bien d'avoir été pris alors comme d'une sorte d'angoisse et de regret de choses inachevées ; ma vie m'apparut comme dans une formule...

Je m'approchai de moi, ou plutôt de mon corps ou de ce que je croyais être déjà mon cadavre. Un spectacle que je ne compris pas tout de suite appela mon attention : je me vis respirant, mais, de plus, je vis l'intérieur de ma poitrine, et mon cœur y battre lentement, par faibles à-coups, mais avec régularité. Je voyais mon sang, rouge de feu, couler dans de gros vaisseaux. A ce moment, je compris que je devais avoir eu une syncope d'un genre particulier, à moins que les gens qui ont

une syncope, pensai-je à part moi, ne se souviennent plus de ce qui leur est arrivé pendant leur évanouissement. Et, alors, je craignis de ne plus me souvenir quand je reviendrais à moi...

Me sentant un peu rassuré, je jetai les yeux autour de moi en me demandant combien de temps cela allait durer, puis je ne m'occupai plus de mon corps, de l'autre moi qui reposais toujours sur sa couche. Je regardai ma lampe qui continuait à brûler silencieusement, et je me fis cette réflexion qu'elle était bien près de mon lit et pourrait communiquer le feu aux rideaux : je pris le bouton, la clef de la mèche pour l'éteindre, mais, là encore, nouveau sujet de surprise ! Je sentais parfaitement le bouton avec sa molette, je percevais pour ainsi dire chacune de ses molécules, mais j'avais beau tourner avec mes doigts, ceux-ci seuls exécutaient le mouvement, et c'est en vain que je cherchais à agir sur le bouton.

Je m'examinai alors moi-même et vis que, bien que ma main pût passer au travers de moi, je me sentais bien le corps qui me parut, si ma mémoire ne me fait pas défaut sur ce point, comme revêtu de blanc. Puis, je me plaçai devant mon miroir en face de la cheminée. Au lieu de voir mon image dans la glace, je m'aperçus que ma vue semblait s'étendre à volonté, et le mur d'abord, puis la partie postérieure des tableaux et des meubles qui étaient chez mon voisin et ensuite l'intérieur de son appartement m'apparurent. Je me rendis compte de l'absence de lumière dans ces pièces où ma vue s'exerçait pourtant, et je perçus très nettement, comme un rayon de clarté qui partait de mea épigastre et éclairait les objets.

L'idée me vint de pénétrer chez mon voisin que d'ailleurs je ne connaissais pas et qui se trouvait absent de Paris à ce moment. A peine avais-je eu le désir de visiter la première pièce que je m'y trouvai transporté. Comment ? Je n'en sais rien, mais il me semble que j'ai dû traverser la muraille aussi facilement que ma vue la pénétrait. Bref, j'étais chez mon voisin pour la première fois de ma vie. J'inspectai les chambres, me gravai leur aspect dans la mémoire et me dirigeai ensuite vers une bibliothèque où je remarquai tout particulièrement plusieurs titres d'ouvrages placés sur un rayon à hauteur de mes yeux.

Pour changer de place, je n'avais qu'à vouloir et, sans effort, je me trouvais là où je devais aller.

A partir de ce moment, mes souvenirs sont très confus ; je sais que j'allai loin, très loin, en Italie, je crois, mais je ne saurais donner l'emploi de mon temps. C'est comme si, n'ayant plus le contrôle de moi-même, n'étant plus maître de mes pensées, je me trouvais transporté ici ou là, selon que ma pensée s'y dirigeait. Je n'étais pas encore sûr d'elle et elle me dispersait en quelque sorte avant que j'aie pu la saisir : la folle du logis, à présent, emmenait le logis avec elle.

Ce que je puis ajouter, en terminant, c'est que je m'éveillai à cinq heures du matin, raide, froid sur mon sofa et tenant encore mon cigare inachevé entre les doigts. Ma lampe s'était éteinte ; elle avait enfumé le verre. Je me mis au lit sans pouvoir dormir et fus agité par un frisson. Enfin le sommeil vint. Quand je m'éveillai, il était grand jour.

Au moyen d'un innocent stratagème, le jour même, j'induisis mon concierge à aller voir dans l'appartement de mon voisin s'il n'y avait rien de dérangé et, montant avec lui, je pus retrouver les meubles, les tableaux vus par moi la nuit précédente ainsi que les titres des livres que j'avais attentivement remarqués.

Je me suis bien gardé de parler de cela à personne dans la crainte de passer pour fou ou halluciné... "

Son récit terminé, M. H. ajouta :

– Que pensez-vous de cela, docteur ?

" A l'époque où M. H. vint me faire part de cet "accident", je savais déjà, ajoute le docteur Gibier, que les choses peuvent se passer ainsi qu'il le racontait et j'en connaissais en partie les raisons ; je regardai, néanmoins, mon interlocuteur dans le fond des yeux pour savoir s'il n'avait pas

l'intention de me mystifier : il était très sérieux et paraissait très occupé de ce qui lui était arrivé. Je lui expliquai alors que, selon toute vraisemblance, il était doué de facultés réellement extraordinaires et qu'il ne tenait qu'à lui de les développer...

Je ne doute pas, continue l'auteur, que s'il était placé sans préambule sous les yeux d'un homme ignorant les principes de la nouvelle psychologie dont je ne fais qu'indiquer ici les éléments, le cas précédent, cependant si intéressant à divers titres, ne fût accueilli avec la plus grande réserve, pour ne pas dire la plus grande défiance. Je ne puis faire plus qu'il ne m'est possible ; que le lecteur cherche à se convaincre en voyant par lui-même ; je ne lui demande pas de croire. J'ai exposé le fait comme il m'a été raconté à moi-même, il n'y ajouter rien. Est-il vrai ? En tant que fait particulier, je n'en puis avoir la certitude scientifique ; tout ce que je sais, c'est que génériquement il peut être vrai. "

Oui, certes, le phénomène rapporté par le docteur peut être authentique. Fleetwood Cromwell Varley, l'inventeur des câbles transatlantiques, et M. le capitaine Ernesto Volpi nous fournissent à cet égard des preuves corroboratives ; car le premier nous raconte qu'ayant fait usage de chloroforme pour apaiser une douleur de gorge qui lui donnait de l'insomnie, il tomba en un sommeil profond, et se vit, peu de temps après, avec son corps fluidique, en dehors de son corps matériel, lequel était profondément assoupi.

Quant à M. Volpi, voici ce qu'il écrit :

" Il y a six années, j'aspirai du chloroforme pour amortir les spasmes que devait m'apporter l'extraction d'un calcul ; je m'aperçus alors, avec étonnement, que mon ego, c'est-à-dire mon âme et ma raison pensante, revêtues de la forme corporelle, se trouvait à deux mètres de mon corps : en conséquence mon ego était en dehors de mes organes ; il regardait, étendu et immobile sur le lit, mon corps auquel il imprimait le mouvement et la vie.

Cette merveilleuse découverte, inattendue, me parut d'un si grand poids que je la communiquai à bon nombre de mes amis et collègues du régiment.

Ayant réfléchi à nouveau sur la grande importance de cet événement, et voulant en saisir la presse, j'ai voulu consulter avant trois médecins qui ont une très grande expérience en tout ce qui concerne l'application des moyens anesthésiques. Le premier de ces messieurs répondit à ma demande : " Je puis, en réalité, croire pleinement à votre assertion, puisque moi-même j'ai entendu mes opérés exprimer la même idée, quoiqu'avec moins de clarté. "

Le second affirma avoir lui-même, en différentes occasions, pris du chloroforme et s'être toujours trouvé tourbillonnant et flottant d'une façon agréable dans l'air.

Le troisième me dit : " Mes patients m'ont souvent déclaré que pendant mes opérations ils n'avaient point souffert, mais qu'ils avaient regardé tout ce que je faisais, comme des spectateurs qui assistent à des opérations faites sur d'autres individus. "

X

La bicorporité humaine ne saurait être niée par l'Évêque ; car nous en relevons des preuves dans les annales même du catholicisme.

Alphonse de Liguori fut canonisé avant le temps voulu, pour s'être montré simultanément en deux endroits différents.

Saint Antoine de Padoue prêchait en Espagne, au moment même où son père, résidant à Padoue, en Italie, était traîné au supplice, accusé d'un meurtre. A ce moment, nous dit-on, Saint Antoine

paraît, démontre l'innocence de son père et fait connaître le véritable coupable. Il fut constaté qu'au même instant Saint Antoine prêchait en Espagne.

Quant à Saint François Xavier, voici ce que racontent ses biographes :

" Il se rendait, au mois de novembre 1571, du Japon en Chine, lorsque, sept jours après le départ, le navire qui le portait fut assailli par une tempête. Craignant que la chaloupe ne fût emportée par les vagues, le pilote ordonna à 15 hommes de l'équipage d'amarrer cette embarcation au navire. La nuit étant venue pendant que l'on travaillait à cette besogne, les matelots furent surpris par une lame, et disparurent avec la chaloupe. Le saint s'était mis en prières aussitôt que la tempête avait commencé, et celle-ci allait toujours redoublant de fureur. Cependant ceux qui étaient restés sur le navire, se souvinrent de leurs compagnons de la chaloupe, et crurent qu'ils étaient perdus.

Quand le danger fut passé, Xavier les exhorta à prendre courage, assurant qu'avant trois jours on les retrouverait. Le lendemain il fit monter sur le mât, mais on ne découvrit rien. Le saint rentra alors dans sa cabine et se remit à prier. Après avoir passé ainsi la plus grande partie du jour, il remonta sur le pont plein de confiance et annonça que la chaloupe était sauvée. Néanmoins, comme le lendemain on n'aperçoit rien encore, l'équipage du navire, se voyant toujours en danger, refusa d'attendre plus longtemps des compagnons qu'ils considéraient comme perdus. Mais Xavier ranima de nouveau leur courage, les conjurant par la mort du Christ de patienter encore. Puis rentré dans sa cabine, il se remit à prier avec un redoublement de ferveur.

Enfin, après trois longues heures d'attente, on vit apparaître la chaloupe et bientôt les quinze matelots, qu'on croyait perdus, eurent rejoint le navire. D'après le témoignage de Mendès Pinto, on vit alors se produire un fait des plus singuliers. Quand les hommes de la chaloupe furent montés sur le pont du navire, et que le pilote voulut la repousser, ceux-ci s'écrièrent qu'il fallait auparavant laisser sortir Xavier qui était avec eux. C'est en vain qu'on chercha à leur persuader qu'il n'avait pas quitté le bord. Ils affirmèrent qu'il était resté avec eux pendant la tempête, ranimant leur courage et que c'était lui qui avait conduit l'embarcation vers le navire. "

De tout ce qui précède, un fait ressort clair et positif : l'homme, dans certaines circonstances, se dédouble ; et tandis que son corps réel continue ici ses fonctions ordinaires, là sa doublure fluidique apparaît et agit, faisant par cela même preuve d'indépendance et d'intelligence !

Maintenant, Monseigneur, il ne s'agit plus de dissenter ou d'équivoquer. Nous sommes en présence d'un phénomène bien réel, donnez-nous-en l'explication, vous qui niez l'existence du périsprit, et qui professez l'incorporité de l'âme et l'union directe de celle-ci avec la substance charnelle pendant l'existence terrestre.

Allez-vous encore attribuer l'événement à l'action miraculeuse du Créateur ou à l'intervention d'un Pur Esprit ?... Hélas, cette suprême ressource vous échappe ici ; car ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne sont soutenables ! En effet, quant au miracle, en admettant qu'il soit possible, il ne peut exister qu'à la condition de constituer une manifestation exceptionnelle, insolite et isolée. Mais, dès l'instant que les mêmes choses se reproduisent un peu partout, le prodige disparaît pour faire place à la loi. Or, comme MM. Meyers, Gurney et Podmore ont, à eux seuls, rapporté dans leur livre *Phantasme of the living* plus de sept cents cas de bicorporité il faut bien reconnaître que cette bicorporité est un phénomène tout-à-fait naturel et nullement merveilleux !

D'autre part, nous retrouvons chez la plupart des individus dont l'être s'est momentanément dédoublé, le souvenir et la conscience des actes accomplis par leur doublure fluidique pendant le phénomène. Donc cette doublure fluidique enveloppait leur personnalité pensante, leur esprit même ; par conséquent elle ne saurait être, ainsi que l'a soutenu l'Evêque à propos des apparitions spiritées, elle ne saurait être, disons-nous, " l'œuvre factice d'un ange ou d'un démon, un corps assumé et composé de matières ambiantes ne renfermant en soi aucune intelligence individuelle."

Ces deux suppositions écartées, que notre contradicteur réponde à notre interrogation, s'il le peut !

Mais, en attendant, examinons sa doctrine à la lumière des faits acquis :

L'esprit, déclare-t-il, est par lui-même incorporel.

Cette assertion est complètement démentie par l'observation ; car, avant comme après la mort, l'Esprit se représente à nous sous une forme corporelle fluidique. Pendant l'incarnation cette preuve résulte du phénomène de la bicorporité ; et après la mort, elle résulte d'une façon non moins positive des apparitions proprement dites, lesquelles ont été constatées et par les Évangélistes et de nos jours même par plus d'un savant, ainsi que le reconnaît notre contradicteur lui-même.

Donc l'affirmation spirite concernant l'existence du périsprit c'est-à-dire concernant la corporité de l'Esprit, est absolument exacte, puisqu'elle est corroborée par des faits indéniables et incontestés !

L'âme, dit encore Mgr Meurin, est unie directement au corps, et c'est elle qui l'anime et le vivifie.

Ce n'est pas exact – puisque, pendant le dédoublement de l'homme, son corps réel ne cesse pas de vivre, bien que son âme en soit momentanément séparée !

De plus, s'il n'y avait aucun lien qui reliât l'âme au corps, comment ces deux substances, une fois éloignées l'une de l'autre, pourraient-elles se réunir et continuer plus tard l'existence commune, comme cela a toujours lieu dans tous les cas de dédoublement ?

Donc, comme l'affirme le Spiritisme, il y a entre l'âme et le corps une attache : le périsprit !

C'est par son intermédiaire que l'âme peut momentanément se dégager des étreintes charnelles pour se manifester extérieurement sous une apparence sensible, et qu'elle peut reprendre ensuite son habitat corporel. En effet, par sa nature essentiellement fluidique, le périsprit est aussi susceptible d'expansion que de condensation, de telle sorte que dans le dédoublement, l'âme peut emporter avec elle au dehors la plus grande partie de son périsprit, qu'elle peut masser autour d'elle sous forme de corps par sa seule puissance de volonté, alors qu'en fait, elle reste elle-même toujours reliée à son corps réel par un cordon fluidique, par une sorte de traînée périspritale. Or, le périsprit étant le principe de la vie végétative ou animale, le corps réel, dans ces circonstances, continue ses fonctions organiques normales au moyen de cette traînée fluidique qui le vivifie et l'entretient. Et l'âme, de son côté, est toujours avertie de tout ce qui peut arriver à son corps par les vibrations de ce même lien périsprital qui est, comme nous l'avons déjà dit, le véhicule de toutes les sensations et de toutes les impressions perçues ou reçues soit par le corps soit par l'âme.

La Providence, déclare l'Évêque, a limité l'action de l'âme sur le corps en, la restreignant à son corps terrestre ; il faut donc que l'âme soit dans le corps pour qu'elle puisse agir extérieurement d'une façon matérielle.

Cette proposition est fautive, et le phénomène de la bicorporité le prouve ; car la doublure fluidique de l'individu dédoublé agit, comme nous l'avons vu, sans le concours et la moindre participation du corps réel. C'est ainsi que l'Esprit du naufragé dont parle M. de Mousseaux a écrit sur une ardoise, à midi, à bord d'un brick près de Terre Neuve, alors que ce naufragé, ou plutôt son corps matériel, reposait vivant, à la même heure, à une vingtaine de milles de cet endroit, sur un vaisseau de Québec, près d'une montagne de glace !

Donc, comme on le voit, la physiologie se joint à la philosophie pour démontrer l'inanité de toutes les assertions de Mgr Meurin, et de chacune d'elles en particulier !

Maintenant, si nous réunissons à ces considérations importantes les enseignements catégoriques des Pères de l'Église sur la corporalité de l'âme désincarnée et l'opinion de Duns Scot sur la matière seconde qui existe dans l'homme entre l'âme et le corps, nous sommes autorisé à conclure que le périsprit n'est pas une hypothèse gratuite comme le prétend l'Évêque, mais que son existence et sa réalité découlent non-seulement des faits, mais encore des affirmations mêmes de l'Église ou du moins de ses autorités les plus reconnues !

Que notre contradicteur sorte de là s'il le peut ! Nous l'en défions bien ! Quelles que soient son habileté et son érudition, il est pris dans ses propres filets. Pour s'en débarrasser, il lui faudra combattre et désavouer ses propres docteurs en théologie, aussi bien que les affirmations du second concile de Nicée (787) et alors : adieu l'infaillibilité dogmatique ; adieu l'unité des enseignements de l'Église !

XI

L'apparition spirite et la bicorporité humaine ne sont pas les seuls faits qui établissent l'existence du périsprit. La preuve de la réalité de cet agent découle de bien d'autres phénomènes.

Ainsi, sans admettre le périsprit, comment se rendre compte des nuances multiples des effets hypnotiques, telles que la suggestion, la transmission de la pensée ? L'hypnotisme est aujourd'hui reconnu et de plus enseigné par la science officielle. Après les belles expériences de MM. Charcot, Donato, Bernheim, Richet et Motet, tous savants officiels, et après les célèbres travaux des Dumontpallier, des Liébault, des Brémaud et des Liégeois, il n'est plus permis d'entretenir le moindre doute à cet égard.

Or, nous le répétons : comment se produiraient les phénomènes en question ? comment l'hypnotiseur influencerait-il l'hypnotisé ? comment lui transmettrait-il sa propre pensée s'il ne disposait pas d'un agent invisible, d'un conducteur fluidique quelconque, par l'énergie duquel il arrive à dominer son sujet et à substituer à la volonté de celui-ci sa volonté personnelle ?...

Comment encore expliquerait-on le somnambulisme naturel, le magnétisme animal et la double vue ou la vue à distance ?

M. Donato, dont nous avons déjà parlé, a démontré par des expériences publiques que l'on peut influencer et que l'on influence en fait par le magnétisme des individus sains de corps et d'esprit, malgré leur volonté et la résistance qu'ils apportent à l'action du magnétiseur. C'est ainsi qu'il s'empare d'un sujet en dépit de l'opposition de celui-ci, qu'il le fait rire ou pleurer, qu'il le jette à terre ou le fait se mouvoir ou rester immobile, selon son bon plaisir. " Et ce qui prouve, en cette circonstance, l'existence du périsprit – dit M. Volpi – c'est que l'*Ego* du sujet raisonne et résiste ; mais il ne peut plus avoir prise sur son corps matériel qui est tombé sous la domination fluidique de Donato. "

Un dernier mot, et nous passons à d'autres considérations.

D'après le spiritisme, la communication entre incarnés et désincarnés a lieu au moyen de la combinaison des fluides périspritaux. L'Esprit puiserait du médium partie du périsprit de ce dernier, et cette fraction fluidique, il l'utiliserait pour se manifester lui-même en la mêlant à sa propre enveloppe périspritale.

Si cette doctrine est vraie, il est certain qu'il doit exister chez le médium, au moment de la manifestation spirite, quelque chose d'anormal établissant cet emprunt de substance fait momentanément à sa personnalité corporelle. Eh ! bien, voici, à ce propos, ce qui a été observé par tous les expérimentateurs et notamment par William Crookes, par le physicien C. F. Varley, par le docteur Carter Blake, professeur d'anatomie à l'hôpital de Westminster ; et, en 1878, par

l'Association spiritualiste de Londres dont le président était alors M. Deamond Fitz Gerald, ingénieur télégraphique :

" Le médium pendant les phénomènes spirites subit toujours une diminution de poids qui varie selon l'intensité des expériences elles-mêmes ; et il est toujours plus ou moins épuisé. "

Le rapport présenté par le comité de l'Association spiritualiste de Londres contient, entre autres choses, ce passage :

" Le médium s'assit dans un cabinet, posé sur une machine à peser. L'enregistrement des variations s'opérait automatiquement. Pendant les manifestations ordinaires d'une séance, le médium fut soumis à des fluctuations de poids de plusieurs livres chacune. Durant une forte séance à effets physiques, il perdit environ la moitié de son poids. "

Donc l'assertion spirite est absolument fondée ! Donc l'existence du périsprit est une réalité, et la contester, c'est contester l'évidence !

Faisons cependant à Mgr Meurin toutes les concessions possibles et imaginables ; disons, pour les besoins de l'argumentation, que le périsprit n'est qu'une hypothèse nullement démontrée ; serait-ce une raison pour rejeter le spiritisme et pour conclure à la fausseté complète de tous ses enseignements, ainsi que le fait l'Archevêque ? Assurément non, puisque la base fondamentale de la doctrine spirite, c'est la communication entre les vivants et les morts.

Or, si cette communication existe comme fait, le mode de correspondance importe peu. Il pourrait être encore inapprécié que cela ne ferait rien à la chose. L'essentiel, c'est de savoir si, oui ou non, l'homme peut se mettre en rapport avec un esprit désincarné ! Et là-dessus, nous allons invoquer une autorité devant laquelle notre contradicteur devra s'incliner : la Bible !

Nous transcrivons :

(Samuel I. ch. : XXVIII) : – En ces jours-là, les Philistins rassemblèrent leurs armées, pour faire la guerre et pour combattre Israël. Et Akis dit à David : Assure-toi que vous viendrez avec moi au camp, toi et tes gens.

2. Alors David répondit à Akis : Certainement tu verras ce que ton serviteur fera. Et Akis dit à David : c'est pour cela que je te confierai toujours la garde de ma personne.

3. Or Samuel était mort, et tout Israël l'avait pleuré, et on l'avait enseveli à Rama, sa ville ; et Saül avait ôté du pays ceux qui avaient l'esprit de Python, et les devins.

4. Les Philistins donc rassemblés vinrent et campèrent à Sçunem ; Saül aussi rassembla tout Israël, et ils campèrent à Guilboah.

5. Et Saül voyant le camp des Philistins, eut peur, et son cœur fut fort effrayé.

6. Et Saül consulta l'Éternel ; et l'Éternel ne lui répondit rien ni par songes, ni par l'Urim, ni par les prophètes.

7. Et Saül dit à ses serviteurs : Cherchez-moi une femme qui ait l'esprit de Python, et j'irai vers elle, et je m'enquerrai par son moyen de ce qui doit arriver. Ses serviteurs lui dirent : Voilà, il y a une femme à Hendor qui a un esprit de Python.

8. Alors Saül se déguisa, et prit d'autres habits, et s'en alla, lui et deux hommes avec lui ; et ils arrivèrent de nuit chez cette femme-là, et Saül lui dit : Je te prie, devine-moi par l'esprit de Python, et fais monter vers moi celui que je te dirai.

9. Et la femme dit : Qui veux-tu que je fasse monter ? Et il répondit : Fais-moi monter Samuel.

10. Mais la femme lui répondit : Voici, tu sais ce que Saül a fait, comment il a exterminé du pays ceux qui ont l'esprit de Python et les devins ; pourquoi donc dresses-tu un piège à ma vie pour me faire mourir ?

11. Alors Saül lui jura par l'Éternel et lui dit : L'Éternel est vivant, qu'il ne t'arrivera de ceci aucun mal.

12. Et la femme voyant Samuel, s'écria à haute voix, disant à Saül : Pourquoi m'as-tu trompé ? car tu es Saül.

13. Et le roi lui répondit : Ne crains point ; mais qu'as-tu vu ? Et la femme dit à Saül : J'ai vu comme un Dieu qui montait de la terre.

14. Il lui dit encore : Comment est-il fait ? – C'est un vieillard qui monte, et il est couvert d'un manteau. Et Saül connut que c'était Samuel ; et s'étant baissé le visage contre terre, il se prosterna.

15. Et Samuel dit à Saül : Pourquoi as-tu troublé mon repos, en me faisant monter ? Et Saül répondit : Je suis dans une fort grande extrémité ; car les Philistins me font la guerre, et Dieu s'est retiré de moi, et il ne m'a plus répondu, ni par les prophètes, ni par les songes ; c'est pourquoi je t'ai appelé, afin que tu me fasses entendre ce que j'aurai à faire.

16. Et Samuel dit : Pourquoi donc me consultes-tu, puisque l'Éternel s'est retiré de toi, et qu'il est devenu ton ennemi ?

17. Or l'Éternel a fait selon qu'il en avait parlé par moi ; l'Éternel a déchiré le royaume et l'a arraché d'entre tes mains ; et l'a donné à ton domestique, savoir, à David.

18. Parce que tu n'as point obéi à la voix de l'Éternel, et que tu n'as point exécuté l'arrêt de l'ardeur de sa colère contre Hama lek ; c'est pourquoi l'Éternel t'a fait ceci aujourd'hui.

19. Et l'Éternel livrera même Israël avec toi entre les mains des Philistins ; et vous serez demain AVEC MOI, toi et tes fils ; l'Éternel livrera aussi le camp d'Israël entre les mains des Philistins.

20. Et Saül tomba aussitôt étendu sur la terre, et fut fort frappé des paroles de Samuel, et même les forces lui manquèrent, parce qu'il n'avait rien mangé de tout ce jour-là ni de toute la nuit.

(Chapitre XXXI) :

1. Or les Philistins combattirent contre Israël...

2. Et les Philistins atteignirent Saül et ses fils...

3. Ainsi mourut Saül en ce jour-là, avec ses trois fils, et son écuyer, et tous ses gens...

A ce témoignage biblique, qu'avez-vous à répondre, Monseigneur ?... N'est-ce pas qu'il est aussi pertinent que catégorique ? Il n'y a pas à dire, c'est bel et bien une évocation que fait Saül, l'évocation d'un mort par l'entremise d'un médium ; et ce mort, qui n'est certes pas un démon, puisque Samuel est considéré par vous-même comme ayant été un des prophètes de Dieu, ce mort, disons-nous, parle à l'évocateur et lui prédit un événement qui ne tarde pas à s'accomplir, circonstance qui suffit à elle seule pour éloigner de l'imagination toute idée de supercherie ou d'hallucination, soit de la part de la femme d'Hendor soit de celle du roi israélite.

Vous voilà donc, Monseigneur, placé dans le dilemme suivant d'où nous vous défions de sortir : Ou l'auteur du livre de Samuel a menti, ou ce qu'il a écrit est véritablement arrivé. Si vous optez pour la première hypothèse, vous révoquez l'authenticité des Livres Saints ; vous infirmez la véracité des prophéties et vous protestez virtuellement contre les enseignements de votre propre Église ! D'autre part, si vous acceptez comme véridiques les faits mentionnés dans l'Ancien testament, vous êtes forcément amené à reconnaître que la communication entre incarnés et désincarnés existe bien, réellement ainsi que l'affirme le spiritisme et que, de plus, ce ne sont pas les seuls démons qui viennent à l'occasion se mettre en rapport avec l'humanité terrestre ; en d'autres mots, vous opposez à toutes vos allégations premières un démenti formel ; car dans la controverse qui nous occupe, vous avez soutenu que l'esprit humain, une fois séparé de son corps, ne peut plus, par suite de sa nature infime, correspondre de nouveau avec ses frères incarnés et que ce sont exclusivement les esprits rebelles qui se manifestent aux spirites.

N'essayez pas d'esquiver la difficulté, Monseigneur ! Nous vous tenons ici ! A notre argumentation positive, nous demandons une réfutation catégorique ; aux faits énoncés, nous demandons ou un acquiescement formel ou une dénégation précise. Pas de faux fuyant, pas de tergiversation ! Admettez ou niez ; et dans l'un ou l'autre cas, dites-le-nous pourquoi et le comment des choses. Et surtout, ne nous faites pas des assertions en l'air ! En dehors de la raison pure, assimilable et intelligible pour tous, nous exigeons des preuves et des preuves ou scientifiques ou puisées dans les Ecritures. Ce sont les seules autorités que nous acceptons !

XII

Mettons l'Archevêque Meurin en contradiction avec lui-même ! – Le 31 décembre 1890, voici ce qu'il écrit : " M. Jacques Tolérant veut établir la doctrine entièrement fausse que les agissements surnaturels, attribués, par l'Église, au démon, ne sont que des faits naturels causés par des âmes de défunts. Ce défenseur du spiritisme ignore sans doute cette antique ruse de Satan qui tâche de cacher ses agissements en, les imputant à la nature ; sans quoi, je devrais croire qu'il va même jusqu'aux évocations des esprits, c'est-à-dire des démons. "

Donc, par ce qui précède, il est clair que pour l'Église aussi bien que pour l'Évêque, il n'y a que les démons, et rien que les démons, qui se manifestent aux vivants.

Cette doctrine, l'Évêque l'avait déjà mise en avant dans une de ses précédentes conférences sur les superstitions et nous l'avions combattue dans notre premier travail sur le spiritisme. Si les phénomènes spirites, avions-nous dit, ne peuvent s'expliquer que par l'intervention des êtres incorporels, il s'ensuit, comme conséquence logique, que ces faits doivent être attribués à l'espèce immatérielle en général, c'est-à-dire aux esprits, et non pas exclusivement aux seuls démons, lesquels ne sont, au dire même du conférencier, que de malins esprits, c'est-à-dire la fraction malsaine de la population invisible.

A ceci, que répond l'Évêque ?

" Notre philosophe, s'écrie-t-il, aurait dû suivre plus attentivement mon argumentation. Nulle part je n'ai limité aux seuls démons la faculté de pouvoir se communiquer aux vivants. Au contraire, j'ai amplement parlé des communications de la part des bons anges. (La lutte de l'Enfer contre le Ciel – 4ème " conférence, page 22)."

Maintenant, Monseigneur, un peu de logique ! Si vous ne limitez pas aux seuls démons la faculté de pouvoir se communiquer aux vivants, et si les bons anges aussi se communiquent volontiers à nous autres, pauvres incarnés, comment pouvez-vous affirmer, après cela, que les esprits qui se rendent à l'évocation des spirites ne sont et ne peuvent être que des démons ?...

Avouez donc que ce sont tout simplement les âmes désincarnées qui viennent se mettre en rapport avec nous par l'entremise médianimique, ou, si vous préférez le langage biblique, par l'intermédiaire de ceux qui possèdent un esprit de python !

Après les apparitions des prophètes Moïse et Elie sur le Thabor, après l'évocation de Saül, la venue de Samuel et sa communication au souverain israélite, après les manifestations de la Vierge à la Salette et à Lourdes, pouvez-vous raisonnablement contester aux âmes humaines le pouvoir de se communiquer aux vivants ?...

Faut-il à ce sujet vous opposer encore vos propres autorités ?... Lisez alors ce passage du Père P. Le Brun, de l'Oratoire, que nous extrayons de son ouvrage intitulé : *Histoire des pratiques superstitieuses*, IV, 358 : " Les âmes qui jouissent de la béatitude éternelle, toutes abîmées, comme parlent les saints docteurs, dans la contemplation de la gloire de Dieu, ne laissent pas de

s'intéresser encore à ce qui regarde les hommes dont elles ont éprouvé les misères ; et comme elles sont parvenues au bonheur des anges, TOUS LES ÉCRIVAINS SACRÉS leur attribuent le privilège de pouvoir, sous des corps aériens, se rendre visibles à leurs frères qui sont encore sur la terre, pour les consoler et LEUR APPRENDRE LES VOLONTÉS DIVINES. "

Il y a mieux. De l'aveu de tous les expérimentateurs, certaines productions médianimiques se distinguent par une grande sagesse et une haute portée philosophique et morale. C'est ainsi que les esprits qui se communiquent, prêchent la fraternité, la solidarité humaine, le pardon des offenses et la mansuétude pour tous, amis ou ennemis ; qu'ils recommandent la prière et les bonnes œuvres et qu'ils mettent l'homme en garde contre l'entraînement de ses passions en lui faisant comprendre que le mal ne produit que le mal et les souffrances, surtout à l'état désincarné ; c'est ainsi encore qu'ils nous conseillent de subir sans murmure et avec résignation les épreuves et les tribulations de la vie, de n'ambitionner ni les honneurs ni les richesses terrestres, mais de subordonner la matière à l'esprit et de n'avoir en vue que le bien-être spirituel qui n'est obtenu que par la pratique constante du Bien et du Vrai, de l'Amour et de la Charité.

Direz-vous, Monseigneur, que c'est le démon qui formule de tels préceptes ?

Non, le diable n'existe pas ; parce que, comme vous l'avez très bien dit vous-même, le Mal absolu n'existe pas ! Le mal n'est que l'imperfection du bien : vous l'avez reconnu avec infiniment de raison. Donc Satan ou Belzébuth, en tant que puissance infernale, n'est qu'un mythe, un Croquemitaine qui n'effraie plus personne, pas même les petits enfants et les vieilles bonnes femmes. Il n'y a que de mauvais esprits, mais perfectibles, de même qu'il y a sur terre de mauvais hommes et de méchantes gens. Moralisez-les, ouvrez leurs âmes aux saines aspirations, et vous soulagerez leurs souffrances en extirpant de leur être la cause qui les a produites. En permettant la communication avec les morts, Dieu, que le bon sens des masses appelle le bon, Dieu, nous a fourni le moyen de pratiquer la fraternité universelle en nous donnant par la même occasion une preuve sensible de la solidarité qui relie tous les êtres raisonnables de la Création. Nous pouvons être utiles à ceux qui nous sont inférieurs, en les aidant de nos conseils et de nos prières, en même temps que nous sommes assistés nous-mêmes par les Bons Esprits et les Esprits Supérieurs. En nous enseignant ce que nous ignorons, en nous remémorant les principes évangéliques que nous oublions, hélas, trop souvent, ces frères bienheureux contribuent à notre amélioration et développent en nous l'intelligence et le progrès.

Donc, au lieu d'anathématiser la doctrine spirite, dites la vérité à ceux que vous avez mission d'éclairer.

Plus d'un des vôtres l'a déjà fait, témoin l'abbé Almignana, docteur en théologie, dont nous vous engageons à lire la substantielle brochure : Des rapports du somnambulisme, des tables tournantes et des médiums avec la théologie et la physique. Vous verrez que, loin d'attribuer au démon les manifestations spirites, ce savant théologien déclare de la façon la plus affirmative que ces manifestations ne sont dues qu'à l'action, intelligente des esprits de nos morts bien-aimés !

Voulez-vous un nouveau témoignage d'un de vos coreligionnaires dont la foi catholique ne saurait être suspectée par personne, lisez alors les fragments suivants de la lettre que M. Enrico Dalmazzo adressa, le 10 juillet 1890, au président de la Société Spirite de Paris :

" L'état présent de la pauvre société européenne, soi-disant civilisée, me donne une grande affliction, et je crois que c'est au spiritisme bien compris et étudié dans l'esprit de Jésus-Christ que sera déléguée exclusivement la tâche d'y porter remède !

Je suis navré de douleur, en voyant la fausse lumière qui environne tant d'hommes très honnêtes, mais égarés par de fausses apparences, et qui n'osent regarder le fond des choses, de peur de violer des lois qu'ils croient vraies, supérieures, divines, et qui ne sont que le produit d'une conviction purement humaine, ou de la présomption scientifique, ou bien d'une idée supposée religieuse.

Ce que je sais, c'est que si tous les hommes sincères et de bonne volonté, quoique d'opinions différentes, voulaient s'émanciper des préjugés de toute sorte qui les aveuglent, et étudier à fond avec l'esprit de Jésus, les lois qui dirigent nos relations avec le monde invisible, ils auraient tant d'inspirations, tant de lumières, tant de force, tant de conviction, qu'ils pourraient donner un élan inouï à toute vérité....

Et à présent j'ai la très vive satisfaction de vous annoncer que l'étude du spiritisme dans le sens chrétien est faite par un petit nombre de bons prêtres catholiques qui ont voulu voir jusqu'au fond ce qu'il y avait de vrai et de bon dans cette étude; mais ils le font en secret, et s'en servent pour attirer à la foi de Jésus Christ les spirites qui sont appelés par le bon Dieu. ; ils les consolent, les dirigent et en font des chrétiens dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire membres de la vraie religion chrétienne, qui doit en son temps devenir universelle.

Je commence à espérer qu'un jour ou l'autre, le bon Dieu fera apparaître un second abbé Almignana qui aura le courage de manifester à l'Église toute la vérité et de la prouver par les faits contre toute argumentation contraire.

Certains matérialistes très savants sont obligés d'admettre que le " spiritisme pousse dru comme une forêt sur les ruines du matérialisme agonisant."

Nous avons donc à présent tous les éléments nécessaires aux hommes religieux de bonne foi et désireux de vérité, pour faire une étude profonde et consciencieuse du spiritisme, spécialement pour ceux qui l'attribuent encore aux démons et aux esprits infernaux.

La partie vivante de l'Église de Jésus-Christ est maintenant appelée à examiner à fond tout le système de communication du monde visible avec l'invisible ; malheureusement, les études faites par ses représentants modernes ont été guidées par des présomptions et des suppositions inexactes ; depuis M. de Mirville jusqu'au P. Perrone, de la Société de Jésus, à la *Civitta Cattolica*, et au P. Franco, de la même société, l'Église catholique a été persuadée que le seul Satan et ses adeptes sont les auteurs de tous les phénomènes spirites ; on a défendu en conséquence tout livre qui explique autrement les dits phénomènes.

Je souhaite donc que ses meilleurs ministres veuillent, comme quelques-uns l'ont déjà commencé, s'occuper consciencieusement et sans parti-pris de cette étude vraiment capitale et décisive pour le sort de la pauvre humanité.

Nous savons que toute vérité vient de Dieu ; nous ne connaissons pas pourquoi l'on ne doit pas les chercher toutes, quel que soit le canal par lequel elles nous sont transmises ! La seule qualité de vérité donne le droit et le devoir de la confesser, de la démontrer et de la propager ; heureux celui qui souffrira persécution pour la soutenir et la défendre, car il est sûr d'avoir Dieu avec lui, parce que Dieu est la vérité. "

N'est-ce pas, Monseigneur, que c'est là le langage de la raison ?

Et puis, faut-il au moins que vous soyez conséquent avec vous-même et que vous condamniez les manifestations médianimiques partout où vous les rencontrez ; mais vous les attribuez au diable, dès que les spirites sont en cause ; et aussitôt qu'elles se produisent chez l'un des vôtres, la Renommée n'a pas assez de bouches pour proclamer la chose à l'univers entier ! Et c'est alors, pour ce qui vous concerne, une faveur angélique quand ce n'est pas une distinction divine !

C'est ainsi que vous chantez en cantique les privilèges surhumains de Pascal Bailon qui prédisait l'avenir au moyen des coups frappés selon les versets de son hymne : " *Qui m'iris tuis pulsibus. Ex arca et imaginibus adversa et felicia. Quae, sunt futura nuncias* (qui annonce les choses futures avec d'admirables coups dans les meubles et sur les images.)

XIII

Prouvons une fois de plus que ce ne sont pas les seuls démons qui se communiquent aux vivants. Demandez, a dit le Christ, et il vous sera donné ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira.

(Luc XI. 10) – Car quiconque demande, reçoit ; et qui cherche, trouve, et il sera ouvert à celui qui heurte.

11. Qui est le père d'entre vous, qui donne à son fils une pierre lorsqu'il lui demande du pain ? Ou s'il lui demande du poisson, lui donnera-t-il un serpent au lieu d'un poisson ?

12. Ou s'il lui demande un œuf, lui donnera-t-il un scorpion ?

13. Si donc vous, qui êtes mauvais, savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison Votre Père Céleste donnera-t-il un bon Esprit à ceux qui le lui demanderont ?

Ici notre contradicteur va probablement nous dire que nous falsifions les Écritures, car les traductions françaises de ce dernier verset contiennent au lieu et place des mots un bon Esprit, l'expression suivante : Le Saint Esprit. Nous le savons ; mais nous allons démontrer, textes en main et avec l'assistance de M. Bellemare, que les traductions françaises sont inexactes et fautives et que c'est bien un bon Esprit qu'il faut lire avec l'original :

" Si nous nous reportons, écrit l'auteur cité, d'abord à la Vulgate, qui n'est elle-même, comme on le sait déjà, qu'une traduction des livres canoniques du grec en latin, nous trouvons que le passage à traduire est celui-ci : *Quanto magis pater vester de coelo dabit spiritum bonum petentibus se.* (Mot à mot : à combien plus forte raison votre Père donnera (enverra) du ciel Esprit bon à ceux qui le lui demanderont.)

Il est donc évident, tout d'abord, que la Vulgate sur laquelle ont été faites les traductions françaises, ne parle nullement de l'Esprit Saint, troisième personne de la Trinité chrétienne, mais d'un bon Esprit (*spiritum bonum*).

Admettons, si l'on veut, en nous plaçant au point de vue de l'opinion préconçue des traducteurs français, que les mots : *Spiritum bonum* (Esprit bon) du texte latin aient pu être considérés comme synonymes d'Esprit Saint. En effet, l'article n'existant pas en latin, on ne sait pas bien, à première vue, si l'auteur de la Vulgate a entendu parler d'un Esprit bon, en général, ou du bon Esprit par excellence, c'est-à-dire du Saint Esprit dans le sens catholique.

Mais toute équivoque disparaît lorsqu'on remonte au texte grec, au texte primitif, au texte sur lequel Saint Jérôme a établi sa traduction latine. En grec, l'article existe et par conséquent si saint Luc qui écrivait si purement le grec, avait voulu dire le bon Esprit par excellence, il eût été nécessaire que l'Évangéliste employât l'article et qu'il s'exprimât ainsi : *to pneuma to agathon* (l'Esprit le bon) tandis qu'il dit : " *Posô mallon o patêr umôn ex ouranon oôsei pneuma agathon tois aitousin anton.* " Avec le texte grec, toute ambiguïté disparaît. Il ne s'agit plus du bon Esprit mais d'un bon Esprit que le Père enverra ; car, du moment où Saint Luc n'a pas employé l'article, c'est qu'il a parlé dans un sens général d'un Esprit bon et non dans le sens spécial du bon, Esprit par excellence, c'est-à-dire du Saint Esprit.

Il eût d'ailleurs été difficile à Saint Luc de parler au premier siècle, du Saint Esprit troisième personne de Dieu, car il n'a été en fait question de l'Esprit Saint, comme personne de la Trinité, qu'à la fin du deuxième siècle seulement. "

L'Évêque, pour qui la langue d'Homère et celle de Virgile n'ont pas de secrets, voudra bien reconnaître avec nous que M. Bellemare est absolument dans le vrai, et que c'est bien comme nous l'avons donné plus haut, que Saint Luc a écrit et pensé le 3^{ème} verset du XI^{ème} chapitre de son Évangile.

Cette erreur de traduction rectifiée, il devient évident que ce n'est pas un démon qui du ciel sera envoyé par Dieu à l'incarné, quand celui-ci par un cri de son âme demandera à son Père Céleste le secours bienfaisant d'un esprit bienheureux ! Par conséquent, lorsque Mgr Meurin affirme que c'est toujours et exclusivement un ange rebelle qui répond aux évocations des spirites, il est en flagrante contradiction avec le Christ ; car les spirites, n'en déplaise à l'Évêque, ne commencent jamais leurs séances sans adresser à l'Éternel une ardente prière !

Après le Nouveau Testament, ouvrons la Canonisation des Saints, par le Pape Benoit XIV, et lisons :

" Une révélation privée ne doit pas être jugée une ruse infernale par la raison qu'on y révèle quelque mystère non expressément déclaré par l'Écriture et la tradition... On ne saurait borner la puissance de Dieu. "

Cela ne vous suffit-il pas encore ? Soit. Nous vous opposerons alors la parole de Sainte Thérèse. Elle n'est pas tendre, Monseigneur, pour ceux qui professent vos idées et qui occupent surtout votre position ; jugez-en plutôt : " Admirez, dit cette Sainte dans son livre De la perfection, admirez l'aveuglement de ceux qui, ne sachant pas même ce que c'est que de prier, remplissent de crainte l'esprit des autres, touchant les apparitions et les révélations surnaturelles. En vérité, c'est une belle imagination à ceux qui se laissent ainsi abuser, de croire que pour se garantir du mal, il faut éviter de faire le bien ; je ne crois pas que jamais le diable se soit avisé d'un meilleur moyen pour nuire aux hommes. – Ah ! mon Dieu, vous voyez, comme on explique vos paroles à contre-sens ; défendez votre cause, et ne souffrez pas de telles faiblesses en des personnes consacrées à votre service. "

Notre contradicteur n'a décidément pas de chance : c'est toujours ceux dont il respecte le plus l'opinion qui se chargent de lui donner le coup de grâce ! – Que faire ? Il faut se résigner ; le moyen de protester contre les paroles du Christ, l'affirmation d'un Pape et celle d'une Sainte vénérée ?

Mais laissons de côté les autorités qui précèdent, et argumentons, si vous le voulez bien, sous le seul point de vue de la raison.

Quel motif plausible pouvez-vous nous offrir pour limiter aux seuls démons la faculté de se communiquer aux vivants ?

Est-ce par impuissance ou volontairement que les bons Esprits ne se manifestent pas ? – Si c'est par impuissance, les prérogatives célestes sent donc en raison inverse de la pureté des êtres ; dans ce cas, il serait absurde d'être un juste, de se conformer aux enseignements chrétiens, puisque le mal rapporterait plus que le bien ; si, au contraire, les bons peuvent se communiquer, et si c'est volontairement qu'ils ne le font pas, ils contreviennent dès lors à la loi de charité et d'amour, puisqu'ils abandonneraient l'homme aux suggestions malsaines sans lui donner l'assistance bienfaisante qu'ils sont à même de lui fournir pour le conduire à la vérité et au salut ; or, le manque de charité étant une imperfection, et le mal étant l'imperfection du bien, ces anges seraient donc imparfaits, ce qui est contraire à l'assertion orthodoxe et aussi contraire à la raison.

Donc les bons Esprits doivent aussi se communiquer.

De plus, si l'agent des phénomènes spirites n'est toujours que le diable, de deux choses l'une : ou le diable se communique avec l'autorisation du Créateur ou contre son gré : si c'est contre son gré, c'est que le diable est plus puissant que Dieu ; et comme la puissance infinie est un des attributs essentiels de l'Être Suprême, si le diable est plus puissant que Lui, c'est la négation du Dieu bon et la proclamation du Diable-Dieu ; si, d'un autre côté, c'est avec Sa volonté que le diable agit, pourquoi Dieu, dans sa bonté infinie ne permettrait-il pas aux bons Esprits d'intervenir dans les affaires humaines, ne serait-ce que pour neutraliser l'influence des rebelles ? Est-il admissible qu'il laisserait ses enfants à la merci des tentateurs, à la merci du mal et qu'Il leur interdirait de voir ceux qui peuvent leur être utiles et leur prêcher le bien ? Ce qu'un bon père, un homme, ne ferait pas, est-il possible que Dieu le fasse ?

Donc les Bons Esprits doivent aussi se communiquer !

Le diable étant le mal, Dieu étant le bien, et le mal étant l'adversaire naturel du bien, il est clair que, si la communication spirite n'était que l'œuvre exclusive du démon, l'on n'y trouverait absolument aucun enseignement chrétien, aucun précepte évangélique pouvant mener l'humanité au progrès et à l'épuration finale. Or, comme nous l'avons déjà prouvé, beaucoup de productions médianimiques se distinguent d'une façon toute spéciale par leur portée morale et philosophique ; on doit par conséquent affirmer en bonne logique que ce n'est pas le diable qui les a dictées.

Donc les Bons Esprits se manifestent à l'occasion.

Ceux qui, comme l'Évêque, soutiennent le contraire, n'ont en vue, croyons-nous, que d'éloigner leurs coreligionnaires de la pratique médianimique, à cause des mauvaises communications que l'on est parfois exposé à recevoir ; leur intention est peut-être louable ; mais leur but est manqué, car le diable, nous le répétons, ne fait plus peur à personne ! Est-il raisonnable d'édicter une prohibition radicale, là où un simple avertissement suffirait pour prévenir toute éventualité fâcheuse ? Serait-il rationnel de défendre toute relation sociale parce que l'on rencontre dans la société des pervers et des fourbes ?

Non, il n'est guère possible de transiger avec la vérité. Si vous avez à cœur le développement moral et intellectuel des masses, il faut d'abord leur apprendre ce qu'elles ignorent et leur dire les choses telles qu'elles sont, et ensuite leur conseiller la prudence en leur répétant avec Saint Jean : Mes bien aimés, ne croyez point à tout Esprit, mais éprouvez les Esprits, pour savoir s'ils sont de Dieu ; connaissez à cette marque l'Esprit de Dieu : tout Esprit qui confesse que Jésus Christ est venu en chair est de Dieu."

Il est vrai que notre contradicteur donne un autre sens à l'exhortation de l'Apôtre. Saint Jean, prétend Mgr Meurin, par Esprit a voulu entendre non les Esprits désincarnés, mais les vivants, les hommes. Nous ne nous attarderons pas à réfuter cette interprétation qui ne soutient pas l'examen. Contentons-nous de démontrer avec le Pape Benoît XIV – dont le témoignage lie l'Église – que toute communication spirite ne provient pas des lieux infernaux, que :

" S'il n'y a rien dans ces révélations et ces visions qui éloigne de Dieu, si tout se rapporte à Lui seul, l'on ne doit plus douter que ces révélations soient surnaturelles et divines " (Can : des Sts – 3ème livre ch : XLIII).

Quant à Sainte Brigitte, elle n'est pas moins catégorique. Au tome II de ses *Révélation*s elle énonce la même pensée que Saint Jean sous une forme plus claire et plus saisissante : c'est par la substance qu'elles contiennent, que l'on apprécie, dit-elle, la valeur des communications obtenues, car c'est par le fruit que l'on reconnaît l'arbre selon la règle tracée par l'Évangile.

N'est-ce pas, lecteurs, une doctrine plus logique que celle de notre contradicteur ? Et comment l'Évêque pourra-t-il la répudier ? Elle émane de ses propres autorités !

Pour terminer, citons ces paroles caractéristiques de Saint Augustin, que nous relevons dans ses *Confessions* ; elles prouvent que pour l'Évêque d'Hippone, dont l'opinion vaut certes celle de notre contradicteur, l'Esprit humain peut encore, après la désincarnation, se communiquer aux vivants...

Faisant allusion à Sainte Monique qui venait de mourir, Saint Augustin disait : " Je suis convaincu que ma mère reviendra me visiter et me donner des conseils en me révélant ce qui nous attend dans la vie future. "

Est-ce assez concluant ? Nous le demandons à Mgr. Meurin.

XIV

Quelque séduisant que soit le diable, passons à autre chose.

L'Évêque circonscrit exclusivement à la vie terrestre l'existence corporelle de l'âme humaine. En conséquence, il nie la préexistence et la réincarnation de l'esprit ; et, pour signaler ce qu'il appelle l'absurdité de la doctrine spirite à cet égard, il produit contre nous ce jugement de Lactance : "L'idée de la transmigration des âmes appartient aux fous ; et puisqu'elle est ridicule et plus digne des histrions que des hommes instruits, elle ne mérite même pas d'être réfutée. Celui qui la réfute semble craindre que quelqu'un n'y croie."

Lactance ?... Hé, Monseigneur, mais c'est bien lui-même qui a soutenu, dans le temps, *per fas et nefas* que la terre n'est pas ronde et que c'était folie de croire à sa sphéricité ! A parler franchement, il partageait à ce moment les idées infallibles de l'Église... d'alors ; et dire que depuis il vous a fallu faire amende honorable et reconnaître expressément votre erreur ! Quelle humiliation, et surtout quel soufflet au scolastique dont vous venez aujourd'hui invoquer le témoignage ! Avouez qu'après une semblable bévue, l'opinion de Lactance est sujette à caution.

D'ailleurs, à qui persuaderez-vous que les Socrate, les Platon, les Plotin, les Zoroastre, les Proclus et tous les illustres penseurs de l'école d'Alexandrie, qui ont admis et proclamé, comme eux, la préexistence et la ré-existence des Esprits, étaient des saltimbanques ou des détraqués ? A qui ferez-vous avaler une pareille pilule ?

Entre la réincarnation selon la croyance spirite et la métempsycose telle que l'entendaient les Anciens, il y a certes une différence.

Tandis que, selon la plupart de ces derniers, l'âme coupable se réincarnait dans les êtres infimes de la création, le spiritisme affirme que l'Esprit ne rétrograde jamais. Or, comme le retour d'une âme humaine dans le corps d'un animal, ou dans une substance végétale ou minérale quelconque, constituerait une véritable déchéance, cette éventualité nous ne l'admettons pas !

Cette distinction caractérisée, nous allons démontrer que le principe de la pluralité des existences est entièrement et absolument conforme à l'enseignement chrétien tel qu'il est sorti de la bouche même de Jésus.

Citons, avant d'arriver au Christ, ce passage de Job que nous relevons dans l'Ancien Testament : Chap. XIV-V., 10 à 14 :

" Mais quand l'homme est mort une fois, que son corps, séparé de son Esprit, est consumé, que devient-il ?

" L'homme étant mort une fois, pourrait-il bien revivre de nouveau ? Dans cette guerre où je me trouve tous les jours de ma vie, j'attends que mon changement arrive ". (Traduction de Le Maistre de Sacy).

" Quand l'homme meurt, il perd toute sa force, il expire, ; puis où est-il ? Si l'homme meurt, revivra-t-il ? J'attendrai donc tous les jours de mon combat, jusqu'à ce qu'il m'arrive du changement. " (Traductions d'Osterwald et de D. Martin.)

" Quand l'homme meurt, il vit toujours ; en finissant les jours de mon existence terrestre, j'attendrai, car j'y reviendrai de nouveau. (Version de l'Église grecque.)

De ces trois versions ressort le principe de la pluralité des existences. " L'homme étant mort une fois, pourrait-il bien revivre de nouveau. " L'idée de mourir une fois et de revivre implique celle de mourir et de revivre plusieurs fois. La version de l'Église grecque est encore plus explicite, si c'est possible : " en finissant les jours de mon existence terrestre, j'attendrai, car j'y reviendrai ; c'est-à-dire, je reviendrai à l'existence terrestre. Ceci, comme le dit Allan Kardec, est aussi clair que si quelqu'un disait : " Je sors de ma maison, mais j'y reviendrai. "

Que l'Archevêque nous contredise, s'il le peut, mais qu'il n'essaie pas d'interpréter ces paroles de Job par la régénération baptismale. Job n'avait et ne pouvait avoir aucune idée du. Baptême, puisque le baptême n'a été institué que longtemps après par Jean Baptiste, comme chacun le sait.

Arrivons, sans plus de retard, au Nouveau Testament.

Lorsque Hérode entend parler de Jésus et des prodiges que celui-ci accomplit, que pense-t-il de la personnalité du Christ ?

" Cet, homme, dit-il, c'est Jean Baptiste à qui j'ai fait trancher la tête ; il est ressuscité d'entre les morts (Marc VI,14-16).

Donc pour le Tétrarque, le corps de Jésus renfermait l'Esprit de Jean Baptiste ; en d'autres mots, pour Hérode Jean Baptiste était retourné à l'existence en se réincarnant dans la personne du Christ !

Mais l'Évêque pourra dire que les idées particulières à Hérode n'engagent que lui seul ; voyons autre chose :

Un jour, Jésus rencontre sur son chemin un aveugle de naissance et ses disciples lui demandent :

" Maître, qui est-ce qui a péché ? Est-ce cet homme, ou son père, ou sa mère, pour qu'il soit ainsi né aveugle (Jean Ch. IX. 2)

Donc les apôtres supposent que cet homme a pu personnellement, même avant sa naissance, commettre une faute et dès lors, il est impossible de reconnaître plus expressément la réalité des existences successives !

Jésus étant arrivé sur le territoire de Césarée de Philippe, demande à ses disciples ce que les hommes pensent de lui. (Matthieu XVI.)

14. Et ils répondirent : Les uns disent que tu es Jean Baptiste, les autres Elie, et les autres Jérémie ou l'un des prophètes.

15. Et Jésus leur dit : Et vous, qui dites-vous que je suis ?

16. Simon Pierre, prenant la parole, dit : Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant.

17. Et Jésus lui répondit : Tu es heureux, Simon, car ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais c'est mon Père qui est dans les cieux."

Donc ici encore cette croyance des Juifs à la réincarnation s'affirme, puisque Jean Baptiste et les autres prophètes étaient morts au moment où Jésus parle de la sorte à ses disciples. Remarquons de plus que, loin de reprendre ses interlocuteurs, pour leur faire constater l'absurdité de l'erreur populaire et leur dire, avec l'Église actuelle, que l'âme, étant créée pour la chair qu'elle habite, ne

peut plus après la mort retourner sur la terre, – remarquons que Jésus se contente de leur répondre : " Et vous, qui dites-vous que je suis ? "

Cette simple question n'est-elle pas la confirmation tacite de la possibilité des idées émises sur la réincarnation ? N'est-elle pas l'admission que lui, le Christ, pouvait être Jean Baptiste, ou Elie ou Jérémie ou tout autre ?...

Que notre contradicteur ne s'inscrive pas en faux contre la rationalité de notre déduction, car alors nous lui opposerons un texte plus formel.

Le prophète Elie, comme chacun le sait, vivait dans les temps bibliques, sous les Rois ; et depuis un nombre considérable d'années avant l'ère chrétienne il n'appartenait plus au monde des terriens, si bien que d'après la tradition, la venue du Messie devait être immédiatement précédée par le retour d'Elie à l'existence terrestre. Elie devait être le précurseur du Christ. – Ceci rappelé, voici ce que rapporte l'évangéliste Saint Matthieu (Ch. XI). Jésus parlant de Jean-Baptiste et s'adressant au peuple lui dit : " Je vous le dis en vérité, il ne s'est élevé entre les enfants des femmes un homme plus grand que Jean Baptiste, et si vous voulez le savoir il est lui-même Elie qui devait venir (Ipse est Elias.)

Plus tard, après la mort de Jean Baptiste, Jésus affirme de nouveau le même enseignement en s'exprimant ainsi (Matthieu, XVII) :

10. Ses disciples l'interrogèrent disant : Pourquoi les Scribes prétendent-ils qu'il faut qu'Elie vienne premièrement ?

11. Et lui, répondant, leur dit : Elie, en effet, devait venir et rétablir toutes choses.

12. Mais je vous le répète : Elie est déjà venu, ils ne l'ont pas reconnu, et ils lui ont fait ce qu'ils ont voulu...

Et l'évangéliste prend soin d'ajouter :

15. Alors ses disciples comprirent que c'était de Jean Baptiste qu'il parlait.

Voilà donc qui est bien clair et bien positif : Jean Baptiste est vivant et Jésus déclare que Jean Baptiste est Elie lui-même ; – Jean Baptiste est mis à mort, et peu de temps après Jésus déclare qu'Elie est venu. Or, continue l'évangéliste, en vue de détruire toute équivoque, ses disciples comprirent que c'était de Jean Baptiste qu'il parlait. Ou les mots n'ont pas de sens, ou ils signifient qu'aux yeux de Jésus, Elie et Jean Baptiste formaient une seule et même individualité. Mais d'un autre côté, comme le corps de Jean Baptiste ne pouvait être celui d'Elie, Jésus a voulu dire et a dit que l'esprit d'Elie, sa personnalité intelligente, animait Jean Baptiste, en d'autres termes qu'Elie avait été réincarné dans Jean Baptiste.

Après ce témoignage du Christ, Mgr Meurin dira-t-il toujours que la croyance à la renaissance des âmes n'appartient qu'aux fous ?

En présence de textes aussi positifs n'a-t-on pas le droit de s'étonner, avec l'auteur du Dictionnaire Universel, M. Pierre Larousse, " que l'Église n'ait pas adopté, en la généralisant, la doctrine de la transmigration plutôt que de s'enfoncer dans la voie obscure de l'origine des âmes, où sa théologie s'est tellement embourbée qu'elle n'en peut plus sortir ? "

XV

Après avoir prouvé, textes à l'appui, que l'unité d'existence est radicalement contraire à l'enseignement chrétien *tel qu'il découle des Évangiles*, montrons que cette doctrine de l'Évêque est, philosophiquement parlant, tout à fait inadmissible et insoutenable.

Dieu est juste – cela ne se discute pas. Donc, en créant les âmes, Il n'a pu octroyer à celles-ci ce qu'il a refusé à celles-là ; par conséquent, dans le principe, toutes sans exception aucune ont eu de leur Créateur les mêmes prérogatives et les mêmes faveurs. Donc, si comme le prétend Mgr Meurin, la vie terrestre était la première existence de l'être humain ; si avant l'incarnation actuelle nous étions dans le néant ; si en un mot notre âme n'était créée que pour notre corps et en même temps que lui, il est clair, à moins que la logique ne soit plus la logique, que tous les hommes indistinctement apporteraient en naissant les mêmes tendances, les mêmes aptitudes, les mêmes facultés. Or, les faits sont là palpitants d'actualité, et nul ne peut contester la grande diversité de conditions et l'inégalité d'aptitudes qui caractérisent et distinguent les divers membres de la grande famille humaine. A côté d'un idiot de naissance ou d'un crétin, nous constatons des lueurs de génie chez des enfants à peine sortis du berceau. Pascal, à l'âge de douze ans, avait trouvé et résolu les trente et une premières propositions d'Euclide par la seule puissance de la réflexion et sans l'aide de personne, alors qu'à l'âge viril certains déshérités, même avec l'assistance d'autrui, sont incapables, par suite de leur intelligence réfractaire, de s'assimiler les connaissances les plus élémentaires. A côté d'un petit être naturellement bon et généreux, nous en trouvons un autre instinctivement porté vers le vice et la méchanceté ; certains individus viennent au monde dans des conditions telles qu'ils n'ont qu'à vouloir pour acquérir ; tandis que certains autres naissent, vivent et meurent dans un milieu qui constitue pour leur avancement un obstacle en bien des cas insurmontables.

Que conclure de cet état de choses ? Faut-il l'attribuer au hasard ? Non ; le hasard est le Dieu de ceux qui n'en n'ont point ; dans la nature il n'y a pas plus de hasard que de miracles ! Est-ce prédestination ? Pas davantage ; la prédestination implique nécessairement l'intervention divine ; et si Dieu, en créant les hommes, les prédestinait d'ores et déjà les uns au bien-être et les autres aux tourments, Il cesserait d'être juste, Il cesserait d'être bon, et partant, Il cesserait d'être Dieu !

Est-ce plutôt la conséquence de certains actes personnels aux individus eux-mêmes, actes résultant de l'usage que ces derniers auraient fait de leur libre arbitre pendant l'évolution terrestre ? Non, car les effets constatés se manifestent au moment même de la naissance ; donc la cause qui les a produits est antérieure à cette naissance et conséquemment antérieure à l'existence terrestre. Mais, comme avant cette existence, suivant la théorie de notre contradicteur, l'âme n'existait pas et comme elle n'était pas encore sortie des malus du Créateur, l'on se trouve forcément amené à la conclusion suivante : c'est que les anomalies apparentes de la vie proviennent du fait même de Dieu ou de rien – deux propositions absolument absurdes et radicalement impossibles !

L'Évêque alléguera-t-il que la manifestation des facultés dépend de la construction des organes corporels ? Mais alors la difficulté à laquelle il voudrait échapper se dresserait de nouveau devant lui. En effet, n'est-ce pas toujours Dieu qui préside à la formation des corps ?... Comment donc pourrait-il raisonnablement incarner tel Esprit dans une enveloppe défectueuse, quant à tel autre il aurait fourni un organisme bien constitué ? Un pareil procédé, au moment même de la création, ne prouverait-il pas, de la part du Créateur, un véritable sentiment de favoritisme pour les uns et d'injustice pour les autres ? Et comment concilier une semblable hypothèse avec les attributs essentiels de l'Être Suprême ?

Donc, de quelque côté que l'on se retourne, l'analyse rationnelle des faits conduit irrésistiblement à la négation de l'unité d'existence telle que l'affirme Mgr Meurin.

Admettons au contraire l'enseignement spirite, admettons la préexistence de l'âme et ses réincarnations successives, et aussitôt tout s'explique aisément.

L'inégalité des facultés humaines prend sa source dans les vies antérieures. L'Esprit qui aura le plus ou le mieux vécu sera nécessairement plus avancé et meilleur que celui qui aura moins vécu ou plus mal vécu. Celui-ci, en se réincarnant sur la terre, apportera avec lui le germe de ses imperfections tant morales qu'intellectuelles ; comme celui-là, en renaissant, apportera également avec lui l'intuition des qualités et des connaissances déjà acquises. A l'un il sera plus facile d'acquérir parce qu'il aura su au préalable préparer le terrain par la culture de son intelligence et l'amélioration de son être ; tandis qu'à l'autre, les assimilations seront d'autant plus difficiles qu'il aura négligé, par suite de sa propre volonté, de développer son savoir et d'épurer ses tendances.

Il en est de même des positions individuelles et sociales et de tous les autres phénomènes de la vie actuelle. La pluralité des existences une fois acceptée, leur cause devient appréciable et dès lors plus d'anomalies, plus de mystères insondables ; tout au contraire est naturel, compréhensible et logique, car tout n'est que la conséquence immédiate de notre état antérieur, état dont nous avons été nous-mêmes les propres artisans.

" La preuve la plus irréfragable de la vérité de notre doctrine, écrit M. Bellemare, c'est avant tout qu'elle nous montre Dieu ce qu'il est, juste et bon, tandis que la doctrine qui proclame l'unité d'existence nous le montre cruel et inique ; c'est que seule elle explique ce qui sans elle est inexplicable : l'inégalité des conditions humaines.

Quoi ! dans l'ordre d'idées de l'unité d'existence, après une vie passée dans l'observance la plus complète de cette loi de tous les siècles résumés dans la loi du Sinaï, confirmée, complétée, commentée par Jésus, un homme, dans un moment de folle colère, commet l'une des plus grandes fautes, il est vrai, dont il puisse se rendre coupable : il blasphème ! Et pour ce fait, résultat d'un instant d'oubli, il sera puni d'une peine éternelle infinie, dans laquelle Dieu se complaira suivant l'enseignement de l'Église, à réunir toutes les tortures inventées par les Démons ! Plus de repentir efficace ; il sera condamné à tout jamais par ce Dieu au nom duquel Jésus est venu recommander à l'homme la charité et le pardon ; par ce Dieu qui fera précisément le contraire de ce qu'il ordonne à sa créature d'accomplir pour mériter d'être pardonnée elle-même ! Nous défions qui que ce soit d'appeler cela une punition ; c'est une vengeance et une injustice. Or la raison me dit que le nom de Dieu accolé à l'idée de vengeance et d'injustice est une profanation.

Nous irons plus loin, car nous prétendons que la création de l'homme dans les conditions de l'unité d'existence serait, de la part de Dieu, un acte de cranité gratuite, puisque du moment où connaissant, en vertu de sa prescience, que l'être qu'il pourrait ne pas créer sera éternellement malheureux, – par la faute de cet être, nous le voulons bien, – il le crée néanmoins, Dieu fait là un acte plus horrible que jamais l'acte commis par aucun tyran.....

Combien est plus belle, plus logique, plus digne de Dieu, cette doctrine qui vient vous dire :

Non, Dieu ne se venge pas de l'Esprit qu'il a créé et qui contrevient à la loi qu'il a reçue, car cette loi n'a qu'un but ; le mettre à même de justifier une récompense. Non, l'Esprit n'offense pas Dieu en contrevenant à cette loi, il ne porte préjudice qu'à lui seul.

Le Créateur ne pouvant être offensé par la créature n'a auint à punir l'Esprit. Mais suivant que l'Esprit a manqué plus ou moins gravement à la loi qui lui avait été donnée, qu'il a augmenté plus ou moins sa dette, Dieu lui impose une réparation plus ou moins grande ; ce qui est bien différent, puisque cette réparation, toute dans l'intérêt de l'Esprit, doit permettre à celui-ci de s'acquitter plus promptement devant la justice éternelle. "

Là ne s'arrêtent pas encore les considérations d'ordre rationnel qui militent en faveur de la doctrine spirite ; sans la préexistence et la réexistence des Esprits, comment se rendre compte de la marche ascensionnelle et si rapide des sciences contemporaines ?...

Etant donnée l'unité d'existence, les âmes qui naissent de nos jours sont tout aussi neuves, tout aussi frustes que celles qui vivaient au commencement du monde ! Donc, si notre contradicteur était dans le vrai, l'humanité actuelle serait, à peu de chose près, la copie exacte de l'humanité adamique ; l'une lie serait pas plus développée que l'autre, car les Esprits des hommes se désincarnant pour ne plus revenir, la population terrestre se renouvellerait sans cesse avec les éléments primitifs, ayant tout à faire et tout à apprendre. Il n'y aurait, par conséquent, aucune raison pour que l'homme fût plus avancé aujourd'hui qu'aux premiers âges du monde, et cependant Dieu sait si le Progrès est niabile !

Ce n'est pas tout. Comme l'a très bien dit Allan Kardec, " avec l'unité d'existence, il n'y a entre les âmes aucun lien antérieur ; elles sont complètement étrangères les unes aux autres ; le père est étranger à son fils ; la filiation des familles se trouve réduite à la seule filiation corporelle. Avec la réincarnation, ancêtres et descendants peuvent s'être connus, avoir vécu ensemble, s'être aimés, et se trouver réunis plus tard pour resserrer leurs liens sympathiques. Voilà pour le passé. Quant à l'avenir, d'après un des dogmes fondamentaux qui découlent de la non réincarnation, le sort des âmes est irrévocablement fixé après une seule existence ; la fixation définitive du sort implique la cessation de tout progrès, car s'il y a progrès quelconque, il n'y a plus de sort définitif ; selon qu'elles ont bien ou mal vécu, elles vont immédiatement dans le séjour des élus ou dans l'enfer éternel. ; elles sont ainsi immédiatement séparées pour toujours, et sans espoir de se rapprocher jamais, de telle sorte que pères, mères et enfants, maris et femmes, frères, sœurs, et amis ne sont jamais certains de se revoir : c'est la rupture la plus absolue des liens de famille.

Avec la réincarnation, et le progrès qui en est la conséquence, tous ceux qui se sont aimés se retrouvent sur la terre et dans l'espace, et gravitent ensemble pour arriver à Dieu. S'il en est qui faillissent en route, ils retardent leur avancement et leur bonheur, mais tout espoir n'est pas perdu ; aidés, encouragés et soutenus par ceux qui les aiment, ils sortiront un jour du bourbier où ils sont engagés. Avec la réincarnation enfin, il y a solidarité perpétuelle entre les incarnés et les désincarnés, de là le resserrement des liens d'affection. "

Entre cette doctrine et celle de l'Église, laquelle, Monseigneur, est la plus consolante, la plus conforme à la Bonté divine ?...

XVI

D'après l'opinion de notre contradicteur, admettre la préexistence et la réexistence des esprits, c'est faire preuve d'obscurantisme philosophique. Pourquoi ? Parce que cette croyance est une vieillerie qui date du temps des premiers Indous !

A ce compte-là, notre contradicteur lui-même n'est pas mal arriéré ; voyez donc il accepte l'immortalité de l'âme dont l'enseignement remonte au paganisme et il reconnaît la trinité des personnes en Dieu, idée que nous retrouvons chez les Egyptiens et chez ces mêmes Hindous dont il fait cependant si peu de cas. En vérité, l'Évêque est un dialecticien de première force !

En voulant atteindre les spirites, Mgr. Meurin ne se doute pas qu'il insulte les Pères de sa propre Église. Il va en juger.

Se prévalant de l'autorité de Lactance, que déclare-t-il ?... Que l'idée de la transmigratio des âmes appartienne aux fous et qu'elle est plus digne des histrions que des hommes instruits. Or, il se trouve que parmi les réincarnationnistes figure Origène, que saint Jérôme considère, " après

les apôtres, comme le grand maître des églises, vérité, dit-il, que l'ignorance seule pourrait nier. " Saint Jérôme professe une telle admiration pour Origène " qu'il se chargerait, écrit-il, de toutes les calomnies qui ont été dirigées contre le nom de ce dernier, pourvu qu'à ce prix, lui, Saint Jérôme puisse avoir sa science profonde des Écritures. "

Que notre contradicteur ne cherche pas à nier la croyance d'Origène relativement à la préexistence et à la réexistence des esprits, car il serait confondu par ses propres historiens. Qu'il consulte, par exemple, le livre de l'abbé Bérault-Bercastel (*Hist. de l'Église*) et il sera pleinement édifié.

Voici, pour le lecteur, une analyse sommaire des enseignements d'Origène :

D'après ce docteur de l'Église, l'inégalité des créatures humaines n'est que l'effet de leur propre mérite, parce que toutes les âmes ont été créées simples, libres, naïves et innocentes par leur ignorance même, et toutes, par là aussi, absolument égales. Le plus grand nombre tomba dans le péché ; et, à proportion de leurs fautes, elles furent renfermées dans des corps plus ou moins grossiers, créés exprès pour leur servir de prison. De là, les traitements divers de la famille humaine. Mais quelque grave que soit la chute, elle n'entraîne jamais le retour de l'esprit coupable à l'état de brute ; elle l'oblige seulement à recommencer de nouvelles existences, soit ici-bas, soit dans d'autres mondes jusqu'à ce que, fatigué de souffrir, il se soumette à la loi du progrès et s'améliore. Tous les esprits sont sujets à passer du bien au mal et du mal au bien. Les peines décernées par le Dieu Bon ne sont que médicinales, et les démons eux-mêmes cesseront un jour d'être les ennemis du bien et l'objet des rigueurs de l'Éternel.

Comme cette doctrine d'Origène est loin de celle de l'Église actuelle ! et comme, d'un autre côté, elle se rapproche de la doctrine spirite !

Qu'en pensez-vous, Monseigneur ?

Vous convient-il maintenant de lire un passage de Saint Augustin ? Consultons ses œuvres (*S. Augustini opera*, I, 294) : " J'ai l'assurance de trouver chez les Platoniciens bien des choses qui ne répugnent pas à nos dogmes... Cette voix de Platon, la plus pure et la plus éclatante qu'il y ait dans la philosophie, s'est retrouvée dans la bouche de Plotin, si semblable à lui qu'ils paraissent contemporains, et cependant assez éloigné de lui par le temps, pour que le premier des deux paraisse ressuscité dans l'autre. "

A quoi pouvait bien songer l'évêque d'Hippone en écrivant cette dernière phrase ?... Ne semble-t-il pas ici admettre la possibilité de la réincarnation de l'esprit de Platon dans la personne de Plotin ? Quelle autre interprétation donner à sa pensée, alors surtout que l'on se rappelle que Platon et Plotin professaient tous les deux la doctrine de la transmigraton des âmes et que saint Augustin lui-même était resté fort longtemps dans le camp des Manichéens où l'on enseignait exactement les mêmes idées ?

Beausobre, dans sa savante *histoire du Manichéisme* (t. 11, p. 595) constate " que la croyance à la purification progressive des âmes dans des séries successives d'existences, avant leur admission à la béatitude céleste, ne fait point de déshonneur à la raison, et qu'elle était admise par plusieurs docteurs des premiers siècles. Jugeant qu'il n'était digne ni de la bonté ni de la justice de Dieu de condamner à l'éternité des supplices sur une seule épreuve, ils estimaient que la Providence les renvoyait après leur mort dans d'autres corps pour y être punies suivant la gravité de leurs fautes, et purifiées par le châtement. "

De nos jours, deux philosophes éminents ont fait de la préexistence et de la transmigraton des âmes la clé de voûte de leurs systèmes. Nous avons nommé MM. Pierre Leroux et Jean Reynaud,

lesquels, dans l'Encyclopédie moderne, ont traité ce sujet à Fond et avec une réelle supériorité ; ainsi que le dit très bien l'auteur du *Dictionnaire universel* : " Puis chacun d'eux a résumé à part ses arguments, le premier dans son *Livre de l'Humanité*, le second dans *Terre et Ciel*. Après avoir analysé et réduit à néant les diverses théories de la théologie catholique sur l'origine des âmes, M. Jean Reynaud expose magistralement sa doctrine où il assigne pour champ d'activité à l'âme humaine l'innombrable multitude des mondes planétaires. Pour lui, les anges et les autres créatures célestes ne sont que des êtres qui nous ont devancés dans la voie de la perfection ; et il n'y a aucune raison pour que nous ne parvenions pas nous-mêmes à cet état supérieur de l'existence. Nous voilà bien loin, ajoute Larousse, de la métempsycose bornée et terre à terre des Indiens et de Pythagore ! Avec la réincarnation, telle qu'elle est comprise par la philosophie moderne, l'homme a reconquis ses titres de noblesse, et il ne se confond plus avec les êtres infimes de la création. Dans ses transformations, il reste lui-même, si toutefois on peut encore l'appeler homme lorsqu'il participe de la nature des purs esprits. D'autre part, le sentiment de la justice et de la moralité reçoit pleine satisfaction. La sanction du devoir se traduit par l'amélioration ou par la dégradation de l'âme elle-même, qui acquiert d'autant plus de force pour franchir l'espace qui sépare les mondes et pour s'y créer un organisme nouveau qu'elle s'est plus dépouillée des grossiers instincts qui l'enchaînaient à l'animalité ".

Remarquons en passant que ni MM. Leroux et Reynaud ni Larousse ne sont, que nous sachions, des adeptes du spiritisme.

Que notre contradicteur réfute maintenant, s'il le peut, tous les témoignages que nous avons, sur cette question, invoqués contre lui sans perdre de vue le plus important de tous, celui du Christ rapporté par l'évangéliste Mathieu, chap. XVII, versets 10, 11, 12 et 15.

L'Évêque alléguera-t-il que la préexistence de l'esprit est inconciliable avec l'absence de mémoire qui ne nous laisse ; ici-bas, aucune trace de nos vies antérieures ? Cette objection ne serait pas sérieuse, car un fait peut avoir existé sans que l'on en garde, pour cela, la Moindre souvenance. La meilleure preuve, ce n'est qu'aucun de nous, à l'heure présente, ne se rappelle même vaguement les actes de ses premières années d'enfance. Qui peut dire ce qu'il a été, ou ce qu'il a fait à six ou dix-huit mois ? Personne ; et cependant, à cet âge, nous n'avons pas moins vécu d'une manière bien positive et bien certaine ! Donc, en principe, la perte du souvenir ne prouve absolument rien contre la préexistence même de l'individu.

En outre, l'oubli, pour l'esprit, de ses précédentes incarnations et des faits qui s'y rattachent, trouve sa justification dans sa nouvelle sphère d'activité, ainsi que l'affirme avec raison M. Michel Bonnamy. " Il se trouve, en effet, engagé dans une nouvelle incarnation, où il a pour organe un, instrument matériel nouveau, surgissant de la combinaison d'éléments terrestres sans aucun précédent, d'une nature mortelle et définie, incapable de recevoir d'autres impressions que celle des objets matériels et sensibles, et inapte à puiser des notions en d'autre repère que lui-même. Cet organe ne peut donc s'approprier les souvenirs concrets d'une existence ou incarnation qui n'a pas été la sienne ; il ne peut, en un mot, avoir la perception ou la mémoire de faits accomplis dans une autre organisation et antérieurement à sa propre organisation. "

A ceci, nous pourrions encore ajouter les considérations qui résultent des phénomènes hypnotiques :

Il est aujourd'hui scientifiquement notoire que le sujet hypnotisé n'a plus conscience, à son réveil, des choses qu'il a faites pendant son sommeil ; mais, circonstance remarquable, malgré ce manque de mémoire, les engagements acceptés par lui pendant le sommeil sont toujours

ponctuellement exécutés alors qu'il est retourné plus tard dans son état normal. Ces alternatives de veille et de sommeil, de mémoire et d'oubli, viennent nous faire comprendre la perte du souvenir de nos existences précédentes. Elles nous montrent, de plus, comment des résolutions prises par l'esprit avant de naître, peuvent cependant s'accomplir ici-bas aux différentes époques de son existence, et cela bien que l'incarné lui-même n'ait apparemment aucune idée de ses résolutions antérieures.

Sous un autre point de vue, " a-t-on songé à ce que seraient les mondes d'incarnation avec le souvenir des existences précédentes ? Quelle serait donc la limite de ce souvenir ? Comment pourrait-il être personnel à l'individu ? Est-ce que, si l'incarné avait la mémoire, pour lui, il ne devrait pas l'avoir pour les autres, puisque, sans cela, il ne pourrait relier ensemble les actes de sa vie auxquels d'autres auraient été mêlés ? Alors que deviendrait notre monde ? Un monde semé, il est vrai, de quelques rares affections, mais peuplé de haines et livré aux vengeances."

Donc, au lieu de nous plaindre de l'état actuel des choses, admirons au contraire la Sagesse Éternelle qui ne fait rien sans utilité et sans but. Écoutons la voix de notre conscience : elle saura nous guider dans la pratique du Bien et nous détourner du Mal.

Quant aux fautes antérieures que nous avons à réparer maintenant, il n'est pas difficile de les apprécier. Nous n'avons, pour cela, qu'à voir quelles sont nos propensions passionnelles et les mauvais instincts de notre être ! – Comme l'esprit en se réincarnant apporte le germe de ses imperfections passées, c'est donc ces instincts et ces passions qu'il nous importe d'extirper afin de nous améliorer et de faire un pas de plus dans la voie du progrès.

XVII

Dans les Écritures, l'orthodoxie romaine ne veut et n'entend voir que la lettre. C'est une appréciation d'autant plus regrettable qu'elle est la cause initiale de toutes les erreurs qui se sont glissées dans le christianisme.

Un simple coup d'œil sur les dogmes de l'Église suffira pour justifier cette assertion.

Commençons par la doctrine du péché originel :

Suivant l'Église, nous naissons tous à la vie souillée de ce péché. Pourquoi ? Parce que notre premier père Adam aurait désobéi à son Créateur en mangeant d'un fruit défendu ! Voici selon Moïse comment la chose se serait passée :

" Dieu, ayant créé l'homme et la femme, Adam et Eve, les plaça dans un jardin en Eden du côté d'Orient. L'Éternel avait fait germer de la terre toutes sortes d'arbres beaux à la vue et dont le fruit était agréable au goût, et l'arbre de vie au milieu du Paradis, avec l'arbre de la science du bien et du mal.

" Le Seigneur prit donc l'homme, et le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât et le gardât. Il lui fit aussi ce commandement, et lui dit : Mangez de tous les arbres du paradis. Mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ; car en même temps que vous en mangerez, vous mourrez très certainement. Or, le serpent était le plus fin de tous les animaux que le Seigneur Dieu avait formés sur la terre. Et il dit à la femme : Pourquoi Dieu vous a-t-il condamnée de ne pas manger du fruit de tous les arbres du paradis ? La femme lui répondit : Nous mangeons des fruits de tous les arbres qui sont dans le paradis. Mais pour ce qui est du fruit de l'arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger, et de n'y point toucher, de peur que nous ne fussions en danger de mourir. Le serpent repartit à la femme : Assurément, vous ne mourrez point ; mais c'est que Dieu sait qu'aussitôt que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux seront ouverts, et vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal.

" La femme considéra donc que le fruit de cet arbre était bon à manger ; qu'il était beau et agréable à la vue. Et en ayant pris, elle en mangea, et en donna à son mari qui en mangea aussi. Sur ces entrefaites survint le Seigneur ; et Adam et Eve se retirèrent au milieu des arbres du paradis pour se cacher de devant sa face. – Alors le Seigneur Dieu appela l'homme et lui dit : Où êtes-vous ? Adam répondit : J'ai entendu votre voix et j'ai eu peur, parce que j'étais nu, c'est pourquoi je me suis caché. Le Seigneur lui répartit : Et d'où avez-vous su que vous étiez nu, sinon de ce que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger ? Adam lui répondit : La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a présenté du fruit de cet arbre, et j'en ai mangé. Le Seigneur dit à la femme : Pourquoi avez-vous fait cela ? Elle répondit : Le serpent m'a trompée, et j'ai mangé de ce fruit.

" Alors Dieu dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux de la terre ; tu ramperas sur le ventre et tu mangeras la terre tous les jours de ta vie. Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne. Elle te brisera la tête et tu tâcheras de la mordre par le talon.

" Dieu dit aussi à la femme : Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse ; vous enfanterez dans la douleur ; vous serez sous la domination de votre mari, et il vous dominera. Il dit ensuite à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de votre femme, et que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait, et vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie qu'avec beaucoup de travail. Elle vous produira des épines et des ronces, et vous vous nourrirez de l'herbe de la terre. Et vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré, car vous êtes poudre, et vous retournerez en poudre.

" Et Adam donna à sa femme le nom d'Eve, qui signifie la vie, parce qu'elle était la mère de tous les vivants. Le Seigneur fit aussi à Adam et à sa femme des habits de peaux dont il les revêtit. Et il dit : Voilà Adam devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal. Empêchons donc maintenant qu'il ne porte la main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne aussi de son fruit, et que mangeant de de fruit, il ne vive éternellement.

" Le Seigneur Dieu le fit sortir du jardin de délices, afin qu'il allât travailler à la culture de la terre d'où il avait été tiré. Et l'en ayant chassé, il mit des chérubins devant le jardin de délices, qui faisaient étinceler une épée de feu, pour garder le chemin qui conduisait à l'arbre de vie."

De cette légende, qui, cache une grande vérité, si l'on en cherche le sens moral, l'Église à fait une anecdote historique d'où elle a tiré son dogme du péché originel, – arrêt de réprobation prononcé à l'origine contre Adam dont la tâche, déclare-t-elle, s'est perpétuée dans sa race, de génération en génération, pour arriver jusqu'à nous ; si bien que, sans le baptême, qui seul lave cette souillure, nous serons à jamais privés du bonheur éternel.

Est-il possible, nous le demandons, d'accepter une semblable doctrine ? Est-il possible d'admettre que Dieu ait voulu frapper toute une postérité jusqu'au dernier rejeton, pour une indignité dont seul le chef de cette postérité se serait rendu coupable ?

Que les hommes sont impies et illogiques dans l'idée qu'ils se font de la Justice Divine ! – Eh quoi ! nous autres humains, nous restreignons la responsabilité d'une faute au seul délinquant ; notre code pénal édicte que : " Nul ne doit compter que des faits auxquels il a participé, ou auxquels il a moralement concouru " et l'on veut que l'Éternel punisse, Lui, le fils pour le père, le juste pour l'injuste, l'innocent pour le pécheur ! Mais c'est un blasphème qu'une semblable théorie ! Et c'est là, Monseigneur, une de vos vérités infaillibles ?

Prenez garde ! Vous infirmiez, sans y penser, toute la tradition biblique et la révélation chrétienne ; car Jésus ainsi que tous les prophètes n'ont jamais cessé de proclamer la bonté, la miséricorde et la justice infinies de l'Être Suprême ? Comment donc voulez-vous qu'après de tels témoignages, nous puissions pour un instant adopter vos idées sur la chute de l'homme ?

Le baptême, affirmez-vous, efface le péché originel ; mais, pour être baptisé, faut-il encore être placé dans les conditions voulues ! Le sauvage, par exemple, qui ne soupçonne même pas l'existence d'un tel sacrement, et le nouveau-né, dont les parents sont ou sceptiques ou négligents, vont-ils aussi, ces pauvres inconscients, être à jamais exclus de la félicité céleste parce qu'ils seraient, morts sans avoir été régénérés par l'eau, le désir ou le martyre¹³ ?

Du reste, puisque l'Église donne à cette narration de Moïse une interprétation purement littérale, il faut bien, pour qu'elle reste conséquente avec elle-même, qu'elle accepte aussi à la lettre tout ce qui s'y trouve relaté. Elle doit alors forcément admettre que le serpent lors de sa création était un reptile autrement conformé que ses congénères actuels. En effet, c'est pour avoir séduit la femme que le serpent a été condamné à ramper sur le ventre ; donc, avant cette époque, les serpents ne rampaient pas, ce qui implique qu'ils marchaient – *reductio ab absurdum* qui démontre l'inanité de la doctrine orthodoxe.

A cet égard, voici maintenant, Monseigneur, l'enseignement spirite¹⁴ ; comparez et tirez vous-même la conclusion :

Pour nous, Adam est la personnification de l'humanité ; sa faute individualise la faiblesse de l'homme, en qui prédominent les instincts matériels auxquels il ne sait pas résister.

L'arbre, comme arbre de vie, est l'emblème de la vie spirituelle ; comme arbre de la science, c'est celui de la conscience que l'homme acquiert du bien et du mal par le développement de son intelligence et celui du libre arbitre en vertu duquel il choisit entre les deux ; il marque le point où l'âme de l'homme, cessant d'être guidée par les seuls instincts, prend possession de sa liberté et encourt la responsabilité de ses actes.

Le fruit de l'arbre est l'emblème de l'objectif des désirs matériels ; c'est l'allégorie de la convoitise et de la concupiscence ; il résume sous une même figure les sujets d'entraînement au mal ; en manger, c'est succomber à la tentation. Il croît au milieu du jardin de délices pour montrer que la séduction est au sein même des plaisirs, et rappeler que, si l'homme donne la prépondérance aux jouissances matérielles, il s'attache à la terre et s'éloigne de sa destinée spirituelle.

La mort dont il est menacé, s'il enfreint la défense qui lui est faite, est un avertissement des conséquences inévitables, physiques et morales, qu'entraîne la violation des lois divines que Dieu a gravées dans sa conscience. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas ici de la mort corporelle, puisque, après sa faute, Adam vécut encore fort longtemps, mais bien de la mort spirituelle, autrement dit de la perte des biens qui résultent de l'avancement moral, perte dont son expulsion du jardin des délices est l'image.

Le serpent est loin de passer aujourd'hui pour le type de la ruse ; c'est donc ici, par rapport à sa forme plutôt que pour son caractère, une allusion à la perfidie des mauvais conseils qui se glissent comme le serpent, et dont souvent, pour cette raison, on ne se méfie pas.

Si la faute d'Adam est littéralement d'avoir mangé un fruit, elle ne saurait incontestablement, par sa nature presque puérile, justifier la rigueur dont elle a été frappée. On ne saurait non plus

¹³ L'Église enseigne que le baptême d'eau peut être suppléé, ou par le martyre qui est appelé le baptême de sang, ou par un parfait acte d'amour de Dieu uni à un ardent désir d'être baptisé, ce qui s'appelle le baptême de désir.

¹⁴ Allan Kardec – *Genèse selon le Spiritisme* p.278 et suivante.

rationnellement admettre que ce soit le fait que l'on suppose généralement ; autrement Dieu, considérant ce fait comme un crime irrémissible, aurait condamné son propre ouvrage, puisqu'il avait créé l'homme pour la propagation. Si Adam eut entendu dans ce sens la défense de toucher au fruit de l'arbre et qu'il s'y fut scrupuleusement conformé, où serait l'humanité, et qu'en aurait-il été des desseins du Créateur ?

Dieu n'avait point créé Adam et Eve pour rester seuls sur la terre ; et la preuve en est dans les paroles mêmes qu'il leur adresse immédiatement après leur formation, alors qu'ils étaient encore dans le paradis terrestre : " Dieu les bénit et leur dit : Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre et vous l'assujettissez. "

Quelle est donc, en définitive, cette faute si grande qu'elle a pu frapper de réprobation à perpétuité tous les descendants de celui qui l'a commise ? Aucun théologien n'a pu la définir logiquement, parce que tous, ne sortant pas de la lettre, ont tourné dans un cercle vicieux.

Aujourd'hui, nous savons que cette faute n'est point un acte isolé, personnel à un individu, mais qu'elle comprend, sous un fait allégorique unique, l'ensemble des prévarications dont peut se rendre coupable l'humanité encore imparfaite de la terre et qui se résument en ces mots : Infraction à la loi de Dieu. Voilà pourquoi la faute du premier homme, symbolisant l'humanité, est symbolisée elle-même par un acte de désobéissance.

Le paradis terrestre, dont on a inutilement cherché les traces sur la terre, était la figure du monde heureux où avait vécu Adam ou plutôt la race des esprits dont il est la personnification. L'expulsion du paradis marque le moment où ces esprits sont venus s'incarner parmi les habitants de ce monde et le changement de situation qui en a été la suite. L'ange armé d'une épée flamboyante, qui défend l'entrée du paradis, symbolise l'impossibilité où sont les esprits des mondes inférieurs de pénétrer dans les mondes supérieurs avant de l'avoir mérité par leur épuration.

Au point de vue individuel, voici comment le spiritisme comprend le péché originel¹⁵ :

En renaissant à la vie matérielle, l'esprit apporte, avec les qualités qu'il a acquises par un travail antérieur sur lui-même, le germe des imperfections dont il ne s'est pas encore dépouillé. Il aura donc les tendances inhérentes à ces imperfections comme celles qui résultent des vertus dont il s'est enrichi. Il faut donc chercher la propension à tel ou tel vice dans les vices antérieurs dont les traces ne sont pas complètement effacées, en un mot dans les fautes personnelles et non dans la tache indélébile laissée par la faute d'un autre. Ces traces vont en s'affaiblissant à chaque nouvelle incarnation, jusqu'à ce qu'elles disparaissent tout à fait par le progrès moral de l'esprit. Le progrès dépendant de l'esprit, celui-ci n'est responsable que de ses actes ; ainsi le veut la Souveraine Justice.

XVIII

Du péché originel, passons à l'examen d'un autre dogme.

L'Église prétend que le monde sera détruit. Au dernier jour, un cataclysme universel s'abattra sur toute la création ; alors, au son de la trompette, tous les vivants seront changés en un clin d'œil et tous les morts ressusciteront avec les mêmes corps qu'ils auront eus en cette vie, et cela, pour être, les uns et les autres, jugés en dernier ressort par Jésus en personne. Les bons iront en paradis et les méchants dans l'enfer éternel.

¹⁵ Bonnamy. – La raison du Spiritisme.

Il est incontestable que cette narration du jugement dernier se retrouve dans les textes sacrés ; la question est de savoir si nous devons la prendre à la lettre.

L'Église dit oui ; le spiritisme affirme le contraire. Qui des deux a raison ?

D'après le Christ lui-même, son second avènement doit avoir lieu " lorsque l'évangile sera prêché sur toute la terre ; c'est alors, déclare-t-il, que la fin arrivera. En ce temps-là, malheur aux femmes enceintes et à celles qui allaiteront leurs nouveau-nés ! "

Donc, si la théorie de l'orthodoxie romaine est exacte, il faut nécessairement conclure, avec Allan Kardec, que Dieu va détruire le monde précisément à l'heure où celui-ci entrera dans la voie du progrès moral par la pratique des enseignements évangéliques. Conclusion aussi absurde qu'illogique !

Et puis, si le cataclysme final doit surprendre les femmes enceintes et les enfants au berceau, nous nous demandons dans quel but Dieu, qui ne fait rien d'inutile ni d'injuste, ferait naître des enfants et créerait des âmes nouvelles¹⁶ à ce moment suprême, au terme fatal de l'humanité, pour les faire passer en jugement au sortir du sein de la mère, avant qu'elles aient la conscience d'elles-mêmes, alors que d'autres ont eu des milliers d'années pour se reconnaître ? De quel côté, à droite ou à gauche, passeront ces âmes qui ne sont encore ni bonnes ni mauvaises, et à qui toute voie ultérieure de progrès est désormais fermée, puisque l'humanité n'existera plus ?...

Poursuivons.

Selon saint Matthieu " aussitôt après l'affliction de ces jours-là, le soleil deviendra obscur, et la lune ne donnera point sa lumière, et les étoiles tomberont du ciel, et les vertus des cieux seront ébranlées. Et alors le Fils de l'homme paraîtra dans le ciel. Alors aussi toutes les tribus de la terre se lamenteront en se frappant la poitrine, et verront le Fils de l'homme venant dans les nuées, avec une grande puissance et une grande gloire. "

Ici, que Monseigneur nous réponde : est-ce que les étoiles peuvent tomber du ciel ?... Cette assertion ne suffit-elle pas, à elle seule, pour démontrer qu'il ne s'agit, dans la circonstance, que d'une fiction symbolisant sous une forme matérielle et saisissante une vérité grandiose ?

" Oui, la doctrine d'un jugement dernier, unique et universel, mettant à tout jamais fin à l'humanité, répugne à la raison, en ce sens qu'elle impliquerait l'inactivité de Dieu pendant l'éternité qui a précédé la création de la terre, et l'éternité qui suivra sa destruction. On se demande de quelle utilité seraient alors le soleil, la lune et les étoiles, qui selon la Genèse mosaïque ont été faits pour éclairer notre monde. On s'étonne qu'une œuvre aussi immense ait été faite pour si peu de temps et au profit d'êtres dont la majeure partie était vouée d'avance aux supplices éternels.

Matériellement, l'idée d'un jugement unique était jusqu'à un certain point, admissible pour ceux qui ne cherchent pas le pourquoi des choses, alors que l'on croyait toute l'humanité concentrée sur la terre, et que tout, dans l'univers, avait été fait pour ses habitants : elle est inadmissible depuis que l'on sait qu'il y a des milliards de mondes semblables qui perpétuent les humanités pendant l'éternité, et parmi lesquels la Terre est un point imperceptible des moins considérables.

" On voit par ce seul fait que le Christ avait raison de dire à ses disciples : "Il y a beaucoup de choses que je ne puis vous dire, parce que vous ne les comprendriez pas ; " ensuite le progrès des sciences était indispensable pour une saine interprétation de quelques-unes de ses paroles. Assurément, les apôtres, saint Paul et les premiers disciples, auraient établi tout autrement certains dogmes, s'ils avaient eu les connaissances astronomiques, géologiques, physiques,

¹⁶ C'est la doctrine catholique.

chimiques, physiologiques, et psychologiques que l'on possède aujourd'hui. Aussi Jésus a-t-il ajourné le complément de ses instructions, et annoncé que toutes choses devaient être rétablies. Moralement, un jugement définitif et sans appel est inconciliable avec la bonté infinie du Créateur, que Jésus nous présente sans cesse comme un bon Père laissant toujours une voie ouverte au repentir et prêt à tendre ses bras à l'enfant prodigue. Si Jésus avait entendu le jugement en ce sens, il aurait démenti ses propres enseignements. "

La lettre tue, a dit St Paul (II Cor. III. 6) et l'esprit vivifie ; sachons donc dans la tradition messianique découvrir autre chose que la forme !

La fin du monde ne sera ni un cataclysme universel, ni l'anéantissement de notre planète par le feu du ciel ou autrement. La révolution prédite sera plutôt morale que matérielle, elle se produira par l'évolution ascensionnelle de l'homme dans la voie du progrès.

A mesure que les générations disparaissent, elles sont remplacées, partiellement au moins, par des êtres meilleurs et plus avancés venant du monde spirituel et emportant avec eux sur la terre l'acquis de leurs existences passées.

Cette transfusion incessante qui s'opère entre la population terrestre et la population désincarnée a pour effet immédiat d'introduire dans notre humanité des éléments nouveaux – éléments de rénovation qui facilitent l'avancement général, tout en étant utiles aux nouveaux réincarnés eux-mêmes. Graduellement les hommes s'assimileront la connaissance du vrai et se dépouilleront de leurs erreurs et de leurs préjugés. Mais, comme il existe toujours des arriérés et des réfractaires, les choses ne s'accompliront pas sans secousses ni commotions. De là l'annonce des calamités qui doivent frapper le genre humain et le décimer, calamités¹⁷ engendrées par la lutte suprême entre le bien et le mal, la foi et l'incrédulité, les idées progressistes et les idées rétrogrades. Cependant, par la force même des événements et par suite de la loi inéluctable du Progrès, le bien finira par triompher et alors " aux jours d'affliction succéderont les jours de bonheur. "

Quand doit se réaliser cette transformation bienheureuse ? " Nul ne le sait, pas même le Fils ; " mais certains indices précurseurs détermineront d'une manière positive l'avènement de cette ère nouvelle. Ce sera, entre autres, la diffusion de la doctrine réellement chrétienne " de l'évangile du royaume céleste" sur tous les points du globe et parmi toutes les nations. A cette heure, nous est-il dit, la fin arrivera ; non pas la fin du monde, telle que le comprend le vulgaire, mais la fin du vieux monde, du monde gouverné par les passions malsaines, par l'orgueil, l'égoïsme, la jalousie, le fanatisme et la cupidité.

Si la Terre n'a pas à redouter un bouleversement général, elle n'est pas moins soumise à des révolutions périodiques qui peuvent à un moment donné changer ses conditions actuelles ; de telle sorte qu'il est possible et qu'il est même probable que les périodes de la rénovation morale de l'humanité coïncident avec les modifications physiques de la planète elle-même. En effet, n'est-il pas raisonnable de supposer que l'habitation sera toujours, de par la Sagesse Éternelle, appropriée à l'état de l'habitant ? Celui-ci s'élevant dans la hiérarchie spirituelle, qu'est-ce qu'il y aurait d'étonnant à ce que celle-là s'élevât à son tour dans l'échelle du perfectionnement matériel ? D'un monde inférieur et d'expiation, notre globe deviendrait dans ces conditions un monde relativement supérieur par la conséquence de ses transformations physiques – transformations non pas subites et spontanées, mais graduelles et parfaitement normales.

¹⁷ Allan Kardec – *Genèse s. le Sp.*

De cet état de choses, il résultera que le séjour de la terre sera exclusivement réservé à l'humanité régénérée. Quant aux esprits endurcis ou retardataires qui n'auront pas suivi le courant des idées nouvelles et profité des instructions qui leur étaient accessibles, ils seront, par la mort naturelle, bannis de la planète et réincarnés dans une sphère inférieure où la vie sera plus pénible et les afflictions plus fortes.

C'est à cette séparation " de l'ivraie et du bon grain " que Jésus fait allusion en disant que les bons passeront à sa droite et les méchants à sa gauche.

Mais, comme le Dieu bon ne ferme jamais la porte du salut à ses enfants, ces proscrits eux-mêmes pourront se réhabiliter par le repentir et graviter plus tard vers leurs augustes destinés.

En donnant au jugement dernier cette interprétation rationnelle, le spiritisme nous montre Dieu ce qu'il est réellement : infiniment bon et infiniment sage. " Il démontre sa suprême sagesse en faisant comprendre le but de la création, qui est la perfection, et les voies par lesquelles le Créateur conduit ses créatures vers ce but. Les unes ont atteint les degrés supérieurs de la perfection, les autres ne font que commencer leur existence ; les plus parfaits aident les plus faibles ; et plus un esprit est supérieur, plus son cercle d'activité s'agrandit ; le sentiment sublime de l'amour pour son prochain ne meurt point mais se développe de plus en plus en lui. Malgré le libre arbitre dont Dieu a doué les esprits, il a disposé tout avec tant de sagesse qu'aucun esprit ne périra, mais que chacun d'eux atteindra la purification plus ou moins vite, suivant sa propre volonté. Il démontre la bonté de Dieu, en montrant la sollicitude paternelle du Créateur pour sa créature ; au moindre repentir du pécheur, Dieu lui tend une main secourable. Son amour divin accorde au Christ la grâce de descendre sur la terre, afin que l'exemple des souffrances, de l'humiliation et de la mort de Jésus puisse, sans entraver le libre arbitre de l'homme, lui indiquer le chemin le plus court pour arriver au bonheur.

Arrière, par conséquent, l'Enfer et ses fournaises ; ce sont ces idées-là qui conduisent l'humanité à l'athéisme. On préfère ne pas croire en Dieu que de croire en un Dieu impitoyable et vindicatif.

XIX

L'Église, ayant proclamé la persistance du moi conscient, a senti que cette idée, mise à côté de celle d'un jugement dernier, impliquait nécessairement pour l'esprit un état indéterminé entre l'événement de la désincarnation et la fin du monde. Aussi, pour échapper à cette difficulté, ses théologiens ont-ils imaginé un jugement préalable, particulier à chaque individu, immédiatement après la mort.

Voici, d'après Cyrille d'Alexandrie, comment les choses se passeraient :

" Lors de la séparation de notre âme d'avec son corps, comparâtront devant nous, d'un côté, dit-il, l'armée des forces célestes, de l'autre les puissances du mal, les méchants maîtres de l'univers, les inquisiteurs aériens et les accusateurs de nos actions... En les voyant, l'âme sera troublée, agitée, et dans sa consternation, dans sa terreur, elle cherchera un refuge auprès des anges de Dieu ; mais, quoiqu'elle soit accueillie par les saints anges et qu'elle parcoure sous leur protection l'espace aérien, l'âme rencontrera différents points d'arrêt (qu'on pourrait nommer barrières ou douanes, où l'on est obligé de payer des droits) qui entraveront sa route dans le royaume des cieux, paralyseront ses efforts pour l'atteindre. A chacune de ces barrières, il lui sera demandé compte de certains péchés : à la première, des péchés accomplis au moyen de la bouche et de la langue ; ... à la seconde, au moyen des yeux ; ... à la troisième, au moyen de l'ouïe ; ... à la quatrième au moyen de l'odorat ; ... à la cinquième, de toutes les iniquités et des vilaines actions accomplies au moyen des mains. Aux étapes suivantes se rapportent les autres péchés, par

exemple : la méchanceté, la haine, l'envie, l'orgueil et la fierté, ... en un mot toutes les passions de l'âme, et de cette manière chaque péché aura ses inquisiteurs et ses accusateurs... Des Forces Divines et une foule d'Esprits impurs y assisteront ; les premières représenteront les vertus de l'âme ; les seconds démasqueront les péchés commis par parole, par action, par pensée ou intention. L'âme, se trouvant au milieu d'eux, se sentira agitée par la crainte et l'effroi jusqu'à ce que, selon ses actions et ses paroles, elle soit ou condamnée et mise aux fers (! ? ! ? ? !) ou justifiée et affranchie. Et si, par suite d'une bonne et pieuse existence, elle en est jugée digne, les anges la reprendront sous leur protection, et elle continuera sans crainte sa course vers le royaume des cieux, accompagnée des Forces Divines. Si, au contraire, elle a passé sa vie dans la négligence et les excès, elle entendra ces terribles paroles : Il ne verra point la majesté du Seigneur ; ... alors les anges de Dieu l'abandonneront, et elle sera saisie par les horribles démons : ... et l'âme attachée par des liens indissolubles, sera précipitée dans une région sombre et ténébreuse, aux enfers dans les souterrains étroits et les prisons infernales¹⁸. "

D'où les Pères de l'Église ont-ils tiré ce poème manqué ?... La folle du logis a assurément participé à sa confection ; mais qu'importe ! il fallait coûte que coûte fixer d'une manière quelconque le sort de l'âme après la mort. Le moyen de la laisser sans jugement jusqu'aux assises du dernier jour !

On pourrait se demander, à vrai dire, quelle est l'utilité de ce jugement dernier, dès l'instant que l'âme, de l'aveu de l'Église, subit, aussitôt après la désincarnation, les récompenses de ses vertus ou la punition de ses méfaits ? Mais à cela les théologiens répondent que le jugement préalable ne détermine pas définitivement la destinée de l'âme humaine ; car, tout en passant à la béatitude ou à la souffrance, selon ses œuvres, elle n'éprouve dans cet état transitoire ni un bonheur complet ni des souffrances complètes. De plus, ajoutent-ils, comme l'âme est unie à son corps pendant l'existence terrestre, le corps a donc participé à toutes les actions de l'âme elle-même, par conséquent il n'est que juste que le corps ait aussi sa part dans les récompenses ou les punitions éternelles. De là, pour l'orthodoxie romaine, la nécessité d'un jugement définitif et général.

Analysons ces motifs :

Pourquoi l'âme du juste, après le jugement préalable, n'aurait-elle pas droit à la plénitude du bonheur promis ? Pourquoi serait-elle privée de la récompense complète de ses mérites jusqu'à la fin du monde, c'est-à-dire pendant plusieurs milliers de siècles peut-être ? Ce n'est que sur la terre qu'on retient quelquefois à un fonctionnaire une partie de la gratification qui lui a été accordée ; quant au Créateur, est-il raisonnable de lui attribuer des idées pareilles, lui la Bonté Infinie, la Sagesse et la Justice Suprêmes ? D'ailleurs, pourquoi Dieu agirait-il de la sorte ? Serait-ce en vue de produire de l'effet et afin de pouvoir, à la dernière heure, en présence de tout le genre humain, distribuer les faveurs et prononcer la condamnation des méchants ? Mais à quoi cela servirait-il ? Quel serait le but de cet exemple, et qui pourrait le mettre à profit, puisque à ce moment, d'après la doctrine catholique, tous les pécheurs seront irrévocablement condamnés et les justes récompensés de la même manière ?

Arrivons maintenant à la résurrection des corps.

Il est reconnu que notre corps perd tous les jours quelques-unes de ses parcelles constitutives, et qu'il en reçoit de nouvelles par la nutrition et ses autres fonctions organiques ; si bien qu'au bout d'un temps déterminé, tout notre corps est entièrement renouvelé.

¹⁸ Si un spirite avait écrit de pareilles choses, son affaire était claire ; on l'envoyait à Charenton !

Supposons (avec M. A. de Boltinn) un homme qui, dans sa jeunesse, ait commis un crime : tout le reste de sa vie, il l'a passé jusqu'à la vieillesse la plus avancée, sans en commettre de nouveaux et sans s'être repenti. Avec quel corps doit-il ressusciter ? Sera-ce avec celui qu'il avait dans sa vieillesse ? En ce cas, pourquoi ce corps souffrirait-il pour le corps de sa jeunesse avec lequel il a commis le crime ? Si, au contraire, il ressuscite avec le corps de sa jeunesse, pourquoi son dernier corps sera-t-il privé de la récompense après une vie bien employée ?

Qu'est-ce que le corps après tout ? Un instrument au moyen duquel l'Esprit accomplit ses desseins. Par conséquent, le couteau avec lequel il a tué sa victime doit aussi comparaître avec le coupable au jugement dernier, pour recevoir la punition méritée ; puisque lui aussi, comme le corps, a servi d'instrument pour mettre à exécution le dessein de l'Esprit et a pris part à l'assassinat. Ce dénouement ridicule met singulièrement en relief l'inanité des enseignements de l'Église et des motifs qu'elle invoque pour les soutenir envers et contre tout !

Scientifiquement parlant, la résurrection de la chair n'est pas possible.

En effet, si, comme l'a très bien écrit Allan Kardec, " les débris du corps humain restaient homogènes, fussent-ils dispersés et réduits en poussière, on concevrait encore leur réunion à un temps donné ; mais les choses ne se passent point ainsi. Le corps est formé d'éléments divers : oxygène, hydrogène, azote, carbone, etc. ; par la décomposition, ces éléments se dispersent, mais pour servir à la formation de nouveaux corps ; de telle sorte que la même molécule, de carbone, par exemple, sera entrée dans la composition de plusieurs milliers de corps différents (nous ne parlons que des corps humains, sans compter tous ceux des animaux) ; que tel individu a peut-être dans son corps des molécules ayant appartenu aux hommes des premiers âges ; que ces mêmes molécules organiques que vous absorbez dans votre nourriture proviennent peut-être du corps de tel autre individu que vous avez connu, et ainsi de suite. "

Par conséquent, au jugement dernier il se trouvera forcément des êtres dont les éléments corporels terrestres auraient appartenu à des millions de créatures distinctes qui, elles aussi, devront, d'après la foi catholique, comparaître cependant au jour solennel avec les mêmes corps qu'elles auraient eus en cette vie. Jugez donc de l'embarras !

En l'appliquant à la vivification des corps, l'Église a faussement interprété le mot résurrection que l'on rencontre dans les Évangiles.

L'expression *anastasis*¹⁹ que Saint Jérôme a rendu en latin par celle de *resurrectio* signifie l'action de se lever, mais aussi émigration, passage d'un endroit dans un autre. C'est l'Église qui lui a attribué le sens dans lequel il est pris.

La preuve de l'erreur commise, la preuve que le mot *anastasis* ne saurait être pris dans le sens que lui a donné l'orthodoxie romaine, va ressortir du texte suivant de Saint Matthieu. Les Sadducéens étaient une secte juive qui avait pris naissance dans le III^e siècle avant Jésus. Ils niaient l'immortalité de l'âme et, par conséquent, la continuation de sa vie après la mort. Quelques-uns d'entre eux s'adressent au Christ et lui posent une question pour l'embarrasser. – D'après la loi de Moïse, lorsqu'une femme devenait veuve et n'avait pas d'enfant, si le défunt laissait un frère, ce dernier devait l'épouser. Les Sadducéens supposent que sept frères se sont mariés successivement avec la même femme et ils demandent à Jésus (Saint Matthieu, Chap. XXII) :

28. Duquel des sept sera-t-elle la femme après la résurrection, car tous les sept l'ont eue ?

¹⁹ *Spirite et Chrétien* p. 226.

29. Mais Jésus répondant leur dit : Vous vous trompez, parce que vous ignorez les Écritures et la puissance de Dieu ;

30. Car, après la résurrection, les hommes n'auront point de femme, ni les femmes de mari (*neque nubent, neque nubentur*) ; mais ils seront comme les anges de Dieu qui sont dans le ciel.

De ce texte il résulte clairement, d'abord, que le mot résurrection ne saurait s'appliquer à la résurrection des corps, puisque l'Évangéliste fait dire à Jésus qu'après la résurrection les hommes seront comme les anges²⁰. Voyez ensuite à quelle singulière conséquence conduirait l'interprétation donnée par l'Église au mot résurrection appliqué au corps. Il est évident que, suivant elle, l'âme au moment de la mort abandonne son corps à la terre pour vivre désincarnée. Or, si, lors de la résurrection des morts, elle devait reprendre son corps charnel, il en résulterait tout d'abord que l'être ainsi reconstitué ne serait plus comme les anges, et que d'un autre côté, il se trouverait placé dans une condition d'infériorité par rapport à ce qu'il était auparavant, puisqu'il serait revêtu de la matière et par conséquent il ne serait plus comme les anges. La parole de Jésus ne serait donc pas exacte, ce que l'Église ne saurait admettre.

Mais, interprété suivant la doctrine spirite, le verset 30 du chap. XXII de Saint Matthieu devient parfaitement clair.

" Après le retour à la vie spirituelle (après la résurrection) " les hommes n'auront point de femme, ni les femmes de " mari, car ils seront comme les Esprits (anges) de Dieu qui sont " dans le ciel." Donc la résurrection, au témoignage de Jésus, n'est autre chose que le retour à la vie spirituelle qui peut être suivie d'existences corporelles, c'est-à-dire de réincarnations.

XX

L'Église distingue le Pur Esprit de l'âme humaine. L'Ange, déclare-t-elle, est un être privilégié, à part et en dehors de l'humanité. C'est une créature spéciale, vouée au bonheur suprême et éternel dès sa formation, et douée par sa nature même de toutes les vertus et de toutes les sciences, sans avoir personnellement rien fait pour les acquérir. Elle est, d'essence, incorporelle et parfaite. L'âme, au contraire, quoique créature spirituelle, est par elle-même inférieure à la créature angélique. Elle est tirée du néant en même temps que son corps, et loin d'être essentiellement parfaite, elle naît à l'existence avec la souillure du péché originel ; elle est conséquemment impure ; si bien que pour acquérir le bonheur il lui faut le travail, les efforts et le mérite.

Cette distinction est-elle justifiée ? Examinons.

En dehors de ses manifestations, qui nous permettent d'apprécier certains de ses attributs, que savons-nous de l'âme ?... Rien et moins que rien ! Ne l'ayant jamais vue, ne possédant sur sa substance aucune notion primitive, aucune donnée tant soit peu certaine, nous sommes vis-à-vis d'elle placés dans de telles conditions qu'il nous est absolument impossible de formuler sur sa nature la moindre affirmation doctrinale. Cela est si vrai que Makary, l'orthodoxe par excellence, est obligé d'admettre dans sa *Théologie Dogmatique* (T. I. p. 338) que " l'Église elle-même ne définit pas avec précision la manière de comprendre cette création des âmes. "

Pour ce qui a trait au pur Esprit, sommes-nous plus avancés ? Nullement, car rien dans les Écritures ne nous autorise à dire que l'Ange, comme créature, occupe dans l'œuvre divine une place distincte de celle de l'âme humaine. " L'historien sacré, dit encore Makary (p. 293, 294), en représentant la création universelle, n'a rien dit de positif concernant l'origine des Anges ; et la Révélation parle encore avec moins de clarté de l'époque à laquelle Dieu les a créés. "

²⁰ Les anges, selon l'enseignement de l'Église, sont des êtres incorporels.

Or, si, de l'aveu même des théologiens catholiques, tel est l'état des choses, de quel droit l'Église vient-elle ériger en dogme infaillible ce qu'elle ignore comme tout le monde ?... Comment peut-elle, sans inconséquence, prétendre que l'âme humaine est essentiellement différente du Pur Esprit, alors que, d'après sa propre déclaration, la nature et l'origine des deux êtres lui sont complètement inconnues ?

Ceci noté, arrivons aux motifs invoqués par l'Église pour soutenir sa doctrine et voyons quelle en est la valeur.

" L'Ange, dit-elle, est une créature parfaite ; et l'âme humaine ne l'est pas. "

Si les Anges sont des êtres essentiellement parfaits, comment se fait-il alors que certains d'entre eux – ceux que vous appelez les démons – aient pu faillir et se révolter contre l'Autorité Suprême ?...

Qu'un être imparfait puisse déchoir, nous le comprenons. Que celui-là même qui n'est arrivé à la perfection que graduellement, en passant par la filière des épreuves, puisse, par un retour fâcheux, retomber dans l'erreur et méconnaître ses devoirs, nous le comprenons encore. Mais qu'une créature parfaite par essence, qu'un être bon et bienfaisant par nature, à qui le Créateur aurait donné, suivant l'expression de Mgr le Cardinal Gousset, un reflet de ses propres perfections divines ; que cet être, disons-nous, rétrograde par suite d'une aspiration malsaine, et d'angélique devienne diabolique, voilà ce que nous ne comprenons pas et ce que nous ne pouvons pas comprendre, à moins de reconnaître que, relativement aux démons, Dieu s'est trompé dans son œuvre et qu'au lieu d'une substance parfaite qu'il a entendu créer, Il n'a réussi en fait à tirer du néant qu'un être impur et rebelle renfermant en soi le germe des tendances mauvaises et des passions funestes.

De plus, s'il faut croire l'enseignement catholique, l'âme humaine n'est imparfaite que depuis la chute d'Adam. Avant cette époque, elle était aussi heureuse que possible ! Donc, si pour la faute d'un individu, Dieu a puni tout le genre humain en lui ôtant à jamais la grâce originelle, comment comprendre que, dans sa justice, Il ait agi différemment à l'égard des purs Esprits ?... Pourquoi a-t-il maintenu la perfection et le bonheur des anges et ne les a-t-Il pas rendus tous solidaires de la rébellion de Lucifer et des autres anges alors qu'Il a rendu l'humanité entière responsable de la désobéissance d'un seul homme ?... Serait-ce parce que les anges sont des créatures indépendantes les unes des autres ? Mais sous ce rapport, l'Église ne loge-t-elle pas les hommes à la même enseigne ? N'affirme-t-elle pas aussi que, pour chaque corps nouveau, Dieu crée une nouvelle âme ? Comment concilier ces diverses théories avec la raison et le bon sens ?...

Ce n'est pas tout. L'âme, comme l'ange, est une substance intelligente et immortelle, et, de plus, une émanation de Dieu ; d'autre part, Dieu est incontestablement aussi Bon qu'Il est Juste et Tout-Puissant. Ces prémisses acceptées, comment admettre que le Créateur ait pu différencier la nature et la destinée des deux êtres et faire de l'un une créature heureuse et parfaite *per se*, et de l'autre un être souillé dès sa formation et seulement perfectible ?

Que penserait-on d'un homme qui agirait de la sorte ? D'un homme qui, ayant plusieurs enfants, dirait aux uns : Restez près de moi, profitez de ma sollicitude et de tous mes biens, disposez-en à votre gré et soyez pleinement heureux ; je ne vous impose aucun labeur, aucune étude, aucun travail ; et aux autres : Je vous destine aussi une partie de mon amour et de ma fortune, toutefois vous n'en profiterez pas avant que vous ne vous en soyez rendus dignes par vos mérites ; c'est pourquoi je vous bannis loin de moi et vous place, vous, dans les déserts et les forêts parmi les peuples civilisés ; tâchez de vous y procurer votre nourriture à la sueur de votre front ; travaillez, cultivez votre intelligence et votre cœur, apprenez toutes les sciences et fortifiez-vous en toutes

les vertus ; je vous donne une année pour acquérir tout cela. Après un an, je vous appellerai tous près de moi, et celui de vous qui aura rempli toutes ces conditions en général et chacune d'elles en particulier recevra de moi sa récompense et jouira de toutes les félicités imaginables ; mais celui qui ne les aura pas remplies sera à jamais privé de sa part d'héritage ; de plus je le chasserai de ma présence pour toute sa vie et il souffrira toutes les tortures, sans espoir de miséricorde ou de pardon !

Oui, que dirait-on d'un pareil père ? Que c'est un monstre et non un père. Voilà cependant sous quels traits nous est représenté le Créateur par le dogme qui nous montre la création des anges différente de celle des âmes humaines !

Ce qui frappe avant tout, dit M. Bonnamy, dans l'hypothèse de ces prétendus intermédiaires entre l'homme et la Divinité, c'est la superfétation évidente qui résulterait du fait de leur existence dans l'économie de la création ; leur action ne tendrait à rien moins qu'à rompre l'unité de l'œuvre de Dieu.

En effet, suivant cette doctrine, il existerait d'abord les anges, purs Esprits dont les attributions consisteraient à exécuter les ordres de Dieu, à protéger les nations, à inspirer et conduire les hommes dans la voie du bien. Mais l'homme, quand il est arrivé à l'épuration suprême de son essence éthérée, n'est-il pas aussi un pur Esprit ? Et pourquoi donc n'aurait-il pas les attributions des anges auprès de Dieu ? Or, s'il en était aussi, il y aurait confusion de missions célestes et rivalité entre de purs Esprits d'origines différentes, dont les uns seraient sortis purs des mains du Créateur, sans mérite aucun, tandis que les autres n'auraient été élevés au même rang que par leur propre mérite, après avoir traversé les périlleuses épreuves de la vie incarnée.

Donc, sous quelque point de vue que l'on raisonne, il n'est guère possible de reconnaître la justesse de la doctrine romaine, à savoir : que l'ange est réellement comme nature un être distinct de l'humanité !

Poursuivons.

Les anges, nous est-il encore dit, sont incorporels ; ce sont des esprits si purs qu'ils sont faits pour subsister sans être jamais unis à des corps."

Signalons, d'abord, sur cette question d'incorporéité, les divergences d'opinions que nous rencontrons entre les théologiens et les orthodoxes eux-mêmes. Pendant que les uns proclament cette incorporéité, les autres, et les plus illustres, notamment Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, Saint Augustin, etc., etc., affirment positivement que les anges sont revêtus de corps subtils ! – Lequel de ces deux enseignements contient la vérité ? Et remarquez que l'Église elle-même, par une de ces inconséquences dont elle a le privilège, tout en s'obstinant à refuser aux purs Esprits une forme quelconque, ne les représente pas moins pour cela sous une apparence corporelle, ainsi qu'il est facile de le constater par les nombreuses images²¹ qui font aujourd'hui partie intégrante du culte catholique.

Maintenant, si nous consultons les Écritures que nous n'acceptons pas, nous, à la lettre, mais que l'orthodoxie romaine considère comme un livre absolument historique, que voyons-nous ? Que les anges prirent pour femmes les filles des hommes (Gen : ch. 6 v. 1, 2, 4.) et que trois d'entre eux mangèrent chez Abraham du veau rôti et du beurre (Genèse ch. XVIII, 8).

²¹ A propos du culte des images, il ne serait peut-être pas inopportun de rappeler, en passant, un fait qui prouvera, une fois de plus, l'unité et l'infailibilité tant vantées des enseignements de l'Église. Après le Concile assemblé à Rome par Grégoire III, où le culte des Images fut décrété, Constantin V convoqua un nouveau Concile de 338 Évêques qui anathématisèrent unanimement le culte des Images comme idolâtrique. Plus tard un troisième Concile rétablit le culte en question. A partir de ce moment tous les ennemis des Images furent poursuivis, traqués comme des bêtes fauves et exterminés sans merci ; toujours sans doute en vertu de la loi d'amour et de pardon.

Est-ce là une preuve de leur incorporité et une preuve aussi de leur essence immaculée ?...
D'ailleurs comment l'Église peut-elle soutenir que l'ange, par la pureté de sa nature, ne peut jamais s'incarner, alors que certains de ses propres docteurs déclarent, ainsi que nous l'avons déjà vu, que ce sera Satan en personne qui s'incorporera dans l'Antéchrist ? Et puis, si Jésus a pu s'incarner pourquoi le pur Esprit ne pourrait-il pas en faire autant ? Est-ce que, par hasard, l'ange serait supérieur au Christ comme nature et comme essence ? Qui oserait soutenir une pareille doctrine ?... Ce n'est pas la Cour de Rome dans tous les cas.

" La création du monde spirituel et des esprits en général a précédé celle du monde matériel ; mais l'âme humaine est créée en même temps que les corps."

Voilà, ce nous semble, deux propositions passablement contradictoires, étant donnée la spiritualité de l'âme que l'Église admet sans hésitation !

En effet, si l'âme humaine est un esprit, elle appartient comme tel au monde spirituel, et appartenant au monde spirituel, elle est dès lors nécessairement créée avant le corps, puisque le corps étant matériel appartient par cela même au monde physique dont la création est, selon la foi orthodoxe, postérieure à celle des esprits. D'un autre côté, si l'âme est formée en même temps que le corps, elle n'est plus dans ces circonstances un esprit par la raison que, toujours d'après la foi orthodoxe, les esprits en général ont été créés antérieurement au monde matériel auquel se rapporte l'organisation charnelle de l'être humain. Donc, si l'âme et le corps sont créés simultanément, l'âme appartient au monde matériel et non plus au monde spirituel—ce que l'Église ne saurait admettre. De plus, si dans l'homme la création des deux substances, la spirituelle et la corporelle, est simultanée, pourquoi les Pères de l'Église font-ils une exception à cette loi en faveur des deux témoins dont il est question dans l'*Apocalypse* ? (Chap : XI). Sirach et Malachie n'assurent-ils pas que ces témoins seront Enoch et Elie le Thésbien ?... Ils admettent donc que les âmes de ces témoins ne seront pas créées en même temps que le corps, puisque Enoch et Elie ont déjà vécu !

L'âme humaine, dites-vous, est créée en même temps que le corps ; mais Dieu, s'il faut croire l'Ancien Testament, a fait tout le contraire ! Lisons ensemble ce passage de Jérémie (Ch. I, 4.5) ; " La parole de l'Éternel me fut adressée, en disant : Avant que je te formasse dans le ventre de ta mère, je t'ai connu ; et avant que tu fusses sorti de son sein, je t'ai sanctifié, je t'ai établi prophète pour les nations." Donc, si Dieu a connu la personnalité intelligente de Jérémie avant même que le corps de celui-ci fût formé dans les entrailles maternelles, n'est-il pas évident qu'il a fallu que Jérémie, ou plutôt que son âme eût vécu antérieurement à l'incarnation terrestre, c'est-à-dire qu'elle eût été créée avant le corps ? Que devient alors l'assertion catholique ?

Est-il possible que l'infailibilité ait déserté le ciel pour se réfugier à Rome, la ville Sainte ?...

Et ce texte de La Sagesse : " Or j'étais un enfant bien né, et une bonne âme m'était échue ; ou plutôt, étant bon, j'étais venu dans un corps sans souillure (ch. VIII. 19, 20)". Ce texte ne vient-il pas confirmer la préexistence de l'âme et corroborer l'idée énoncée dans le livre de Jérémie ?

Après de pareils témoignages, qui admettra, nous le demandons, la doctrine de l'Église sur l'origine des âmes ?

XXI

La doctrine de la création et de la révolte des anges est évidemment une réminiscence de la croyance hindoue. Il n'est guère permis d'en douter, après avoir lu les passages suivants que nous

extrayons du *Skarta* – la première loi sacrée des Brahmanes, écrite, dit-on, il y a quatre mille neuf cents ans :

" L'Éternel, y est-il dit, absorbé dans la contemplation de sa propre existence, résolu, dans la plénitude des temps, de communiquer sa gloire et son essence à des êtres capables de sentir sa gloire. Il créa les anges. Il les forma en partie de son essence. Il créa d'abord Birma, Vistnou et Sib ; ensuite Mozazor et toute la multitude des anges.

" Mais certains d'entre eux se révoltèrent et entraînent une grande multitude dans la rébellion. L'Éternel vit avec douleur et colère la défection de Mozazor, de Raabon et des autres chefs des Anges. Il envoya Birma, Vistnou et Sib, pour leur reprocher leur devoir, mais ils persistent dans la révolte. L'Éternel commanda alors à Sib de marcher contre eux, armé de la toute-puissance, et de les précipiter du lieu éminent dans le lieu des ténèbres, dans l'Ondera, pour y être punis pendant mille ans multipliés par mille ans.

" Au bout de mille ans, Birma, Vistnou et Sib sollicitèrent la clémence de l'Éternel en faveur des délinquants. L'Éternel daigna les délivrer de la prison de l'Ondera et les mettre dans un état de probation pendant un grand nombre de révolutions du soleil. "

Remarquons ici que la doctrine brahmanique est encore supérieure au dogme romain, en ce sens qu'elle reconnaît la miséricorde infinie de l'Être Suprême en proclamant que les rebelles seront un jour pardonnés, alors que l'Église affirme, elle, que les démons sont irrémisiblement condamnés !

N'est-il pas étrange que l'Église, qui tient cependant les Hindous en si piètre estime, ait adopté leurs vues précisément là où ces derniers ont erré ? Dans sa sagesse, elle a dédaigné leurs vérités pour s'approprier leurs fables !

Le démon ! comme si l'on peut croire à son existence, ainsi que l'entend l'Église ! Mais voyons, qui a créé le démon ?... Dieu n'est-ce pas ? Or de deux choses l'une : ou avant la création des Pura Esprits, Dieu savait que certains d'entre eux devaient faillir et que cette chute entraînerait pour eux la damnation éternelle, ou Il ne le savait pas. S'Il le savait, Il a donc créé ces Anges en connaissance de cause, pour leur perte irrévocable et pour celle de la majeure partie du genre humain, et alors il est impossible de considérer le Créateur comme souverainement bon et infiniment sage. D'un autre côté, s'Il ne savait pas que tel devait être l'état futur des choses, Il n'est pas Tout Puissant, puisque la prescience lui aurait fait défaut. Dans l'un et l'autre cas, c'est la négation²² de trois attributs sans la plénitude desquels Dieu ne serait pas Dieu.

Les partisans de la doctrine des démons et des anges s'étaient de la révélation chrétienne ; ce n'est certes pas nous qui contesterons l'autorité de cet enseignement ; mais où donc y est-il dit que les anges et les démons sont des êtres distincts de l'humanité, les uns bienheureux sans mérite et les autres malfaisants et éternellement voués au malheur ?...

Qu'il y ait²³ des êtres doués de toutes les qualités attribuées aux anges, cela ne saurait être douteux. Le spiritisme confirme sur ce point la croyance de tous les peuples ; mais il nous fait connaître en même temps la nature et l'origine de ces êtres.

Les âmes ou esprits sont créés simples ou ignorants, mais aptes à acquérir tout ce qui leur manque ; ils l'acquièrent par le travail ; le but, qui est la perfection, est le même pour tous ; ils y arrivent plus ou moins promptement, en vertu de leur libre arbitre et en raison de leurs efforts ; tous ont le même travail à accomplir ; Dieu ne fait la part ni plus large ni plus facile aux uns

²² *Le Ciel et L'Enfer*, A. K., p. 138.

²³ *Ibid.* p. 123 et suivants.

qu'aux autres, parce que tous sont ses enfants et qu'étant juste Il n'a de préférence pour aucun. Il leur dit " Voici la loi qui doit être votre règle de conduite ; elle seule peut vous mener au but ; tout ce qui est conforme à cette loi est le bien, tout ce qui y est contraire est le mal. Vous êtes libres de l'observer ou de l'enfreindre, et vous serez ainsi les arbitres de votre propre sort. " Dieu n'a donc point créé le mal ; toutes ses lois sont pour le bien ; c'est l'homme lui-même qui crée le mal en enfreignant les lois de Dieu ; s'il les observait scrupuleusement, il ne s'écarterait jamais de la bonne voie.

Mais l'âme, dans les phases de son existence, arrive le plus souvent à faillir ; elle subit alors la conséquence de ses agissements, car chaque faux pas dans la voie du mal est pour elle un retard ; appréciant à ses dépens ce qu'elle doit éviter, elle arrive par cela même à se dépouiller graduellement de ses imperfections. C'est ainsi que peu à peu elle se développe, se perfectionne et avance dans la hiérarchie spirituelle, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à l'état de pur esprit ou d'ange. Les anges sont donc les âmes des hommes arrivées au degré de perfection que comporte la créature, et jouissant de la plénitude de la félicité promise. Avant d'avoir atteint le degré suprême, ils jouissent d'un bonheur relatif à leur avancement, mais ce bonheur n'est point dans l'oisiveté ; il est dans les fonctions qu'il plaît à Dieu de leur confier, et qu'ils sont heureux de remplir, parce que ces occupations sont un moyen de progresser.

L'humanité n'est point bornée à la terre ; elle occupe les innombrables mondes qui circulent dans l'espace comme elle occupera ceux qui s'y formeront dans l'avenir. Dieu a créé de toute éternité et Il crée sans cesse. Longtemps donc avant que la terre existât, quelque ancienneté qu'on lui suppose, il y avait eu sur d'autres mondes des esprits incarnés qui ont parcouru les mêmes étapes que nous, Esprits de formation plus récente, nous parcourons en ce moment, et qui sont arrivés au but avant même que nous fussions sortis des mains du Créateur. De toute éternité, il y a eu donc des Anges ou purs esprits ; mais leur existence humaine se perdant dans l'infini du passé, c'est pour nous comme s'ils avaient toujours été des anges.

Ainsi se trouve réalisée la grande loi d'unité de la création ; Dieu n'a jamais été inactif ; il a toujours eu de purs esprits éprouvés et éclairés pour la transmission de ses ordres. Il n'a donc pas eu besoin de créer des êtres privilégiés, exempts de charges ; tous, anciens ou nouveaux, ont conquis leurs grades dans la lutte et par leur propre mérite ; tous, enfin, sont les fils de leurs œuvres.

Quant aux démons, ce ne sont que des esprits imparfaits mais qui s'amélioreront ; ils sont encore au bas de l'échelle, et ils monteront. Ceux qui, par leur insouciance, leur négligence, leur obstination et leur mauvais vouloir, restent plus longtemps dans les rangs inférieurs, en portent la peine, et l'habitude du mal leur rend plus difficile d'en sortir ; mais il arrive un temps où ils se lassent de cette existence pénible et des souffrances qui en sont la conséquence ; c'est alors que, comparant leur situation à celle des bons esprits, ils comprennent que leur intérêt est dans le bien, et ils cherchent à s'améliorer ; mais ils le font de leur propre volonté et sans y être contraints. Ils sont soumis à la loi du progrès par leur aptitude à progresser, mais ils ne progressent point malgré eux. Dieu leur en fournit sans cesse les moyens, mais ils sont libres d'en profiter ou non. Si le progrès était obligatoire, ils n'auraient aucun mérite, et Dieu veut qu'ils aient celui de leurs œuvres ; il n'en place aucun au premier rang par privilège, mais le premier est ouvert à tous, et ils n'y arrivent que par leurs efforts.

Cette unité dans la création, avec la pensée que tous ont un même point de départ et qu'ils s'élèvent, par leur propre mérite, répond mieux à la justice de Dieu que la création d'espèces différentes plus ou moins favorisées de dons naturels qui seraient autant de privilèges.

La doctrine vulgaire sur la nature des anges, des démons et des âmes humaines n'admettant pas la loi du progrès, et voyant néanmoins des êtres à divers degrés, en a conclu qu'ils étaient le produit d'autant de créations spéciales. Elle arrive ainsi à faire de Dieu un père partial, donnant tout à quelques-uns de ses enfants, tandis qu'il impose aux autres le plus rude travail. Il n'est pas étonnant que pendant longtemps les hommes n'aient rien trouvé de choquant dans ces préférences, alors qu'ils en usaient de même à l'égard de leurs propres enfants, par les droits d'aînesse et les privilèges de la naissance ; pouvaient-ils croire faire plus mal que Dieu ? Mais aujourd'hui le cercle des idées s'est élargi ; ils voient plus clair ; ils ont des notions plus nettes de la justice ; ils la veulent pour eux, et s'ils ne la trouvent pas toujours sur la terre, ils espèrent au moins la trouver plus parfaite au ciel ; c'est pourquoi toute doctrine où la justice divine ne leur apparaît pas dans sa plus grande pureté, répugne à leur raison.

XXII

Nous avons vu par l'analyse de certaines de leurs doctrines ce que valent les prétendues vérités infaillibles de nos contradicteurs. Nous pouvons donc nous dispenser de scruter les autres ; car, s'il fallait tout passer au crible de la raison, nous n'en finirions plus. Pas un des enseignements dogmatiques de l'Église qui puisse résister à l'examen ! Pourquoi ? Parce que, dans la tradition, nous le répétons, le catholicisme s'entête à ne voir que la lettre ! Pour lui, la forme est tout ; le fond ou le symbole n'est rien. Et pourtant Saint Jean l'a dit : " c'est l'esprit qui vivifie " et Saint Paul l'a répété plus énergiquement encore : " la lettre, écrit-il aux Corinthiens, la lettre tue, et l'esprit vivifie."

En outre, n'est-il pas avéré que, dans les Évangiles, la lettre est le plus souvent une enveloppe qui recouvre l'esprit ?... Autrement comment concilier certaines paroles du Christ avec sa nature et sa mission ? Comment comprendre, par exemple, qu'il ait dit : Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. Car je suis venu séparer l'homme d'avec son père, la fille d'avec sa mère, et la belle-fille d'avec sa belle-mère ; et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison (Math. X, v. 34, 35, 36. Luc XII, v. 49 à 53) ?...

Serait-il raisonnable de prendre ces déclarations dans leur signification littérale ?... Non ; mais alors pourquoi interpréter dans ce sens les autres parties de la révélation chrétienne ? Pourquoi ne pas distinguer dans celles-ci ce que vous distinguez dans celles-là, c'est-à-dire le fond de la forme, l'esprit de la lettre ?

Il n'est pas du tout étonnant que Jésus se soit servi du langage parabolique, lorsqu'il s'est agi des points abstraits de sa doctrine. Parlant aux Hébreux, peuple ignorant et grossier, il a dû nécessairement leur voiler ce qu'ils n'étaient pas aptes encore à s'assimiler. Mais comme sa mission ne se bornait pas au présent, tout en appropriant ses enseignements au degré d'intelligence de ceux qui l'écoutaient, le Christ a dû aussi préparer l'avenir et semer en conséquence. Le progrès aidant, les hommes devaient un jour retrouver par eux-mêmes la vérité momentanément cachée ; c'est ce qui explique pourquoi, en dehors des grandes lignes de la morale, Jésus s'est contenté d'indiquer certaines choses sans autrement les développer. Pour se convaincre de la justesse de notre appréciation, il suffit de lire ce que le Messie lui-même répond à ses disciples à propos de l'explication que ces derniers lui demandaient de la parabole du semeur : " Il vous est donné, dit-il, de connaître les secrets du royaume de Dieu, mais il n'en ai parlé aux autres qu'en similitudes, afin qu'en voyant ils ne voient point, et qu'en entendant, ils ne comprennent point. "

Tel étant réellement l'état des choses, vouloir aujourd'hui, comme le fait l'Église, se cramponner quand même à la lettre des Écritures et en rejeter l'esprit, c'est faire preuve d'obstructionnisme et d'irrationalité. C'est comme si, nous adultes, nous ne voulions voir dans les fables du bon La Fontaine rien au-delà de ce que nous y avons vu lors de notre première enfance, c'est-à-dire des animaux qui parlent et rien de plus !

Des enseignements de l'Église, passons à ses actes, et voyons si l'Église représente véritablement l'idéal religieux ? Voyons si elle s'est toujours conformée aux préceptes évangéliques, ainsi qu'elle en a la prétention ?

Que l'Archevêque ne crie pas au scandale parce que nous allons oser lui dire ici tout haut ce que plus d'un se contente de penser. Comme il l'a très bien écrit lui-même : "S'il est du devoir de tout bon citoyen de dénoncer publiquement ceux qui frappent de fausses monnaies, il est encore plus de leur devoir de dénoncer ceux qui, avec connaissance de cause, osent fausser la vérité. La charité envers ceux qui sont trompés, l'exige."

Du reste, comme notre contradicteur nous a invité à abandonner le spiritisme pour rentrer dans le giron de l'Église, qui seule enseigne la vérité infaillible, il nous permettra de contrôler ses assertions par des faits. C'est un droit qu'il nous a donné par son attitude dans la discussion et nous en profitons. Ceci exposé, commençons.

" Donnez, a dit Jésus, donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement (Matt. X, 8). – Gardez-vous des scribes qui affectent de se promener en longues robes, qui aiment à être salués dans les places publiques, à occuper les premières chaires dans les synagogues et les premières places dans les festins ; qui, sous prétexte de longues prières, dévorent les maisons des veuves. Ces personnes en recevront une condamnation plus rigoureuse." (Luc, XX, 45 à 47 ; Marc, XII ; 38, 40 ; Matt : XXIII, 14.)

L'Église romaine a-t-elle mis en pratique cette morale chrétienne ?

Ne s'est-elle pas transformée en marchande de prières ? ... Comment donc veut-elle épurer la société et régénérer le monde si elle n'est pas la première à prêcher d'exemple ? Eh quoi ! vous tonnez contre l'orgueil et la vanité, vous parlez d'égalité et de fraternité, et vous êtes les premiers à établir une distinction sur un cercueil !--Le cadavre du riche, vous l'accueillez par un glas continu et plus sonore ; il est déposé en grande pompe sur un catafalque éclairé a giorno, non loin du maître-autel, au milieu de la nef ; tout dans la chapelle respire le luxe et la splendeur, depuis les rideaux de velours frangés de fils d'argent, qui tapissent les murs et enveloppent les piliers, jusqu'à l'orgue dont les notes plaintives s'épanchent du haut de la tribune. Et quand il s'agit de la dépouille d'un prolétaire, vous la recevez à la porte sans tambours ni trompettes : la cloche tinte tout juste, pas un chant funèbre, rien ; à peine quelques mots baragouinés à la hâte, et tout est dit ?

Et c'est là ce que vous appelez un sentiment fraternel, une pensée évangélique ? Allons donc, vous éveillez chez les hommes les passions malsaines ; vous mettez dans le cœur des uns la haine et l'envie, tandis que chez les autres vous favorisez l'orgueil, cette tare infecte de l'humanité !

Le Christ a enseigné le pardon des offenses et l'oubli des injures ; il a ordonné de rendre le bien pour le mal, et lui-même, attaché sur la croix infâme, au moment de subir une mort imméritée, il a prié pour ses bourreaux.

L'Église s'est-elle conformée à ces préceptes d'amour ? Oui, mais en faisant brûler vivants " et pour la plus grande gloire de Dieu " des millions d'individus dont le seul crime était de ne pas penser comme l'orthodoxie catholique. Llorente, dans son Histoire de l'Inquisition, estime, d'après des documents puisés dans les archives du gouvernement espagnol, qu'en quelques années

près de 100,000 personnes furent condamnées à mort ou à des peines infamantes par la juridiction ecclésiastique. Maintenant, si l'un se souvient que les persécutions ont commencé dans le cours du XIème siècle pour ne finir que vers 1808 et que la moyenne annuelle des condamnés, de 1478 à 1808, était de 1100, on aura une idée approximative du chiffre total des victimes ! Et dire qu'une bulle du Pape permettait au grand Inquisiteur de livrer au bras séculier tout hérétique, même se repentant et abjurant son erreur. Horrible, horrible !

Oh ! nous comprenons à l'heure actuelle pourquoi l'Église redoute l'évocation des morts. Ils n'auraient qu'à parler !

De nos jours, les choses se sont modifiées ; l'Église ne brille plus – elle excommunie. Aux flammes matérielles elle a substitué les foudres spirituelles. C'est un progrès ; mais comme il est encore loin, ce progrès, de la miséricorde et de la fraternité chrétiennes !

Et l'archevêque, après cela, ose prétendre que sa doctrine est l'expression la plus pure de la vérité infaillible ; et il ose encore inscrire sur le frontispice de ses temples cette orgueilleuse maxime : " Hors de l'Église point de salut. "

Non, si vous voulez qu'on vous écoute et qu'on vous considère comme les interprètes fidèles de la loi du Seigneur, renoncez d'abord à vos errements, abdiquez votre intolérance et vos ambitieuses prétentions.

Pour être chrétien, il ne suffit pas de croire en Christ ; il faut encore et surtout suivre les données évangéliques et pratiquer l'amour, la bienveillance et la charité pour tous indistinctement, amis ou ennemis. Il faut prêcher d'exemple, afin de ne pas être comme ces poteaux indicateurs qui désignent les chemins sans les parcourir ; au lieu d'anathématiser les chercheurs en quête de lumières, au lieu de persécuter les Galilée et de mettre à l'index les Copernic, les Descartes, les Allan Kardec et les Charcot, sous le prétexte qu'ils agissent sous l'influence diabolique ; au lieu d'être les sycophantes de l'obscurantisme et de chercher à étouffer le progrès ; aidez au contraire à l'avancement de vos frères, soyez vous-mêmes les porte-flambeaux de l'humanité, et les ministres du culte de la lumière ! " Il faut que l'homme soit parfait," a dit Jésus, et Saint Paul après, lui a répété : " L'homme doit devenir plus parfait, et croître dans la science ". Pourquoi donc fermez-vous l'oreille à ces affirmations prophétiques ? Croyez-vous que l'humanité ait atteint le summum des connaissances possibles ? Pensez-vous que le prestige de Dieu ait quoi que ce soit à redouter du développement des sciences ? Non, puisque notre bagage intellectuel est moins que rien, compare à tout ce que nous ignorons encore. Quant au Créateur, il ne nous paraîtra que plus grand le jour où nous pourrons mieux apprécier ce qu'il a fait !

– Que craignez-vous ?... Que les découvertes de l'homme viennent infirmer la parole divine renfermée dans les textes sacrés ? Mais la science n'a-t-elle pas pour objet exclusif l'étude des lois naturelles ? Et la nature, n'est-elle pas la création de Dieu lui-même ? Comment donc, nous le répétons, l'œuvre peut-elle être en opposition avec la parole, alors que toutes deux procèdent d'un seul et même auteur, et d'un auteur aussi sage que tout puissant ?

Le Christ, comme Messie, n'a pas pu se tromper ni tromper l'humanité ; donc, s'il existe entre ses assertions et les faits postérieurs relevés par la Science positive, – qui elle aussi ne se trompe pas – une contradiction apparente, cette contradiction ne peut être que le résultat d'une fausse interprétation des enseignements du Maître, soit par ses biographes ou par nous-mêmes. Cette conclusion n'est nullement déraisonnable, si nous nous souvenons que le Christ a enveloppé la plupart de ses enseignements du voile de l'allégorie et si nous tenons compte du laps de temps qui s'est écoulé entre la venue et la mort de Jésus et l'époque où les évangélistes ont écrit leurs narrations.

Par conséquent, l'Église, en rejetant sans examen tout ce qui ne s'adapte pas à ses dogmes, fait preuve d'intolérance et de parti-pris, deux choses contraires au christianisme évangélique.

Mais à quoi donc vous sont utiles les leçons du passé ? Oubliez-vous qu'en dépit de vos luttes et de vos répugnances, vous avez dû forcément reconnaître que la Terre n'a pas été formée tout d'une pièce et en un seul jour, ainsi que le raconte Moïse dans la Genèse biblique ? Oubliez-vous que vous aviez condamné cette croyance comme étant contraire à la tradition révélée ? L'Évêque Virgile n'a-t-il pas été déclaré hérétique par Boniface, archevêque de Mayence et légat du Pape Zacharie, pour avoir osé dire qu'il y avait des antipodes ? Lisez, à ce propos, ce que le pape écrivait à Boniface : " Quant à la perverse doctrine de Virgile, s'il est prouvé qu'il soutienne qu'il y a un autre monde et d'autres hommes sous la terre, chassez-le de l'Église, dans un concile, après l'avoir dépouillé du sacerdoce."

Et pourtant, l'Église n'admet-elle pas aujourd'hui l'existence des antipodes ?...

Répondez, Mgr Meurin, répondez, s'il vous plait !

Nouvelle réfutation²⁴

Lettres et articles de Mgr Meurin

1^{ère} Lettre

Port-Louis, 31 Décembre 1890.
Au Rédacteur du *Journal de Maurice*.

Monsieur le Rédacteur,

Je n'hésite pas à entrer en discussion avec un adversaire inconnu chaque fois qu'il s'agit de la doctrine chrétienne, que je suis appelé à défendre dans mon diocèse, lorsqu'elle est attaquée.

Vous avez mis votre journal à la disposition de M. Jacques Tolérant pour y propager les erreurs funestes du spiritisme ; je vous demande l'hospitalité de vos colonnes pour montrer à vos lecteurs ce qu'il faut répondre au propagateur de cette doctrine.

M. Jacques Tolérant veut établir la doctrine entièrement fausse que les agissements surnaturels attribués justement, par l'Église, au démon, ne sont que des faits naturels causés par des âmes de défunts. Ce défenseur du spiritisme ignore sans doute cette antique ruse de Satan qui tâche de cacher ses agissements en les imputant à la nature ; sans quoi, je devrais croire qu'il va même jusqu'aux évocations des esprits, c'est-à-dire des démons.

Le moyen employé pour expliquer naturellement les manœuvres et apparitions surnaturelles des démons, est de mettre en jeu un être vague et indéfini, spirituel et matériel en même temps, qu'on appelle du nom barbare de " pèrisprit ". Ce fluide étant spirituel expliquera tout ce qu'il y aura d'intelligent, par exemple : dans des tables répondant à des questions, dans les révélations des hypnotisés, etc. Etant en même temps matériel, il expliquera tous les phénomènes matériels, par exemple : les mains qui paraissent en l'air et finissent en vapeur, les instruments de musique jouant d'eux-mêmes, etc., etc.

Il s'agit, pour le démon et pour les spirites, de faire croire aux crédules que tous ces phénomènes s'expliquent naturellement. Ce " pèrisprit " doit donc entrer dans la nature même de l'homme et servir, après sa mort, de véhicule à l'âme pour apparaître aux vivants et leur communiquer tout ce que bon semblera au prince des démons et père du mensonge.

Mais où donc placer ce " pèrisprit " dans la nature humaine ? Là où on ne peut le voir : entre l'âme et le corps, comme leur lien durant cette vie, et comme une enveloppe matérielle de l'âme après la mort.

Comment faire accepter à la raison humaine ce nouvel être ? On déclarera que l'esprit ne peut agir directement sur la matière et que c'est pour cela qu'un lien est nécessaire, afin qu'ils puissent se rapprocher l'un de l'autre. On l'appellera " le pèrisprit ".

Voilà la thèse de M. Jacques Tolérant ; malheureusement pour lui, la philosophie, qui a déjà, mille fois, traité ces questions, ne lui permettra pas de l'établir.

La réponse faite par ma quatrième conférence sur les superstitions²⁵ est bien claire et dit en substance que : s'il était vrai que l'esprit ne peut agir sur la matière, le pèrisprit inventé ne

²⁴ Cette publication a été faite par l'Archevêque Meurin pendant que se publiait notre réponse à sa quatrième conférence (sup. p. 53 et suivantes). J. T.

²⁵ Supra p. 40 et suivante.

servirait à rien ; car s'il est spirituel, il ne pourra agir sur le corps matériel, et s'il est matériel, l'esprit n'aura aucune action sur lui.

Toutes les preuves additionnelles de M. Jacques Tolérant ont été réfutées les unes après les autres. Voyons donc comment il répond à ma quatrième conférence.

1° La philosophie dit : *gratis negatur, quod gratis asseritur*, ce qui est affirmé sans preuve, peut aussi être nié sans preuve. M. Jacques Tolérant affirme l'existence et la nécessité d'un "périsprit". Son assertion est gratuite ; je la nie, jusqu'à ce qu'il l'ait prouvée par d'autres preuves que celles que j'ai réfutées. Je reste dans l'ancienne doctrine qui nous enseigne que l'esprit peut agir sur la matière selon ses facultés propres.

Et M. Jacques Tolérant de dire : " Permettez, Monseigneur, affirmer n'est pas prouver. " J'y consens : qu'il prouve donc sa thèse et réfute ma réfutation. L'expérience nous montre l'action de notre esprit sur notre corps ; elle ne nous montre rien, absolument rien, d'un intermédiaire quelconque entre les deux. Si vous voulez que j'admette l'existence d'un tel intermédiaire, prouvez-la-moi, M. Jacques Tolérant, et ne dites pas que c'est moi qui affirme sans prouver.

2°. Il ne faut pas imputer à son adversaire une assertion qu'il n'a pas faite, pour la détruire ensuite avec un air triomphateur. M. Jacques Tolérant m'impute l'opinion que, des manifestations de notre volonté sur notre corps, il résulte comme conséquence nécessaire que l'esprit est en contact direct avec le corps. Partant de là, il apporte des arguments pour prouver la possibilité de l'action de l'esprit sur le corps par un lien semblable à son " périsprit ".

M. Jacques Tolérant avait affirmé l'impossibilité pour l'esprit d'agir directement sur le corps, et, partant, la nécessité de son " périsprit ". En réfutant ses arguments j'ai déclaré la possibilité de cette action directe sans l'intervention d'une tierce nature quelconque. Maintenant M. Jacques Tolérant m'impute la doctrine de la nécessité de cette influence directe de l'esprit sur le corps. Ce n'est pas juste. Si Dieu avait voulu mettre une troisième nature entre notre esprit et notre corps, afin que l'esprit s'en serve pour atteindre le corps, il aurait pu le faire. En ce cas, la nature humaine aurait été une unité ternaire : âme, médium et corps. Mais il ne s'agit pas des possibilités, et il n'est pas exact que j'ai tiré de l'expérience " comme conséquence nécessaire " le contact direct de la volonté avec le corps. Tous les arguments de M. Jacques Tolérant sur les fluides atmosphériques, nerveux, etc., sont donc des coups d'épée dans l'eau, qui ne sauraient ni réfuter mes arguments ni établir l'existence du " périsprit " des spirites.

3°. La logique nous enseigne que la conséquence ne doit pas dépasser les prémisses. M. Jacques Tolérant, après avoir proclamé la possibilité d'un lien entre l'âme et le corps, affirme comme conséquence que la doctrine des spirites n'est pas invraisemblable.

S'il s'était contenté de dire qu'elle n'est pas impossible, je n'aurais pas relevé ce point ; mais du possible au vraisemblable, il y a de la marge. Où sont les preuves de M. Jacques Tolérant, que l'existence du périsprit n'est pas seulement possible, mais encore vraisemblable ?

4°. Une des premières leçons qu'on apprend en métaphysique est la distinction entre substance et accident. En considérant un être en activité, nous disons que l'être est la substance, et que ses actions, son activité, en sont des accidents. Mais M. Jacques Tolérant, toujours à la recherche d'un lien entre l'esprit et le corps, trouve qu'il y a, outre ce qu'il appelle le "périsprit", encore la vie comme un moteur sans lequel l'âme ne peut jamais se manifester. Pour lui, c'est par la vie que

l'esprit agit sur le corps. Or les philosophes savent que la vie, c'est l'activité d'une substance organisée, soit matérielle, soit spirituelle. La vie n'est nullement une substance intermédiaire entre l'âme et le corps ; c'est l'activité que l'âme exerce par ses facultés dans la sphère intelligible comme dans la sphère matérielle. Ce n'est qu'en Dieu que la vie est substance : c'est sa substance. C'est une erreur de dire que l'âme agit sur son activité et son activité sur le corps. Activer son activité, c'est faire marcher sa marche, mouvoir sa motion etc. Ni motion, ni marche, ni activité, ni vie ne sont des substances, ce sont des accidents plus ou moins essentiels de l'être vivant. Toute la considération de M. Jacques Tolérant sur la vis ne prouve qu'une chose : qu'on ne saurait vivre sans vie. C'est bien vrai, mais cela ne prouve pas que la vie est un moteur différent de l'âme, constituant un lien entre l'âme et le corps. C'est l'activité de l'âme. Encore moins cela prouve-t-il la nécessité d'un périsprit.

5°. M. Jacques Tolérant finit par une réponse à la *reductio ad absurdum* à laquelle j'ai amené sa fausse théorie que l'esprit ne peut absolument pas agir directement sur la matière. J'ai dit : s'il est vrai que l'esprit de l'homme et son corps sont tellement disparates qu'ils ne sauraient agir directement l'un sur l'autre, et qu'ils auraient besoin pour cela d'un "périsprit", il s'ensuit que Dieu, qui est un esprit infiniment plus élevé, pourra encore moins agir sur la matière, et qu'il lui faudra pour cette fin un périديو de l'espèce du périsprit des spirites. Ce raisonnement est juste et démontre que la théorie des spirites est fausse. M. Jacques Tolérant nie cette conséquence en disant que Dieu est incorporel et n'a pas de corps. Mais est-ce que, par hasard, notre âme n'est pas incorporelle aussi ? Et n'est-il pas plus difficile pour un esprit d'agir sur un corps qui lui est étranger que sur un corps auquel il est lié par sa nature ? Donc Dieu aurait plus besoin d'un intermédiaire pour agir sur la matière qui lui est étrangère, que l'esprit de l'homme pour agir sur son propre corps. Ce périديو étant une absurdité à laquelle la théorie de M. Jacques Tolérant conduit nécessairement, sa théorie est fausse.

La doctrine de l'existence et de la nécessité d'un périsprit est une des erreurs les plus grossières du spiritisme et des plus faciles à réfuter : un grain de bon sens et un tout petit peu de logique y suffisent. Si j'y ai fait attention, c'est parce que cette doctrine, je le sais, est un indice de l'existence à Maurice d'autres désordres intellectuels très-graves. Je vois que j'ai bien fait de commencer la publication de mes conférences sur les superstitions. Le spiritisme est une des phases les plus inquiétantes dans la lutte de l'enfer contre le ciel. Je serais heureux si M. Jacques Tolérant voulait venir conférer avec moi, je lui montrerais l'abîme vers lequel ses idées le poussent.

J'ai l'honneur d'être, M. le rédacteur, votre dévoué serviteur.

L. Meurin, S. J.
Arch : Ev.de Port Louis.

2^{eme} Lettre

Port-Louis, 7 Janvier 1891.
Au Rédacteur du *Journal de Maurice*.

Monsieur le Rédacteur,

Après avoir lu l'article de M. Jacques Tolérant dans votre journal du 30 décembre²⁶, je suis heureux de pouvoir constater que la force de la logique a réussi à déloger complètement M. Jacques Tolérant de sa position au sujet du caractère hybride de son périsprit. Ce " lien d'une nature mixte, c'est-à-dire, participant en même temps de l'un et de l'autre", du spirituel et du matériel, " de ces deux principes contraires et si prodigieusement dissemblables", ce périsprit est maintenant déclaré par M. Jacques Tolérant n'être rien autre chose que de la matière. " Nous n'avons jamais soutenu, dit-il, que l'esprit ne pouvait agir directement sur la matière, puisque, d'après nous-même, le périsprit qui est matière serait... l'agent dont se servirait l'âme pour transmettre sa volonté au dehors. "

Par cette déclaration explicite, à laquelle il a été loyalement forcé, il vient de renverser de fond en comble toute sa doctrine ; car il ne s'agit plus d'un lien " d'une nature mixte ", mais d'une nature tout-à-fait simple, d'une nature exclusivement matérielle ; et si " ce lien tient de la nature de l'esprit par sa subtilité", il ne s'agit plus d'une "participation" de la nature spirituelle, mais exclusivement d'une "analogie", qui, comme tout le monde le sait, n'offre aucun "point de contact" entre matière et esprit.

Je remercie M. Jacques Tolérant pour ces explications, que j'ai le droit d'appeler des rétractations. Mais qu'il le comprenne bien : elles détruisent entièrement tout le système des spirites qu'il a entrepris de défendre.

Le principe que le périsprit est tout simplement de la matière, une fois admis les anciens arguments de M. Jacques Tolérant ne servent plus à rien. S'il veut continuer la lutte, il lui incombe maintenant :

1°.de préciser la qualité d'un esprit, et en particulier de l'âme humaine, qui ne lui permettrait pas d'agir sur de la matière grossière, tandis qu'elle lui permettrait d'agir sur de la matière subtile – qui, après tout, est non moins composée et inintelligente que la matière grossière. Je le défi de préciser cette qualité. Et quand même il réussirait, il lui faudrait encore démontrer que le fluide nerveux appartient à la matière grossière, et ne saurait subir, de la part de l'esprit, aucune influence directe, par laquelle il arriverait aux bras et jambes de son corps.

2°.de désigner, dans la série des diverses matières, la ligne de démarcation jusqu'à, laquelle la force motrice de l'âme humaine s'étend, et au-delà de laquelle elle devient impuissante. Je le défi de mettre le doigt sur cette ligne.

Ici M. Jacques Tolérant me demande comment l'âme et le corps s'allient ensemble, et il dit que cette question est la pierre d'achoppement pour la doctrine de l'Église. Je lui réponds :

L'âme s'unit au corps et agit sur lui de la même manière que, d'après lui, l'esprit s'unit à son périsprit matériel et agit sur lui. Si cette question est, pour nous chrétiens, une pierre d'achoppement, elle ne l'est pas moins pour lui.

Je le renvoie à ma troisième conférence²⁷, sur la force motrice des purs esprits, où j'ai expliqué ce qu'il désire savoir ; il verra que l'âme humaine agit sur son corps matériel par les facultés végétative, sensitive et intellectuelle dont le Créateur l'a douée. Un lien intermédiaire, comme M.

²⁶ L'article dont parle ici Mgr Meurin est le troisième numéro de notre réponse à sa conférence (sup. p. 57). J. T.

²⁷ Voir le texte de cette conférence dans notre *Introduction* p. XI. J. T.

Jacques Tolérant le rêve, n'est nécessaire que pour lier ensemble deux êtres matériels distincts l'un de l'autre, comme pour attacher un animal à une voiture ou à sa crèche.

Dans l'article cité, M. Jacques Tolérant offre quelque chose de nouveau. N'ayant plus de " nature mixte " à sa disposition, il va chercher son périsprit fluide dans l'éther universel qui n'est pas une matière terrestre, " mais toujours de la matière composée et inintelligente.

Ce n'est pas l'éther que Pythagore avait " rêvé être l'âme du monde, un être intelligent qui dirigeait l'univers ; car l'éther universel de M. Jacques Tolérant est de la matière inintelligente. Sera-ce donc l'éther matériel qu'on suppose être l'air le plus pur qui remplit les régions au-delà de notre atmosphère jusqu'aux globes célestes ? S'il en est ainsi, pourquoi M. Jacques Tolérant ne l'a-t-il pas dit dès le commencement au lieu de nous donner une description illogique d'un être d'une " nature mixte participant de l'esprit et du corps " ? Qu'il recommence donc ses élucubrations sur le spiritisme, et qu'il nous explique comment et combien de cet éther universel est comprimé ou condensé pour former une enveloppe autour de l'âme ; quand et où cette formation a lieu ; par quelle force ce fluide est contenu pour qu'il ne s'échappe pas de notre atmosphère grossière ; quelle place il occupe dans notre corps, etc., etc.

M. Jacques Tolérant saura qu'il est difficile de vos jours d'enfanter une nouvelle philosophie. J'ai l'honneur d'être, M. le rédacteur, votre dévoué serviteur.

L. Meurin, S. J.,
Archev. Ev. de Port Louis.

Articles

I

A peine arrivé à Maurice, nous avons constaté avec beaucoup de peine que ce petit pays, qui pourrait être si heureux, était en proie à un grand nombre de superstitions, depuis les plus innocentes jusqu'aux plus diaboliques, tant sous le rapport des croyances que sous celui des pratiques. Une telle division des esprits ne pouvait manquer de semer la séparation et la haine entre les habitantes, et même entre ceux qui se disaient ou étaient réputés des chrétiens.

La prédication du clergé dans les églises ne pouvait remédier à ce mal ; elle n'atteignait nullement cette grande partie d'hommes qui ne fréquentent jamais l'église, et n'ont peut-être jamais su ce qu'est la doctrine chrétienne.

Pour nous mettre en communication avec ceux qui nous sont étrangers quant à nos croyances et aux choses qui regardent la vie spirituelle, nous pensions que des conférences publiques sur de telles matières seraient utiles, surtout si nous accordions aux auditeurs le droit de discuter les sujets traités. C'est ainsi que dans l'Inde nous avons obtenu un beau résultat dans notre *Bombay Catholic Debating Club*, où les Protestants, les Parsis et les Hindous se présentaient en bon nombre pour prendre part à des discussions vraiment utiles, souvent bien animées, il est vrai, mais jamais ni infructueuses ni impolies, grâce à notre fermeté à ne permettre ni la moindre parole offensante, ni aucune déviation du sujet traité.

Nos conférences à Port-Louis furent bien écoutées par quelques bons catholiques ; mais les étrangers que nous avions en vue ne se présentaient pas, ou du moins ne demandaient jamais la

parole, soit pour faire des objections, soit pour avoir des explications sur ce que nous avons avancé.

Devant cette abstention, nous avons cherché une autre voie par laquelle le rapprochement si désiré des esprits, séparés les uns des autres par des doctrines diamétralement opposées, pourrait s'effectuer. Nos conférences furent imprimées. Elles n'épargnaient pas les adversaires les plus acharnés de la doctrine chrétienne. Aussi le coup a-t-il porté. Nous nous en félicitons.

M. Jacques Tolérant, nom de guerre d'un ou de plusieurs spirites, a bravement entrepris de défendre une doctrine que nous avons stigmatisé comme abominable et diabolique. Tout n'est pas encore perdu si le malade montre ses plaies.

Dans un journal, il est vrai, il nous est impossible d'empêcher un adversaire de dévier du sujet, comme le font ordinairement pour cacher leur défaite, ceux qui défendent une mauvaise cause ; mais nous pouvons au moins refuser de répondre à toute nouvelle question soulevée, avant que la première ne soit terminée d'un commun accord.

On nous permettra donc de déclarer à M. Jacques Tolérant qu'avant d'être arrivé avec lui à une conclusion sur l'existence de son périsprit, nous n'entrerons aucunement dans une discussion avec lui sur le grand nombre d'erreurs débitées dans ses articles, telles que : la préexistence et la métempsychose des âmes humaines, deux vieilles erreurs des Hindous ; l'incarnation des âmes préexistantes à titre soit de progrès, soit de réhabilitation, soit de punition pour des crimes antérieurement commis dont elles n'ont aucun souvenir ; l'impossibilité des miracles ainsi que de la résurrection des corps ; la négation de l'existence des anges, de la future fin du monde et du dernier jugement ; la correction successive de la part de l'église de la Vulgate, impliquant des erreurs antérieures contre la foi ou la morale ; la question de Galilée, etc., etc. Ce sont des vieilleries qu'on trouve très bien exposées et aussi bien réfutées dans chaque livre de dogmatique catholique, des questions qui servent à envelopper le sujet en discussion comme d'un brouillard épais pour cacher aux yeux des lecteurs l'erreur démontrée, et diriger leur attention dans une tout autre direction.

Remarquez que M. Jacques Tolérant, tout en débitant cette masse de vieilles questions, se nomme un " progressiste ", et nous accuse, nous, de vouloir lui faire abandonner le fond de sa réplique pour nous suivre dans nos nouvelles observations !

Non, nous ne lâcherons pas la question de l'existence du périsprit des spirites, jusqu'à ce que M. Jacques Tolérant ait ou prouvé sa réalité, ou reconnu sa non-existence.

Dans notre conférence nous avons démontré l'importance de cette question. Si, après la mort, l'âme humaine emporte avec elle une enveloppe matérielle, que les spirites nomment périsprit, on parviendra – peut-être – à expliquer, par elle, les phénomènes diaboliques des tables parlantes, des suggestions hypnotiques, de la science surnaturelle des somnambules, de l'apparition de mains vaporeuses, et de tant d'autres faits authentiques dont les livres sur la magie diabolique font mention ; tandis que, si les spirites ne réussissent pas à démontrer l'existence de cette enveloppe mystérieuse, force leur sera d'attribuer les effets intelligents des susdits phénomènes à des esprits d'une force supérieure à celle de l'âme humaine, qui, nous le savons par expérience, est incapable de mettre en mouvement des choses matérielles en dehors de son corps, excepté par l'entremise de son corps, sur lequel elle possède un pouvoir réel et naturel.

Nous considérons le périsprit des spirites comme une fiction habilement inventée et mise en avant par les spirites, ou plutôt par le démon lui-même, qui tâche de se cacher sous ce manteau, de se transfigurer, non " en ange de lumière, " comme dit Saint Paul (II Cor. XI, 14), mais en des âmes de défunts, afin de tromper plus facilement ses victimes, et d'apaiser les remords de leur

conscience, en leur faisant accepter comme une chose naturelle, ce qui est essentiellement surnaturel et diabolique.

II

M. Jacques Tolérant, ou plutôt M. Bellemare, ou quelque autre spirite français, a voulu prouver l'existence d'un périsprit, comme lien entre l'âme et le corps, en essayant de prouver sa nécessité. Voici son argument en forme rigide de syllogisme :

Majeure : L'âme humaine, qui est un esprit, agit sur son corps grossier ;

Mineure : Or un esprit ne saurait agir directement sur la matière grossière ;

Conséquence : Donc il existe entre l'âme et le corps un lien d'une nature mixte, qui tient du spirituel et du matériel.

La majeure est indiscutable et admise par les spirites et les chrétiens.

La mineure, affirmée par les spirites, est niée par nous. Comme toute assertion faite en philosophie, doit être prouvée par celui qui l'a faite, nous en avons demandé la preuve. Elle ne nous a pas été fournie. L'assertion étant gratuite, elle est de droit nié gratuitement.

Nous répétons ici qu'il incombe à M. Jacques Tolérant :

1° de préciser la raison pour laquelle un esprit ne saurait agir sur la matière grossière, tandis qu'il le peut sur la matière subtile ; et

2° de préciser la limite entre les matières subtiles et grossières jusqu'où la force motrice de l'esprit s'étend, et au-delà de quelle limite elle devient impuissante.

La pureté de l'esprit, insinuée çà et là par M. Jacques Tolérant comme raison, n'en est pas une ; car plus un esprit est pur, plus sa force s'augmente.

Quant à la *conséquence*, nous répondons : *nego consequens et consequentiam* : nous nions l'assertion qu'elle contient, et nions même qu'elle soit une conséquence logique des prémisses.

Supposé même (sans l'admettre) qu'un esprit ne saurait agir sur la matière grossière, il resterait encore la matière subtile sur laquelle il pourrait agir directement, comme par exemple le fluide nerveux. On n'est donc pas autorisé à conclure que l'intermédiaire entre l'âme et le corps doit absolument être d'une nature mixte, qui tient du spirituel et du matériel. La conclusion de M. Jacques Tolérant va donc au-delà de ses prémisses.

Nous avons dit " sans l'admettre ", parce que, en réalité, l'esprit humain agit, par ses facultés sensibles et végétatives, directement sur son corps grossier, quoique cette action ne soit pas soumise à sa volonté. L'homme n'a pas trois âmes, une intellectuelle, une sensible, et une végétative, mais une seule âme avec trois différentes facultés enracinées dans sa substance.

Nous avons aussi nié et nions le contenu de la conséquence du syllogisme de M. Jacques Tolérant. Une " nature mixte, qui tient du spirituel par sa subtilité et du matériel par son origine " est une absurdité : parce qu'une nature ne peut être à moitié matérielle et à moitié spirituelle, en même temps simple et composée, intelligente et inintelligente.

M. Jacques Tolérant a bien abandonné la " nature mixte " de son périsprit, et, poussé par les arguments de notre IVème Conférence, proclamé que son périsprit est tout à fait matériel ; mais loin d'avouer qu'il s'était trompé, il n'a pas rétracté ses expressions ; au contraire, après la publication de notre conférence 'Sur les erreurs du spiritisme, il a publié qu'il n'avait jamais sou-

tenu la nature hybride, semi-matérielle et semi-spirituelle, de son périsprit : " Mais où donc, Monseigneur, écrit-il, avez-vous pris que le périsprit était un principe intelligent et inintelligent, en même temps simple et composé ? – Citez-nous un seul passage de notre étude motivant une semblable interprétation ! "

M. Jacques Tolérant paraît avoir oublié son article VIII sur le spiritisme, où il donne de "l'intelligence", qui produit les phénomènes diaboliques, la définition suivante : " Cette intelligence, c'est le principe indestructible et survivant de l'homme ; c'est l'âme des prétendus morts, qui a conservé, malgré sa désagrégation charnelle, son individualité, son moi, au moyen d'une enveloppe fluidique, SEMI-MATÉRIELLE, nommé périsprit. " Que veut dire cette expression semi-matérielle, sinon " LA NATURE MIXTE, qui tient des deux substances, de l'esprit et de la matière ? "

A-t-il aussi oublié son IXème article, où il trouve son périsprit dans l'*Ochêma* des Anciens, cette "SUBSTANCE MIXTE."

A-t-il oublié son Xème article où il dit : " L'âme n'agit pas directement sur le corps ; son essence est trop pure pour cela.

Elle agit sur le périsprit qui, PLUS MATÉRIEL que l'âme MOINS MATÉRIEL que le corps auquel il donne la vie, se prête à devenir l'intermédiaire entre l'âme et le corps ?"...

En voilà bien assez pour démontrer que nous n'avons pas mal interprété les paroles de M. Jacques Tolérant.

Ce n'est pas un déshonneur d'avouer une erreur commise ; mais c'en est un grand de ne pas vouloir l'avouer.

Mais passons outre ; qu'il nous suffise de savoir que M. Jacques Tolérant a déclaré dès son premier article sur le Spiritisme et l'Église, écrit après notre IVème Conférence sur les erreurs du spiritisme, que son périsprit est une chose matérielle et non pas semi-matérielle.

De la " nature mixte " M. Jacques Tolérant s'est ensuite réfugié avec son périsprit dans " l'éther universel ". Le périsprit est " un fluide, et prend sa source dans l'éther universel... et est inséparable de l'âme, avant comme après la désincarnation. "

Nous avons déjà demandé, et répétons ici notre demande, que M. Jacques Tolérant nous dise : 1° ce qu'il entend par cet éther universel ; 2° comment et combien de cet éther universel est comprimé ou condensé pour former une enveloppe inséparable autour de l'âme ; 3° quand et où cette formation a lieu ; 4° par quelle force ce fluide est contenu pour qu'il ne s'échappe pas de notre atmosphère grossière ; et 5° quelle place il occupe dans notre corps ? – Une hypothèse doit expliquer tout ce pour quoi elle a été avancée.

Ajoutons que si Notre Seigneur est ressuscité avec son périsprit, comme M. Jacques Tolérant nous l'assure, il nous paraît souverainement ridicule que cet éther universel ait pu manger du pain et du poisson, comme Notre Seigneur l'a fait, après sa résurrection, pour prouver l'identité et la réalité de son corps ressuscité – et encore plus ridicule que Saint Thomas, qui ne voulait pas croire à la résurrection de Jésus, fut contraint de l'avouer en mettant sa main dans le côté et ses doigts dans les plaies d'une quantité d'éther universel ! Non, Notre Seigneur n'a pas menti lorsqu'il disait à ses disciples : " Voyez mes mains et mes pieds, car c'est bien moi ; touchez et voyez, un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai. " (Luc XXIV, 39). D'après les spiritistes, il aurait dû leur dire : Regardez donc cette chose curieuse : mon périsprit, tiré (le l'éther

universel, ressemble, à s'y méprendre, à mon corps grossier, qui n'est pas ressuscité, mais que vous trouverez encore dans le sépulcre ou quelque autre part en putréfaction²⁸ !

Dans son VIIIème article sur le Spiritisme et l'Église, M. Jacques Tolérant raconte quelques exemples de bilocation. On rencontre un assez grand nombre de ces faits, surtout dans la vie des Saints, comme de Saint François Xavier, et de Saint Alphonse Liguori. Les auteurs sur la Mystique s'efforcent de donner des explications de ce phénomène très curieux.

M. Jacques Tolérant ne nous en donne aucune explication, il se contente de nous assurer que la personne dédoublée est le périsprit de la personne originale. Nous, au contraire, nous y voyons, au premier coup d'œil, une réfutation complète de la doctrine des spirites. Examinons les cas donnés par M. Jacques Tolérant.

Émilie Sagée paraît en deux figures exactement semblables et faisant les mêmes gestes ; l'une cependant tient à la main un crayon de craie, et l'autre rien. Une autre fois elle est vue assise dans un fauteuil dans la chambre, et en même temps cueillant des fleurs dans le jardin.

M. Jacques Tolérant n'hésite pas à déclarer que l'une de ces deux Émilie est son périsprit. Voyons.

Les deux grands principes des spirites sont :

1° que l'esprit ne peut agir directement sur le corps grossier, mais a besoin pour cela de l'entremise d'un périsprit ; et

2° que ce périsprit reste indissolublement attaché à l'esprit, avant, pendant, et après son " incarnation. "

²⁸ Les spirites n'admettent pas que le Christ désincarné ait réellement mangé du pain ou du poisson : un esprit ne mange pas, et Jésus était un esprit puisque Jésus était mort sur la croix une semaine avant l'événement rapporté ici par saint Luc. Pour nous, le Maître n'a accompli à la table de ses disciples qu'un double phénomène spirite et rien de plus : d'abord, une apparition tangible sous forme corporelle humaine ; ensuite un acte apparent ayant pour but de servir le présent en préparant l'avenir. L'Évêque Meurin a reproduit dans sa 3ème Conférence p. 22, l'histoire d'un Juif célèbre par sa piété. Il nous a dit, d'après la Bible, comment un Esprit S'est présenté au fils de Tobie pour l'accompagner chez Gabélus, en Médie, et cela sous l'apparence d'un jeune homme de bonne mine et assumant le nom d'Azarias, fils du grand Ananias. Il nous a dit comment le soi-disant Azarias a mangé et a bu avec son compagnon pendant tout le voyage et comment, finalement, après avoir guéri le vieux Tobie de sa cécité, l'Esprit se découvrit en disant : "Je suis " l'ange Raphaël.... Il vous a paru que je buvais et que je mangeais avec vous, " mais, pour moi, je me nourris d'une viande invisible et d'un breuvage qui ne " peut être vu des hommes." (Tob. XII, 19. 21). Que Mgr. Meurin creuse ces paroles de l'ange et il comprendra tout de suite ce que nous lui disons ici. – Voilà pour les actes du Christ. Quant à cette assertion de Jésus " Regardez mes mains et mes pieds ; un Esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'en ai"; elle était nécessaire car si Jésus avait dit à ses disciples : Voyez, je suis un esprit, mais un esprit matérialisé, il arrivait à coup sûr de ces deux choses l'une : ou ces hommes superstitieux s'effrayaient (l'évangéliste nous déclare qu'ils avaient déjà peur) et alors, ils s'enfuyaient au plus vite, compromettant ainsi toute la mission de Jésus-Christ ; ou, au contraire, ils demeuraient ; et en ce cas-là, il aurait fallu leur expliquer des choses qu'ils n'étaient certainement pas aptes à s'assimiler c'est-à-dire la tangibilité, son existence, sa cause, ses effets. Placé dans cette alternative, Jésus a préféré s'abstenir et leur laisser croire plutôt qu'il n'était pas un esprit. Dira-t-on qu'il a menti ? Non, pas plus que nous ne mentons, nous, à nos enfants lorsque, dans leur propre intérêt, nous leur celons certaines vérités ! Une lumière trop vive éblouit bien plus qu'elle n'éclaire ; Jésus l'ignorait si peu qu'il dit ailleurs à ses disciples : " J'ai encore beaucoup de choses à vous enseigner, mais vous ne pouvez les porter présentement ; aussi le Consolateur viendra, et quand il sera venu il vous apprendra toutes choses et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit." Ces quelques mots d'observation suffisent pour démontrer que les spirites ne croient pas à l'absurde. J. T.

M. Jacques Tolérant voudrait-il donc répondre aux trois questions suivantes que nous lui posons, en distinguant entre Emilie A et Emilie B :

1° Si Émilie B est le périsprit d'Émilie A, ne s'en suit-il pas qu'avec ce périsprit l'âme aussi d'Émilie A est sortie de son corps, puisque le périsprit reste toujours uni à l'esprit ? Le corps d'Émilie A, délaissé de son âme, n'est-il donc pas son cadavre ? Comment donc fait ce cadavre pour cueillir des fleurs ?

2° Si, contrairement au principe de l'inséparabilité de l'esprit et du périsprit, on dit que l'esprit reste dans le corps d'Émilie A, et que seul son périsprit en sort pour former (on ne dit pas comment) le corps fluïdique d'Émilie B, l'esprit n'est-il pas incapable d'agir directement sur le corps grossier d'Émilie A, puisqu'un pur esprit est déclaré incapable d'en faire autant ? Comment donc l'esprit d'Émilie A a-t-il pu, sans périsprit, produire sur ce corps des gestes avec son crayon de craie ? Et comment le périsprit a-t-il pu agir seul sans esprit ?

3° Si l'on dit que le périsprit, tout en restant uni avec son esprit et avec le corps d'Émilie A, se dédouble et forme un second corps fluïdique, celui d'Émilie B, n'est-il pas de la nature du périsprit de pouvoir se multiplier ? Pourquoi chaque périsprit n'aurait-il pas le même pouvoir ? Et pour quelle raison ne pourrait-il pas alors se multiplier trois, dix, cent fois ? D'où prend-il l'éther universel nécessaire pour se doubler ?

Poser ces questions, c'est réfuter l'hypothèse absurde de l'existence d'un périsprit.

Mais laissons maintenant la considération philosophique du périsprit de côté – elle est écrasante pour les spirites – et considérons les preuves tirées par M. Jacques Tolérant des autorités citées en faveur de sa doctrine : les textes de la Sainte Écriture, et les témoignages de l'Église et de plusieurs auteurs.

La crédulité de M. Jacques Tolérant est étonnante : chaque fois qu'il rencontre un auteur antichrétien, il préfère croire à sa doctrine plutôt qu'à celle de l'Église qui enseigne avec infailibilité la vérité et la saine morale. Si nous, chrétiens, nous acceptons la révélation divine avec la légèreté et la foi aveugle qui caractérisent la confiance des soi-disant libres-penseurs et progressistes, on aurait certainement tout droit de nous critiquer et de nous blâmer bien sévèrement. M. Jacques Tolérant ne sait pas avec quelle ardeur, subtilité et persévérance on discute, dans les écoles de théologie, le pour et le contre des preuves de la possibilité et de l'existence historique de la révélation divine ; sans quoi il aurait imité ces vaillants scholastiques qu'il blâme sans les connaître, et aurait examiné de près les preuves que son auteur favori, M. Bellemare, a osé publier pour établir l'existence de son périsprit.

Le fait est que M. Bellemare ne mérite pas la moindre confiance ; au contraire, s'il n'a pas copié lui aussi aveuglément, il mérite un blâme sévère public pour falsification du texte sacré de la Bible et pour les affirmations entièrement controuvées qu'il a avancées comme le font les imposteurs. Ne dites pas que ceci est un langage intempéré et peu charitable : s'il est du devoir de tout bon citoyen de dénoncer publiquement ceux qui frappent de fausses monnaies, il est encore davantage de leur devoir de dénoncer ceux qui, avec connaissance de cause, osent fausser la vérité. La charité envers ceux qui sont trompés l'exige.

Quant aux textes hébreux cités par M. Bellemare, M. Jacques Tolérant peut bien être excusé de les avoir reproduits, parce qu'il ne connaît pas l'hébreu. Mais M. Bellemare paraît le savoir, puisqu'il ne cite pas d'auteur auquel il eut emprunté les deux textes que nous avons démontré avoir été tronqués et, audacieusement interpolés.

Nous voulons encore excuser M. Jacques Tolérant relativement à son argument contre la résurrection de la chair, tiré du XVème chapitre de la première épître de Saint Paul aux Corinthiens. Nous pouvons supposer que là encore il a copié aveuglément ; sans quoi, comment aurait-il osé imputer à saint Paul la doctrine des spiritistes ?

Que nos lecteurs prennent le nouveau Testament en mains et ouvrent le chapitre indiqué. Ils verront que M. Jacques Tolérant, pour prouver que Saint Paul n'enseignait pas la résurrection de la chair, cite les versets 35 jusqu'au 40ème, tronque le 36ème, le 37ème, le 38ème, omet le 41ème jusqu'au 49ème, joint le 50ème au 40ème, et, enfin, se garde bien de citer encore les versets 51 à 53. Ajoutez à ces tronquements une fausse interprétation du 50ème verset, et vous ne serez pas étonnés d'apprendre qu'ainsi il a réussi à faire de Saint Paul un spiritiste !

L'idée de la résurrection de la chair, dit M. Jacques Tolérant, est tellement ridicule, que Saint Paul la qualifie positivement de croyance insensée dans cette même épître aux Corinthiens ; écoutons-le, ajoute-il :

(V. 35) : " Mais, dira quelqu'un, comment ressuscitent les morts ? ou avec quel corps viendront-ils ? "

(V. 36) : " Ô fou ! ce que tu sèmes n'est point vivifié, s'il ne meurt."

Ici M. Jacques Tolérant supprime le mot : " auparavant," par lequel Saint Paul indique déjà que c'est le corps, qui meurt auparavant, c'est-à-dire avant d'être ressuscité. Par la suppression du mot " auparavant " on veut faire croire au lecteur que c'est l'homme qui meurt, et, son corps restant pour toujours mort, c'est l'homme qui est vivifié – avec son périsprit.

(V. 37) " Et quand tu sèmes, tu ne sèmes point le corps qui naîtra, mais le grain nu. "

Ici M. Jacques Tolérant omet encore les mots suivants qui complètent le parallèle dont se sert Saint Paul "le grain nu, par exemple, du blé, ou de quelque autre espèce." Ce parallèle gêne M. Jacques Tolérant ; car c'est bien le corps du blé qui renaît dans le nouveau blé ; et ainsi c'est bien le corps de l'homme qui meurt avant d'être ressuscité.

(V. 38) "Mais Dieu lui donne un corps comme il veut. "

Ici un nouveau tronquement : Voici les mots qui suivent : "et à chaque semence le corps qui lui est propre." Cette addition, si M. Jacques Tolérant l'avait faite, aurait détruit tout son argument ; car elle montre la pensée de l'apôtre, que c'est le corps propre à l'homme qui ressuscitera, comme le corps propre à chaque semence.

(V. 39) " Toute chair n'est pas la même chair ; mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux et autre celle des poissons. "

(V. 40) " Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres ; mais autre est la gloire des célestes, et autre celle des terrestres. "

M. Jacques Tolérant veut faire entendre à ses lecteurs que dans ce 40ème verset il s'agit des corps grossiers terrestres et des périsprits célestes. A cette fin, il omet les versets jusqu'à 49, joint à cette distinction faussement sous-entendue, le verset 50 :

Voici donc ce que je vous dis, mes frères, c'est que la chair et le sang ne peuvent point hériter le royaume de Dieu, et que la corruption n'hérite point l'incorruptibilité, " – et il ajoute la considération suivante : " Que signifient ces paroles, sinon que notre corps charnel, une fois détruit, ne peut plus se renouveler, et que notre âme possédera à l'état d'esprit un corps particulier, une enveloppe impérissable et subtile que Saint Paul appelle corps spirituel et les spiritistes périsprit. "

Nous prions nos lecteurs de se mettre en présence des versets volontairement omis entre le 40^{ème} et le 50^{ème}, ainsi que des versets 51, 52 et 53.

Dans le 41^{ème} Saint Paul explique lui-même ce qu'il entend par les divers corps célestes. Ce ne sont pas les périsprits des spirites, mais : " Le soleil a son éclat, la lune a le sien, les étoiles le leur ; et entre les étoiles l'une diffère de l'autre en clarté."

(V. 42) " Il en est de même de la résurrection des morts. Le corps est semé dans la corruption, il ressuscitera incorruptible."

(V. 43) " Il est semé dans l'ignominie, il ressuscitera dans la gloire ; il est semé dans la faiblesse, il ressuscitera dans la force."

Dans la suite, Saint Paul fait la distinction entre les corps ressuscités des bons et des méchants ; ils seront tous ressuscités mais seulement ceux des bons seront changés, non pas substantiellement, mais accidentellement – recevant une certaine participation aux quatre qualités de l'esprit : d'impassibilité, de clarté, d'agilité et de subtilité.

(V. 44) " Il est semé corps animal, il ressuscitera corps spirituel. Comme il y a un corps animal (naturel), il y a aussi un corps spirituel (surnaturel ou glorieux), selon qu'il est écrit. "

(V. 45) " Le premier homme Adam a été fait une âme vivante : le dernier Adam (le Christ) esprit vivifiant.

(V. 46) " Non d'abord ce qui est spirituel, mais ce qui est animal, ensuite ce qui est spirituel " (Adam avant Jésus-Christ, le péché avant la rédemption, la mort avant la résurrection).

(V. 47) " Le premier homme formé de la terre, terrestre, le second homme venu du ciel, céleste. " (Ce n'est donc nullement le périsprit qui s'incarne avec l'âme humaine, et se désincarne ensuite avec elle).

(V. 48) "Tel l'homme terrestre, tels aussi les hommes terrestres, et tel l'homme céleste, tels aussi les hommes célestes."

(V. 49) "Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre (Adam), portons aussi l'image de l'homme céleste" (Jésus-Christ).

(V. 50) "Or je dis cela, mes frères, parce que la chair et le sang" (le vieil homme, l'homme naturel et déchu) ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et que la corruption" (la chair du péché) "ne possédera pas l'incorruptibilité" (la transformation glorieuse).

(V. 51) " Voici que je vous apprends un mystère. A la vérité NOUS RESSUSCITERONS TOUS, mais NOUS NE SERONS PAS TOUS CHANGÉS." (Le corps du réprouvé deviendra aussi immortel, mais il ne sera pas glorifié ou spiritualisé.)

(V. 52) " En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette—car la trompette sonnera – et LES MORTS RESSUSCITERONT INCORRUPTIBLES : et nous, nous serons changés."

Qui dira encore avec M. Jacques Tolérant que l'idée de la résurrection de la chair est tellement ridicule que Saint Paul la qualifie positivement de croyance insensée ? Ce sont ceux qui la nient, comme M. Jacques Tolérant, que Saint Paul appelle des insensés, ou, pour me servir de la traduction de M. Jacques Tolérant, des fous.

Devons-nous accuser M. Jacques Tolérant de tous ces tronquements, perversions et faux ajustements des paroles de la Sainte Écriture ? Nous ne le croyons pas ; nous préférons admettre l'hypothèse qu'il a emprunté ces faussetés à un M. Bellemare quelconque. Invoquer le témoignage de Saint Paul contre la résurrection de la chair, et tronquer dans ce but le texte du même Saint Paul, cela dépasse les limites d'une discussion honnête.

Nous ne nous arrêtons pas à l'assertion futile de M. Jacques Tolérant, que Saint Jérôme, pour désigner le périsprit des spirites, a créé un néologisme en se servant du mot spiritale au lieu du mot spirituals. Ce dernier mot n'est pas du latin classique et n'était pas encore en usage du temps de Saint Jérôme. Le mot classique est spiritalis. Saint Jérôme écrivait du latin classique et n'avait aucune idée de ce périsprit tiré de l'éther universel²⁹.

Venons plutôt au plus fort argument dont M. Jacques Tolérant s'est servi dans le but d'obtenir d'un seul coup deux grands avantages contre l'Église : une déclaration dogmatique de l'Église enseignant l'existence du périsprit, déclaration dogmatique la niant, et partant une ouverte dans la doctrine de l'Église

D'abord M. Jacques Tolérant a fidèlement rapporté la déclaration officielle de l'Église, que l'âme humaine est la forme substantielle du corps, et, par conséquent, unie au corps sans aucun lien intermédiaire, comme le périsprit. Il n'aurait pas dû ajouter que c'est là une théorie imaginée par nous.

Mais en second lieu, et en opposition avec le susdit dogme catholique, M. Jacques Tolérant fait intervenir devant ses lecteurs un certain Saint Jean de Thessalourgue, dont les vues, dit-il, ont été adoptées par le second Concile de Nicée, et qu'il résume comme il suit : " Sur les anges, les archanges et les puissances, et j'ajoute aussi sur les âmes, l'Église décide que ces êtres sont à la vérité spirituels, mais non complètement privés de corps, ainsi que le pensent les païens, et doués, au contraire, d'un corps ténu, aérien ou igné... Il n'y a qu'un Dieu seul qui soit incorporel et sans forme. Quant aux créatures spirituelles, elles ne sont nullement incorporelles. "

Et triomphalement M. Jacques Tolérant demande : " de ces deux systèmes contraires, procédant d'une même source proclamée infaillible, lequel exprime la vérité ? "

Au premier moment, en lisant ces lignes, nous avouons avoir été humilié de notre ignorance, car jamais nous n'avions entendu le nom d'un saint Jean de Thessalourgue, et jamais nous n'avions vu ou connu la décision dogmatique rapportée avec une telle précision par M. Jacques Tolérant, ou plutôt, nous le croyons, par le faussaire M. Bellemare.

Mais c'est en vain que nous avons cherché dans les diverses histoires ecclésiastiques de notre bibliothèque, et même dans le Martyrologe Romain, qui cependant contient les noms de tous les saints reconnus comme tels par l'Église – nulle part, absolument nulle part n'avons-nous pu trouver un saint Jean de Thessalourgue. Nous savons bien qu'un moine du nom de Jean lut à ce Concile une dissertation sur l'origine de la guerre faite aux images, qui avait été inspirée d'abord par un méchant juif de Tibériade au Calife arabe Jéside ; mais que ce moine fut un saint et un saint Jean de Thessalourgue, voilà ce que nous avons tout droit de nier. Les évêques seuls ont le droit de voter aux synodes ; or jamais Thessalourgue, si c'est le nom d'une ville, n'a été le siège d'un évêque catholique.

²⁹ Si le mot spiritualis, n'est pas une expression classique et s'il n'était pas ENCORE en usage du temps de saint Jérôme, c'est-à-dire au IV^{ème} et au V^{ème} siècle de l'ère chrétienne, nous voudrions bien savoir comment il se fait que Cicéron l'ait employé, lui qui a vécu en l'an 106 AVANT Jésus-Christ et qui, en tant qu'écrivain, est à juste titre considéré comme la suprême expression du génie latin ? En sa qualité de linguiste, Mgr Meurin devrait savoir que l'adjectif latin pour spirituel dérive du substantif spiritus dont la racine est spiritu et non pas spirit. Conséquemment spirituale est absolument classique. J. T.

Depuis que nous avons écrit ces lignes, nous avons vu une lettre de M. Jacques Tolérant dans le *Journal de Maurice* du 3 février, dans laquelle il dit que, par erreur typographique, le nom de saint Jean de Thessalourgue s'est glissé dans un de ses articles au lieu de Saint Jean de Thessalonique.

Il n'est pas juste d'accuser les typographes de cette erreur car elle se trouve dans deux de ses articles. Les typographes ont déjà assez à répondre ; par exemple, d'avoir imprimé dans notre dernier article " M. Jacques Tolérant met les versets jusqu'au 49ème " au lieu de " omet les versets ", ce qui est juste le contraire.

Ensuite, comme il n'y a pas de saint Jean de Thessalourgue, il n'y a pas non plus un saint Jean de Thessalonique. Ce personnage est une pure invention. M. Jacques Tolérant dit : " Celui-ci est assez connu pour me dispenser de toute note biographique à son égard." Nous serions contents d'en apprendre au moins quelque chose.

En outre, ayant devant nous les canons du second Concile de Nicée, nous nions positivement qu'il s'y trouve même une ombre d'un canon de l'espèce citée par M. Jacques Tolérant. L'existence de ce canon est un pur mensonge.

Voilà encore une de ces impostures dont les spirites se servent pour tromper la foi aveugle de leurs adeptes. Et M. Jacques Tolérant préfère croire, sans aucun examen préalable, à de tels écrivains plutôt qu'à l'Église Catholique, que personne n'a encore pu convaincre de la moindre erreur en fait de doctrine de foi et de mœurs !

Croyez-nous, M. Jacques Tolérant, la punition de l'incroyance est une crédulité aussi dégradante que pernicieuse et fatale !

VI

Après ses preuves toutes fausses tirées de la raison, de la Sainte Écriture et de l'autorité suprême ecclésiastique, M. Bellemare, le mauvais génie de M. Jacques Tolérant, ose nous offrir encore celle " d'un de nos propres théologiens les plus accrédités. "

Nous savons que M. Henri Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, est un brave homme et un bon catholique, mais il n'est ni prêtre, ni théologien, encore moins un des théologiens les plus accrédités, ni même une autorité en matière de philosophie. Certes son livre "Les Sciences et la philosophie," d'où M. Bellemare a extrait son passage, ne lui a pas mérité de telles louanges. Un écrivain, qui pense pouvoir résoudre une question philosophique et très abstraite, en litige entre les Thomistes et les Scotistes, par la théorie des spirites, donnant à l'âme humaine, après la mort, un organisme invisible, intangible et impondérable, contenant les forces vitales qui reconstitueraient un jour l'organisme visible du corps, un tel écrivain doit briller d'une intelligence supérieure à celle des Saint Thomas et des Duns Scot.

Duns Scot parle d'une corporéité que la matière posséderait déjà au moment où l'âme humaine, nouvellement créée par Dieu, lui est unie comme sa forme substantielle. Cette corporéité nécessairement suppose une forme substantielle unie à la matière première qui ne saurait exister sans une forme quelconque. D'après lui-même, cette forme préliminaire du corps humain se perd au moment même où l'âme est unie à ce corps. Elle ne continue donc pas à exister ensemble avec l'âme comme le périsprit imaginé par les spirites. Duns Scot avec saint Thomas rejeterait, comme ridicule, l'idée de M. Martin, de laisser "cette forme subalterne de corporéité " en existence après l'union de l'âme au corps, et, ce qui est pire, unie à l'âme après la mort, et ce qui est doublement pire, reconstituant l'ancien corps de l'homme au jour de la résurrection.

D'ailleurs le livre de M. Martin ne porte aucune approbation ecclésiastique, et M. Jacques Tolérant n'a aucune raison de nous l'octroyer comme une autorité d'un de nos théologiens les plus accrédités.

Voici notre conclusion :

Ni l'opinion absolument erronée de M. Martin, qui n'est ni philosophique, ni théologique ; ni l'autorité de Saint Jean de Thessalonique, canonisé par M. Bellemare ; ni le fameux canon, inséré par M. Bellemare dans les décrets dogmatiques du second concile de Nicée ; ni le texte de Saint Paul sur la résurrection de la chair, faussement interprété et audacieusement ajusté ; ni les textes hébreux de Job et d'Isaïe, interpolés, tronqués et faussés ; ni l'hypothèse gratuite et ridicule de l'éther universel formant une enveloppe autour de nos âmes ; ni l'hypothèse également gratuite et tout-à-fait illogique d'une nature mixte, semi-matérielle et semi-spirituelle ; ni enfin la, base de tout cet édifice de fantaisies et de falsifications, c'est-à-dire, l'assertion, dépourvue de tout fondement, qu'un esprit est trop pur pour pouvoir agir sur une matière grossière ; en somme – ni les preuves tirées de la raison humaine, ni celle tirées de l'autorité, soit de l'Écriture Sainte, soit de l'Église Catholique, soit des théologiens accrédités, n'ont réussi à établir l'existence de ce que les spiritistes appellent un périsprit, un lien entre l'âme et le corps, qui, après la mort de l'homme, reste attaché à l'âme, et lui sert de moyen pour établir une communication avec les vivants – disons, avec les somnambules, les médiums, les femmes hystériques hypnotisées, et tout le reste de ce monde spiritiste qui vit dans les ténèbres, dans le royaume du Prince de l'Enfer.

Nous avons écrit ces lignes dans le même but que nos conférences : nous voulons combattre, dans notre pauvre diocèse, l'esprit du mensonge, et en bon pasteur délivrer nos ouailles des doctrines fausses et pernicieuses dont l'ennemi du genre humain cherche à les envelopper pour les détacher de Jésus-Christ et se les enchaîner en vue de perdre leurs âmes.

M. Jacques Tolérant ne répondra jamais – logiquement – aux questions que nous venons de lui poser, et qui suffisent pour réduire à néant la doctrine des spiritistes.

La vérité prévaut toujours sur l'erreur, tant qu'elle a la liberté de s'affirmer. Nous démontrerons la fausseté de toute réplique que M. Jacques Tolérant voudra opposer à nos arguments. S'il répond par de nouvelles attaques, étrangères à la question qui nous occupe, nous ne le suivrons pas, mais nous déclarons d'ores et déjà une telle déviation comme une retraite déloyale et un aveu implicite de la défaite des spiritistes dans la lutte de l'enfer contre le ciel.

Nous invitons charitablement M. Jacques Tolérant et ses collaborateurs anonymes, ainsi que ceux qui se sont laissé entraîner par les doctrines et pratiques superstitieuses du spiritisme, à renouveler leur promesse de baptême ; de renoncer à Satan, l'inventeur et chef occulte du spiritisme ; à ses œuvres, l'évocation des esprits, et les autres pratiques illicites et dangereuses du somnambulisme et de l'hypnotisme qui conduisent la folie et à l'enfer ; à ses pompes, ses doctrines hautaines et mensongères ; et à s'attacher pour toujours à Jésus-Christ, qui par sa sainte croix a vaincu l'antique serpent, et à la Sainte Église Catholique, qui enseigne la vérité divine, la sainteté et le chemin du ciel avec infailibilité.

Léon Meurin, S. J.
Archevêque, Évêque de Port-Louis.

Réplique de Jacques Tolérant

I

L'Archevêque Meurin s'esquive par la tangente. Ne sachant plus comment faire pour sortir de l'impasse où nous l'avons acculé, il a recours à la tactique de son collègue Escobar.

Ainsi, après avoir lui-même choisi son terrain et provoqué la discussion ; après avoir affirmé, d'une part, que les phénomènes du spiritisme ne sont dus qu'à l'action exclusive de Satan ; et, d'autre part, que les âmes humaines désincarnées sont incapables " par suite de leur nature infime " de se communiquer aux vivants, l'Évêque, sans même essayer – et pour cause – d'expliquer ou de réfuter les témoignages bibliques que nous lui avons opposés (lesquels, entre parenthèses, prouvent précisément le contraire de toutes ses assertions doctrinales) ; l'Évêque, disons-nous, se dérobe et croit escamoter la question en la subordonnant à l'existence du périsprit. Et, non content de subtiliser de la sorte le point véritablement en litige, notre contradicteur refuse encore la lutte sous le prétexte qu'il n'a pas à nous répondre aussi longtemps que nous ne lui aurons pas donné une analyse exacte de la matière périspirite. Et là-dessus, voilà Sa Grandeur qui rédige, à notre intention, le questionnaire suivant :

" Que M. Jacques Tolérant nous dise, écrit-il :

1° Ce qu'il entend par l'éther universel ;

2° Comment et combien de cet éther universel est comprimé ou condensé pour former une enveloppe inséparable autour de l'âme ;

3° Quand et où cette formation a lieu ;

4° Par quelle force ce fluide est contenu pour qu'il ne s'échappe pas de notre atmosphère grossière ;

5° Et enfin quelle place il occupe dans notre corps ? "

Pour ce qui concerne l'éther, l'Évêque Meurin n'aurait eu qu'à ouvrir le premier dictionnaire venu pour savoir à quoi s'en tenir sur la signification de ce mot :

"On appelle Éther, dit Larousse, une substance élastique et d'une densité excessivement faible, qui serait répandue dans tout l'espace, même dans le vide le plus parfait, et remplirait les pores qui séparent les molécules des corps pondérables. La chaleur, la lumière, l'électricité ne seraient plus des substances mais les résultats de mouvements vibratoires particuliers imprimés à ce fluide universel ; de même que le son n'est pas une matière, mais un mouvement imprimé à la matière. L'hypothèse de l'éther, à cause de sa grande simplicité et de la facilité avec laquelle elle explique la plupart des phénomènes a été généralement adoptée. C'est surtout dans l'étude de la lumière qu'on a pu en suivre avec détail toutes les conséquences et l'on a toujours trouvé l'accord le plus satisfaisant entre les déductions théoriques et les résultats de l'expérience. Descartes, aux premières pages de sa *Dioptrique*, pose en principe que " l'on voit les couleurs et les lumières sans qu'il ne passe rien de MATÉRIEL des objets à nos yeux, ... la lumière n'étant autre chose qu'un certain mouvement ou action fort prompt qui passe vers nos yeux par l'entremise des corps transparents." Huyghens développa les idées de Descartes, mais en les modifiant profondément. Il admit que des différents points des corps lumineux partent des ondes qui se propagent avec une extrême vitesse à travers un fluide éthéré, répandu partout, d'une densité très faible et formée de molécules éminemment "élastiques... Les idées de Descartes et de Huyghens, quoique admises par Euler ; avaient été, d'après l'autorité de Newton, presque généralement abandonnées. Les

belles expériences de Young les rappelèrent à l'attention des physiciens, et les grands travaux de Fresnel (et d'Arago, ajouterons-nous) les ont faits " DEFINITIVEMENT admettre."

Donc, ici, la Science s'est prononcée. L'éther existe en toute réalité. C'est une matière aussi subtile que vibrante, sans être pour cela " à la fois intelligente et inintelligente, en même temps simple et composée ", ainsi que l'Évêque a bien voulu nous le faire dire.

Ce point hors de conteste, voyons, en second lieu, si, comme nous l'avons avancé, le périsprit puise vraiment son principe dans cet éther ou fluide universel ? Or, là-dessus tous les Esprits consultés sont unanimes ; tous affirment positivement qu'ils possèdent un organisme et un organisme éthéréen. Maintenant, ce témoignage, qui n'en serait certes pas un pour l'incrédule, le *profanum vulgus*, est-il opposable à Mgr Meurin ? Assurément, puisque l'Évêque admet, lui, que les esprits se communiquent aux vivants. Cette admission lie par conséquent notre contradicteur et lui défend non seulement de contester cette révélation spirite, mais encore de suspecter la compétence des êtres de qui cette révélation émane. En effet, d'une part, l'Évêque professe l'opinion que les Esprits sont supérieurs à l'homme sous le point de vue de la science des choses et, d'autre part, il voudra bien reconnaître qu'ils sont beaucoup mieux placés que tous les scolastiques du monde pour apprécier la véritable nature de leur essence corporelle. Si donc, dans ces circonstances, les esprits viennent nous déclarer que leurs corps sont composés de la substance éthérée, leur assertion constitue évidemment dans l'espèce une preuve et une preuve irrécusable, pour Mgr Meurin et ses coreligionnaires tout au moins. Que pourrait dire notre contradicteur ? Que ces Esprits sont des diables ? Mais l'Évêque a précisément oublié de nous prouver que le diable existe et, en admettant qu'il existe, quel serait, dans le cas qui nous occupe, son intérêt à nous induire en erreur ? Est-ce un " péché ", une hérésie que de croire à la corporalité des Esprits ? Non ; et c'est la théologie romaine, et notamment le Père Pétau de la Compagnie de Jésus, qui enseignent cette négation ; et l'Église a si bien ratifié cet enseignement qu'elle a canonisé plus d'un de ses Docteurs dont la doctrine sur la corporalité des Esprits est conforme en tous points à celle du spiritisme.

Mais écartons, si l'on veut, ce témoignage spirite, et examinons la constitution du corps spirituel ou périsprit par nous-mêmes et à la lumière de notre seule raison.

Tout d'abord, demandons-nous si un fluide impondérable peut constituer un corps déterminé ? Scientifiquement parlant, l'affirmative s'impose et une curieuse expérience va nous mettre sur la voie de l'explication.³⁰

En admettant l'idée de l'unité de la matière, M. William Thompson, pour expliquer le retour d'une substance à son état primitif, lorsqu'elle se dégage d'une combinaison, assimile les mouvements du milieu élastique, qu'il nomme matière, à celui de ces tourbillons de fumée en forme d'anneaux, que l'on voit se produire dans la combustion de l'hydrogène phosphoré, ou quelquefois s'échapper de la cheminée d'une locomotive au départ.

On a imaginé un appareil qui permet d'obtenir ces couronnes à volonté et, en leur donnant de grandes dimensions, d'en étudier la forme. Une caisse en bois percée en avant d'une ouverture circulaire renferme deux vases, dont l'un contient une dissolution d'alcali volatil et, l'autre de l'acide chlorhydrique du commerce. Les gaz qui s'échappent de ces solutions produisent, en se combinant, d'abondantes fumées qui remplissent la boîte. Un coup sec appliqué sur le drap formant la paroi opposée à l'ouverture, chasse la fumée qui s'échappe en produisant une belle couronne qui se propage en ligne droite.

³⁰ G. Delanne. *Le Spiritisme devant la science*, p. 269.

M. Helmholtz, qui a étudié ces tourbillons, a montré que les particules de fumée roulent sur elles-mêmes, et exécutent des mouvements de rotation, allant de l'intérieur à l'extérieur dans le sens de la propagation et s'exécutant autour d'un axe circulaire, qui forme pour ainsi dire le noyau des tourbillons. De là M. Helmholtz passe au cas d'un milieu dans lequel il n'y aurait aucun frottement ; il montre que les anneaux se déplaceront et changeront de forme, sans que rien vienne détruire les liaisons qui existent entre les parties constituantes.

Nous déduisons de là qu'il existe des états de la matière où une forme étant donnée, elle se conserve indéfiniment, à la condition que cette matière soit soumise à une force constante, et n'éprouve aucun frottement. C'est ce qui se présente pour le périsprit dont la matière raréfiée peut être envisagée comme n'ayant aucun frottement à subir, en raison de sa nature éthérée de sorte que nous pouvons concevoir qu'elle conserve un type déterminé en vertu de sa constitution moléculaire.

Nous pouvons pousser plus loin encore l'analogie :

Des expériences effectuées en Angleterre ont montré que, si on déforme ces anneaux, ils tendent à reprendre la forme circulaire ; si on place sur leur trajet une lame, ils s'infléchissent autour d'elle, sans se laisser entamer, en offrant ainsi l'image matérielle de quelque chose d'indivisible et d'insécable... De plus deux anneaux se mouvant suivant une même ligne, peuvent se traverser sans perdre leur individualité propre ; l'anneau qui est en retard se contracte pendant que sa vitesse augmente ; il traverse celui qui le précède, puis se dilate à son tour, et ainsi de suite.

Ainsi ces anneaux se pénètrent mutuellement, passent au travers l'un de l'autre, sans rien perdre de leur autonomie, sans être même déformés. La matière, dans cet état peu raréfié, lequel est loin d'atteindre à l'extrême ténuité du périsprit, jouit donc de propriétés qui nous révèlent les lois encore peu connues qui dirigent les évolutions du double fluide et nous comprendrons sans peine, par analogie, que le périsprit puisse traverser tous les corps comme la lumière passe au travers des corps transparents.

Aux considérations qui précèdent nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres ; mais qu'il nous suffise de reproduire seulement le témoignage même de Mgr Meurin.

A la page 23 de sa 3^{ème} conférence, l'Évêque déclare que " les Purs Esprits se forment des corps en condensant jusqu'à une certaine solidité les nuages, les vapeurs et les fluides du magnétisme, de l'électricité, etc. "

Donc en principe, et *de l'aveu même de notre contradicteur*, un fluide peut très bien former un corps.

Ce fait acquis, prenons le phénomène de l'apparition spirite tel qu'il résulte des livres saints et des expériences de William Crookes, et déterminons une fois pour toutes la nature du corps périsprital au point de vue de sa constitution apparente.

Il est certain que le périsprit est un corps fluide et non pas une matière solide ou liquide ; et la preuve c'est que personne dans l'état normal ne voit les esprits. De plus quand on les voit (et c'est une circonstance qui n'a lieu que lorsqu'on dispose soi-même d'une faculté de médiumnité spéciale ou lorsqu'on est placé dans de certaines conditions) on n'apprécie les trois quarts du temps qu'une forme vaporeuse et transparente qui apparaît spontanément et disparaît de même en s'évanouissant. La matérialisation est cependant plus parfaite quelquefois et alors on constate, au lieu d'une ombre vague, un corps réel, un corps tangible, que l'on peut toucher et qui résiste sous la pression des mains. Ce genre de phénomènes pourrait, de prime abord, faire supposer que le

matière périspiritale est une matière solide, mais la simple réflexion nous conduit tout de suite à une conclusion différente. En effet, n'est-il pas avéré que ces corps apparus se désagrègent et s'éclipsent toujours sans que l'on sache par où ils ont passé et ce qu'ils sont devenus ? Or la matière essentiellement solide peut-elle se subtiliser à ce point ? Assurément non. Donc le périsprit n'est pas un corps solide.

Est-ce une substance aqueuse ? Pas davantage. Qu'est-ce donc alors sinon un corps fluide, ainsi que l'affirme la doctrine spirite ?

Le fluide, nous le savons, et l'Évêque l'a reconnu lui-même, peut se condenser jusqu'à prendre l'aspect d'un corps tout-à-fait résistant. Ceci explique par conséquent la matérialisation du périsprit.

" Quant à la disparition subite de l'Esprit matérialisé, on peut, dit avec raison M. Delanne, le concevoir, " lorsqu'on songe que l'eau, même à l'état solide, a une certaine tension de vapeur. C'est ce qui fait qu'il n'est pas rare de voir la glace disparaître sans avoir subi de fusion ; elle passe brusquement à l'état de vapeur et dans ce cas nous devons admettre, ce qu'avait d'ailleurs reconnu le naturaliste Pline, qu'il y a eu vaporisation immédiate. Ce phénomène a été étudié par Gay-Lussac et par M. Regnault, qui ont opéré jusqu'à 52 degrés au-dessous de zéro. Certains corps solides, comme l'iode et le camphre, passent aussi directement à l'état gazeux. Nous pouvons donc comprendre qu'il se produit quelque chose d'analogue dans la disparition subite d'un esprit matérialisé. "

II

Ayant démontré que le fluide existe ; qu'il peut, quoique subtil, former un corps et que le périsprit lui-même est, en fait, d'une constitution fluide, voyons si, comme nous l'avons déjà demandé, ce périsprit tire réellement son principe de l'éther universel.

Le spiritisme enseigne que tous les corps de la nature procèdent d'une source unique : le fluide universel. Cette théorie est-elle exacte ? Oui, ou du moins tout laisse supposer qu'elle l'est.

Les Anciens³¹ considéraient comme éléments primitifs la terre, l'eau, l'air et le feu, toutes choses que la chimie a prouvé être ou des combinaisons de substances diverses ou un état de la matière résultant du mouvement auquel elle est soumise, et d'une combustion sensible ou latente. En revanche, la Science a trouvé un grand nombre de substances jusqu'alors inconnues auxquelles elle a donné l'appellation de corps simples. Mais qui peut assurer que c'est là le dernier mot de la vérité absolue ? Personne ! Ainsi que l'écrit Bonnet (*Contempl. nat.* v. 17) : " il est permis de douter que les substances qu'on nomme élémentaires soient aussi simples et aussi homogènes qu'elles ont paru l'être." Et M. Littré, dans son Dictionnaire, de confirmer cette opinion en donnant des corps simples la définition suivante : " Corps simples – substances regardées provisoirement comme indécomposables. " Cet adverbe a son éloquence.

L'idée de l'unité de matière n'est pas nouvelle ; de tous temps elle a trouvé de chauds partisans, dans la philosophie et dans la science. Avant Empédocle, nous la trouvons chez les empiriques ioniens ; plus tard Lucrèce et Descartes l'adoptent, et de nos jours beaucoup de savants l'ont définitivement acceptée.

" Si l'on examine les rapports qui lient entre elles les différentes familles chimiques de corps, dit M. Delanne, on est tenté de leur appliquer, par analogie, les mêmes lois transformistes qu'aux familles naturelles des animaux. C'est que nous avons à notre époque une tendance invincible

³¹ *La Genèse selon le spiritisme*, p. 111.

vers la synthèse et la simplification. Autant les Anciens multipliaient les causes, autant nous prenons de soins pour les éliminer aujourd'hui. Mais il ne suffit pas de supposer, il faut avoir des preuves.

Une des plus fortes que l'on puisse fournir est ce qu'on appelle en chimie les états allotropiques. Certaines substances peuvent posséder des propriétés tout-à-fait différentes, sans changer de nature, chimiquement parlant. Ainsi le phosphore peut présenter un aspect rouge, blanc ou noir, suivant la manière dont on le prépare. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le phosphore rouge et le phosphore ordinaire présentent de telles différences, qu'on serait tenté de les considérer comme distincts ; et cependant, analysés par les méthodes les plus précises, ils ne présentent aucune différence : ce n'est toujours que du phosphore. Cette transformation s'opère en exposant dans le vide barométrique le phosphore blanc à l'action des rayons du soleil ; nous croyons qu'aucun cas ne démontre mieux que les propriétés des corps ne sont dues qu'à l'arrangement des molécules qui les composent. L'ozone est aussi une modification allotropique de l'oxygène. Le carbone présente des aspects si multiples, des propriétés particulières si différentes dans les composés qu'il forme, qu'on ne le reconnaît qu'à son infusibilité et à la propriété de produire de l'acide carbonique en brûlant dans l'oxygène. Il se présente d'abord cristalliser, c'est le diamant, puis sous forme de graphite, d'anthracite, de coke, de noir de fumée, de charbon de bois, etc. Tous les corps ont donc la même composition, mais présentent des propriétés dissemblables suivant le mode d'assemblage de leurs molécules ; l'on est dès lors tenté de croire qu'il n'existe qu'une matière, mais pouvant revêtir des aspects différents. Voici une observation qui montre que nous sommes dans le vrai.

En parlant de l'analyse spectrale, M. Zoborowski rapporte les expériences suivantes : En vue de déterminer les températures des diverses parties du soleil, ou a pris des photographies des spectres de ces différentes parties. Chaque corps en combustion marquant, comme on sait, sa présence, dans la lumière décomposée en ses éléments ou spectrale, par des raies particulières, il a été démontré que : " l'élargissement des raies du platine est corrélatif de l'élévation de température. On a pu ainsi prendre utilement des photographies des spectres d'un grand nombre d'étoiles. Et, en uniformité avec l'hypothèse de Laplace, on a constaté que ces astres sont à des états différents de condensation. Les étoiles blanches, plus ardentes, renferment de l'hydrogène en abondance et à haute pression ; les étoiles brillantes se rapprochent de la constitution de notre soleil ; les étoiles rougeâtres sont beaucoup moins chaudes. En s'éteignant, elles passent à l'état de planètes obscures. Et elles prennent naissance des nébuleuses. C'est du moins la grande hypothèse classique depuis Laplace. Mais cette hypothèse va devenir susceptible de vérification, car la photographie, en permettant de prendre et de conserver des images des nébuleuses à différentes époques, dans l'intervalle de siècles entiers, nous donnera les moyens de suivre les transformations de ces matières cosmiques sorte de protoplasma qui engendre les mondes.

Dans un but un peu différent, M. Lockyer (1879), M. Huggins (1882) ont photographié les spectres d'une série de nébuleuses depuis les plus denses, jusqu'aux plus raréfiées ; ils sont arrivés à reconnaître que le nombre des corps simples diminue, à mesure que l'on passe des premières aux secondes. Les spectres photographiques des plus raréfiées n'indiquent plus que l'hydrogène et le phosphore.

C'est véritablement la confirmation des vues exposées plus haut sur l'unité de la matière. La corrélation signalée par Faraday³² entre l'état de plus en plus radiant de la matière et la perte

³² Voici ce qu'on peut lire dans les lettres du célèbre physicien anglais Faraday, lettres recueillies par Bence Jones :
" Je puis signaler ici une progression remarquable dans les propriétés physiques qui accompagnent les changements d'état ; peut-être suffira-t-elle pour amener les esprits inventifs et hardis à ajouter l'état radiant aux autres états de la matière déjà connus.

connexe des principales propriétés qui le caractérisait, nous donne le droit de dire qu'il existe un état radiant de la matière qui forme le fluide universel. "

Donc, comme on peut le voir, les faits et l'induction raisonnée font conclure au bien-fondé de l'assertion spirite. Et tel étant le cas, la constitution de la substance périspiritale se trouve par le fait déterminé, puisque le périsprit forme partie des corps matériels de la nature, lesquels procéderaient tous indistinctement d'une origine commune : le fluide universel.

Admettons, si l'on veut encore, pour l'argumentation, que les divers corps de l'univers proviennent non pas d'un principe matériel unique, mais de créations différentes et distinctes. Cette hypothèse changera-telle l'état des choses relativement au problème dont nous poursuivons la solution ? Nullement, car la logique nous ramènerait toujours au même résultat.

En effet, n'est-il pas reconnu que c'est la physique et la mécanique des milieux qui organisent les corps et déterminent leur forme ? Si donc les êtres tant organiques qu'inorganiques empruntent et puisent leurs substances constitutives des éléments ambiants, comment ne pas reconnaître que le périsprit est composé du fluide universel ? Où vivent « les esprits ? Dans le ciel – c'est l'Église elle-même qui l'affirme. Où se trouve le ciel ? Est-ce un point défini, une sphère circonscrite ? Hélas ! cette croyance n'est plus de mise à notre époque : l'empyrée et le paradis, l'Achéron et l'Enfer n'ont jamais existé que dans l'imagination fertile des faiseurs de religion. Ce qui existe, c'est le ciel véritable, c'est-à-dire l'Espace incommensurable, l'étendue sans limites où gravitent les astres. Donc, si les esprits sont dans le ciel, ils sont dans l'Espace ; et, comme d'un côté, l'espace est rempli par l'éther et que, de l'autre, les corps matériels se composent des éléments essentiels qui les environnent, les corps spirituels ou périsprits sont donc forcément formés par le fluide universel.

D'ailleurs cette conception, cette doctrine n'a-t-elle pas été acceptée, voire enseignée, par tous les grands penseurs de l'antiquité et des temps modernes ? Comment donc admettre que les Platon, les Plotin, les Origène et les Leibnitz soient des imbéciles ou des hallucinés ? Comment taxer d'ignorance les Camille Flammarion, les Chavée, les Russel-Wallace, les Zöllner, les William Crookes et les autres sommités contemporaines qui professent hautement l'opinion que l'esprit possède un corps et un corps éthéréen ?

Et Mgr Meurin lui-même n'a-t-il pas reconnu que les corps spirituels apparus sont formés des fluides de l'électricité ? Rapprochons cet enseignement de celui de la science officielle et nous avons immédiatement la preuve que ces corps ne sont autres que des corps éthéréens, puisque

" A mesure que nous nous élevons de l'état solide à l'état liquide et de celui-ci à l'état gazeux, nous voyons diminuer le nombre et la variété des propriétés physiques des corps, chaque état ou présentant quelques-unes de moins que l'état précédent. Quand les solides se transforment en liquides, toutes les nuances de dureté et de mollesse, cessent nécessairement d'exister ; toutes les formes cristallines ou autres disparaissent. L'opacité ou la couleur sont souvent remplacées par une transparence incolore, et les molécules des corps acquièrent une mobilité pour ainsi dire complète. " Si nous considérons l'état gazeux, nous voyons s'anéantir un plus grand nombre de caractères évidents des corps. Les immenses différences qui existent entre leurs poids ont presque entièrement disparu. Les traces des différentes couleurs qu'ils avaient conservées s'effacent. Désormais tous les corps sont transparents et élastiques. Ils ne forment plus qu'un même genre de substances, et les différences de dureté, d'opacité, de couleur, d'élasticité et de forme, qui rendent presque infini le nombre des solides et des liquides, sont désormais remplacés par de très faibles variations du poids et quelques nuances sans importance. "Ainsi pour ceux qui admettent l'état radiant de la matière, la simplicité des problèmes qui caractérisent cet état, loin d'être une difficulté, est bien plutôt un argument en faveur de son existence. Ils ont constaté jusqu'alors une disparition graduelle des propriétés de la matière, à mesure que celle-ci s'élève dans l'échelle des formes, et ils seraient surpris que cet effet s'arrêtât à l'état gazeux. Ils ont vu la nature faire les plus grands efforts pour se simplifier à chaque changement d'état, et pensent que dans le passage de l'état gazeux à l'état radiant cet effort doit être plus considérable." Ce qui était hypothèse pour Faraday, est certitude pour nous. Crookes, en démontrant l'existence de la matière radiante, a mis hors de doute l'existence des fluides.

l'électricité n'est elle-même après tout " que le résultat de mouvements vibratoires imprimés à l'éther."

Donc, pour terminer, voilà la première question de Mgr Meurin résolue et l'existence de l'Éther pleinement établie.

Quant à la place qu'occupe le périsprit dans l'être humain, il nous sera facile de la déterminer et de la déterminer exactement.

Le corps, nous savons tous où il est ; l'âme, l'Évêque, en sa qualité d'orthodoxe, et d'orthodoxe lettré, sait aussi très bien où elle se trouve. S'il ne le savait pas, ses exigences vis-à-vis de nous seraient absurdes et injustifiables. Or, nous avons déjà dit et répété à satiété que le périsprit est l'enveloppe fluidique de l'âme immatérielle. Conséquemment sa position dans l'homme est par cela même spécifiée, puisque le siège de l'âme est en même temps le siège du périsprit—celui-ci recouvrant celle-là de sa matière impalpable.

III

L'Évêque nous demande encore comment le périsprit se forme. Nous lui répondrons que, lors de sa naissance au monde spirituel, l'âme fait jaillir de l'éther son corps périsprital absolument comme l'Esprit, d'après le catholicisme lui-même, fait ici-bas jaillir de l'embryon son organisme charnel.

Par quel procédé intime cette assimilation se produit-elle ? Voilà ce que nous ignorons encore. Mais l'Évêque pourrait-il, lui, nous donner une analyse de l'âme ? Pourrait-il nous déterminer exactement l'origine et la nature essentielle de la substance animique ? Pourrait-il nous dire comment cette substance est combinée ou comprimée pour constituer ici la personnalité du Moi humain, et là l'individualité du pur esprit ? Pourra-t-il nous apprendre où et quand cette formation a lieu, et par quelle force cette substance est maintenue dans l'homme pour qu'elle ne s'échappe pas du corps et de l'atmosphère terrestres ?

L'Évêque pourrait-il de plus nous expliquer " comment son cerveau matériel donne naissance à des idées intellectuelles, et par quel mouvement son âme traduit ses pensées muettes en paroles audibles " ? Voudrait-il enfin nous dire comment certaines forces élémentaires agissent sur la matière ? Pourquoi, par exemple, la chaleur dilate-t-elle les métaux et l'aimant attire-t-il le fer ? Le sait-il ? Non, il l'a confessé lui-même dans sa 3ème brochure. Si, donc, il est incapable d'apprécier sa propre manière d'être et le fonctionnement des choses qui tombent pour ainsi dire sous ses sens, de quel droit alors vient-il nous demander le comment intime des phénomènes ultra-terrestres ? Eh quoi ! vous ignorez, Monseigneur, le premier mot de ce qui se passe au dedans de votre être et dans les limites de votre cercle d'action, et vous voulez que nous vous donnions, nous, le dernier mot de ce qui s'effectue dans les régions du monde métaphysique ? Et, pour comble d'insenséisme, vous dites que vous subordonnez à l'analyse de la matière périspritale la réalité du périsprit lui-même ? Mais voyous, pendant que vous y êtes, que ne contestez-vous une bonne fois la réalité de tout ce que vous ne pouvez expliquer ? Que ne contestez-vous l'existence de Dieu ? Jugez donc : personne jusqu'ici n'a pu encore définir sa nature, analyser sa substance et, comprendre son mode d'action. Donc il n'existe pas : c'est la conséquence irrésistible de votre logique à l'envers !

Non, Monseigneur, il vous fallait coûte que coûte trouver un biais quelconque pour avoir l'air de sortir vainqueur de cette controverse philosophique, et alors vous avez imaginé ce système d'attrape-nigauds qui consiste à formuler certaines questions impossibles avec sommation à l'adversaire de les résoudre sous peine d'être déclaré vaincu et hors de combat. Et vous avez cru que nous serions tombés dans ce panneau et le public avec nous ? Quelle plaisanterie, ou plutôt

quelle naïveté ! Vieux jeu, Monseigneur, vieux jeu que tout cela ! Aujourd'hui on n'est plus aux temps bienheureux où l'on avait des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre.

Donc, nous vous le répétons : si vous voulez absolument que nous vous donnions une analyse du périsprit, il faudra qu'à votre tour vous nous donniez au préalable une analyse de l'âme elle-même. Il faut être raisonnable avant tout, et commencer par le commencement. L'existence de l'éther n'a été positivement vérifiée qu'entre 1810 et 1820 ; et le périsprit, bien qu'entrevu depuis fort longtemps, n'a été réellement étudié que dans la seconde moitié du siècle actuel. Par conséquent, vous ne pouvez, sur ces deux corps, exiger du spiritisme des explications que jamais aucun initiateur religieux jusqu'ici n'a pu fournir sur l'âme humaine, dont l'existence cependant a été reconnue et l'étude entreprise depuis des temps immémoriaux.

Ceci bien compris, entrons maintenant en discussion et, sans autre préambule, examinons les nouvelles publications de Mgr Meurin.

L'Évêque, il faut le reconnaître, est d'une force peu commune pour faire passer la muscade. On n'est pas plus adroit que lui. Oyez plutôt :

" Il ne faut pas, commence-t-il par écrire, imputer à son adversaire une assertion qu'il n'a jamais faite, pour la détruire ensuite avec un air triomphateur. – M. Jacques Tolérant m'impute l'opinion que, des manifestations de notre volonté, sur notre corps, il résulte comme conséquence nécessaire que l'âme est en contact direct avec le corps. Partant de là, il apporte des arguments pour prouver la possibilité de l'action de l'âme sur le corps par un lien semblable à son périsprit. – M. Jacques Tolérant avait affirmé l'impossibilité pour l'âme d'agir directement sur le corps et partant la nécessité de son périsprit. En réfutant ses arguments, j'ai déclaré la possibilité de cette union directe sans l'intervention d'une tierce nature. Maintenant M. Jacques Tolérant m'impute la doctrine de la nécessité de cette influence directe de l'âme sur le corps. Ce n'est pas juste. Si Dieu avait voulu mettre une troisième " nature entre notre âme et notre corps, afin que l'âme s'en serve pour atteindre le corps, il aurait pu le faire. En ce cas, la nature humaine aurait été une unité ternaire : âme, médium et corps. Mais il ne s'agit pas des possibilités, et il n'est pas exact que j'ai tiré de l'expérience " comme conséquence nécessaire " le contact direct de l'âme avec le corps. " Ainsi, notre contradicteur l'a dit : Ce n'est que seulement pour " nous réfuter " qu'il a présenté sa thèse sur l'âme et le corps. Cependant, nous constatons, nous, d'une part, que la thèse en question a été soutenue par l'Archevêque dans sa 3^{ème} conférence pages 8, 9 et 10, et d'autre part, que la doctrine contraire, c'est-à-dire la doctrine spirite a été avancée par nous, pour la première fois, dans des articles dont la publication est postérieure à la mise en page de la susdite 3^{ème} conférence de Mgr Meurin. Or, comme on ne peut réfuter qu'une proposition déjà énoncée, et que la nôtre ne l'était certainement pas au moment où l'Evêque a écrit sa thèse, donc celle-ci n'a pas été publiée pour nous réfuter. Et d'un !

" J'ai déclaré, ajoute Mgr Meurin, la " possibilité de l'union directe de l'âme et du corps. " Retenez bien le mot : la possibilité. Maintenant nous savons tous, lecteur, que la possibilité est la qualité de ce qui est possible, de ce qui peut être, comme nous savons encore que ce qui peut être peut aussi ne pas être. Conséquemment la possibilité n'implique nullement une certitude, une certitude absolue. Or, dans le cas qui nous occupe, quel est l'enseignement de Mgr Meurin ? Le voici

" L'homme possède un appétit rationnel, la volonté, laquelle est une faculté active. Nous le savons par expérience, car nous pouvons vouloir ou ne pas vouloir selon notre gré... Il est donc évident que la faculté purement spirituelle qui est en nous agit sur notre être matériel, sur notre cerveau, et par lui sur nos nerfs, sur nos muscles, sur nos membres, et par nos membres sur d'autres corps matériels. C'est donc un fait sûr et absolument indiscutable, que notre âme agit sur

la matière, – notre cerveau étant matériel – et qu'elle possède en elle-même une puissance motrice, qui donne à notre corps, et par lui aux objets matériels, le mouvement que nous voulons"

Donc, il n'y a pas à le nier : ici, c'est bel et bien une assertion et une assertion tout-à-fait positive qu'a faite Mgr Meurin. Quand quelqu'un dit : " C'est un fait sûr et absolument indiscutable, " il ne nous semble pas qu'il croie que c'est " une possibilité " parce qu'une possibilité, nous le répétons, est une chose qui peut ne pas arriver, tandis qu'un "fait " est une chose arrivée, tangible, qui crève les yeux.

Mais en vertu de quel raisonnement l'Évêque peut-il à l'heure actuelle venir prétendre que nous lui avons "imputé" sur la manière dont l'âme est unie au corps "une opinion" qu'il n'a jamais eue ? Comment ! il affirme que l'âme possède en elle-même une puissance motrice, qui donne à notre corps le mouvement que nous voulons ;" il affirme, comme proposition "évidente", que la faculté purement spirituelle qui est en nous agit sur notre être matériel ; il déclare encore, plus tard, que "l'âme humaine est unie immédiatement et sans aucun lien intermédiaire au corps qu'elle vivifie et dont elle contient, agite et emploie tous les éléments matériels par ses facultés végétative, sensitive et intellectuelle ; il répète, en outre, "que l'âme humaine agit sur son corps matériel par ses seules facultés végétative, sensitive et intellective, et qu'un lien intermédiaire, comme M. Jacques Tolérant le rêve, n'est nécessaire que pour lier ensemble deux êtres matériels distincts l'un de l'autre, comme pour attacher un animal à une voiture on à sa crèche ; et puis, lorsqu'il se voit serré de près ; lorsqu'il est convaincu que toute son argumentation a été par nous démolie pièce à pièce, qu'elle a été, pour nous servir de ses propres expressions, " triomphalement détruite", notre contradicteur se dédit et allègue qu'il n'a jamais tiré de ses prémisses les conclusions que nous disons ?

Mais alors, Monseigneur, les mots n'ont plus de sens quel est donc ce " fait " que vous invoquez dans votre 3ème brochure pour faire soi-disant comprendre comment un pur esprit (ange ou démon) agit sur la matière – " ce fait qui existe, dites-vous, en nous-mêmes" ? Quelle est cette " expérience " à laquelle vous faites de nouveau allusion dans un de vos derniers articles où vous écrivez cette phrase si peu équivoque : " L'expérience nous montre l'action de notre âme sur notre corps ; elle " ne nous montre rien ; absolument rien, d'un intermédiaire entre " les deux substances " N'est-ce pas nous vous le demandons, la " manifestation journalière de notre volonté par notre " corps" ? Et si, de ce que notre corps agit selon des désirs de notre âme, vous déduisez immédiatement qu'en l'homme le principe animique actionne per se le principe charnel, comment ne pas reconnaître avec nous que vous avez tiré des faits et gestes de l'être humain, " comme conséquence nécessaire, le contact direct de l'âme avec le corps " ?

Aujourd'hui cependant, vous dites le contraire : à vous entendre, c'est nous qui avons mal interprété vos paroles. Soit cette rétractation a dû vous coûter assez pour que nous n'insistions pas davantage. Soyons donc bon prince, et passons !

" M. Jacques Tolérant, écrivez-vous encore, toujours il la recherche d'un lien entre l'âme et le corps, trouve qu'il y a, outre ce qu'il appelle le périsprit, encore la vie comme un moteur sans lequel l'âme ne peut jamais se manifester. Pour lui, c'est par la vie que l'âme agit sur le corps. Or les philosophes savent que la vie, c'est l'activité d'une substance organisée, soit matérielle, soit spirituelle. La vie n'est nullement une substance intermédiaire entre l'âme et le corps ; c'est l'activité que l'âme exerce par ses facultés dans la sphère intelligible comme dans la sphère matérielle. Ce n'est qu'en Dieu que la vie est substance ; c'est sa substance. C'est une erreur de dire que l'âme agit sur son activité et son activité sur le corps. Activer son activité, c'est faire marcher sa marche, mouvoir sa motion, etc... Toute la considération de M. Jacques Tolérant sur

la vie ne prouve qu'une chose : qu'on ne saurait vivre sans la vie. C'est bien vrai, mais cela ne prouve pas que la vie est un " moteur différent de l'âme, constituant un lien entre l'âme et le corps. C'est l'activité de l'âme. Encore moins cela prouve-t-il la nécessité d'un périsprit."

Entendons-nous, Monseigneur ; si nous avons soutenu que la vie organique est un principe distinct de l'âme elle-même, nous n'avons jamais pour cela affirmé que la vie est un moteur distinct du périsprit. Dans l'homme, avons-nous dit, il existe en réalité deux vies : la vie intellectuelle, qui est la vie de l'âme, et la vie organique, qui tire sa source du périsprit. Etablir par conséquent que la vie organique n'est pas l'âme, c'est démontrer en même temps qu'il y a en nous, indépendamment de notre âme et de notre corps, un troisième élément : le périsprit.

IV

Oui, n'en déplaise à l'Évêque Meurin, la vie a toujours été considérée par les plus célèbres penseurs de tous les temps comme une troisième partie de la nature humaine.

Dans l'antiquité, c'est l'opinion bien arrêtée d'Epicure, de Lucrèce, de Galien, de Philon, de Plutarque, de Jean Philopon et de la plupart des autres philosophes de leur époque.

Plus tard, la même doctrine est adoptée par plus d'un Père de l'Église, entre autres Tatien, Saint Clément d'Alexandrie, Origène. Celui-ci, dans ses Principes, déclare hardiment qu'il existe entre l'âme proprement dite (pneuma) et le corps, une troisième substance ou une âme sensible et corporelle à laquelle il donne le nom de psuchê. Quant à saint Clément d'Alexandrie, il met (dans les Stromates, liv. VI, chap. XVI) au nombre des parties essentielles de l'homme, non seulement son corps, mais aussi son âme charnelle (somatike psuchê, pneuma alogon, sarkikon) qu'il oppose, comme une autre substance, à l'âme raisonnable (logike psuchê, nous.)

Au moyen âge, c'est Guillaume de Lamarre, professeur de théologie à l'Université d'Oxford, qui va combattre l'animisme. En effet, dans son ouvrage intitulé : *Correctorium operum fratris Thomæ*, il repousse, au nom de la foi et de la raison, l'unité de la forme substantielle affirmée par saint Thomas, " parce qu'elle ne s'accorde pas, dit-il, avec le mystère de la transsubstantiation, et parce qu'elle conduit à considérer l'âme comme étant tout ensemble spirituelle et matérielle, à cause de la double opération de penser et de mouvoir le corps. "

Après lui, le duodynamisme sera encore soutenu par François de Mayronis, *doctor illuminatus et acutus*, par l'illustre franciscain Ockam, par son disciple Thomas Bricot, par Paul de Venise (Paulus Venetus) et par Zabarella. A cette liste ajoutons Paracelse, Van Helmont, Gaspard Hoffman, Campanella, Cardan, Bacon, Kepler, Robert Fludd, Cuvier, Haller, Bordeu, Locke, Buffon et Bernardin de St Pierre.

Descartes, lui, réduit la vie à un pur mécanisme ; mais il n'est pas moins hostile au système de notre contradicteur en ce sens qu'il refuse d'admettre la forme substantielle des thomistes. Pourquoi ? " Parce qu'il ne veut pas que l'âme, vraie substance existant par elle-même, soit la forme du corps, parce qu'elle périrait avec lui."

Selon Gassendi, il y a dans l'homme deux principes distincts : l'âme sensitive et végétative, qui est matérielle, et l'âme raisonnable, qui est immatérielle. "Comment, dit-il, ne pas donner à l'homme une âme de plus qu'à l'animal, puisque, en outre des fonctions de l'âme sensitive, qui leur sont communes, et qu'il est convenable d'attribuer à une même âme, il en exerce d'autres, qui lui sont spéciales, et, d'une nature tellement supérieure, qu'elles ne peuvent appartenir qu'à une âme tout-à-fait dissemblable ? Comment expliquer autrement la lutte des sens et de la raison, comment concevoir qu'une substance simple puisse s'opposer à elle-même ? Autant vaudrait admettre dans la substance simple du feu deux facultés opposées, l'une de froid, l'autre de chaud."

Maine de Biran, que Cousin et Royer-Collard appellent " le plus grand métaphysicien de son siècle," partage sur la vie les mêmes sentiments que Gassendi : "On force, écrit-il, toutes les hypothèses, on se met en contradiction avec le témoignage de la conscience, on fait l'application la plus fautive du principe de causalité, on égale ou identifie le moi et le non-moi, quand on rapporte tout ce qui se fait dans le corps vivant, sans être pensé ni voulu, à une cause dont la nature est de penser et de vouloir. " Aussi Maine de Biran distingue-t-il dans L'être humain deux vies bien différentes : l'une intellectuelle qui appartient à l'âme et l'autre organique ou purement animale.

Le philosophe Jouffroy professe le même enseignement. " Nous sommes deux, dit-il, dans l'homme, moi et ce principe inconnu, associés, dépendants peut-être, mais différents ; nous sommes deux, la personne humaine, l'homme véritable, plus un autre principe qui ne s'y révèle que par son action, et que nous n'atteignons pas plus en lui-même que toutes les autres causes extérieures. Avec le criterium de la conscience, on détermine parfaitement le rôle, et les attributions de ces deux principes. D'un côté, c'est-à-dire en dehors de la conscience, on trouve tous les phénomènes relatifs au corps, qui constituent la vie animale, et de l'autre, au dedans de la conscience, tous ceux qui appartiennent au moi, lesquels constituent une autre vie, la vie intellectuelle et morale. Les premiers ont pour fin le bien du corps, les seconds le bien de l'âme, deux fins tellement distinctes que quelquefois elles sont en opposition tant sont distincts non seulement les deux principes, mais les deux vies qui en émanent et les deux buts de ces deux vies.

M. Ahrens – celui-là même dont les ouvrages, et surtout le Cours de droit naturel, ont obtenu en France un si grand succès, et qui obtint en 1830, de M. Guizot, la permission de faire, à Paris, un cours public de psychologie, M. Ahrens, disons-nous, n'est pas moins explicite :

" Le corps est un être vivant dans toutes ses parties. Or, la vie, dit-il, est inexplicable par les forces mécaniques ; elle suppose quelque chose, un être, une âme qui vit, qui est la cause intime de ces changements. Ce principe n'est pas un être abstrait, mais la causalité propre à un être particulier. Il doit donc y avoir une âme du corps, une âme corporelle ou vitale, raison de son activité et de sa sensibilité."

L'existence d'une force spéciale qui organise le corps, écrit M. de Magalbaens, " est aussi incontestable que l'existence d'une âme qui pense, et qui n'a pas conscience que c'est elle qui organise son corps, et qui opère dans l'intérieur des organes. Cette force identique, sensitive et organisatrice est le lien entre l'âme et le corps.

Dans sa Philosophie spiritualiste de la nature, M. H. Martin prend parti pour le duodynamisme : "Dès à présent, écrit-il, nous pouvons dire que dans l'homme, il y a deux vies associées, mais non confondues, appartenant à deux substances distinctes, la vie de l'âme et la vie du corps."

L'auteur de la Science du Beau, M. Lévêque, n'admet pas l'identité de la vie et de l'âme et il déclare que jusqu'à présent " aucun argument des partisans de cette identité n'a pu le convaincre."

M. Malgaigne, en 1860, déclare à l'Académie de médecine qu'il est impossible d'attribuer à l'âme les phénomènes vitaux.

M. Barthélemy St-Hilaire croit si peu à l'animisme que, dans la préface de la traduction du Traité de l'âme d'Aristote, il déclare que " nous n'intervenons pas plus dans notre nutrition que dans celle de la plante."

L'abbé Ubaghs, professeur de l'Université de Louvain, dans ses leçons d'anthropologie, et Joseph de Maistre (!) soutiennent que "vie et âme sont deux forces irréductibles."

M. Flourens, physiologiste et académicien français, membre de toutes les sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, a fait mieux : et il a résolu par l'expérience la question de l'union, dans une même âme, de l'intelligence et de la vie, ou de leur existence comme principes séparés. Il affirme que "l'intelligence est distincte de la vie, parce que l'intelligence réside dans un organe où ne réside pas la vie, et, réciproquement, la vie dans un organe où ne réside pas l'intelligence, parce que, dit-il, je puis ôter l'organe de l'intelligence et l'intelligence par conséquent, sans toucher à la vie, sans ôter la vie, en laissant la vie tout entière. Donc, conclut-il, il est absurde de prétendre que des fonctions compliquées, dont l'âme n'a aucune idée, sont cependant exercées par elle. "

" Je ne comprends pas ", écrit M. Amédée Latour dans la *Revue médicale* du 31 août 1860, " qu'on puisse mettre un cataplasme sur l'âme ; mon spiritualisme se révolte à l'idée que mon âme puisse être influencée par des hémorroïdes au rectum, ou bien par une rétention d'urine."

" L'âme, principe immatériel et libre," dit M. Trousseau à l'Académie de médecine, " ne se charge pas du pot au feu de l'économie animale."

Quant à M. Pidoux, il s'indigne à la pensée d'une âme chargée des fonctions vitales : " Une âme qui secrète l'urine, demande-t-il, vous paraît-elle moins dégoûtante qu'un cerveau qui secrète la pensée ?"

" L'animisme," s'écrie à son tour M. Lemoine, dans son mémoire sur Stahl, " l'animisme est mort, et souhaitons pour les progrès de la science philosophique ou médicale qu'on ne le ressuscite jamais !"³³

A l'école de Montpellier, tous les physiologistes sont unanimes sur l'existence dans l'homme d'un principe vital distinct à la fois et de l'âme et du corps.

Commençons par citer Barthez, qui n'est pas précisément un imbécile. Associé à l'Académie des Sciences, à celle des Inscriptions et belles-lettres, à la Société Royale de Médecine et à la plupart des Académies de l'Europe, son opinion en métaphysique vaut bien, ce nous semble, celle de Lactance, l'auteur préféré de Mgr Meurin.³⁴

Or, qu'enseigne Barthez à ce sujet ? – Que la vie animale n'est certainement pas une faculté de l'âme et on peut assurer, ajoute-t-il, que l'opinion qui fait du principe vital une troisième partie de la nature humaine a été admise par le plus grand nombre des sectes de philosophes et de médecins.

L'illustre M. Lordat professe absolument le même système, et "pour l'excellence de sa doctrine" il reçoit en 1860 les félicitations publiques de Mgr. Thibault, évêque de Montpellier. (Montpellier médical, juillet 1860.)

Ici, que notre contradicteur se voile la face : il est une fois de plus trahi par les siens !

³³ En dehors de MM. Bouillier, Tissot, Franck., Fichte et de deux ou trois autres écrivains, personne aujourd'hui ne vent considérer l'âme comme la cause première des faits vitaux. M. Bouillier", lui-même, est obligé d'avouer, dans son livre sur Le principe que l'hypothèse de l'animisme est actuellement " décriée et discréditée " et que la doctrine maintenant dominante en philosophie est celle de la dualité de l'âme et de la vie.

³⁴ Hélas ! dans ces rapports de l'âme et de la vie, l'Evêque ne peut même pas invoquer les lumières de Lactance, car celui-ci déclare inextricable la question de savoir si l'âme et l'esprit, anima et animus, sont une seule et même chose : " *Sequitur alia, et ipsa, inextricabilis quaestio, idemne sit anima, et animas ; an vero aliud ait illud quo vivimus, aliud autem quo sentimus et sapimus.* (De opificio Dei, cap. XVIII.)

N'inscrivons que pour mémoire les noms de MM. Jaumes, Grimaud, Dumas, Bérard, Richard de Laprade, Saisset etc., etc., tous duodynamistes bien connus, et arrivons tout de suite à MM. Camille Flammarion et Cousin. Celui-là dans les *Récits de l'Infini* affirme qu'il y a dans l'homme " trois principes bien distincts 1° Le corps ; 2° la force vitale ; 3° L'âme. Le corps est une association de molécules, formées elles-mêmes de groupements d'atomes. Les atomes sont inertes, passifs et indestructibles. Ils entrent dans l'organisme par la respiration et l'alimentation, renouvelant incessamment les tissus, sont remplacés par d'autres, et, chassés par la vie, s'en vont appartenir à d'autres corps...

La force vitale, la vie, est le principe auquel ces molécules doivent d'être groupés suivant une certaine forme, et de constituer un organisme. La force régit les atomes passifs, incapables de se conduire eux-mêmes, inertes ; elle les appelle, les fait venir, les prend, les place, les dispose suivant certaines règles, et forme ce corps si merveilleusement organisé que l'anatomiste et le physiologiste contemplent. Les atomes sont indestructibles ; la force vitale ne l'est pas. Les atomes n'ont pas d'âge ; la force vitale naît, vieillit, meurt... Comme la chaleur, l'électricité, la vie est une force engendrée par certaines causes. Elle se transmet par la génération. Elle entretient le corps instinctivement et sans avoir conscience d'elle-même. Elle a un commencement et une fin. Elle est le principe vital : force physique inconsciente, organisatrice et conservatrice du corps...

L'âme est un être intellectuel, pensant, immatériel. Elle n'a pas d'âge, ne vieillit pas. L'âme n'est pas la force vitale, car celle-ci est mesurable, se transmet par génération, n'a pas conscience d'elle-même, naît, grandit, décline et meurt..., états tout opposés à ceux de l'âme, immatérielle, sans mesure, non transmissible, consciente. L'âme ne peut être attachée au corps que par la force vitale intermédiaire. "

Cette croyance, M. Cousin la partage et la développe dans son *Histoire de la philosophie morale au XVIIIe Siècle* où il n'hésite pas à traiter l'animisme de "spiritualisme chimérique et subtil," ce qu'il est en effet.

Et c'est après le jugement de pareils hommes, après tout ce qui précède, que l'Évêque Meurin viendra nous dire "que les philosophes savent que la vie, c'est l'activité que l'âme exerce par ses facultés dans la sphère intelligible comme dans la sphère matérielle " !

Proh pudor !

V

L'Évêque Meurin n'est jamais en peine pour habiller la vérité. Nous allons le prouver en faisant voire comment il s'est tiré d'affaire quand nous avons produit contre lui l'opinion d'un philosophe, de M. Henri Martin, sur la théorie de la forme substantielle – théorie examinée par l'auteur sous le quadruple point de vue de la doctrine de Saint Thomas, de celle de Duns Scot, de la décision dogmatique des Conciles de Vienne et de Latran, et des connaissances modernes – scientifiques et philosophiques.

Selon Saint Thomas, il n'y a dans l'être humain aucune forme en dehors de l'âme, tandis que Duns Scot professe, lui, que la matière première du corps humain a reçu d'abord une forme de corporéité, qui l'a constituée en une matière seconde imparfaitement déterminée, et que cette forme imparfaite l'a préparée à recevoir comme forme essentielle l'âme raisonnable qui, seule et par elle-même, la constitue comme corps humain vivant.

D'un autre côté, les termes du décret des conciles de Vienne et de Latran sur la nature de l'âme ne contiennent ni implicitement ni explicitement la condamnation de cette doctrine de Duns Scot que M. Martin trouve "sur un point capital" parfaitement acceptable en elle-même et "bien, plus conciliable que celle de Saint Thomas avec les progrès modernes des sciences." En effet, dit-il,

"j'avoue que mon esprit se refuse à accepter les idées thomistes telles que les enseignent certains scolastiques de notre temps. J'aime mieux la doctrine de Duns Scot, d'après laquelle l'âme raisonnable est bien par elle-même et essentiellement la forme du corps humain, mais sans en être la forme unique. C'est cette doctrine vague de Duns Scot qu'il s'agit de préciser scientifiquement. Cette forme subalterne de corporéité, dont Duns Scot affirme l'existence dans le corps humain, et qui dispose suivant lui, la matière première de ce corps à recevoir l'âme, cette forme préparatoire, qu'il ne définit pas, peut être considérée par nous, disciples des sciences modernes, comme contenant, outre les propriétés générales de la substance corporelle, telles que la physique nous les montre, certaines propriétés spéciales que la physiologie nous montre dans la matière organisée³⁵ propriétés qui, dans l'âme humaine, ne suffisent pas pour constituer un corps humain vivant, mais dont l'étude entre pour une grande part dans la science des phénomènes de la vie. Je ne vois pas en quoi cette doctrine, avec cette explication, pourrait être contraire aux décisions dogmatiques dont nous avons parlé, ni en quoi elle peut contrarier la foi catholique. Je ne vois pas davantage ce qu'on peut gagner à mutiler et à obscurcir les découvertes des sciences modernes, pour les faire entrer de vive force dans le cadre et dans les formules de la physique d'Aristote, revue par St Thomas...De nos jours, il me semble qu'il y a toute une théorie nouvelle à construire dans le sens d'un animisme non exclusif et en, tenant compte de toutes les données de la philosophie et des sciences.

" Il me paraît probable que toute action de l'âme sur la matière pondérable du corps, s'exerce par l'intermédiaire de certaines ondulations du fluide impondérable, ondulations qui ont pour conducteur le système nerveux, tant cérébro-spinal que ganglionnaire...

" Après la mort il est possible que suivant l'hypothèse des néoplatoniciens modifiée par Leibnitz, l'âme humaine demeure unie à un organisme invisible, intangible et impondérable, dont elle maintienne par une excitation nécessaire et inconsciente l'individualité et l'identité, et par lequel elle puisse rester en communication avec le monde visible."

Or, pour en revenir à Mgr Meurin, nous voilà donc invoquant contre lui et la doctrine de Duns Scot³⁶ et l'argumentation de M. Martin que nous, Jacques Tolérant, nous faisons suivre des réflexions suivantes :

" Que vous semble-t-il, Monseigneur, de cette appréciation de M. Henri Martin ? N'est-elle pas un véritable plaidoyer en faveur du spiritisme, bien que l'auteur ne soit pas un de nos adeptes, mais au contraire un anti-spirite déclaré ?... Et Duns Scot, n'affirme-t-il pas dans l'homme l'existence d'une matière seconde entre l'âme et le corps ? N'est-ce pas absolument la conception spirite ? Et comment répudier un pareil témoignage ? Il émane d'un de vos théologiens les plus accrédités !"

Ici, lecteurs, remarquez qu'il n'est nullement question de M. Bellemare ; que nous n'avons ni mentionné son nom ni fait la moindre allusion au moindre de ses ouvrages. Ceci en mémoire, lisez maintenant la réplique de Mgr Meurin et dites-nous s'il n'est pas dérisoire de rencontrer sous sa plume les mots de " faussaire " et de " mensonge ". Nous copions textuellement :

³⁵ Cette idée de M. Martin est confirmée, en principe, par M. Bouillier qui déclare que : "si on voulait faire un rapprochement entre la doctrine de Duns Scot et les doctrines modernes, on trouverait une certaine analogie entre sa forme de corporéité et la doctrine des propriétés spéciales inhérentes à la matière organisée ".

³⁶ Duns Scot (Jean), célèbre théologien et philosophe de l'Église romaine né en 1274, mort en 1308. La gloire de Saint Thomas ne rencontra pas un rival plus redoutable ; personne parmi les docteurs scolastiques n'eut, après l'Ange de l'École, plus de disciples et ne descendit dans la tombe avec un plus grand nom. (Biog. Univ.)

" Après les preuves toutes fausses (?) tirées de la raison, de " la sainte écriture et de l'autorité suprême ecclésiastique, M. " Bellemare, le mauvais génie de M. Jacques Tolérant, ose nous " offrir celle d'un de nos théologiens les plus accrédités. – Nous " savons que M. Henri Martin, doyen de la Faculté des Lettres " de Rennes, est un brave homme et un bon catholique, mais il " n'est ni prêtre, ni théologien encore moins un des théologiens les " plus accrédités, ni même une autorité en matière de de philosophie³⁷."

Donc le fait est patent. Mgr Meurin a imaginé une équivoque pour rapporter à M. Henri Martin, un philosophe, la qualification de théologien donnée par nous à Duns Scot ; et pour couronner l'édifice, après avoir ainsi tronqué nos réflexions, l'Évêque les a attribuées sans scrupule à M. Bellemare, l'auteur de Spirite et chrétien : histoire de le discréditer et de nous ridiculiser en passant.

Et dire que notre contradicteur a osé écrire quelque part " qu'il avait des choses qui dépassaient les limites d'une discussion honnête " !

Ce n'est pas tout. – A entendre l'Archevêque Meurin, M. Henri Martin a faussement interprété l'enseignement de Duns Scot.

" Duns Scot, dit notre contradicteur, parle d'une corporéité que la matière posséderait au moment où l'âme humaine nouvellement créée par Dieu, lui est unie comme une forme substantielle. – Cette corporéité nécessairement suppose une forme substantielle unie à la matière première qui ne saurait exister sans une forme quelconque. D'après lui-même, cette forme préliminaire du corps humain se perd au moment même où l'âme est unie à ce corps. Elle ne continue pas à exister ensemble avec l'âme comme le périsprit des spirites. Duns Scot avec Saint Thomas rejeterait comme ridicule, l'idée de M. Martin de laisser "cette forme subalterne de corporéité en existence après l'union de l'âme au corps. "

Ici, Mgr Meurin insinue évidemment que Duns Scot et Saint Thomas sont d'accord sur la manière dont l'âme est unie au corps pendant la vie terrestre et il affirme, aussi catégoriquement qu'il est possible, que d'après Duns Scot lui-même "la forme de corporéité" s'anéantit aussitôt que l'âme s'incarne au corps humain.

Est-ce exact ? Non ; et dans cette circonstance il nous faut encore conclure ou à l'ignorance de notre contradicteur, ou à une erreur volontaire et préméditée de sa part.

En effet, allons tout droit à un partisan de l'animisme c'est-à-dire à quelqu'un qui a tout intérêt à décider contre nous. Consultons, par exemple, M. Francisque Bouillier, un savant doublé d'un orthodoxe, et voyons ce qu'il en dit.

Nous transcrivons :

" Duns Scot est placé par quelques auteurs, mais à tort, parmi les défenseurs d'une âme unique avec Aristote et Saint Thomas. Ce qui a pu les tromper, c'est que Duns Scot, en harmonie, du moins en apparence, avec le concile de Vienne, soutient que l'âme est véritablement et par elle-même, la forme du corps humain. Mais indépendamment de cette âme, il admet, dans l'homme, une forme de la corporéité, distincte de l'âme elle-même. " *An proeter animam detur forma corporeitatis in animato,*" telle est la question posée par Scot, et résolue par lui affirmativement. Scot combat donc Saint Thomas, qui n'admet aucune forme en dehors de l'âme raisonnable, pas

³⁷ M. Henri Martin est loin d'être le premier venu. Docteur en lettres, ancien professeur de philosophie à l'école Normale, Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, Correspondant de l'académie des Sciences morales et politiques ; voilà certes un bagage que tout le monde n'a pas.

même une forme de corporéité, et il affirme que la nature humaine renferme plusieurs principes. (Lisez bien, Monseigneur.)

« Au moment du trépas, lorsque l'âme a quitté le corps, le corps ne conserve-t-il pas la forme qu'il avait pendant la vie ? Donc cette forme suivant Duns Scot est nécessairement distincte de l'âme. Tout être, selon Saint Thomas, est nécessairement un ; mais, selon Scot, il faut distinguer entre l'unité et la simplicité. L'unité de la vie n'atteint-elle pas son degré le plus élevé dans les espèces animales dont l'organisation est le plus compliquée ? Donc ce n'est pas détruire l'unité de l'homme que d'admettre dans sa nature une sorte de composition résultant du nombre et de la diversité des formes substantielles.

" Duns Scot, d'ailleurs (signez-vous, Monseigneur !) fait valoir en sa faveur des raisons théologiques et affirme que le mystère de l'Eucharistie EXIGE la supposition d'une forme de corporéité.

" Duns Scot s'applique, il est vrai, à définir cette forme de façon à ne pas faire de l'homme un être par accident, en amoindrissant, autant que possible, sa réalité par rapport à l'âme. La forme de corporéité, dit-il, est une forme de sa nature incomplète, qui dispose la matière sur laquelle l'âme agit, et qui, en conséquence, périt aussitôt que l'âme s'est retirée."

Eh bien, Mgr Meurin, que dites-vous de ce jugement de l'animiste M. Bouillier ? Soutiendrez-vous toujours que la forme de corporéité de Duns Scot " ne continue pas à exister ensemble avec l'âme après et pendant l'union de celle-ci au corps humain, comme le périsprit des spirites " ? Non, n'est-ce pas ? Votre maître le *doctor subtilis* a prononcé : sa forme de corporéité ne s'anéantit "qu'aussitôt que l'âme s'est retirée ", ce qui, en français de France, signifie qu'elle existe entre l'âme et le corps jusqu'au moment de la désincarnation, c'est-à-dire jusqu'à la mort.

A. cela, ajoutez les considérations de M. Henri Martin " inspirées par des réflexions philosophiques sur les données de l'Observation, psychologique et de l'observation physiologique " et vous aurez la doctrine spirite qui veut que l'âme agisse sur le corps " par l'intermédiaire de certaines ondulations du fluide périsprital (impondérable), ondulations qui ont pour conducteur le système nerveux, tant cérébro-spinal que ganglionnaire " !

Du reste, est-ce à tort que Duns Scot et toute l'école philosophique moderne ont refusé de souscrire à l'animisme de Saint Thomas³⁸ ? Voyez plutôt :

Suivant saint Thomas, l'être humain, avant de posséder l'âme rationnelle, aurait d'abord eu pendant l'existence intra-utérine une âme seulement végétative, laquelle se corrompait à un instant donné pour faire place à une autre âme possédant, avec l'énergie végétative, la puissance sensitive. Cette seconde âme s'anéantirait à son tour quelque temps après et serait alors remplacée par une troisième âme (notre âme actuelle) qui réunirait dans sa substance une et indivisible les trois facultés végétatives, sensitive et intellective. " *Anima vegetabilis, quae primo inest cum embryo vivit vita plantae, corrumpitur, et succedit anima perfectior quae est nutritiva et sensitiva simul. Et tunc embryo vivit vita animalis. Hac autem corrupta, succedit anima rationalis ab extrinseco immissa, licet praecedentes fuerint virtute seminis* ". (Contra. Gentil., lib. II, cap. LIX.)

³⁸ Saint Thomas est un docteur qui a été assez diversement apprécié par ses coreligionnaires et ses propres collègues en théologie. Ainsi les Dominicains l'admiraient sans réserve alors que les Franciscains le considéraient au contraire comme un guide dangereux, dont les propositions trop conformes à celles d'Avicenne, engageaient, suivant eux, l'Église dans la voie fréquentée par les anciens hérétiques (Biog. Générale.) Au dire de Molinos le célèbre jésuite, Saint Thomas aurait avoué à son lit de mort que pendant toute une période de sa vie il n'avait rien écrit de bon.

Maintenant, nous le demandons, est-il raisonnable d'accepter un pareil enseignement ? Comment comprendre cette corruption et cette génération successive d'âmes substantiellement différentes ? Eh quoi ! avant d'entrer dans le monde, l'enfant aurait déjà passé deux fois de vie à trépas ? Mais savez-vous, Monseigneur, que c'est là une doctrine passablement compromettante pour l'immortalité de l'âme intellectuelle elle-même ? Car, enfin, pourquoi ne mourrait-elle pas aussi, puisque celles qui l'ont précédée et qui ont existé plus ou moins longtemps dans le corps humain ont tour à tour été plongées dans le néant ? Et vous trouvez étrange que l'on répudie aujourd'hui de semblables divagations ? Vous êtes trop exigeant, en vérité !

VI

Nous maintenons avoir péremptoirement établi la réalité du périsprit.

En effet, prouver la corporalité de l'esprit c'est prouver l'existence du périsprit, puisque le périsprit, c'est le corps de l'âme désincarnée, la première enveloppe qui entoure l'âme pendant l'incarnation.

Pour commencer par ce que notre contradicteur appelle " l'autorité suprême ecclésiastique," nous lui avons démontré, l'histoire en mains, que la généralité des Pères de l'église catholique admettait notre doctrine et que c'est ainsi que Saint Irénée, Saint Hilaire, Origène et Tertullien ont pensé.³⁹

En présence de ces témoignages irréfutables pour lui, quelle est l'attitude de l'Évêque Meurin ? Essaye-t-il seulement de les discuter ? Non, il reste bouche bée et les accepte ! Donc sa doctrine est en flagrante contradiction avec celle de ses propres théologiens ! Nous le défions de sortir de là.

En même temps que ces autorités, nous découvrons que plus de trois cents Évêques ont fait valoir au second Concile de Nicée, un certain passage de Saint Jean de Thessalonique pour rétablir le culte des Images – passage d'après lequel l'Église décide qu'il n'y a que les païens qui croient (comme Mgr Meurin) à l'incorporité des êtres spirituels. Vite, nous détachons cette arme de l'artillerie scolastique et nous la déchargeons sur notre contradicteur, en pleine poitrine ! Malheureusement pour nous, au lieu de Jean de Thessalonique le typographe, par inadvertance, met Jean de Thessalourgue ; et cette coquille qui échappe au correcteur paraît une seconde fois dans un nouvel article. Pourquoi ? parce que, ayant la même citation à reproduire nous avons tout simplement utilisé les ciseaux et livré à la composition, sans le relire, le texte déjà incorrectement imprimé. Il n'en fallait pas plus à Mgr Meurin !

" M. Jacques Tolérant, s'écrie-t-il aussitôt, fait intervenir devant ses lecteurs un certain Saint Jean de Thessalourgue, dont les vues, paraît-il, ont été adoptées par le second concile de Nicée, et qu'il résume comme il suit : " Sur les anges, les archanges et sur les Puissances, et j'ajoute aussi sur les âmes l'ÉGLISE DECIDE que ces êtres sont à la vérité spirituels, mais non pas complètement privés de corps ainsi que le pensent les païens, et doués au contraire d'un corps ténu, aérien ou igné. Nous savons que c'est ainsi que beaucoup de Saints Pères ont pensé, parmi lesquels Basile, surnommé le grand, le bienheureux Athanase, et Méthodius, et ceux qui sont placés auprès d'eux. Il n'y a qu'un Dieu seul qui soit incorporel et sans forme. Quant aux créatures spirituelles, elles ne sont nullement incorporelles."

" Au premier moment, en lisant ces lignes nous avouons avoir été humilié de notre ignorance, car jamais nous n'avions entendu le nom de Saint Jean de Thessalourgue, jamais nous n'avions vu ou

³⁹ Saint Jean de Damas, Tatien, Fauste, évêque de Riez, et d'autres encore ont partagé la même opinion.

connu la décision dogmatique rapportée avec une telle précision par M. Jacques Tolérant, ou plutôt, nous le croyons, par le faussaire M. Bellemare.

" Mais c'est en vain que nous avons cherché dans les diverses histoires ecclésiastiques de notre bibliothèque, et même dans le Martyrologe Romain, qui cependant contient les noms de tous les Saints reconnus comme tels par l'Église " – nulle part, absolument nulle part – n'avons-nous pu trouver un Saint Jean de Thessalourgue. Nous savons bien qu'un moine du nom de Jean lut à ce Concile une dissertation sur l'origine de la guerre faite aux Images ; mais que ce moine fut un saint et un Saint Jean de Thessalourgue, voilà ce que nous avons tout droit de nier. Les évêques seuls ont le droit de voter aux synodes ; or jamais Thessalourgue, si c'est le nom d'une ville, n'a été le siège d'un évêque catholique.

" Depuis que nous avons écrit ces lignes, nous avons vu une lettre de M. Jacques Tolérant dans le journal du 3 février, dans laquelle il dit que, par erreur typographique, le nom de saint Jean de Thessalourgue s'est glissé dans un de ses articles, au lieu de SAINT JEAN DE THESSALONIQUE. Il n'est pas juste d'accuser les typographes de cette erreur, car elle se trouve dans deux de ses articles.

" Ensuite, comme il n'y a pas de saint Jean de Thessalourgue, IL N'Y PAS NON PLUS UN SAINT JEAN DE THESSALONIQUE. Ce personnage est une pure INVENTION.

" En outre, ayant devant nous les canons du second concile de Nicée, nous nions positivement qu'il s'y trouve même une ombre d'un canon de l'espèce citée par M. Jacques Tolérant.

" L'existence de ce canon est un pur MENSONGE. Voilà encore une de ces impostures dont les spirites se servent pour tromper "la foi aveugle de leurs adeptes !"

Un instant, Monseigneur ! Puisque vous parlez " d'imposture", il est juste que nous cherchions ici lequel de nous deux s'en est rendu coupable. Ecartons, en premier lieu, tout ce que vous dites sur saint Jean de Thessalourgue, car une objection fondée sur une erreur de typographie est, pour ne pas dire davantage, une puérilité qui ne mérite même pas la peine d'être relevée. Un homme sérieux ne s'attache pas à ces petits moyens, surtout lorsqu'il confesse lui-même que l'erreur a été rectifiée, et rectifiée en temps voulu.⁴⁰

Mettons aussi de côté M. Alex. Bellemare, qui a décidément le privilège de vous faire déraisonner et que vous mettez en cause à tout bout de champ, bien qu'il n'ait rien, absolument rien à voir dans tout ce que vous lui attribuez si complaisamment, et arrivons sans autre préambule à Jean de Thessalonique " ce personnage de pure invention" !

Vous dites que vous avez compulsé tous les livres dont vous disposez et que nulle part vous n'avez rencontré le nom du saint Évêque dont le témoignage vous offusque si fort ? Est-ce bien sûr ? ou n'est-ce pas plutôt avec intention que vous avez oublié ce jour-là vos lunettes ? Ecoutez donc ! A la bibliothèque de la Société de Saint Vincent de Paul, dont la fenêtre regarde le presbytère et que vous pouvez toucher en étendant le bras, nous avons, nous, trouvé l'ouvrage d'un ultramontain très estimé du Vatican et de toute la gent cléricale : c'est *l'Histoire universelle de l'Église Catholique* par l'abbé Rohrbacher, Docteur en théologie ; et au volume XI, pages 209 et 210⁴¹ spécialement consacrées au second Concile de Nicée, voici le passage que nous relevons :

⁴⁰ La rectification a été faite par nous le 3 février et l'article de l'Évêque qui contient les objections ci-dessus n'a été publiée que quatorze jours après, c'est-à-dire le 17 février.

⁴¹ Ces pages portent même à leurs marges une annotation au crayon ; ce qui prouve qu'elles ont été déjà vérifiées par quelqu'un d'intéressé. Nous ne faisons aucune insinuation contre Mgr Meurin, n'étant pas de son école. Nous constatons le fait et c'est tout.

" La 5ème session, qui est du 4 octobre 787, fut employée à montrer, par la lecture de plusieurs pièces, que les iconoclastes n'avaient fait qu'imiter les Juifs, les Sarrasins, etc... Dans un dialogue de Jean, évêque de Thessalonique, un païen fait cette objection : Et vous, ne peignez-vous pas dans les églises les images de vos saints, et ne les adorez-vous pas ?... et ne peignez-vous pas aussi les anges sous des figures d'hommes ? ... – Le Saint répond, entre autres choses : nous faisons les images des serviteurs de Dieu, les représentants tels qu'ils ont été ; au lieu que vous, vous inventez des figures de ce qui n'a point de corps. Quant aux anges, nous les peignons en figure humaine, parce qu'ils ont souvent et apparu de cette manière à ceux à qui Dieu les envoyait, etc."

De cet extrait il résulte positivement que Jean, évêque de Thessalonique, qualifié de Saint par Rohrbacher, n'est pas un être imaginaire, un personnage de pure invention, mais bien au contraire un membre éminent de l'Église catholique et dont la personnalité humaine s'est manifestée sur terre en chair et en os.

Au besoin, nous pourrions ajouter à cette déclaration d'un orthodoxe romain, la note suivante que nous extrayons du *Dictionnaire d'histoire ecclésiastique*, par le protestant Auguste Bost :

" Jean, Évêque de Thessalonique. – Il prit, au 8ème siècle, la défense du culte des Images dans un écrit qui fut approuvé par le concile de Nicée, 787."

Donc, à moins de contester l'évidence, Jean de Thessalonique a vécu ; et s'il a vécu et qu'entre notre contradicteur et nous, l'un affirme le fait, tandis que l'autre le nie, de quel côté, nous le demandons, se trouve l'ignorance ou l'imposture ?

Rohrbacher, remarquons-le bien, ne reproduit pas mot pour mot toutes les raisons données dans son *Dialogue* par Jean de Thessalonique à son interlocuteur païen. Rohrbacher, comme historien, se contente seulement de nous apprendre que " le Saint " a répondu à l'iconoclaste ceci et cela, entre autres choses... Quelles sont ces autres choses ? Voilà ce que va nous apprendre M. EUGÈNE BONNEMÉRE. Ouvrons son livre : *L'Âme et ses manifestations à travers l'Histoire*, livre qui a été tout récemment couronné en France par la *Société Scientifique d'Études psychologiques*, et lisons (page 248.) :

" Tout en combattant le respect des païens pour les mânes, on accepta le culte des Saints, on les honora, jusque dans leurs restes mortels devenus des reliques, devant lesquelles on se prosterna et l'on prie. Ils avaient donc une image, une forme, un corps, si immatériel fut-il, dont on pouvait reproduire les traits, suivant les uns, tandis que d'autres y voyaient un acte blasphématoire. Ce fut l'origine de la grande querelle des iconoclastes, qui passionna l'Orient au VIIIe siècle, et au second concile de Nicée (787), on lut quelques passages sur ces matières, de JEAN DE THESSALONIQUE, QUI VENAIT D'ÊTRE CANONISÉ DEPUIS PEU :

" Sur les anges, dit-il, les archanges et sur les Puissances, et j'ajoute aussi sur les âmes, l'église décide que ces êtres sont à la vérité spirituelle, mais non pas complètement privés de corps ainsi que le pensent les païens, et doués au contraire d'un corps ténu et aérien, ou igné, comme il est écrit : " Il fait les Anges avec les vents, et ses ministres avec le feu brûlant. " Nous savons que c'est ainsi que beaucoup de Saints Pères ont pensé, parmi lesquels Basile, surnommé le Grand, le bienheureux Athanase, et Méthodius, et ceux qui sont placés auprès d'eux. Il n'y a qu'un Dieu seul qui soit incorporel et sans forme. Quant aux créatures spirituelles, elles ne sont nullement incorporelles et peuvent être imitées par la peinture, car elles existent dans un lieu ET ONT UNE SURFACE."

Donc, il n'y a plus à le nier : Jean de Thessalonique, le béatifié, le Saint de l'Église une apostolique et romaine, professe, et professe avec les Basile, les Athanase, les Methodius, et tous ceux qui sont placés auprès d'eux, que l'esprit désincarné est un être incontestablement corporel dont le corps fluïdique (lisez périsprit) a une surface et occupe un lieu dans l'infini.⁴²

Cette décision est tellement foudroyante que l'évêque Meurin a tout de suite imaginé qu'elle partait d'un "canon," comme si nous avions, nous, jamais fait allusion au moindre de ces rossignols dogmatiques ! – L'Évêque serait vraiment bien aimable de nous indiquer dans un seul de nos articles un endroit où nous ayons parlé de ce prétendu canon. S'il ne le fait pas, nous serons en droit de lui dire qu'il l'a forgé lui-même de toutes pièces, dans son imagination fantaisiste, et cela pour trouver l'occasion de nous octroyer un titre qu'il ne veut pas, paraît-il, garder pour lui seul, tant est grande sa charité !

Que, pour se disculper, Mgr Meurin ne cherche pas ici à équivoquer sur les mots et qu'il ne dise pas qu'en affirmant que " les vues de saint Jean de Thessalonique ont été adoptées par le Concile de Nicée " nous avons par le fait invoqué contre lui " l'existence d'un canon," car un pareil ergotage ne soutiendrait pas l'examen.

En effet, oui ou non le Concile de Nicée a-t-il ratifié, sanctionné, en d'autres termes, adopté les vues de Jean de Thessalonique sur la corporalité des esprits ? Incontestablement oui, puisque, pour enlever la position et obtenir un vote en faveur du culte des images, le concile lui-même a produit comme autorité l'enseignement de Jean, Évêque de Thessalonique, où il est décidé au nom de l'église que l'esprit est un être ABSOLUMENT corporel.

VII

De la théologie, revenons encore aux Écritures et arrêtons-nous une dernière fois au XV^e chapitre de la 1^{ère} Épître de Saint Paul aux Corinthiens.

L'Évêque s'obstine à vouloir interpréter ce passage dans le sens de la résurrection de la chair ; mais il s'est bien gardé de répondre à l'argumentation que nous lui avons proposée sur l'inconséquence et l'irrationalité de sa thèse.

En effet, quelle est, sur l'existence du corps spirituel, la doctrine de Mgr Meurin ? La voici en quatre lignes :

" L'Esprit est un être absolument incorporel qui ne possèdera un corps qu'au jour de la grande colère seulement, lorsque Dieu viendra juger les vivants et les morts. A cette heure et pas avant tous les morts ressusciteront avec les MÊMES corps qu'ils auront eus en cette vie ; et ces corps terrestres ressuscités, quoiqu'identiquement les mêmes, seront cependant bien différents de ce qu'ils étaient ici-bas : ceux des Justes seront éclatants, agiles, subtils et impassibles ; et ceux des Méchants seront ténébreux, laids, hideux et misérables. "

Or, nous avons, avant tout, demandé à l'Évêque Meurin de nous expliquer comment nos corps ressuscités pourront être les mêmes que nos corps actuels, tout en n'étant plus les mêmes, tout en étant bien différents.

⁴² Cet enseignement de Jean de Thessalonique est absolument conforme à celui de saint Hilaire, un autre Père de l'Église Catholique. Voici nous le répétons, ce que saint Hilaire a écrit : " Il n'est rien de crée, dit-il, qui ne soit CORPOREL, ni dans le ciel, ni sur la " terre, ni parmi les visibles, ni parmi les INVISIBLES : tout est formé d'éléments " ; et LES ÂMES, soit qu'elles habitent un corps, soit qu'elles en sortent, " ont TOUJOURS une substance CORPORELLE. "

Il n'a pas encore jugé convenable de nous renseigner ; nous attendons sa réponse et nous ne nous laisserons pas de l'attendre.

De plus, nous avons prouvé à notre contradicteur que les morts, loin d'être, comme il le dit, des substances incorporelles, ont toujours apparu aux humains enveloppés d'une matière corporelle.

A cette fin, nous lui avons produit : 1° La relation des trois premiers évangélistes Matthieu, Marc et Luc, lesquels rapportent que, lors de la transfiguration du Christ sur la montagne, Moïse – un mort – s'est montré à Jésus et à ses disciples Pierre, Jacques et Jean, sous une apparence corporelle si bien définie que Pierre a voulu même bâtir une tente pour abriter le prophète décédé ; et, 2° La version biblique concernant l'apparition de Samuel – un désincarné – à la pythonisse d'Endor. Samuel était si peu incorporel que la femme-médium l'a vu " monter comme un vieillard couvert d'un manteau. "

De ces deux témoignages que l'Évêque est forcé de reconnaître, il résulte, clair comme le jour, que l'Esprit est une personnalité corporelle. Mais l'Évêque soutient le contraire ; donc, pour rester d'accord avec lui-même, il lui faut établir ou que la fin du monde est arrivée, ou que les Évangélistes ont menti, et que jamais les morts ne se sont montrés aux vivants tels qu'ils l'affirment si catégoriquement, c'est-à-dire avec un corps.

Que Mgr Meurin sorte de ce dilemme, s'il le peut ! Nous attendons ses explications et, encore une fois, nous ne nous laisserons pas de les attendre.

Ce n'est pas tout. Nous avons en outre démontré à l'Archevêque que la reconstitution des corps d'après le credo catholique est une absurdité qui n'a pas de nom.

" Je me suis souvent demandé, écrit M. le docteur Wahu, comment un prêtre sachant la chimie, pouvait croire à la résurrection générale, à un moment donné, des habitants de la terre, avec leurs corps tels qu'ils étaient le jour où ils sont morts, et comment un tel prêtre pouvait sans manquer à sa conscience enseigner une chose aussi contraire aux plus simples notions de la Science, et contraire même au bon sens.

On sait, en effet, que chaque corps humain, désagrégé après la mort par la putréfaction, fournit, indépendamment des matières solides (chaux, phosphore, carbone, etc.) qui restent dans la terre, une quantité de gaz hydrogène, oxygène et azote évaluée aux cinq sixièmes du poids total du corps ; gaz qui se répandent dans l'atmosphère et qui servent, soit à la nutrition d'autres corps d'hommes ou d'animaux, soit à la nutrition de végétaux.

Comment donc, par exemple, une molécule d'hydrogène émanée du corps de Pierre en putréfaction, et qui ensuite pendant des milliers d'années aura successivement fait partie de centaines de corps animaux ou végétaux, pourra-t-elle revenir, au jour du jugement dernier, reconstituer le corps de Pierre ? Mais, avant de servir à Pierre, elle avait servi à d'autres hommes qui ont sur elle un droit de priorité. Et ceux à qui elle a servi, postérieurement à Pierre, ont également droit à la réclamer ! si donc cette molécule retourne d'un côté, elle fera défaut sur beaucoup d'autres points. Croire que Dieu qui a établi les grandes lois physiques et chimiques de la nature, bouleversera ces lois, c'est croire à un Dieu absurde ; c'est une impiété. "

Donc, nous le répétons, notre organisme actuel ne pourra pas revivre au-delà du tombeau ; la science positive a jugé, et la science ne se trompe pas.⁴³

⁴³ Si la science ne se trompe pas, l'Église se trompe ; témoin le décret suivant, rendu jadis contre les idées de Galilée par une assemblée de cardinaux, d'archevêques, d'évêques et de théologiens réunis sous la présidence de sa Sainteté infaillible le pape Urbain VIII. Nous copions textuellement de l'histoire (Maurice de la Châtre, Hist. des Papes, Vol. VIII pages 251 et suiv.) " An nom du Père, du Fils et du Saint Esprit ! " Nous tous rassemblés en ce lieu sous l'inspiration de l'Esprit Saint, éclairés par les lumières du Souverain Pontife, nous décidons qu'aucun fidèle ne doit croire ni soutenir que le soleil est placé immobile au centre du monde ; nous décidons que cette opinion est fausse et

Et si la science ne se trompe pas, donc l'Évêque se fourvoie puisqu'il enseigne, lui, juste l'opposé de ce qu'affirme la science ; et s'il se fourvoie, il a donc mal interprété la 1ère Épître de Saint Paul, puisque Saint Paul, il le dit du moins, est infallible.

Nous attendons la réfutation de ce raisonnement par Mgr Meurin, et nous ne nous lasserons pas non plus de l'attendre.

L'Évêque fait aussi reposer la doctrine de la résurrection des morts sur la résurrection du Christ. A l'entendre, Jésus serait ressuscité avec le même corps, identiquement le même corps que celui qu'il avait avant sa crucifixion.

Est-ce possible ? Est-ce probable ? Nous laisserons à Mgr Meurin le soin de se confondre lui-même. Écoutons-le :

" Il y a, écrit-il dans son Catéchisme, trois personnes en Dieu : le Père, le Fils Jésus-Christ et le Saint Esprit.

" Le Père est Dieu.

" Le Fils Jésus Christ est Dieu.

" Et le Saint-Esprit est Dieu.

" Ces trois personnes divines, quoique très distinctes, ne sont pourtant qu'un seul et même Dieu ; parce qu'elles n'ont qu'une seule et même nature, une seule et même divinité. "

A la page 8 de sa 2ème Conférence, nous relevons ce qui suit :

" Dieu n'est pas matériel, n'est pas un corps, et n'a pas de corps. Il ne PEUT pas non plus avoir un corps ; car il est infini et présent partout : il faudrait donc que son corps fût aussi infini et présent partout : son œil partout, sa bouche partout, son bras partout, son pied partout : c'est absurde, Dieu n'a pas de corps. Il est un Pur Esprit. "

Dans sa 3ème Conférence, l'Évêque écrit ceci (p. 11 et 26) : " Le Pur esprit n'est pas et ne peut pas, A CAUSE DE SA NATURE, être lié à un corps matériel. "

Donc l'Évêque et l'Église l'ont dit : Dieu, par suite de sa nature, n'a pas et ne peut pas avoir un corps. Mais le Christ aussi est une personne de la Trinité Sainte – il est Dieu et il a avec son Père une seule et même nature, – c'est encore l'Évêque et l'Église qui l'affirment. Donc la conclusion s'impose : Jésus-Dieu n'a pas et ne peut pas avoir un corps. Et s'il n'a pas et ne peut pas avoir un corps, comment donc, étant données ces vérités infallibles, Jésus a-t-il pu, après le supplice du Golgotha, ressusciter avec un corps et un corps aussi matériel que le corps humain, ainsi que l'affirment encore et l'Évêque et l'Église (? ! ! ?)

Que Mgr Meurin nous rende raison de ces deux enseignements contradictoires. Nous le mettons en demeure de s'expliquer.

Et maintenant, pendant que nous y sommes, mettons en relief toutes les inepties de la doctrine catholique sur la résurrection de la chair.

absurde en théologie, aussi bien qu'hérétique, parce qu'elle est expressément contraire aux paroles de l'Écriture et impliquerait une accusation d'ignorance envers Dieu, la source de toute science et le révélateur des Livres Saints.

Nous défendons également d'enseigner que la Terre n'est point placée au centre de l'univers, qu'elle n'est pas immobile, et qu'elle a un mouvement journalier de rotation, parce que cette seconde proposition est, par les mêmes motifs, fautive, absurde même en philosophie, autant qu'erronée en matière de foi ". Galilée, ajoute l'historien, voulut répliquer, mais le Pape lui imposa silence et déclara qu'en vertu de son infallibilité, il décidait que la terre était immobile et que l'Univers était régi par les lois qu'indiquait la genèse !!!

Lactance – l'auteur aimé de Mgr Meurin et le théologien autorisé de l'église romaine, – assure que dans le royaume céleste, les ressuscités produiront d'innombrables enfants. "

Papias compte parmi les joies des ressuscités " les voluptés que les aliments nous procurent," et Irénée compte aussi sur les festins dont là-haut se gaudiront les élus !

A ces assertions orthodoxes, opposons cette parole du Christ :

" Après la résurrection, les hommes n'auront point de femme, ni les femmes de mari ; mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel. " (Math : XXII.30.)

Et demandons à Mgr Meurin de nous indiquer de quel côté se trouve l'erreur, de quel côté la vérité.

Est-ce le Christ qui a erré ou bien est-ce plutôt la théologie catholique qui est absurde ? L'Évêque a le choix : qu'il se prononce. Il le faut et, en tant que de besoin, nous l'exigeons.

Notre contradicteur a aussi personnellement affirmé, au nom de l'Église, que " les anges sont des substances essentiellement incorporelles ; d'un autre côté, il a déclaré, avec non moins de certitude et toujours au nom de l'Église, que " les morts ressusciteront à l'existence spirituelle, au dernier jour, avec leurs mêmes corps d'ici-bas ", ce qui, en d'autres termes, veut dire qu'après la résurrection, les morts seront des êtres absolument corporels.

Or si, d'après l'Évêque Meurin, les morts ressuscités doivent avoir des corps matériels, alors que les Anges n'en ont point et n'en pourront jamais avoir, donc, après la résurrection et suivant sa doctrine, les hommes **NE SERONT POINT** comme les Anges. Et si telle est l'exacte vérité, – il n'y a pas à dire ! – le Christ s'est trompé ou a voulu tromper l'humanité, puisqu'il a affirmé, lui, qu'après la résurrection, les hommes **SERONT** comme les Anges. "

Mgr Meurin osera-t-il soupçonner la parole de son Maître ?

Qu'il nous réponde !

Non – il faut le reconnaître – Jésus n'est pas ressuscité avec son corps de chair et d'os. Le bon sens le dit et ses propres manifestations le prouvent. Il est ressuscité comme nous ressusciterons tous à l'heure même de notre mort, avec un organisme bien différent de celui qu'il avait et que nous avons nous-mêmes ici-bas : avec un périsprit.

Ne le voyons-nous pas apparaître et disparaître instantanément ; changer de forme et d'apparence, et pénétrer dans une maison malgré les portes fermées ?

Que nous dit Saint Luc ? Que Jésus, après sa mort, se montre à deux de ses disciples " sous une autre forme." (Chap. XVI. 12.)

D'après saint Luc encore, Jésus se fait voir sur le chemin d'Emmaüs à deux de ses apôtres qui ne le reconnaissent pas. Chemin faisant, il entre chez eux, et ce n'est que le soir, à table, que " leurs yeux sont ouverts en sorte qu'ils le reconnurent ; mais il disparut aussitôt de devant eux. " (*Evanuit ex oculis eorum*, Chap. XXIV. 15, 16, 31).

Selon Jean (Chap. XX) Jésus apparaît à Marie Magdeleine et l'interroge. Marie pourtant ne le reconnaît pas et le prend pour un jardinier.

Le soir du même jour, " et les portes du lieu où les disciples étaient assemblés étant fermées ", Jésus qui n'était pas avec eux apparaît soudain et se montre à leur vue.

Et c'est avec un corps **CHARNEL**, un système osseux, un corps résistant et moléculairement constitué comme le nôtre, que Jésus aurait pu produire ces différents phénomènes ? Allons donc ! à qui Mgr Meurin fera-t-il accepter une semblable théorie ?

Jésus l'a bien dit : après la résurrection, les hommes seront comme les anges, car les uns et les autres sont et seront des êtres corporels.⁴⁴ Mais "comme toute chair n'est pas la même chair", comme toute matière n'est pas une même sorte de matière, "les corps spirituels" diffèrent et différencieront toujours "des corps animaux". Ceux-ci ont certains besoins : par exemple, pour qu'ils subsistent il faut les nourrir, les soigner et les entretenir ; les corps spirituels n'exigent et n'exigeront rien de la sorte et c'est ce qui a fait dire à Jésus qu'après la résurrection les hommes n'auront point de femme, ni les femmes de mari. L'homme changeant de sphère par l'événement de la mort, change en même temps de manière d'être et d'état. Ce n'est que raisonnable ; et saint Paul l'a si bien compris qu'il écrit quelque part ceci aux Corinthiens : "Les viandes sont pour l'estomac et l'estomac est pour les viandes ; mais Dieu détruira l'un et l'autre." Et ailleurs, il ajoute : "La chair et le sang ne pourront point hériter le royaume des cieux." Et dire que c'est saint Paul que l'Église et l'Évêque invoquent pour soutenir ce dogme imbécile de la résurrection de la chair !

VIII

L'Évêque affirme que l'Esprit n'a pas de corps. Mais peut-il exister dans la création un être, un individu sans organisme ?

Cette question, la science positive l'a déjà examinée et elle a conclu par la négative :

" Il n'y a pas, déclare M. Chavée⁴⁵, dans ses conférences du boulevard des Capucines (mai 1868) il n'y a pas d'être individuel sans un organisme. L'âme n'existe jamais seule, à l'état de pur Esprit, séparée de tout organisme. Dans l'état actuel, l'homme a deux organismes (lisez bien Mgr Meurin) l'organisme terrestre qui tombe sous nos sens, ET L'ORGANISME ÉTHERÉEN qui est invisible. Lorsque le premier se dissout, L'ÂME CONSERVE ENCORE LE SECOND."

" Et ceci, ajoute M. Chavée, est d'autant moins contestable qu'il y a des cas de pathologie positive où nous pouvons saisir l'organisme supérieur, en constater l'action pendant que l'organisme inférieur, celui qui tombe sous les sens, n'est plus en exercice ; ces cas sont : le somnambulisme naturel, le somnambulisme magnétique, et l'extase.

" Ainsi, remarque-t-il, l'observation nous fait induire la vie " à venir."

Leibnitz était du même sentiment : " Je crois avec la plupart des anciens, écrit-il dans la préface de ses *NOUVEAUX ESSAIS*, que toutes les substances simples, créées, sont TOUJOURS jointes à un corps, et qu'il n'y a JAMAIS d'âmes qui en soient complètement séparées."

Donc, une fois de plus, voilà l'existence du périsprit ou " corps spirituel " péremptoirement établie, non-seulement par la théologie catholique et l'histoire sacrée, mais encore par la philosophie et la science.

Il y a mieux. A l'appui de notre thèse, nous avons produit des faits, et des faits reconnus par l'Église en général, et par notre contradicteur en particulier. Après la mort ou la désincarnation, nous avons montré que l'Esprit se manifeste toujours sous une apparence corporelle fluide, et pendant la vie terrestre ou l'incarnation, nous avons fait voir que l'être humain se dédouble quelquefois, de telle sorte que l'on aperçoit d'un côté son corps réel, son organisme charnel, et de l'autre son périsprit plus ou moins matérialisé.

" M. Jacques Tolérant, dit à ce propos l'Évêque Meurin, raconte quelques exemples de bilocation. On rencontre un assez grand nombre de ces faits, surtout dans la vie des Saints, comme de Saint

⁴⁴ Les plus célèbres Docteurs de l'Église Catholique enseignent que les Anges possèdent des corps éthérés.

⁴⁵ M. Chavée n'est pas un spirite. C'est un savant dont la réputation est établie et qui a occupé pendant de longues années une chaire d'enseignement au Collège de Franco.

François Xavier et de Saint Alphonse Liguori. Les auteurs sur la mystique s'efforcent de donner des explications de ce phénomène très curieux.

M. Jacques, continue-t-il, ne nous en donne aucune explication, il se contente de nous assurer que la personne dédoublée est le périsprit de la personne originale. Nous, au contraire, nous y voyons, au premier coup d'œil, une réfutation complète de la doctrine des spirites. Examinons les cas donnés par M. Jacques Tolérant.

Émilie paraît en deux figures exactement semblables et faisant les mêmes gestes ; l'une cependant tient à la main un crayon de craie, et l'autre rien. Une autre fois elle est vue assise dans un fauteuil dans la chambre, et en même temps cueillant des fleurs dans le jardin.

M. Jacques Tolérant n'hésite pas à déclarer que l'une de ces deux Émilie est son périsprit. Voyons.

Les deux grands principes des spirites sont :

1°. Que l'esprit ne puisse agir directement sur le corps grossier, mais a besoin pour cela de l'entremise d'un périsprit ; et

2°. Que ce périsprit reste indissolublement attaché à l'esprit, avant, pendant, et après son incarnation.

M. Jacques Tolérant voudrait-il donc répondre aux trois questions suivantes que nous lui posons, en distinguant entre Émilie A et Émilie B :

1°. Si Émilie B est le périsprit d'Émilie A, ne s'en suit-il pas qu'avec ce périsprit l'âme aussi d'Émilie A est sortie de son corps, puisque le périsprit reste toujours uni à l'esprit ? Le corps d'Émilie A, délaissé de son âme, n'est-il donc pas son cadavre ? Comment donc fait ce cadavre pour cueillir des fleurs ?

2°. Si contrairement au principe de l'inséparabilité de l'esprit et du périsprit, on dit que l'esprit reste dans le corps d'Émilie A, et que seul son périsprit en sort pour former (on ne dit pas comment) le corps fluidique d'Émilie B, l'esprit n'est-il pas incapable d'agir directement sur le corps grossier d'Émilie A, puisqu'un pur esprit est déclaré incapable d'en faire autant ? Comment donc l'esprit d'Émilie A a-t-il pu sans périsprit produire sur ce corps des gestes avec son crayon de craie ? Et comment le périsprit a-t-il pu agir seul, sans esprit ?

3°. Si l'on dit que le périsprit, tout en restant uni avec son esprit et avec le corps d'Émilie A se dédouble et forme un second corps fluidique, celui d'Émilie B, n'est-il pas de la même nature du périsprit de pouvoir se multiplier ? Pourquoi chaque périsprit n'aurait-il pas le même pouvoir ? Et pour quelle raison ne pourrait-il pas alors se multiplier trois, dix, cent fois ? D'où prend-il l'éther universel nécessaire pour se dédoubler ? Poser ces questions, c'est réfuter l'hypothèse absurde de l'existence du périsprit."

L'Évêque Meurin a la conclusion trop facile, et nous allons le lui prouver en démantibulant, ici toute l'argumentation qui précède.

Tout d'abord, il n'est pas exact de dire que nous avons cité des faits sans les expliquer car, voici ce que nous disions quelque part :

" Il y a entre l'âme et le corps humain une attache : le périsprit. C'est par son intermédiaire que l'âme peut momentanément se dégager des étreintes charnelles pour se manifester extérieurement sous une apparence sensible, et qu'elle peut reprendre ensuite son habitat corporel. En effet, par sa nature essentiellement fluidique, le périsprit est aussi susceptible d'expansion que de condensation, de telle sorte que dans le dédoublement, l'âme peut emporter avec elle, au dehors la plus grande partie de son périsprit, qu'elle peut masser autour d'elle sous forme de corps par sa seule puissance de volonté, alors qu'en fait, elle reste elle-même toujours reliée à son corps réel

par un cordon fluidique, par une sorte de traînée périspritale. Or le périsprit étant le principe de la vie végétative ou animale, le corps réel dans ces circonstances continue ses fonctions organiques normales au moyen de cette traînée fluidique qui le vivifie et l'entretient. Et l'âme de son côté est toujours avertie de tout ce qui peut arriver à son corps par les vibrations de ce même lien périsprital qui est, comme nous l'avons déjà dit, le véhicule de toutes les sensations et de toutes les impressions perçues ou reçues soit par le corps soit par l'âme."

Cette doctrine est absolument vraie, comme il est facile de le vérifier en l'appliquant au cas choisi par notre contradicteur lui-même.

Reproduisons notre citation, ensuite nous argumenterons.

" Sir Robert Dale-Owen était ambassadeur de la République des États-Unis à Naples. En 1845, raconte ce diplomate, existait en Livonie le pensionnat de Neuwelke, à 12 lieues de Riga. Là se trouvaient 42 pensionnaires, et parmi les sous maîtresses figurait Émilie Sagée, française d'origine, âgée de 33 ans, de bonne santé, mais nerveuse, et de conduite méritant tous les éloges. Peu de semaines après son arrivée, on remarqua que quand une pensionnaire disait l'avoir vue dans un endroit, souvent une autre affirmait qu'elle était à une place différente. Un jour les jeunes filles voient tout-à-coup deux Émilie Sagée exactement semblables et faisant les mêmes gestes ; l'une cependant tenait à la main un crayon de craie et l'autre rien...

Un autre jour, les 42 pensionnaires brodaient dans une même salle au rez-de-chaussée, et quatre portes vitrées de cette salle donnaient sur le jardin. Elles voyaient dans ce jardin Émilie cueillant des fleurs, lorsque tout-à-coup sa figure paraît dans un fauteuil vacant. Les pensionnaires regardèrent immédiatement dans le jardin, et continuèrent d'y voir Émilie : mais elles observèrent la lenteur de sa locomotion et son air de souffrance ; elle était comme assoupie et épuisée.

Deux des plus hardies s'approchèrent du double, et essayèrent de la toucher, elles sentirent une légère résistance, qu'elles comparèrent à celle de quelque objet en mousseline ou en crêpe. L'une d'elles passa au travers d'une partie de la figure ; et après que la pensionnaire eût passé, l'apparence resta la même quelques instants encore, puis disparut enfin, mais graduellement... Ce phénomène se reproduisit de différentes manières aussi longtemps qu'Émilie occupa son emploi pendant le laps d'une année et demie entre 1845 et 1846 ; mais il y eût des intermittences d'une à plusieurs semaines. On remarqua d'ailleurs que plus le double était distinct et d'une apparence matérielle, plus la personne réellement matérielle était gênée, souffrante et languissante ; lorsque, au contraire, l'apparence du double s'affaiblissait, on voyait la patiente reprendre ses forces."

Des faits ci-dessus, il résulte, pour nous servir des expressions de Mgr Meurin, qu'Émilie B est le périsprit d'Émilie A ; que la personnalité fluidique B, en s'extériorisant, ne fait pas de son double charnel A un cadavre, puisqu'il existe entre A et B un lien, une traînée du périsprit lui-même dont la fonction est non seulement d'entretenir et de vivifier A pendant que B est au dehors, mais encore d'avertir B de tout ce qui peut arriver à A durant la séparation momentanée des deux corps.

Pendant la vie réelle normale, c'est-à-dire pendant l'union de l'esprit et du corps terrestre, de quelle façon l'âme agit-elle sur le corps ? Par l'intermédiaire de son périsprit. Comment ? En imprimant à ce fluide par sa force de volonté les vibrations nécessaires pour provoquer dans les organes de son corps charnel les mouvements indispensables à la manifestation des actes qu'elle veut accomplir.

Or dans la " bilocation ", l'âme et le corps ne sont-ils pas toujours liés ensemble par le cordon périsprital ? Evidemment oui. Donc cette union, cette attache suffit à elle seule pour expliquer comment l'Esprit, bien qu'éloigné de son corps, peut cependant faire agir celui-ci selon sa

volonté. Le procédé est le même – que l'âme soit avec le corps ou hors du corps, c'est toujours par son périsprit qu'elle actionne son organisme charnel et qu'elle le fait mouvoir au gré de ses désirs.

Dans ces circonstances, qu'y a-t-il donc d'étonnant dans le phénomène raconté par Sir Robert Dale-Owen ? Émilie B, l'esprit, le moi intelligent de la personne dédoublée n'a-t-il pas pu – dans le premier cas – faire des gestes lui-même dans un endroit et faire exécuter les mêmes signes par Émilie A son corps charnel vivant dans un autre endroit ? Et n'a-t-il pas pu, d'une autre part, se rendre un jour avec les 42 pensionnaires au salon, s'asseoir dans un fauteuil vacant et faire en même temps cueillir par son corps Émilie A des fleurs dans le jardin ? Et qu'est-ce qui aurait pu l'empêcher de se livrer à ces différents actes ? N'avait-il pas toujours, d'un côté, son intelligence et son libre arbitre et de l'autre, un moyen et un instrument d'action sur son double charnel ?

Pendant l'extase, le sommeil ou le somnambulisme, l'Esprit n'est-il pas momentanément dégagé des entraves de son corps terrestre ? Ne voit-il pas, n'entend-il pas, dans ces divers états, des choses qui sont la plupart du temps au-delà de la portée de ses sens charnels ? Et dans ces heures d'émancipation spirituelle, le corps terrestre ne continue-t-il pas à vivre de la vie organique et n'exécute-t-il pas même quelquefois des actes matériels ? Certes nul ne songera à contester ces vérités acquises ; et s'il en est ainsi, pourquoi donc trouver étrange que, dans un phénomène analogue, quoique beaucoup plus caractérisé, les mêmes choses se produisent et se manifestent au grand jour ?

Du reste, n'est-il pas évident qu'il existe, dans le cas qui nous occupe, une connexion intime, des rapports immédiats entre Émilie B et Émilie A ?

Que nous rapporte le narrateur ? Que l'organisme charnel (Émilie A) " Émilie Aissait " lorsqu'était plus évidente la matérialisation du périsprit (Émilie B). Celui-ci acquérait-il de la consistance, aussitôt celui-là (Émilie A) semblait " épuisé et languissant " ; au contraire, le double fluïdique (Émilie B) se subtilisait-il, alors le corps réel – Émilie A – " reprenait aussitôt ses forces."

Et c'est en présence d'un fait aussi éloquent que Mgr Meurin viendra nous dire que le double fluïdique n'est pas relié à son double charnel par une substance invisible quelconque ? Mais alors comment rendra-t-il compte de ce qui se passe dans Émilie A quand Émilie B se fait voir ?

L'Évêque nous apprend que " les auteurs sur la mystique se sont efforcés de donner des explications sur le phénomène très curieux de la bilocation, " mais notre contradicteur se garde bien de nous laisser apprécier ces prétendues raisons. Que craint-il ? Serait-il par hasard si peu convaincu lui-même du témoignage de ses propres docteurs qu'il juge nécessaire de mettre pour le moment leurs enseignements sous le boisseau ? On serait vraiment tenté de le croire !

En attendant que Sa Grandeur veuille bien nous éclairer, nous allons voir quelle est la pensée que renferme le mot : " bilocation " employé par Mgr Meurin lui-même pour qualifier ce genre de phénomènes.

L'étymologie de l'expression va nous aider. Bilocation vient assurément du latin : de *bis*, deux fois, et de *locatus*, placé. Par conséquent la bilocation, c'est la présence d'une personne, en un même temps, dans deux endroits différents.

Ce point admis, demandons maintenant à Mgr Meurin ce que c'est que le double fluïdique apparu dans le cas cité plus haut par l'ambassadeur des États-Unis à Naples, ce que c'est qu'Émilie B ?

Dira-t-il que c'est l'âme de Mlle Sagée dans son état d'unité, dans son isolement ? Hélas ! ce moyen d'explication lui est défendu, car l'Évêque affirme que l'âme est incorporelle et Émilie B est un être corporel.

Dira-t-il que c'est le corps réel de Mlle Sagée ? Impossible ! – le corps réel de celle-ci est Émilie A, et Émilie B est si bien une personnalité fluïdique qu'une pensionnaire a passé " au travers d'une partie de sa figure."

Dira-t-il enfin qu'il n'y a rien de commun entre Émilie A et Émilie B ? Impossible encore, car d'une part, la manifestation d'Émilie B influe évidemment sur Émilie A ; et, de l'autre, le mot même de " bilocation " employé par Mgr Meurin indique que le phénomène se rapporte uniquement à Mlle Sagée.

Mais alors ?... Alors le double fluïdique, c'est le corps spirituel d'Émilie Sagée, son périsprit ! Que l'Évêque trouve autre chose. Nous l'en défions bien.

IX

Mgr Meurin peut d'autant moins nous contester la réalité du périsprit qu'il s'est lui-même chargé de nous prouver qu'il est impossible que le périsprit n'existe pas.

Écoutons-le :

" Dans notre âme, affirme-t-il (2ème Conf.) il y a une double faculté cognitive, l'une sensitive, l'autre intellectuelle. La cognition sensitive s'acquiert par les sens, la cognition intellectuelle par l'intellect. Les sens ont pour objet naturel les corps sensibles SEULEMENT ; l'œil ne voit que ce qui est en rapport avec lui par la lumière ; l'oreille n'entend que ce que la vibration de l'air lui communique ; la langue ne goûte que ce qu'elle touche ; la faculté olfactive requiert le dégagement et l'inhalation de certaines vapeurs odoriférantes ; et le sentiment du toucher demande un contact immédiat avec la chose sentie... Vous le voyez donc, les cinq sens extérieurs ne portent que sur les choses qui leur sont présentes ici et maintenant (hic et nunc) mais nullement sur des choses absentes, qui se trouvent en d'autres lieux, qui n'existent plus, ou qui n'existent pas encore."

Cette doctrine exposée, adaptons-la immédiatement à la version biblique contenue dans le XXVIIIe chapitre du premier livre de Samuel. La Bible est une autorité devant laquelle notre contradicteur doit s'incliner.

" Le roi Saül dit à la pythonisse d'Endor : Qu'as-tu vu ?

Et la femme répondit à Saül : J'ai vu comme un dieu qui montait de la terre.

Il lui dit encore : Comment est-il fait ?

Elle répondit : C'est un vieillard qui monte et il est couvert d'un manteau.

Et Saül connut que c'était Samuel. "

Ici, nous avons la certitude que la pythonisse, une femme vivante, a vu l'esprit d'un mort, l'esprit de Samuel. – Continuons.

" Et Samuel dit à Saül : Pourquoi as-tu troublé mon repos en me faisant monter ? Et Saül répondit : Je suis dans une fort grande extrémité, " etc., etc.

Nous avons ici encore la certitude que l'esprit de Samuel a non-seulement parlé à Saül, mais encore qu'il ait entendu ce que lui disait Saül.

Or si, comme le dit l'Évêque Meurin, à la page 7 de sa 2ème conférence, " l'âme désincarnée n'a pas et ne peut pas avoir un corps quelconque ", il est évident que l'esprit de Samuel, qui était l'âme d'un prophète, ne pouvait pas avoir les sens des êtres vivants ; mais s'il n'avait pas au moins le sens de la parole et de l'ouïe, comment a-t-il pu entendre ce que lui disait Saül, comment a-t-il pu parler à Saül, puisque, pour nous servir des termes mêmes de l'Évêque, "les sens ont pour objet naturel les corps sensibles seulement". Et si, comme le dit encore l'Évêque, "l'œil ne voit

que ce qui est en rapport avec lui par la lumière," si "nos sens extérieurs ne portent que sur des choses qui leur sont présentes et nullement sur des choses qui n'existent pas," comment se fait-il que l'œil charnel de la pythonisse ait pu voir le "pur esprit," l'âme "immatérielle" du prophète Samuel ? Nous n'y comprenons rien.

Si l'Évêque admet le témoignage des Écritures, et il est obligé de l'admettre, puisque l'Écriture est la base même de l'Église dont il est un des représentants, il est obligé d'admettre que l'Esprit du prophète était visible, puisque la Bible déclare que la pythonisse l'a vu ; il est également forcé de reconnaître qu'il avait une forme quelque peu sensible, tout au moins, puisque la Bible déclare que Saül l'a entendu parler.

Cela démontré, le lecteur voudra bien maintenant se rappeler que nous avons affirmé que le périsprit était l'enveloppe de l'âme immatérielle – enveloppe qui n'échappait pas entièrement au contrôle de nos sens, puisque, comme nous l'avons écrit, elle est tantôt visible et tantôt invisible aux yeux humains. Qu'on rapproche notre périsprit de ce que la pythonisse d'Endor, d'après la Bible, fait voir au roi Saül, et l'on reconnaîtra que le périsprit n'est pas la chose fantastique que l'Évêque le dit être.

Ce n'est pas tout.

Notre contradicteur, sur la question de force et matière, semble professer la doctrine de l'école positiviste représentée en France par MM. Auguste Comte et Littré, en Angleterre par Darwin, et en Allemagne par Louis Feuerbach, Vogt, Moleschott, Czolb, etc. Pour lui comme pour ces messieurs la force est " une propriété " de la matière. En effet voici à ce propos le passage que nous relevons à sa 2ème conférence précitée :

" La matière inerte et sans aucun germe de vie, comme les rochers et les cailloux, occupe certainement le dernier degré de l'échelle des êtres. Plus haut, se trouvent les forces et les fluides de la matière, la force de l'attraction, le magnétisme, l'électricité, etc., indiquant le mouvement de la matière. Ce sont des propriétés de la matière inerte..."

Donc, il n'y a pas à le nier : la force, pour Mgr Meurin, est une propriété de la matière ; ce qui revient à dire qu'il n'y pas et qu'il ne saurait y avoir dans la création de force sans matière.

Mais l'Esprit, affirme notre contradicteur (2ème Conf.), dispose " d'une force motrice. " Donc, à moins que la logique ne soit plus la logique, l'Esprit est un être matériel. Et si l'âme, comme l'assure l'Évêque lui-même, est une substance absolument immatérielle per se, il faut bien alors admettre que l'Esprit n'est pas l'âme dans son état d'isolement, dans son état d'unité. Et si, nous le répétons, l'Esprit n'est pas l'âme dans son état d'unité, donc l'Esprit est une personnalité composée (ainsi que l'enseigne le spiritisme) d'une âme immatérielle et d'un corps ou périsprit matériel quoique subtil, de même que l'homme est un être formé d'un principe spirituel et d'un principe matériel.

Que notre contradicteur sorte de ce raisonnement, s'il le peut, et surtout qu'il nous dise si l'on peut concevoir une force sans matière ? Oui, Monseigneur, à tous les degrés de l'échelle des êtres, force et matière ne sont-elles pas unies, et peuvent-elles se diviser ou se disjoindre sans se revêtir d'une autre forme ?

Vous dites-vous même que Dieu est l'Esprit pur, infini, éternel, incréé. Comment donc concevoir, sans un corps, l'esprit crée, défini, limité, ange ou âme humaine ? Toute créature n'a-t-elle pas une forme qui lui est propre et qui la différencie de l'Être Suprême ? Car enfin comment distinguer la créature du Créateur, si l'un et l'autre sont incorporels ? Que Dieu lui, n'ait pas de corps – nous le comprenons ; étant infini et présent partout, il est impossible qu'il soit en même temps un être

circonscrit et limité ; mais la créature, comment comprendre qu'elle soit elle aussi incorporelle, c'est à dire illimitée ? Votre doctrine sur la "forme substantielle" ne prouve et n'explique rien, absolument rien. Descartes l'a rejetée au nom de la raison et ce n'est certes pas vous qui infirmerez son jugement, lequel est en même temps celui de tous les penseurs, de tous les spiritualistes des temps modernes.

Pour vous démontrer la réalité de l'existence du corps spirituel, du périsprit – nous vous avons, nous, offert, en outre de vos propres théologiens, en outre de la spéculation métaphysique, en outre enfin de votre propre témoignage, nous vous avons offert des faits et des appréciations scientifiques. Vous, en dehors de l'assertion gratuite de Saint Thomas d'Aquin, qu'avez-vous produit pour établir votre théorie sur la forme substantielle ? Les considérations purement abstraites de vos scolastiques ? Elles ne suffisent pas pour nous convaincre⁴⁶ ; ce qu'il nous faut, ce que nous voulons et ce que nous sommes en droit d'exiger, c'est la preuve qui repose sur le fait incontestable et incontesté. Voilà le terrain sur lequel nous vous attendons et sur lequel nous vous défions de descendre.

X

Le procès du périsprit terminé, ramenons Mgr Meurin à son point de départ ; car il ne faut pas que notre contradicteur suppose que nous lui avons fait grâce de la preuve des trois assertions qu'il a faites.

L'Évêque a prétendu 1° Que les morts sont absolument incapables de se communiquer aux vivants ; 2° Que le diable existe, et 3° Qu'il n'y a que le diable et rien que le diable qui se manifeste aux spirites.

Ces diverses propositions, l'Évêque les a énoncées dans ses trois premières conférences, qui ont été la cause de la controverse entre nous. Or, comme notre contradicteur admet lui-même qu'en philosophie *ei probatio incumbit qui dixit, non qui negat*, et comme, d'autre part, il reconnaît aussi que dans la polémique actuelle c'est lui, Mgr Meurin, qui a pris l'offensive et qui le premier a affirmé un état de choses que nous contestons, il est clair, par conséquent, que l'Évêque nous doit ici la preuve de chacune de ses allégations précitées. Que notre contradicteur s'exécute donc une fois pour toutes, ou bien qu'il avoue honnêtement son erreur.

Tout d'abord, il faudra que l'Archevêque nous dise ce qu'il pense du témoignage que nous lui avons opposé sur la question de la communication entre les vivants et les morts. Nous lui avons cité un passage de l'Ancien Testament, duquel il ressort positivement que le roi Saül – un vivant – a évoqué le prophète Samuel – un mort – par l'entremise de la pythonisse d'Endor – médium. Ce fait historique donne le démenti le plus formel à la thèse soutenue plus haut par Mgr Meurin, tandis qu'il sanctionne en même temps, et de la façon la plus complète, la doctrine spirite sur la réalité des rapports qui existent entre incarnés et désincarnés. Donc l'Évêque doit nous dire si, oui ou non, il accepte comme authentique le phénomène consigné par la Bible. Nous attendons sa réponse – et ne nous lasserons pas de l'attendre.

Sur cette même question, nous avons encore opposé à notre contradicteur l'enseignement de ses propres théologiens et notamment celui du Père Perrone et du Père Pierre Le Brun, de l'Oratoire.

⁴⁶ Comment les spirites pourront-ils être convaincus de l'excellence des raisons mises en avant par certains scolastiques à l'appui de leur théorie sur la forme substantielle, lorsque là-dessus les scolastiques ne sont pas eux-mêmes d'accord entre eux et que les uns répudient ce que les autres affirment ?

Le Père Perrone déclare "qu'à moins d'IMPUDENCE EFFRENÉE et de pyrrhonisme historique, il est impossible de nier les faits incontestables puisés à toutes les sources et dont un grand nombre établissent PEREMPTOIREMENT le commerce de l'homme avec les Esprits ".

Le Père Lebrun n'est pas moins explicite : " Les âmes, dit-il, qui jouissent de la béatitude éternelle, toutes abîmées, comme parlent les saints docteurs, dans la contemplation de la gloire de Dieu, ne laissent pas de s'intéresser encore à ce qui regarde les hommes DONT ELLES ONT ÉPROUVÉ LES MISÈRES et, comme elles sont parvenues au bonheur des anges, TOUS LES ÉCRIVAINS SACRÉS leur attribuent le privilège de pouvoir, SOUS DES CORPS AÉRIENS, se rendre visibles à leurs frères qui sont encore sur la terre, pour les consoler ET LEUR APPRENDRE LES VOLONTÉS DIVINES. "

En 1866, l'Abbé Poussin, alors professeur au grand séminaire de Nice, écrit en substance la même chose dans son livre *Le spiritisme devant l'Église et devant l'histoire*. " La croyance à l'existence des esprits, dit-il, et à leur intervention dans le domaine de notre vie, bien plus, le spiritisme lui-même, ou la pratique de l'évocation des esprits, âmes, anges ou démons, remontent à la plus haute antiquité et sont aussi anciens que le monde."

Parlant de l'évocation des morts, l'abbé Poussin continue et s'exprime ainsi :

" Les Sibylles romaines évoquant les morts, interrogeant les Esprits, ne sont pas moins frappantes que Tirésias et que la pythonisse d'Endor. Tout Rome s'incline devant les décisions de ces prophétesses et les plus grands généraux, avant de combattre, consultent ces voyantes aussi lucides que les pythonisses de la Grèce. PLUSIEURS SAINTS PÈRES ONT RECONNU L'EXISTENCE ET MEME LA VALEUR DE LEURS ORACLES, composés en vers grecs appelés Oracles sibyllins...

L'historien Josèphe parle des " vers de la Sibylle sur la tour de Babel ; Saint Justin, Saint Théophile d'Antioche, " Saint Clément d'Alexandrie et d'autres Saints Pères LES CITENT et y font allusion...

Persuadé qu'un grand nombre des oracles sibyllins étaient " favorables aux idées chrétiennes, Constantin, AU CONCILE DE NICÉE, SUIVANT EN CELA L'EXEMPLE DES SAINTS PÈRES, N'HÉSITE POINT A LES CITER, SOIT POUR LEUR VALEUR INTRINSÈQUE, soit comme argument *ad hominem*. Du reste, les diverses interprétations chrétiennes de la 6ème églogue de Virgile et le texte David *cum sibyllâ* dans le *Dies iræ* QUE CHANTE L'EGLISE ROMAINE, sont encore LA PREUVE de cette tradition."

Ce n'est pas tout. Nous trouvons encore dans la biographie de Saint Thomas d'Aquin l'anecdote suivante que ses historiens nous donnent comme absolument authentique : Saint Thomas, y est-il écrit, avait des visions et des extases. " Vers 1260, il prépare son commentaire des Epîtres de Saint Paul, et Saint Paul lui apparaît... Il entrait en communication avec les habitants de l'autre monde, avec des MORTS qui lui APPRENAIENT l'état des âmes auxquelles il s'intéresserait, avec des saints qui le reconfortaient et qui lui ouvraient LES TRÉSORS DE LA SCIENCE DIVINE. "

Ici, quitte à nous répéter, nous demanderons encore à Mgr Meurin de vouloir bien nous faire savoir ce qu'il pense des autorités qui précèdent.

Comment ! les spirites⁴⁷ sont des " imposteurs " et nous en rencontrons plusieurs au sein même de votre église ? Et qui encore ? L'Ange aimé de votre école : Saint Thomas d'Aquin !

Les morts " ne peuvent pas se communiquer aux vivants " et Saint Thomas d'Aquin entre, lui, "en communication avec les saints " décédés ? Et la Bible, les Évangiles et " tous les écrivains sacrés " de confirmer la réalité de ces relations d'outre-tombe !

La manifestation médianimique " est une œuvre de mensonge que peuvent seuls provoquer Satan et ses immondes satellites ", et Saint Thomas s'inspire de la révélation spirite ? Les Esprits – " âmes humaines " – ouvrent pour lui " les trésors de la science divine " et ces révélations qu'avaient déjà obtenues certaines sibylles, c'est-à-dire certains médiums de Rome et de la Grèce, vos théologiens les invoquent " pour leur valeur intrinsèque " ? Et Constantin, au Concile de Nicée, " suivant en cela l'exemple des saints Pères, n'hésite pas à les citer " ?

Mais alors, Mgr Meurin, qui de vos collègues ou de vous enseigne l'hérésie ? Oui, dites, que faut-il rejeter, que faut-il accepter ? Est-ce votre doctrine, est-ce l'Écriture ? Répondez ; car si vous gardez le silence, nous nous verrons contraint de considérer votre attitude comme un aveu de votre défaite.

Vous assurez que nous autres spirites, nous ne sommes que les complices du diable, – que le spiritisme est un système infernal. Prouvez-nous donc votre assertion. Prouvez que le diable existe et que le spiritisme procède de lui.

" La sainte religion, dites-vous, (2ème conférence) nous enseigne sans contradiction, presque à chaque page des saintes écritures, que les anges et les démons existent en toute réalité. Pas besoin d'en donner la preuve ! " Si fait, nous la voulons, nous, la preuve ! Et voici pourquoi. Ce n'est pas que nous tenions à mettre en doute l'autorité des Écritures, mais c'est parce que nous nous méfions de ceux qui les exploitent à leur profit, ou qui, pour une raison ou pour une autre, leur font dire ce qu'elles ne disent pas toujours. Ainsi Esaïe, au 21ème verset du Chap. XIII, écrit : " Les bêtes sauvages des déserts y auront leurs repaires ; les chat-huant y habiteront, les chevreuils y sauteront et les dragons hurleront " ; et au 13ème verset du XXXIV chapitre : " elle sera le repaire des dragons. "

M. Edmond Stapfer, dans son intéressant travail sur les idées religieuses en Palestine à l'époque de Jésus-Christ, écrit ceci : " Il est bon cependant de faire remarquer que ces boucs velus ne sont appelés démons que dans la traduction des Septante, et que le mot même de démon ne se trouve pas dans le texte hébreu. Les Septante ont changé les animaux désignés par le prophète en des personnages mythologiques. Les femelles sont devenues des Sirènes et les mâles velus des Satyres. La Vulgate latine introduit aussi le mot "démons" dans sa traduction."

Le même auteur dit : " Les chrétiens se sont bornés en général à croire à un seul démon : Satan, le diable, malgré les nombreux passages bibliques qui affirment l'existence de plusieurs Esprits du mal⁴⁸. L'origine de la doctrine du Diable remonte aux passages des livres de Job et de Zacharie, où il est parlé d'un adversaire des hommes, acharné à les accuser et à leur vouloir du mal. Plus tard, cette idée de l'adversaire (Satan) s'est combinée avec la notion d'un principe mauvais, telle que l'enseignait la religion dualiste des Perses, et c'est ainsi que se forma la doctrine juive d'abord, chrétienne ensuite, du diable, qui est toujours restée subordonnée au monothéisme de l'une et l'autre religion. "

⁴⁷ Pour Mgr Meurin, comme pour l'abbé Poussin, le spiritisme n'est autre chose que "la pratique de l'invention des esprits." Nous avons, nous, assez développé la partie philosophique de notre doctrine pour n'avoir pas à y revenir.

⁴⁸ Et l'Évêque Meurin dit que les Écritures enseignent "sans contradiction" l'existence des démons !

M. Stapfer indique bien ici le vague, les contradictions qui se remarquent dans la Bible sur l'existence du diable et des démons. Là où il y a des contradictions, il y a chance à parier que la vérité n'existe pas. D'ailleurs, notre auteur écrit avec raison, qu'il " n'est dit nulle part dans les livres antérieurs à la captivité de Babylone, que le mal vienne de mauvais Esprits. Le mal comme le bien venait, pour l'Hébreu, de Jéhovah. Dans le prologue de Job, Satan, qu'on le remarque bien, ne frappe Job qu'avec la permission de Dieu. Bref, le génie de l'hébraïsme primitif était essentiellement opposé au dualisme que suppose nécessairement une théorie des démons et surtout d'un prince des démons. Ce n'est qu'après être entrés en contact avec les Perses, que les Juifs ont introduit ce dualisme dans leurs croyances ; et encore est-il resté toujours atténué par l'inébranlable monothéisme inhérent à leur race. "

En attendant que l'Évêque Meurin veuille bien condescendre à démontrer l'existence du diable, nous allons tâcher de faire ressortir certaines contradictions que nous relevons dans sa 2ème conférence, lesquelles font voir nettement que le diable ne saurait exister aux yeux mêmes de notre contradicteur.

" Le diable, écrit l'Évêque à la page 7 de sa conférence – le diable existe, sans avoir précisément des cornes et une queue, ni des yeux bleus et des cheveux blonds, car il est un Pur Esprit, comme le sont tous ses compagnons, les diables, et comme l'est notre âme humaine. " Ce qui revient à dire que le Diable est un être invisible, impalpable, en un mot immatériel. "

A la page 13, Mgr Meurin écrit en toutes lettres, et même deux fois : " L'âme humaine est immortelle. "

A la page 17, l'Évêque écrit : " Aucun pur Esprit n'est éternel. "

A la page 19, nous lisons : " La justice divine prête bien son assistance à ceux qui font sa volonté, mais elle ne coopère jamais avec ceux qui la contredisent. Dieu n'embrasse jamais la cause du mensonge et de la déception. Avis aux hypnotiseurs ! " (Ajoutons, nous : " et aux spiritistes." N'est-ce pas, Monseigneur ?)

Maintenant, nous prions le lecteur de nous suivre avec attention, car nous allons clouer l'Évêque entre les deux cornes d'un dilemme.

Il nous affirme que le Diable est un pur esprit comme l'âme humaine. Or, le passage de la Bible où il est parlé de l'apparition de l'esprit de Samuel, nous dit que cet esprit est vu par la pythonisse et entendu par Saül. Donc l'esprit a une apparence physique quelconque – ce que l'évêque n'admet pas. S'il ne l'admet pas, il ne peut plus invoquer l'autorité des Écritures ; s'il n'invoque plus l'autorité des Écritures, il n'a plus le droit de nous parler du diable. – Si pourtant, il admet l'autorité des Écritures, il est obligé de reconnaître que l'esprit désincarné n'est pas complètement immatériel ; et s'il admet cela, il ne peut plus affirmer que le diable n'est qu'un pur esprit, sans aucune apparence physique.

Pourtant, s'il admet que le diable a une apparence physique quelconque, tout en étant un pur esprit comme l'âme immortelle, nous ne voyons pas comment il peut s'y prendre pour justifier l'assertion qu'il fait plus tard, à savoir " qu'aucun pur esprit n'est éternel ; " à moins qu'il n'établisse clairement une différence entre le mot éternel et le mot immortel, entre ce qui doit vivre à jamais et ce qui ne doit jamais mourir.

Après cela, il nous reste à lui demander comment il arrive à concilier ce passage du livre de Job où Dieu autorise Satan à faire du mal à Job, avec cette assertion, que lui-même l'Évêque vient de nous faire, que " la justice divine ne coopère jamais avec ceux qui la contredisent et que Dieu n'embrasse pas la cause de la déception. " Si le mal, qui existe, n'est rien autre que le Diable, nous sommes obligés de dire que l'Évêque Meurin enseigne que Dieu se fait quelquefois le complice

du diable. C'est là une doctrine souverainement édifiante sous la plume d'un " disciple " du Christ, d'un représentant de l'Église !

Nous n'avons pas fini. L'Apocalypse, parlant d'un Dragon à sept têtes et dix cornes, dit : " C'est le serpent ancien appelé le diable et Satan." L'Évêque Meurin, qui n'est jamais embarrassé, pour traiter la Bible par dessous la jambe, écrit : " Ce sont là des visions spirituelles ou des apparitions sous une forme fictive. " En un mot, il revient à sa théorie, que ni les diables ni les anges n'ont une forme matérielle, que ce sont des esprits tout-à-fait purs.

Si les anges ce sont des esprits purs, nous nous demandons comment ils s'y prirent pour s'unir aux filles des hommes, ainsi que nous le rapporte la Genèse (VI. 1.2.3). Voilà une nouvelle contradiction entre ce qu'enseigne l'Évêque et ce que rapporte la Bible. Nous disons, nous, que, pour accomplir l'acte générateur avec les filles des hommes, il fallait que les anges eussent une forme plus ou moins matérielle. Et si, comme le dit l'Évêque, les démons sont comme les anges, les démons ne doivent pas être de purs esprits.

Nous n'avons établi ces contradictions que pour arriver à ce dilemme où nous emprisonnons Monseigneur, comme un nouveau pape en un nouveau Vatican :

S'il accepte l'autorité de la Bible pour affirmer l'existence du Diable, il est obligé de l'accepter pour reconnaître que l'esprit de Samuel n'était pas entièrement immatériel et, par le fait, l'existence d'une chose qui n'est autre que notre périsprit.

Si, pour ne pas arriver à cette conclusion qui ne peut que lui être très pénible, il se tait et refuse de nous dire ce qu'il pense de l'entrevue de l'esprit de Samuel avec Saül, il nous force à publier qu'il n'admet pas l'autorité des Écritures ; et s'il n'admet pas cette autorité, nous le prions de nous indiquer les auteurs où il puise la connaissance du diable.

Nous mettons l'Évêque Meurin en demeure de s'expliquer. Il a allégué que notre doctrine est une doctrine diabolique : il faut donc qu'il établisse que le diable, tel qu'il l'entend, tel qu'il a essayé péniblement de le définir, sans le prouver, n'est pas le croquemitaine fantasque et bête dont on se sert à l'occasion pour effrayer les imbéciles.

Nous attendons ses explications.

Post-scriptum

Mgr Meurin ne nous a jamais répondu. Confondu par sa propre logique, poussé dans ses derniers retranchements, il a pris le sage parti de se taire. Notre contradicteur saura donc qu'il ne faut jamais essayer de mettre la lampe sous le boisseau ; car, ainsi qu'il l'a écrit lui-même, " la vérité prévaut toujours sur l'erreur tant qu'elle a la liberté de s'affirmer " !

En déposant la plume, nous livrerons à sa méditation la première partie de la substantielle brochure d'un prêtre de son Église, l'abbé Almignana, docteur en droit canonique et théologien bien connu. Nous transcrivons, soulignant seulement certains passages.

Abbé Almignana

Du somnambulisme, des tables tournantes et des médiums, considérés dans leurs rapports avec la théologie et la physique.

Introduction

" Le somnambulisme, les tables tournantes et les médiums étant pour nous des phénomènes qui avaient besoin d'être sérieusement étudiés avant de se prononcer à leur égard, aussitôt qu'ils me furent connus, pour en avoir été un des témoins oculaires, loin de les juger *ex-abrupto*, comme tant d'autres ont fait en pareil cas, je me suis borné à faire, à ce sujet, de nombreuses expériences dans l'espoir qu'elles me fourniraient un jour des faits très utiles dans la recherche de la cause de ces prodigieux phénomènes.

Ayant déjà acquis quelques-uns de ces faits, je ne saurais mieux les publier que dans un moment où une lutte scientifique vient de s'engager entre deux savants d'élite tels que M. le marquis de Mirville et M. le comte de Gasparin.

Ce moment, je le crois d'autant plus opportun, que les faits fournis par mes expériences étant en contradiction avec certains points capitaux des doctrines émises dans la Pneumatologie de M. de Mirville et dans le Surnaturel, en général, de M. de Gasparin, cela engagera ces écrivains à donner de nouveaux développements à leurs doctrines, pour les concilier avec mes faits ou vice versa. En jetant une nouvelle lumière sur le triple phénomène, on aiderait puissamment à la solution d'un problème qui jusqu'ici ne paraît pas avoir été résolu d'une manière aussi claire et positive qu'il serait à désirer dans l'intérêt de la vérité, de la science et même de la religion.

Telle a été telle est ma croyance, et celle de bien d'autres à qui j'ai cru devoir en parler avant que d'entreprendre la tâche que j'ai bien voulu m'imposer...

Je vais aborder la question.

Le somnambulisme, les tables tournantes et parlantes, et les médiums, ne sont aux yeux de M. de Mirville que des ouvrages du démon...

Dans la lettre que j'eus l'honneur d'adresser à la Société Mesmérisme de Paris, sur la non-intervention du démon dans le magnétisme thérapeutique, datée du 20 septembre 1847, et publiée dans les numéros 54, 56, 57 du *Journal du Magnétisme*, j'établissais l'existence, du démon avec les dénominations que l'Écriture lui donne, ainsi que la puissance qu'il avait, avec la permission divine, d'agir physiquement et moralement sur l'homme, d'après les mêmes livres saints.

En vue de ce que je viens de dire, je ne peux pas être suspect à M. de Mirville en matière de démonologie.

Mais, tout en admettant l'existence du démon et son action sur les hommes, JE NE PEUX PAS PARTAGER L'OPINION DE M. DE MIRVILLE DANS la Pneumatologie, VU QU'EN ADMETTANT L'INTERVENTION, DIRECTE DU DÉMON DANS LE SOMNAMBULISME MAGNÉTIQUE, LES TABLES TOURNANTES ET PARLANTES ET DANS LES MEDIUMS, JE CROIRAI ME METTRE EN OPPOSITION AVEC L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE SUR LES POSSÉDÉS, SUR LA MANIÈRE DE LES DÉLIVRER DU MALIN ESPRIT, Et JE VAIS EN EXPOSER LES RAISONS.

Il y a un axiome aussi vieux que le monde, celui-ci : La cause étant ôtée, les effets cessent ; *sublata causa tollitur effectus*.

La vérité de cet axiome, par rapport même aux possessions diaboliques, se trouve explicitement constatée dans les saintes Écritures...

Partant de ces principes, il s'ensuit que, si le démon intervient directement dans le somnambulisme, les tables et les médiums, en le chassant des somnambules, des tables et des médiums, comme J.-C. le chassa du corps des possédés, et Saint Paul de celui de la fille de Philippes, les somnambules doivent a fortiori perdre leur lucidité ; les tables doivent devenir immobiles et les médiums ne pourront pas tracer sur le papier, ni ailleurs, une ligne, même la plus courte – *sublata causa tollitur effectus*.

Il s'agit maintenant de connaître les moyens de chasser le démon de partout où il se trouve ; en interrogeant l'enseignement catholique, il nous indique ces moyens.

En effet, d'après cet enseignement, les démons sont chassés par les noms sacrés de Dieu et de Jésus, par la prière, par le signe de la croix, par l'eau bénite et par les exorcismes.

Ces moyens de chasser le démon étant connus, je vais faire voir le résultat obtenu par leur application sur des somnambules, tables et médiums.

Ayant vu des phénomènes extraordinaires chez les somnambules, et désirant m'assurer s'il y avait quelque chose de diabolique dans ces phénomènes, comme on avait prétendu me le faire croire, profitant de l'occasion de quelques somnambules endormis par d'autres magnétiseurs que moi, je me suis empressé de prier, d'invoquer les saints noms de Dieu et de Jésus, de faire le signe de la croix sur les somnambules, et jusqu'à leur jeter parfois de l'eau bénite, dans l'intention de chasser le démon s'il intervenait dans le somnambulisme.

Cependant aucun de ces somnambules n'a perdu, en ma présence, la moindre chose de sa lucidité, ce qui me fait croire que le démon n'était POUR RIEN dans le somnambulisme magnétique.

Voici un fait qui doit attirer l'attention de tout observateur de bonne foi :

– Une enfant de 13 ans, endormie par sa mère, chez moi, un jour, donna preuve de la plus grande lucidité, jusqu'à nous dire être en communication avec des êtres ultramondains. Effrayé, je l'avoue, de ce qui se passait sous mes yeux, dans le doute où j'étais si le démon n'était pas l'agent de ces phénomènes, je pris mon crucifix et, le présentant à la lucide, la conjurai par le saint nom de Jésus.

Eh bien, savez-vous ce que fit la somnambule ? le voici :

Loin de repousser l'image de J.-C. crucifié, elle prit le crucifix dans ses mains, le porta respectueusement à ses lèvres, le baisa et l'adora à la plus grande édification de sa mère ainsi que de moi.

Si M. de Mirville désire connaître la somnambule et ses parents, je pourrai lui donner leur adresse.

Ces moyens employés par moi pour savoir si l'esprit malin agissait dans le somnambulisme, ont été aussi employés par d'autres personnes pieuses, dans le même but, sans avoir obtenu d'autre résultat que moi.

Si M. de Mirville désirait connaître quelques-unes de ces personnes je pourrais lui faciliter leur connaissance.

Quant aux exorcismes, on sait par la biographie de la fameuse somnambule Prudence, que, quoiqu'exorcisée plusieurs fois, les exorcismes n'ont pu lui faire perdre un seul atome de sa grande lucidité.

Aux faits que je viens de rapporter en faveur de la non-intervention du démon, de nouveaux faits d'un autre genre viennent se joindre confirmant en quelque sorte les premiers.

Un des modèles d'éloquence sacrée, le révérend Père Lacordaire, parlait du somnambulisme en décembre 1846 ; loin de le qualifier de satanique, comme le fait M. de Mirville, ce savant dominicain n'a-t-il pas dit, du haut de la chaire de vérité dans l'église de Notre-Dame de Paris, QUE CE PHÉNOMÈNE APPARTENAIT A L'ORDRE PROPHÉTIQUE ET QU'IL ÉTAIT UNE PRÉPARATION DIVINE POUR HUMILIER L'ORGUEIL DU MATÉRIALISME ?

Ce langage descendu du haut de la tribune sacrée, on sait QU'IL REÇUT L'APPROBATION PUBLIQUE DE LA PART DE MGR. AFFRE, CENTRE D'UNITÉ CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE PARIS, LEQUEL S'ADRESSANT AUX FIDÈLES, LEUR DIT : MES FRÈRES, C'EST DIEU QUI PARLE PAR LA BOUCHE DE L'ILLUSTRE DOMINICAIN.

Une personne très pieuse, abandonnée par la médecine officielle, dans un état désespéré, magnétisée par une de ses parentes, tomba dans le somnambulisme le plus complet.

Dans un de ses premiers sommeils elle dit voir une personne qui, selon le signalement qu'elle en donna, parut être la bisaïeule de la lucide, décédée plusieurs années avant la naissance de sa petite fille. Celle-ci avait été guérie par les conseils que dans ses sommeils somnambuliques elle avait reçu de sa dite bisaïeule ; ce fait m'ayant paru grave et intéressant pour la science ET POUR LA RELIGION, je crus devoir le publier dans le numéro 19 du *Magnétisme Spiritualiste*, faisant un appel à tous ceux qui par leurs connaissances seraient en état de pouvoir expliquer ce phénomène. Parmi les hommes à qui notre appel fut fait, figuraient les théologiens, auxquels en parlant de la personne apparue, je disais : " Ne serait-ce pas le démon qui, prenant un corps fantastique, aurait revêtu la forme de celui de la bisaïeule de M. R. et lui apparaissant ainsi l'aurait guérie d'une maladie que lui-même aurait enfantée ? "

Des exemplaires du numéro du journal en question, furent envoyés AU SOUVERAIN PONTIFE PAR L'ENTREMISE DE SON NONCE APOSTOLIQUE A PARIS, à Mgr l'Archevêque de Paris, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE LA SORBONNE, aux RR. PP. Jésuites de la rue des Postes, au R. P. Lacordaire, et au Consistoire calviniste de Paris, *les priant de m'éclairer sur un fait aussi grave.*

Eh bien, jusqu'à présent, depuis trois ans, PAS UN de ces grands personnages ne m'a dit que le phénomène sur lequel j'attirais leur attention fût l'ouvrage du démon, ce qui prouve qu'à leurs yeux le démon ÉTAIT ÉTRANGER à ce phénomène, sans quoi ils n'auraient pas manqué de m'en avertir, ne fût-ce que dans l'intérêt de la religion et par charité pour moi.

Si M. de Mirville veut connaître la somnambule dont je parle, je pourrai le conduire chez elle.

Interrogez Mgr Sibour sur le somnambulisme, et Sa Grandeur vous dira que les idées exprimées par les somnambules ne sont que les reflets de leurs magnétiseurs, sans vous dire un seul mot du démon.

Mais en voilà assez pour le somnambulisme, et passons maintenant aux tables.

J'ai fait un grand nombre d'expériences de tables tournantes et parlantes avec des laïques pieux et avec des ecclésiastiques, hommes de prière et de gravité, et même avec un vénérable ÉVÊQUE et toujours de la manière la plus sérieuse.

Désirant savoir, dans l'intérêt de la religion et de nos âmes, si le démon était effectivement l'agent qui communiquait le mouvement et le langage aux tables, excepté les exorcismes, nous avons employé tous les autres moyens que l'enseignement catholique offre pour chasser le démon et nous n'avons jamais rien obtenu. Car ni la prière, ni les noms sacrés de Dieu et de Jésus, ni le signe de la croix fait sur les tables, ni le crucifix, ni le chapelet, ni les évangiles, ni l'Imitation de Jésus-Christ placés sur les tables, ni l'eau bénite n'ont pu les empêcher de tourner, de frapper et de répondre.

Loin de là, nous avons vu plusieurs fois les tables se renverser, à notre plus grand étonnement, devant l'image de Jésus-Christ crucifié.

Je dirai plus : dans une expérience que je fis avec ledit évêque et la personne chez laquelle j'étais en pension, ce fut le vénérable évêque qui fit lui-même le signe de la croix sur un guéridon sans que le petit meuble voulût s'arrêter dans son mouvement. Monseigneur demanda ensuite au guéridon s'il aimait la croix, et le guéridon répondant affirmativement, ce ne fut pas sans surprise que Monseigneur vit le guéridon se renverser devant sa croix pastorale et lui parler de la vie future d'une manière orthodoxe.

Si M. de Mirville désirait connaître la maison et la personne qui fit avec Mgr et avec moi l'expérience, je me ferais un plaisir de l'y conduire.

Si, d'après tous ces faits que je viens de rapporter, il fallait raisonner conformément à la pneumatologie de M. de Mirville, voici quel devrait être ce raisonnement.

L'enseignement catholique sur les possessions diaboliques donne à la prière, aux saints noms de Dieu et de Jésus, au signe de la croix, à l'eau bénite et aux exorcismes, la vertu de chasser le démon des possédés. Or, ni la prière, ni les noms sacrés de Dieu et de Jésus, ni le signe de la croix, etc., n'ont pu chasser le démon des somnambules ni des tables qui, suivant M. de Mirville, sont de vrais possédés. Donc l'enseignement catholique en donnant à la prière, aux saints noms de Dieu et de Jésus, etc., etc., la vertu de chasser les démons des possédés, est dans l'erreur.

Donc l'Écriture, les SS. PP., et l'Église, autorités sur lesquelles l'enseignement catholique est basé au sujet des possessions et manière de délivrer les possédés du démon, sont dans l'erreur.

Et quel vrai catholique oserait tenir un tel langage ? C'est donc pour éviter de me trouver dans une position aussi fâcheuse que je n'ai pas cru devoir partager l'opinion de M. de Mirville sur les manifestations fluidiques des esprits.

On va me dire que si les moyens que l'enseignement catholique offre pour chasser le démon restent parfois sans résultat cela dépend du peu de foi de la part de ceux qui les emploient. Voici ma réponse à cette objection :

Les païens, n'ont pas grande dose de foi, et cependant Origène dit que le nom de Dieu prononcé même par un païen, chasse les démons : *Origenes contra Celsum*.

Il y a un grand nombre de personnes parmi lesquelles figurent de pieux ecclésiastiques et des laïques approchant assez souvent des sacrements, qui ont fait avec moi des expériences, qui ont prié avec moi, qui ont invoqué les noms sacrés de Dieu et de Jésus avec moi, etc. ; est-il donc croyable que parmi ces personnes il ne s'en trouve pas une ayant au moins la dose de foi d'un païen, qui, selon Origène, suffisait pour chasser le démon par le nom de Dieu ? Je ne peux pas le croire.

Quoi ! le vénérable évêque, qui a expérimenté avec moi, et qui, pendant quarante ans, s'est sacrifié en propageant la foi dans des pays lointains, n'aurait-il pas autant de foi qu'un païen pour pouvoir chasser les démons avec le nom de Dieu ? Ce serait insulter l'œuvre sainte de la propagation de la foi dans la personne d'un de ses meilleurs apôtres.

Mais ce n'est pas assez ; voici comment saint Jean nous apprend la manière de connaître si un esprit est de Dieu ou non.

" Mes bien-aimés, voici en quoi vous connaîtrez qu'un esprit est de Dieu : Tout esprit qui confesse que J.-C. est venu en chair est de Dieu, et tout esprit qui ne confesse pas que J.-C. est

venu en chair n'est pas de Dieu. " (Ep. 1re, chap. ix).⁴⁹ Instruit par saint Jean sur la manière de connaître les esprits de Dieu, pour m'assurer davantage de la nature des esprits ou forces occultes agissant dans la rotation et le langage des tables, je me suis encore servi de ce moyen qui m'était indiqué par saint Jean.

Ce fut dans ce but que, ma petite table étant mise en mouvement, je lui adressai la question suivante :

– Confessez-vous que J.-C. est venu en chair ? Oui, me répondit-elle.

Cette demande lui ayant été faite plusieurs fois, j'obtins toujours la même réponse.

Ayant fait cette expérience isolément chez moi, je voulus voir si, la faisant en compagnie, j'obtiendrais le même résultat. Ce fut dans cette intention que j'allai chez des personnes instruites qui s'occupaient de ce genre d'expériences, et je priai un monsieur, médium, de placer lui-même ses mains avec moi sur un guéridon.

Le mouvement du guéridon s'étant fait sentir, je lui fis la même question que j'avais faite à ma table, et la réponse fut la même. Et après ces expériences, puis-je consciencieusement croire à l'intervention du démon dans les tables tournantes et parlantes, sans regarder le témoignage de saint Jean comme erroné, et dois-je le regarder comme tel ? C'est à M. de Mirville de me répondre.

Mais je ne m'arrête pas là. On lit dans le Rituel de Paris et autres, aux chapitres des énergumènes ou possédés, ce qui suit : *Signa energumenorum sunt. Ignota linguâ loqui idque, maxima serie verborum quoe revideri non potuerunt velata loquentem intelligere distantia, et occulta patefacere et vires supra aetatis suae naturam ostendere.*

Eh bien, si les démons, comme dit le Rituel, parlent toutes les langues, même inconnues, après un grand nombre d'expériences que j'ai faites à ce sujet, je suis autorisé à dire que les tables ne parlent pas toutes les langues, même connues, ni même ne les comprennent...

J'ai cherché à voir si les tables avaient la faculté que, SUIVANT LE RITUEL, ont les démons de voir le caché et de connaître l'avenir, et j'ai trouvé plus d'erreurs que de vérités à ce sujet...

Mais ce qui donne plus de force aux raisons sur lesquelles je me suis basé, pour ne pas croire à l'intervention du démon dans le phénomène des tables tournantes et parlantes, C'EST QUE LES AYANT FAIT CONNAITRE SÉPARÉMENT A QUATRE PRELATS DE L'ÉGLISE DE FRANCE, DONT TROIS FIGURENT PARMIS CEUX QUI ONT JOUÉ UN SI GRAND RÔLE DANS LA QUESTION RELIGIEUSE DES TABLES, EN LES PRIANT DE LES EXAMINER ET DE ME DIRE SI EFFECTIVEMENT J'ÉTAIS DANS L'ERREUR, POUR M'EN RÉTRACTER ET ÉCRIRE CONTRE LES TABLES, PAS UN DE CES PRELATS N'A DIT QUE J'ÉTAIS DANS L'ERREUR ET BLAMÉ EN RIEN MON EXPOSÉ.

Dans le cas où il faudrait constater ce fait, je garde encore en mon pouvoir les lettres de ces prélats.

Passons maintenant aux médiums.

Ayant entendu dire qu'il y avait des personnes dont les mains, entraînées à leur insu, écrivaient des choses extraordinaires, lesquelles personnes on appelait médiums, je voulus m'assurer de ce

⁴⁹ Voilà l'abbé Almignana, c'est-à-dire un théologien romain, un docteur en droit canonique, qui comprend comme nous cette exhortation de saint Jean ; et l'archevêque Meurin a prétendu, lui, dans sa 4ème Conférence, que saint Jean en parlant des esprits a entendu non pas des êtres de la vie transmondaine, mais des hommes encore vivants " ! – Jacques Tolérant.

fait ; je pris un jour un crayon dans ma main et le plaçant sur un morceau de papier, je me concentraï autant que possible : quelques minutes à peine écoulées, je sentis entraîner ma main et la vis tracer, à mon insu, des lignes, des lettres et des mots. Ayant répété cette expérience souvent, avec le même succès, je suis parvenu à être médium, quoique d'un ordre secondaire.

Désirant savoir si dans ce phénomène, il y avait quelque chose de diabolique, pour ne plus m'en occuper, je demandai à la force occulte ou esprit qui entraînait ma main, s'il était le démon ? M'ayant dit que non, je lui dis de m'en donner la preuve.

A peine avais-je prononcé ces paroles, que ma main, entraînée avec vivacité, traça une grande croix.

Je lui fis ensuite les mêmes questions sur J.-C. déjà faites à ma table, et les réponses, par écrit, furent les mêmes ; d'où je conclus que les agents de l'écriture des médiums sont les mêmes que ceux du mouvement des tables, et que ce ne sont pas des démons, comme je l'ai déjà dit.

Cependant pour m'assurer davantage de la non-intervention du démon dans le phénomène des médiums, je voulus faire encore une autre expérience que voici :

Le démon parlant, selon, le Rituel, toutes les langues, même inconnues, pour savoir si la force occulte ou esprit qui me faisait écrire avait cette faculté démoniaque, ce qui, étant ainsi, m'aurait prouvé l'intervention du démon chez les médiums, je dis à la force occulte si elle voulait me faire écrire le Pater en plusieurs langues ; on me répondit que oui. Ayant laissé ma main patiemment neutre, avec une plume elle écrivit le Pater de deux manières, que la force me dit aussi par écrit, être en valaque et en russe. Lui ayant demandé ensuite de me faire écrire le même Pater en français, en espagnol, italien et latin, il l'exécuta sur-le-champ.

Je lui demandai encore de me le faire écrire en anglais et en allemand, et il me répondit qu'il ne le pouvait pas.

– Alors, dans quelles langues, lui dis-je, pouvez-vous me faire écrire ?

– Dans les langues que je parlais sur terre, le valaque et le russe et celles que vous parlez.

Ce Pater ainsi écrit, j'ai eu l'honneur de le remettre personnellement à Mgr l'Archevêque de Paris, sur sa demande. En ayant parlé à une personne, elle me conseilla de dire à mon esprit, ou force occulte, de me faire écrire quelques phrases en valaque que l'on présenterait à un monsieur connaissant cette langue ; il nous dirait si ce qu'on m'avait fait écrire était en valaque ou non, proposition que j'acceptai avec plaisir.

Mais, rentré chez moi, il me vint l'idée de faire une expérience pour contrôler par moi-même mon esprit familier, ou force occulte.

J'écrivis sur un morceau de papier une phrase en français, et j'en fis une copie séparément sur un autre morceau de papier. Je lus cette phrase à mon esprit et lui dis de la traduire en valaque. L'esprit après m'avoir fait écrire plusieurs lignes, me dit, par écrit, que la traduction en valaque était déjà faite.

Je lui dis d'en faire autant en espagnol, en italien et en latin, et il le fit.

Lui ayant demandé encore de me faire écrire la même phrase en anglais, il me répondit ne pas pouvoir le faire.

Je laissai passer quelques minutes, et prenant la copie de la phrase, je dis à l'esprit d'en faire autant, avec cette copie, qu'il en avait fait avec son original. L'esprit m'ayant fait écrire, selon lui, la même phrase dans les mêmes langues qu'il me l'avait fait écrire auparavant, je m'empressai de comparer les deux traductions ; mais quelle fut ma surprise, lorsque, trouvant les traductions espagnole, italienne et latine de la copie, pareilles à celles de l'original, je vis que la traduction valaque de l'original, et celle de la copie ne se ressemblaient pas du tout !

Convaincu donc que mon esprit ne connaissait pas le valaque, ce qui me prouvait, d'après le Rituel, qu'il n'était pas un démon, mais qu'il m'avait cependant trompé, je lui fis une forte réprimande, le traitant de fripon et d'infâme en le chassant de chez moi. Dans cet état, ma main prise d'un fort tremblement écrivit en gros caractères : " Je suis le démon, et vous êtes un mauvais prêtre qui cherchez à connaître les secrets de Dieu. "

– Eh bien, lui dis-je, c'est précisément d'après ce qui vient de se passer que, tout en me faisant écrire en grosses lettres que vous êtes le démon, je ne puis vous croire.

Le démon, d'après le Rituel, parle toutes les langues ; or vous ne parlez pas le valaque ni l'anglais, etc. ; donc vous n'êtes pas le démon.

– Si je suis un mauvais prêtre, cela ne vous regarde pas. C'est Dieu qui me jugera, et je me soumettrai à son saint jugement.

– Si je pouvais vous voir comme je vous sens, je vous arrangerais bien, mais je vous laisse et ne ferai plus d'expériences avec vous.

A peine avais-je tenu ce langage que ma main, entraînée, écrivit : " Pardon ! pardon ! je ne suis pas le démon. Si je l'ai dit, c'était pour vous faire peur, parce que vous me tracassez toujours par des questions ; je le vois, vous êtes un homme qui ne craignez rien. Vous n'êtes pas un mauvais prêtre, mais vous êtes un grand penseur. Faites donc des expériences avec moi, et je vous dirai toujours la vérité. "

– Eh bien, je vous pardonne, mais dites-moi, sans me tromper, quelles sont les langues que vous parlez ?

– Je ne parle d'autres langues que celles que vous parlez, et si j'en ai fait autrement, c'était pour rire... Cette séance se termina ainsi.

Voulant contrôler encore ce qui m'avait été dit par mon esprit, j'allai chez une personne médium écrivain comme moi, et je la priai de faire quelques expériences d'écriture.

Au milieu de nos expériences, j'écrivis sur un morceau de papier ces mots en espagnol : *Como te llamas ?* et sans faire connaître à ladite personne la signification de ces mots en français, je la priai de les lire à son esprit.

Ce médium lut à son esprit les mots que je lui avais écrits, le priant d'y répondre, mais l'esprit resta muet. Le médium ayant insisté pour avoir une réponse, l'esprit lui fit écrire malheur. La réponse ne répondant pas à la demande, je dis au médium de dire à son esprit qu'il n'avait pas bien répondu. Ce fut alors que l'esprit fit écrire à son médium ce qui suit : " Je n'ai pu répondre à ce que vous m'avez demandé, ne connaissant pas cette langue. "

Cette expérience fut pour moi une nouvelle preuve de la non-intervention du démon dans les médiums, vu que le démon parlant, d'après le Rituel, toutes les langues, les médiums n'écrivaient que dans les langues qu'ils connaissaient et qu'ils avaient apprises.

Si M. de Mirville désirait faire quelque expérience de ce genre avec moi, cela me ferait grand plaisir.

C'est assez, ce semble, pour M. de Mirville. C'est à lui de nous éclairer sur les faits rapportés ci-dessus, et de les concilier avec sa Pneumatologie.

Abbé Almignana.

Pour copie conforme : Jacques Tolérant.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	2
Introduction	8
Étude sur le spiritisme	12
Réfutation de MGR Meurin	38
Les erreurs du spiritisme, IVe conférence	38
Réponse de Jacques Tolérant	50
Nouvelle réfutation.....	117
Lettres et articles de Mgr Meurin	117
1 ^{ere} Lettre	117
2 ^{eme} Lettre	119
Articles	121
Réplique de Jacques Tolérant.....	133
Post-scriptum.....	167
Abbé Almignana	168
Du somnambulisme, des tables tournantes et des médiums, considérés dans leurs rapports avec la théologie et la physique.....	168